



Conseil Départemental de Seine-et-Marne

L'Atlas :

La Seine-et-Marne à la loupe

Diagnostic pour une connaissance fine du territoire seine-et-marnais

Sommaire

Introduction générale	2
La Seine-et-Marne : un département à la géographie atypique en Ile-de-France	3
1. Population	5
1.1. La Seine-et-Marne : un des départements les plus peuplés de France et à la population inégalement répartie	6
1.2. Une croissance constante mais qui ralentit et une population se concentrant toujours plus dans les zones urbaines	10
1.3. Une population jeune mais vieillissante	13
1.4. La natalité comme moteur de la croissance démographique	16
1.5. Un solde migratoire devenu négatif depuis la dernière période 2012-2017	20
1.6. Les ménages en Seine-et-Marne : un modèle centré sur les couples et les familles avec enfants.....	27
1.7. Un département toujours en croissance démographique dans les prochaines années	34
2. Logements	39
2.1. Un mode d'habiter centré sur l'habitat individuel, mais qui tend à s'équilibrer avec une importante construction de logements collectifs.....	40
2.2. Un marché de l'immobilier attractif et dynamique	55
2.3. Un parc de logements sociaux qui s'agrandit corrélé à une demande plus importante.....	61
3. Diplômes/formation	66
3.1. Des élèves toujours plus nombreux sauf en maternelle	67
3.2. Un faible niveau de diplôme mais une augmentation forte du nombre de diplômés depuis 10 ans .	71
3.3. Une offre de formation orientée vers l'université et l'enseignement supérieur de cycle court	77
4. Emploi/activité	82
4.1. Un tissu économique de plus en plus spécialisé dans les transports et entreposage, la construction et le tourisme	83
4.2. Une localisation de l'emploi en Seine-et-Marne et dans la Métropole du Grand Paris occasionnant des modes de déplacements multimodaux néanmoins centrés sur la voiture.....	90
4.3. Un département de classes moyennes.....	105
Annexes	113

Introduction générale

La Seine-et-Marne : un département à la géographie atypique en Ile-de-France

Département atypique en Ile-de-France avec un territoire s'étendant **sur 5 915 km²**, la **Seine-et-Marne représente la moitié de la superficie de la région**. Il s'agit du département détenant le plus grand nombre de départements limitrophes situés dans cinq régions différentes (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Essonne, Val-d'Oise, Aisne, Oise, Marne, Aube, Yonne et Loiret).

La Seine-et-Marne est totalement intégrée au cœur des réseaux d'échanges franciliens et européens puisque le territoire bénéficie de **nombreuses infrastructures de transport** (un aéroport international, une dizaine d'aérodromes, deux gares TGV, des autoroutes structurantes et un potentiel pour le fret fluvial).

Marqué par une succession de plateaux entrecoupés de vallées, le territoire seine-et-marnais est constitué de trois ensembles naturels majeurs :

- Au Nord, autour de Meaux, **les régions de l'Auxois, de la Goële et du Multien** ;
- Au Centre, **le secteur Brie-Montois aux alentours de Melun et jusqu'à Provins**, marqué par une vaste plaine agricole ;
- Au Sud, **le secteur du Gâtinais et de la forêt de Fontainebleau, près de Nemours**.

La Seine-et-Marne est aussi traversée **par la Seine**, qui passe au sud du département par Bray-sur-Seine, Montereau-Fault-Yonne puis Melun. **La Marne**, affluent de la Seine, est l'autre cours d'eau majeur du département : elle passe dans sa partie nord, par Meaux puis Lagny-sur-Marne et Vaires-sur-Marne.

Administrativement, au 1er janvier 2020, la Seine-et-Marne est organisée autour de :

- **507 communes**, Melun étant la préfecture, Torcy, Meaux, Provins et Fontainebleau étant les sous-préfectures ;
- **23 cantons** dont 5 arrondissements ;
- **23 intercommunalités** à fiscalité propre (Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération) : au 1^{er} janvier 2020, la Communauté de Communes du Pays Créçois ayant été dissoute, les 19 communes que compte cette ancienne intercommunalité ont intégré les Communautés d'Agglomération du Pays de Meaux, de Coulommiers Pays de Brie et de Val d'Europe Agglomération

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020 en Seine-et-Marne



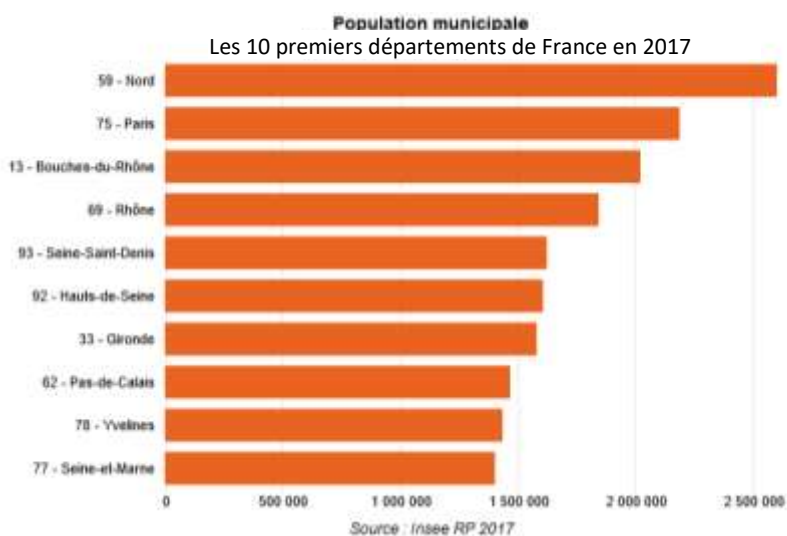
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - Mai 2019
Sources : Département de Seine-et-Marne - DADF

0 2 4 6 8 km

© Département de Seine-et-Marne - 2019

1. Population

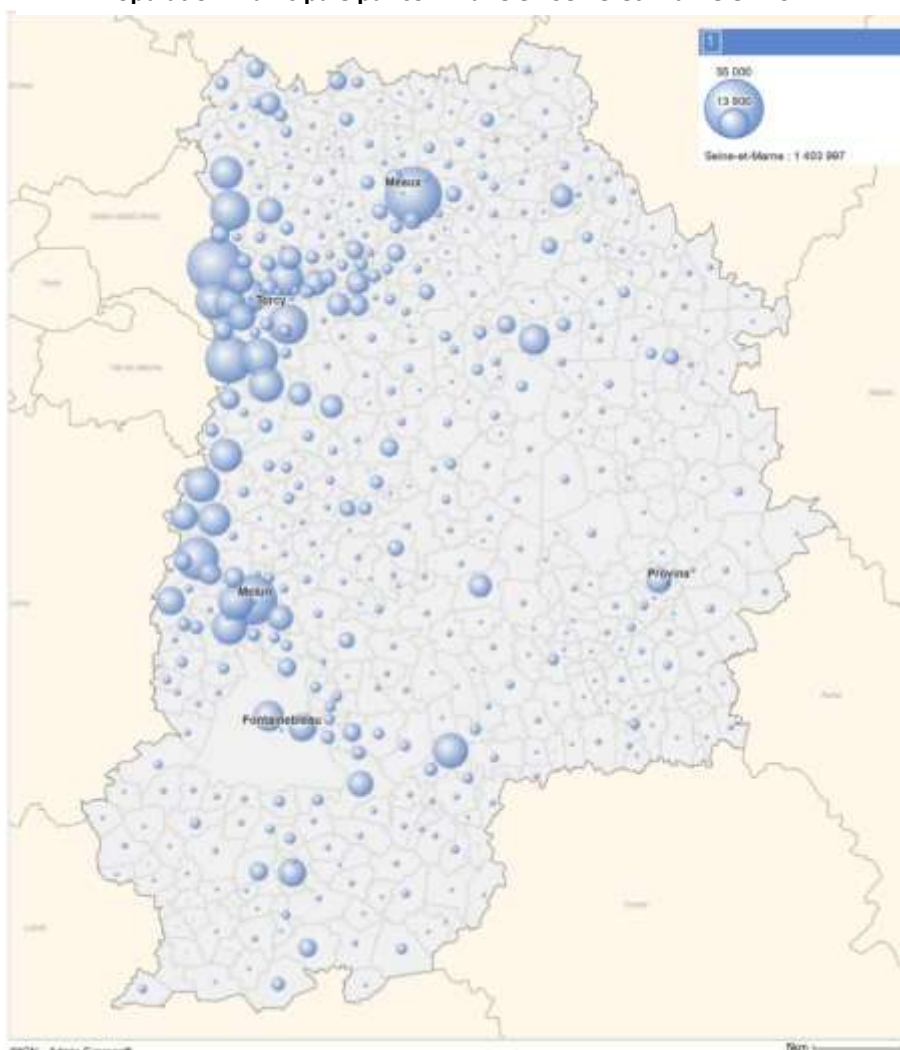
1.1. La Seine-et-Marne : un des départements les plus peuplés de France et à la population inégalement répartie



La Seine-et-Marne compte **au 1^{er} janvier 2017 1 403 997 habitants**. Le département se positionne ainsi à la **10^{ème} place en France** et à la **5^{ème} place en Ile-de-France**.

Les 507 communes seine-et-marnaises comptent **en moyenne 2 769 habitants**, la plus grande étant **Meaux avec 54 991 habitants**, la moins peuplée étant **Montenils avec 26 habitants**. Ces différences importantes de population d'une commune à une autre sont une des illustrations d'un département aux nombreux contrastes.

Population municipale par commune en Seine-et-Marne en 2017



Population municipale :

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

Sources : INSEE – RP 2017

1. Population

Cette spécificité du département est perceptible à travers les différences de densité de sa population. **La grille communale de densité** (voir la méthodologie complète en annexe) est l'outil d'analyse utilisé dans cette étude. Développée par l'INSEE et Eurostat, cette grille permet de comparer le niveau de densité de population pour des communes de superficies différentes et d'analyser finement les territoires peu denses, comme en Seine-et-Marne. Elle a été privilégiée à la simple distinction réalisée par l'INSEE entre communes urbaines (soit les communes appartenant à une unité urbaine ; on en compte 167 en Seine-et-Marne) et communes rurales (soit les communes n'appartenant pas à une unité urbaine ; on en compte 340 en Seine-et-Marne).

Comment est appliquée la grille communale de densité dans cette étude :

Selon cette typologie, dans le département, on compte :

- 33 communes densément peuplées
- 106 communes de densité intermédiaire
- 273 communes peu denses
- 95 communes très peu denses

La majorité des analyses de cette étude s'appuiera ainsi sur cette grille permettant de regarder finement les territoires de faible densité. C'est pourquoi l'analyse des indicateurs sera développée comme suit :

- **Les communes densément peuplées**, parmi lesquelles on retrouve par exemple :
 - **Les 3 plus grandes villes du département : Meaux, Chelles et Melun**
 - **15 communes des 2 villes nouvelles :**
 - **Dont Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne ou Torcy pour Marne-la-Vallée**
 - **Dont Savigny-le-Temple, Combs-la-Ville ou Moissy-Cramayel pour Sénart**
- **Les communes de densité intermédiaire**, parmi lesquelles on retrouve :
 - **15 communes de Marne-la-Vallée dont Montévrain, Lagny-sur-Marne ou Chessy**
 - **Des communes comme Montereau-Fault-Yonne, Coulommiers, Fontainebleau, Nemours, Provins, La Ferté-sous-Jouarre ou Nangis ; des communes souvent situées sur les grands axes de transports comme les lignes P et R du Transilien.**
- **Les communes peu denses** parmi lesquelles on retrouve des communes comme **Souppes-sur-Loing ou Villeneuve-le-Comte**
- **Les communes très peu denses** parmi lesquelles on retrouve des communes comme **Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Barcy et des communes majoritairement situées au sud et à l'est du département.**

La liste des communes concernées par chacune de ces typologies est disponible en annexe de cette étude.

1. Population

Population municipale en 2017 des territoires seine-et-marnais étudiés dans cette publication

	Nombre d'habitants en 2017	Part de la population seine-et-marnaise
Seine-et-Marne	1 403 997	
Communes densément peuplées	574 432	41%
Meaux	54 991	
Chelles	54 917	
Melun	40 032	
Communes de densité intermédiaire	521 326	37%
Montereau-Fault-Yonne	20 206	
Coulommiers	14 838	
Fontainebleau	14 886	
Nemours	13 081	
Provins	11 844	
La Ferté-sous-Jouarre	9 619	
Nangis	8 710	
Communes peu denses	282 715	20%
Villeneuve-le-Comte	1 850	
Souppes-sur-Loing	5 390	
Communes très peu denses	25 524	2%
Barcy	304	
Aubepierre-Ozouer-le-Repos	917	

Source : INSEE-RP 2017

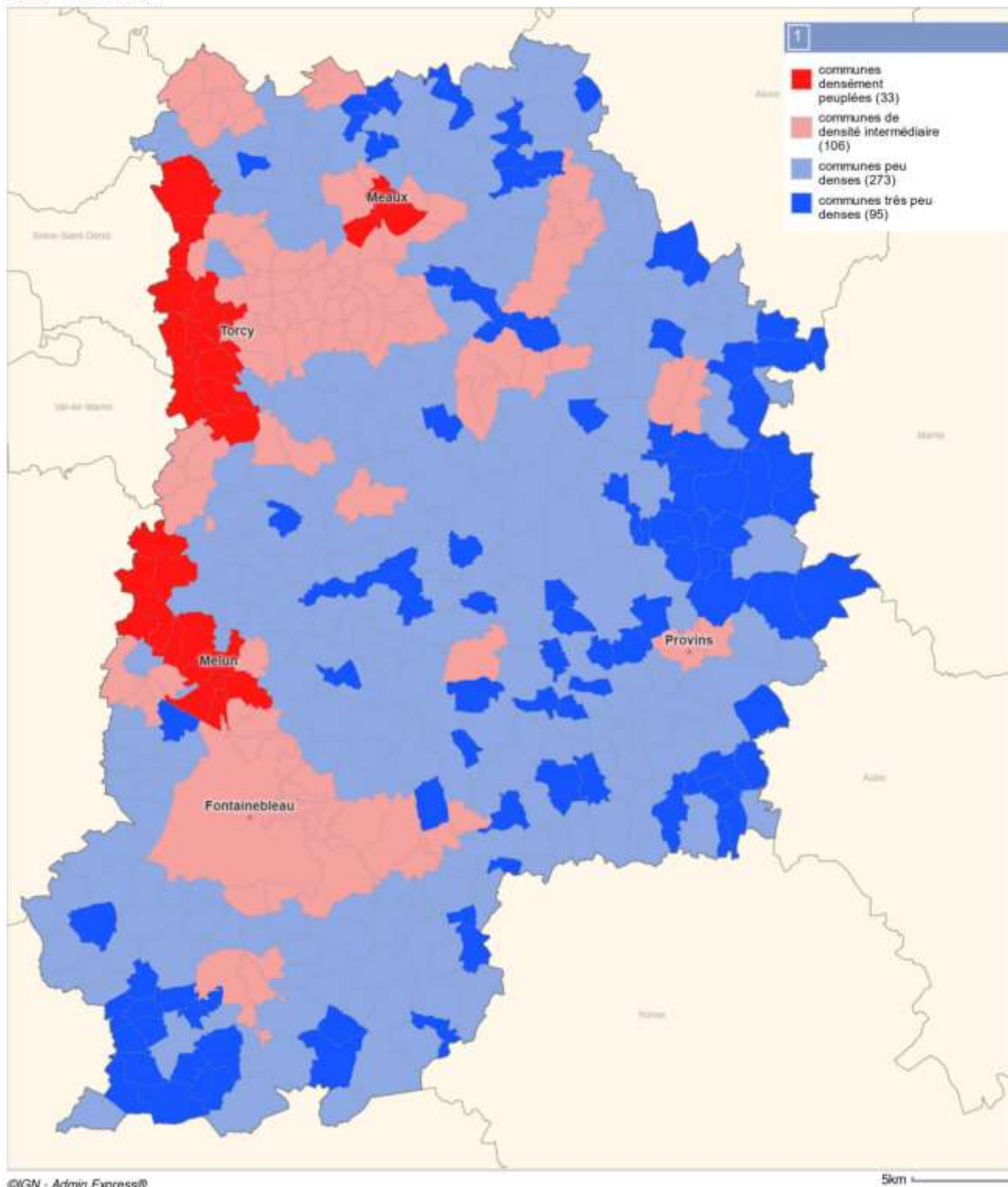
Population municipale en 2017 des principales communes des villes nouvelles seine-et-marnaises

	Nombre d'habitants en 2017	Part de la population seine-et-marnaise
Marne-la-Vallée (partie seine-et-marnaise)	203 212	14%
Bussy-Saint-Georges	27 379	
Champs-sur-Marne	25 041	
Torcy	22 568	
Sénart (partie seine-et-marnaise)	109 275	8%
Savigny-le-Temple	29 984	
Combs-la-Ville	22 383	
Moissy-Cramayel	17 713	

Source : INSEE-RP 2017

Grille communale de densité en Seine-et-Marne

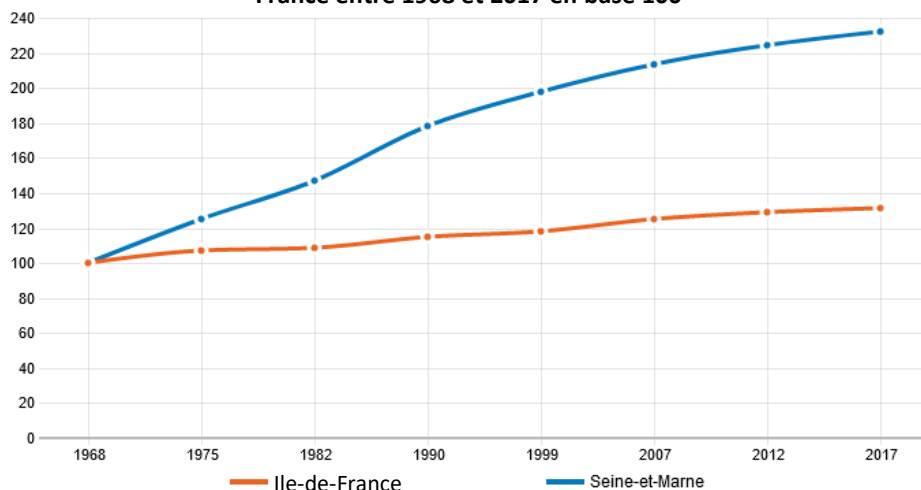
Source : Insee RP 2017



Le département est ainsi caractérisé par une **inégaie répartition de sa population : 83% des Seine-et-Marnais habitent sur moins du tiers de la superficie du département**. On distingue ainsi une frange à l'ouest du département allant de Mitry-Mory au nord à Fontainebleau au sud où se concentre la population. Aussi, cette densité est perceptible sur un axe ouest-est allant des limites de la Métropole du Grand Paris à Meaux, une grande partie de ce territoire correspondant à la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. C'est enfin en particulier autour des 3 plus grandes villes du département (Meaux, Chelles et Melun) que l'on retrouve les concentrations de population les plus fortes.

1.2. Une croissance constante mais qui ralentit et une population se concentrant toujours plus dans les zones urbaines

Evolution de la population municipale en Seine-et-Marne et en Ile-de-France entre 1968 et 2017 en base 100



Source : INSEE – RP 1968-2017

Avec une hausse de 132% de sa population entre 1968 et 2017, soit une augmentation de 799 657 habitants sur cette période, la Seine-et-Marne est, sur les 50 dernières années, le département à la démographie la plus dynamique de France.

En Ile-de-France, la croissance démographique du département est ainsi la plus

forte des départements de Grande Couronne sur cette période longue : +92% en Essonne, +77% dans le Val-d'Oise, +68% dans les Yvelines. Ainsi, les 4 départements de Grande Couronne ont connu une augmentation de la population plus forte que la Petite Couronne. En effet, sur cette même période, la Métropole du Grand Paris n'a connu qu'une augmentation de sa population de 6%. Dans le détail, Paris a perdu 15% de sa population, alors que les 3 départements limitrophes de la capitale ont connu une hausse de leur population comprise entre 10 et 30%.

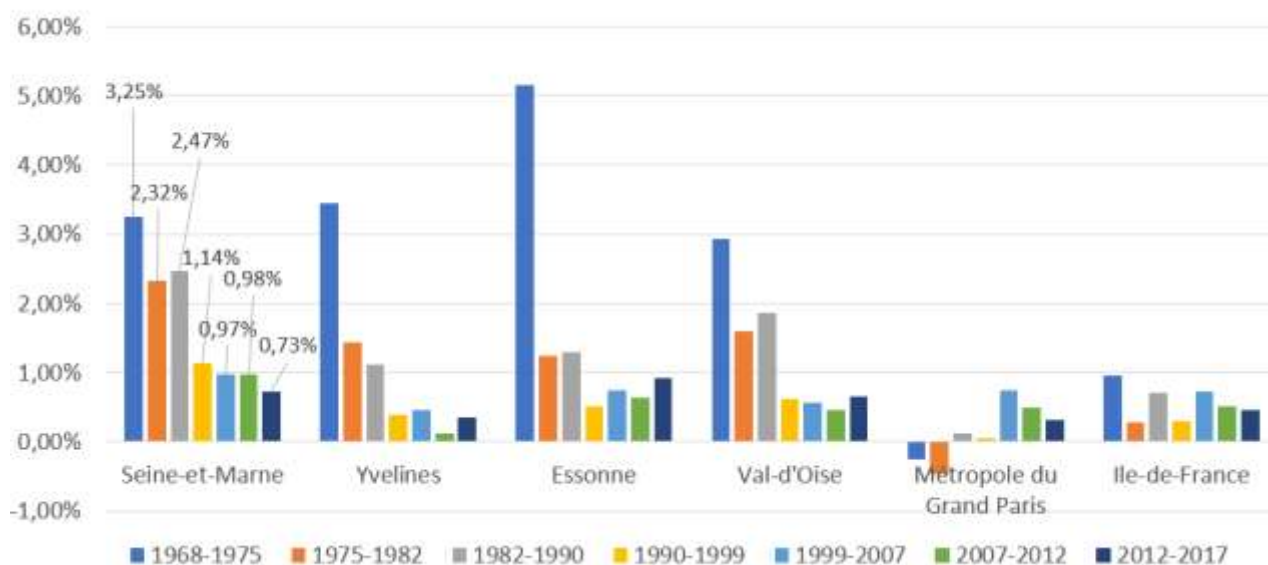
Sur la période 1968-2017, l'analyse des taux d'évolution annuels moyens intercensitaires (c'est-à-dire l'évolution annuelle moyenne entre 2 recensements) permet de tirer quelques enseignements supplémentaires :

- Même si la population seine-et-marnaise augmente constamment sur cette période, **il s'agit de distinguer 2 périodes** :
 - De 1968 à 1990, où la croissance moyenne annuelle se situait entre 2,3% et 3,3%
 - Depuis 1990, où la croissance moyenne annuelle ralentit, se situant, depuis, toujours autour de 1%
- Aussi, les autres départements de Grande Couronne ont connu cette même tendance
- Également, à l'échelle de la région, la croissance actuelle de la population est moins forte que dans les années 1960 et 1970. Entre 1968 et 1975, la région gagnait en moyenne 90 000 habitants par an contre + 55 000 en moyenne par an entre 2012 et 2017.

1. Population

- Sur les 50 dernières années en Ile-de-France, seule la Métropole du Grand Paris a vu la croissance de sa population s'accroître : jusqu'en 1982, la Métropole perdait des habitants. Depuis cette date, la croissance annuelle moyenne de sa population se situe entre +0,05% et +0,75%.

Taux de croissance annuel moyen en Ile-de-France entre 1968 et 2017

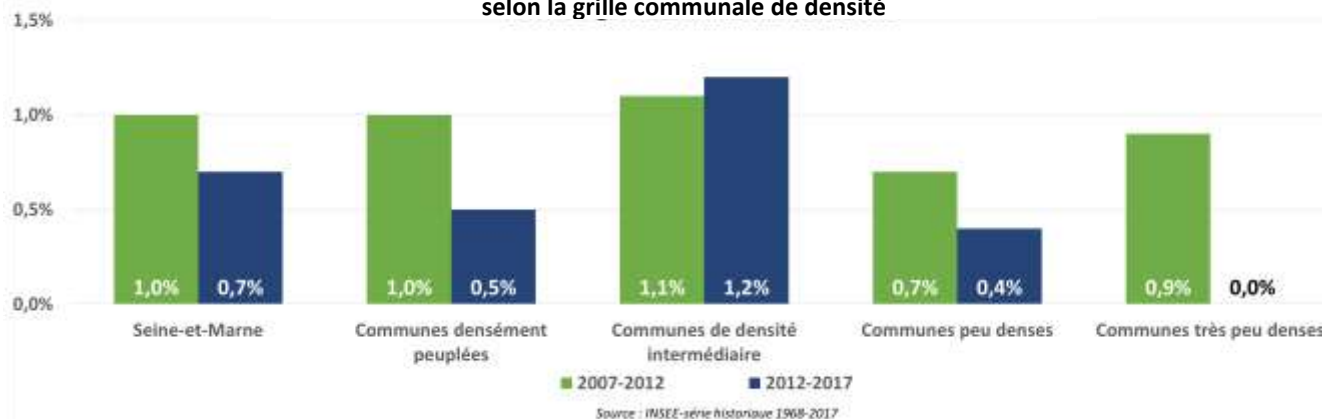


Source : INSEE-série historique 1968-2017

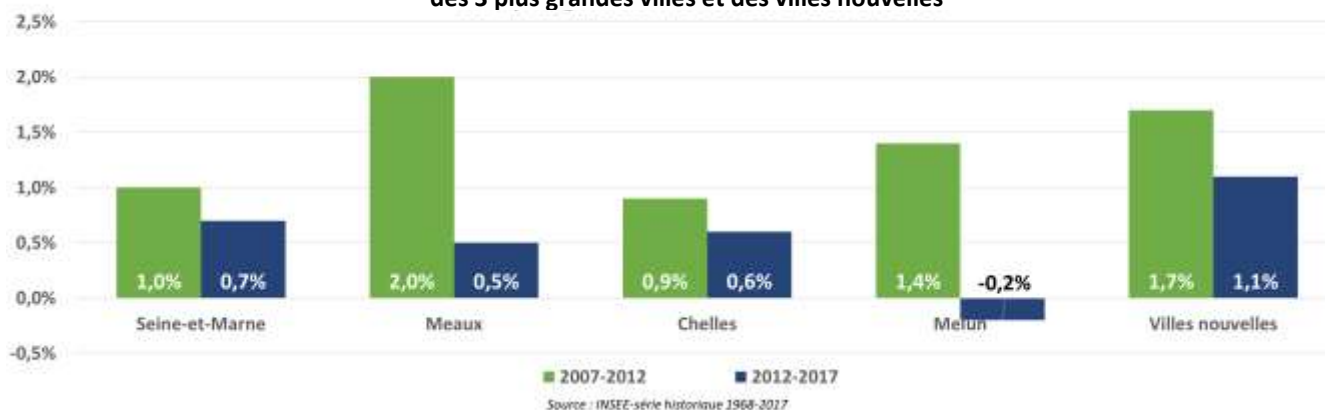
Grande Couronne :

Dans cette étude, le choix opéré est de comparer très régulièrement la Seine-et-Marne à la Métropole du Grand Paris. Cette nouvelle intercommunalité créée en 2016 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) redécoupe le territoire francilien. Cette entité regroupe ainsi la partie la plus dense et la plus urbaine de l'Ile-de-France. Elle est ainsi composée de Paris et des 123 communes des 3 départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ainsi que 7 communes de Grande Couronne : 6 dans l'Essonne (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon) et 1 dans le Val-d'Oise (Argenteuil). Aucune commune seine-et-marnaise n'est intégrée à la Métropole du Grand Paris.

Taux de croissance annuel moyen en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017
selon la grille communale de densité



Taux de croissance annuel moyen en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017
des 3 plus grandes villes et des villes nouvelles



Sur les 10 dernières années en Seine-et-Marne, la croissance de la population du département a été portée :

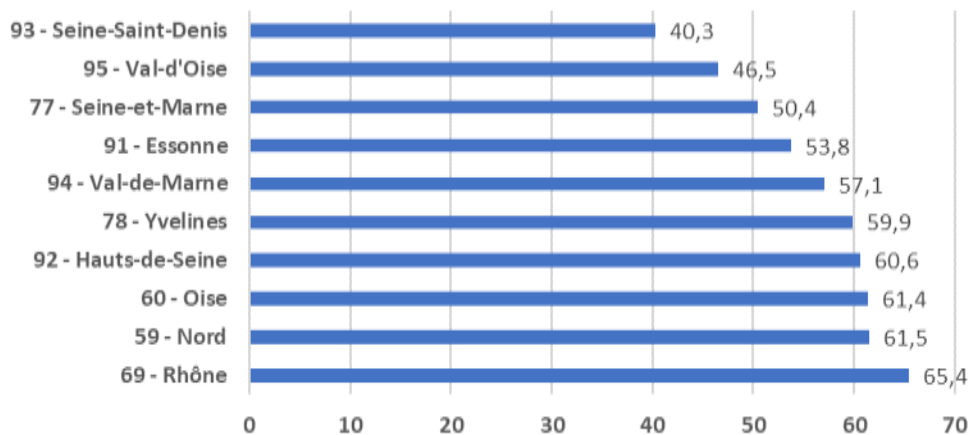
- par les communes de densité intermédiaire (+58 309 habitants entre 2007 et 2017),
- par les communes densément peuplées (+39 377 habitants entre 2007 et 2017)
- par les villes nouvelles (+23 084 habitants entre 2007 et 2017)

Sur les 5 dernières années, on observe une forte croissance de la population dans les communes de densité intermédiaire (+1,2% par an, soit +31 161 habitants entre 2012 et 2017).

D'ailleurs, seules les communes de densité intermédiaire voient leur taux de croissance augmenter entre 2007-2012 (1,1% par an) et 2012-2017 (1,2% par an).

1.3. Une population jeune mais vieillissante

Indice de vieillissement
Les 10 départements les plus jeunes de France en 2017



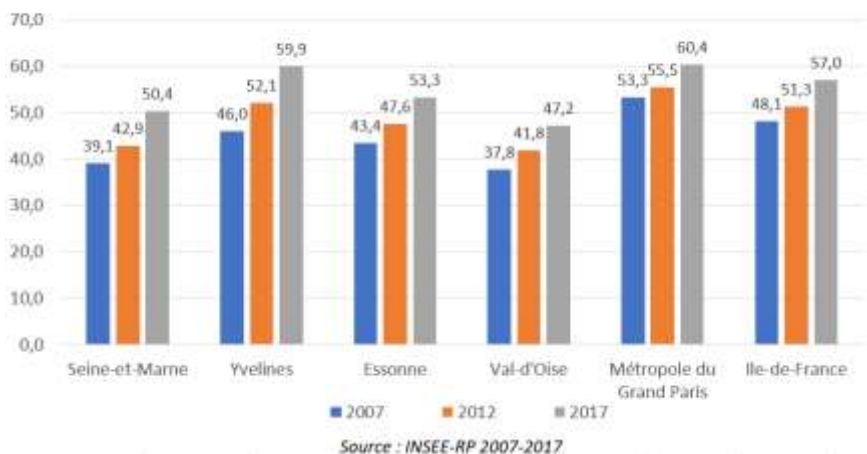
Source : INSEE – RP 2017

de 81. Comparé aux autres départements du pays, **l'indice de vieillissement de Seine-et-Marne est le 3^{ème} plus faible de France métropolitaine et également le 3^{ème} plus faible de la région** derrière la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise.

Cependant, **le département connaît, comme le reste du pays, un vieillissement de sa population.** Ainsi, son indice de vieillissement est passé depuis 2007 de 39,1 à 50,4 en 2017, soit une augmentation de 11,3 points. Cette augmentation est cependant à relativiser en comparaison à la moyenne nationale où cet indice a augmenté de 13,8 points sur cette période.

Mais comparé au reste de la région Ile-de-France, la population seine-et-marnaise est parmi celle qui vieillit le plus rapidement. Dans l'ensemble de la région, le département présente la 2^{ème} plus forte augmentation de son indice de vieillissement entre 2007 et 2017. Seule la population des Yvelines a vieilli plus rapidement sur cette période (+13,9 points).

Indice de vieillissement en Ile-de-France entre 2007 et 2017



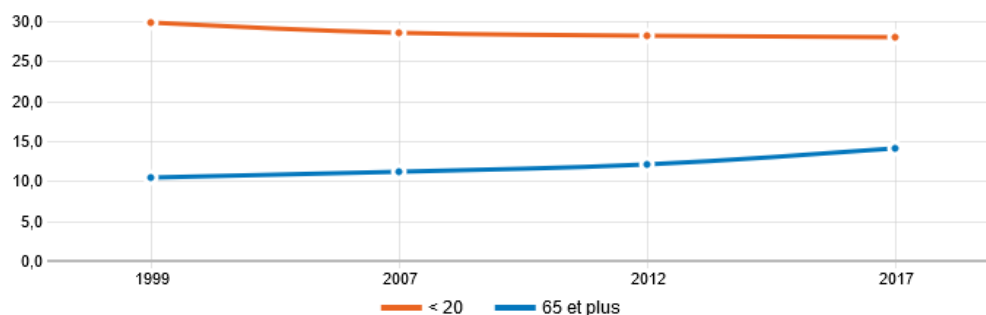
Source : INSEE-RP 2007-2017

Indice de vieillissement :

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

1. Population

Part des moins de 20 ans et des 65 ans et plus en Seine-et-Marne entre 1999 et 2017



Source : INSEE – RP 1999-2017

Dans le département, le vieillissement de la population s'explique par 2 facteurs : **une hausse de la part des 65 ans et plus** (+3,7 points entre 1999 et 2017) et par **une légère baisse de la part des moins de 20 ans** (-2 points entre 1999 et 2017). **Cette**

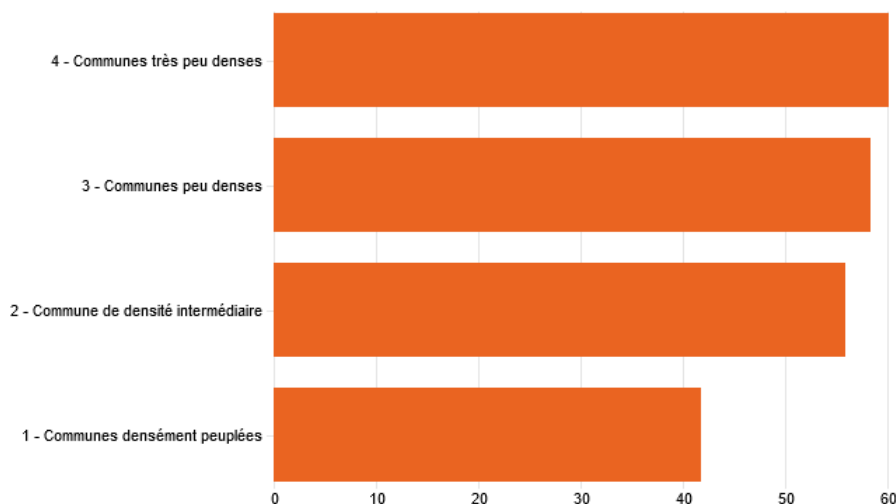
tendance s'avère plus prononcée que la moyenne régionale : -0,6 points pour les moins de 20 ans et +2,7 points pour les 65 ans et plus.

Avec un indice de vieillissement de 41,8 en 2017, **les communes les plus jeunes du département sont celles densément peuplées**. Dans les communes de densité intermédiaire, qui présentent une forte croissance de leur population, notamment sur les 5 dernières années, vivent des populations en moyenne plus âgées que dans le reste du département (indice de vieillissement de 55,9, contre 50,4 dans l'ensemble du département). **Les communes où vivent les populations les plus âgées sont les communes peu denses** (indice de vieillissement à 58,4) **et très peu denses** (60,1).

On observe que les habitants des villes nouvelles se révèlent particulièrement jeunes. Ainsi, en 2017, leur indice de vieillissement s'élève à 34,8 avec 29,3% de moins de 20 ans (27,9% pour l'ensemble du département) et 10,2% de 65 ans et plus (14,1% pour l'ensemble du département). **Cependant, on remarque un vieillissement accéléré sur ces territoires** avec un indice qui a progressé de 12,5 points depuis 2007 (+11,3 pour l'ensemble du département). La part des 20 ans et moins a ainsi baissé de 4,1 points entre 1999 et 2017 (-2 points pour l'ensemble du département) et celles des 65 ans et plus a progressé de 4,6 points (+3,7 points pour l'ensemble du département).

Les 10 communes aux indices de vieillissement les plus élevés en 2017 se situent toutes dans le sud du département, sous une ligne allant de Melun à Provins, majoritairement dans des communes peu denses ou

Indice de vieillissement selon la grille communale de densité en Seine-et-Marne en 2017

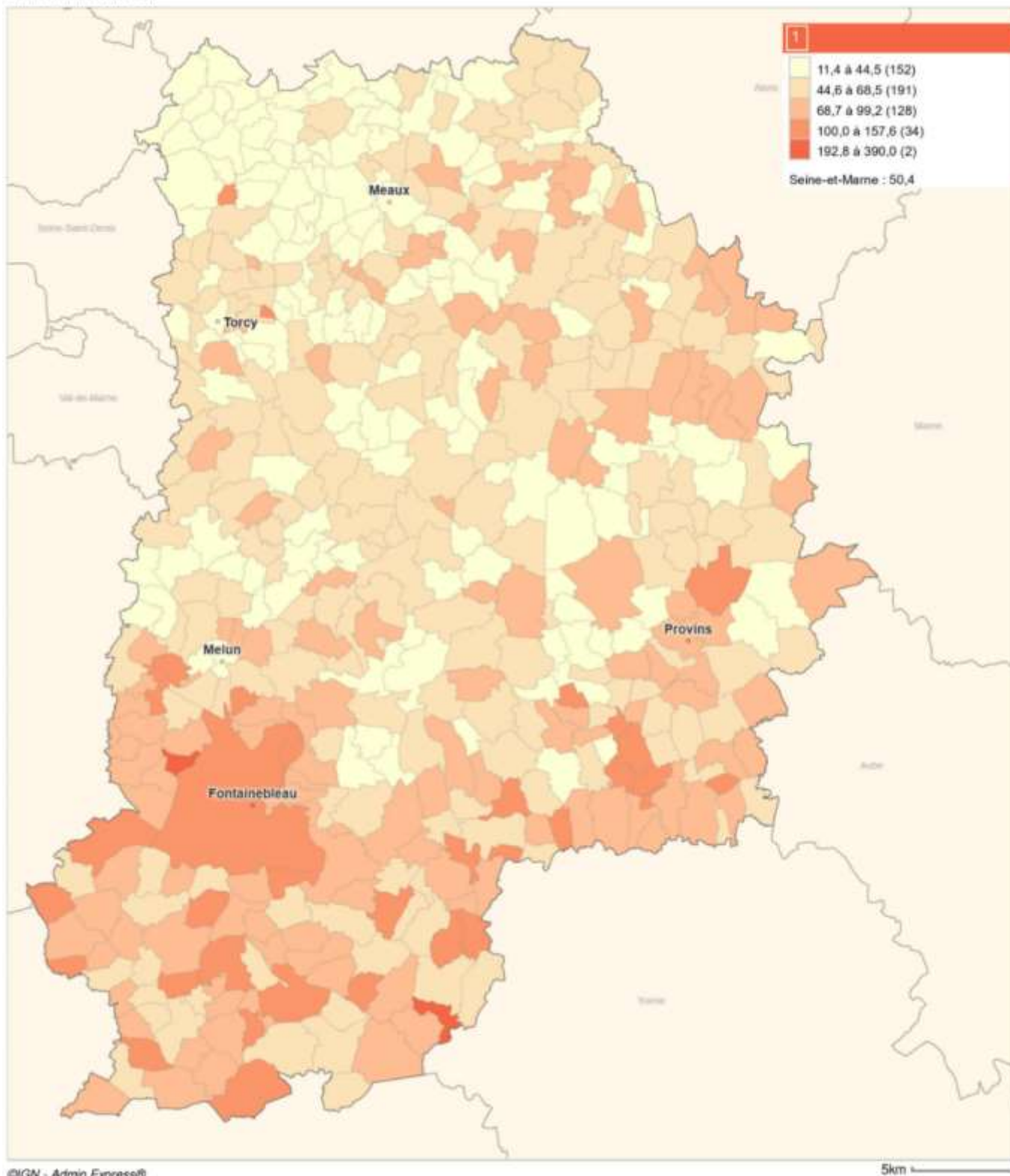


Source : Insee RP 2017

très peu denses. **Les communes à la population la plus jeune se situent au nord de cette ligne, majoritairement dans les communes densément peuplées** avec une concentration de ces communes dans l'extrême nord du département.

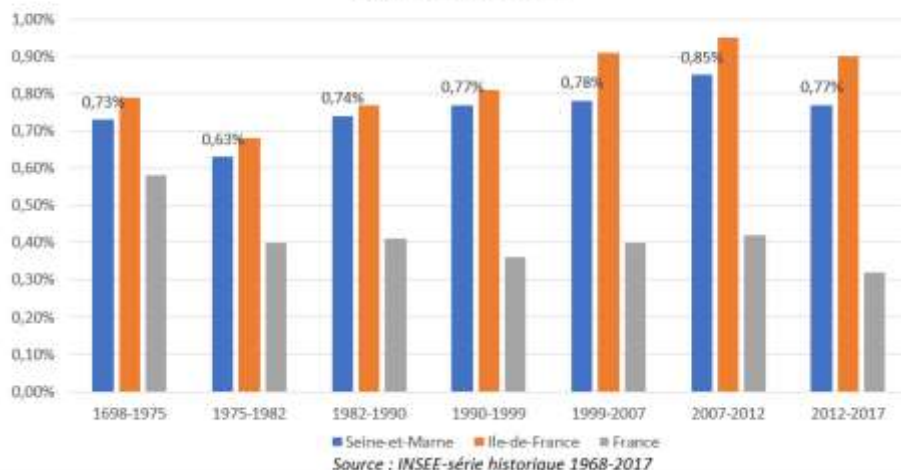
Indice de vieillissement par commune en Seine-et-Marne en 2017

Source : Insee RP 2017



1.4. La natalité comme moteur de la croissance démographique

Contribution du solde naturel au taux d'évolution annuel moyen en Seine-et-Marne, en Ile-de-France et en France entre 1968 et 2017



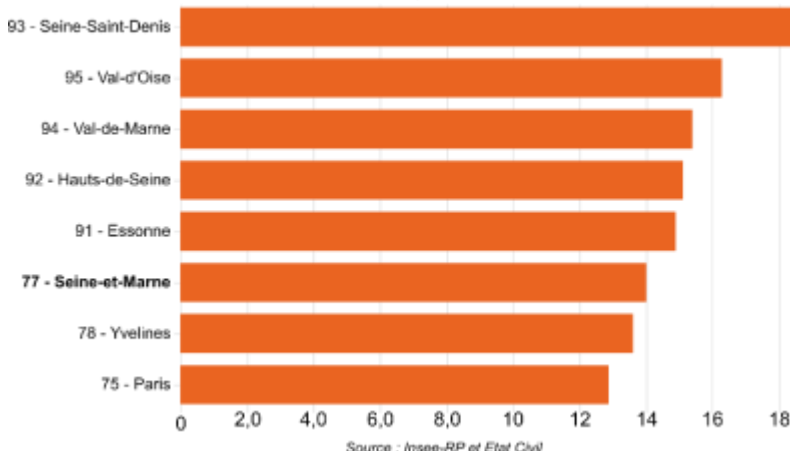
Depuis 1968 la Seine-et-Marne, connaît une forte contribution du solde naturel (voir définition en encart) à la croissance de sa population avec des valeurs stables oscillant entre 0,63 et 0,85 point, un chiffre supérieur à la moyenne française. Ainsi, au regard de son taux brut de natalité sur la période 2011-2018 (voir définition en encart), la Seine-et-Marne est en 2018 le 7^{ème} département de France métropolitaine avec un taux de

13,9 ‰, qui représente 18 418 naissances sur le département cette année-ci.

Néanmoins, si l'on regarde à l'échelle de l'Ile-de-France, la natalité seine-et-marnaise est à relativiser. Ainsi, la contribution du solde naturel à la croissance démographique du département, est, depuis 1968, toujours inférieure à la moyenne francilienne. De plus, au regard de son taux brut de natalité, le département est 6^{ème} sur 8 devant les Yvelines et Paris.

Depuis 2012, le solde migratoire (soit la différence entre le nombre d'habitants venant s'installer dans le département et le nombre d'habitants le quittant) étant devenu négatif (voir Partie 1.5), le solde naturel est ainsi devenu le seul contributeur à la croissance de la population seine-et-marnaise.

Taux brut de natalité sur la période 2011-2018 classement des départements d'Ile-de-France

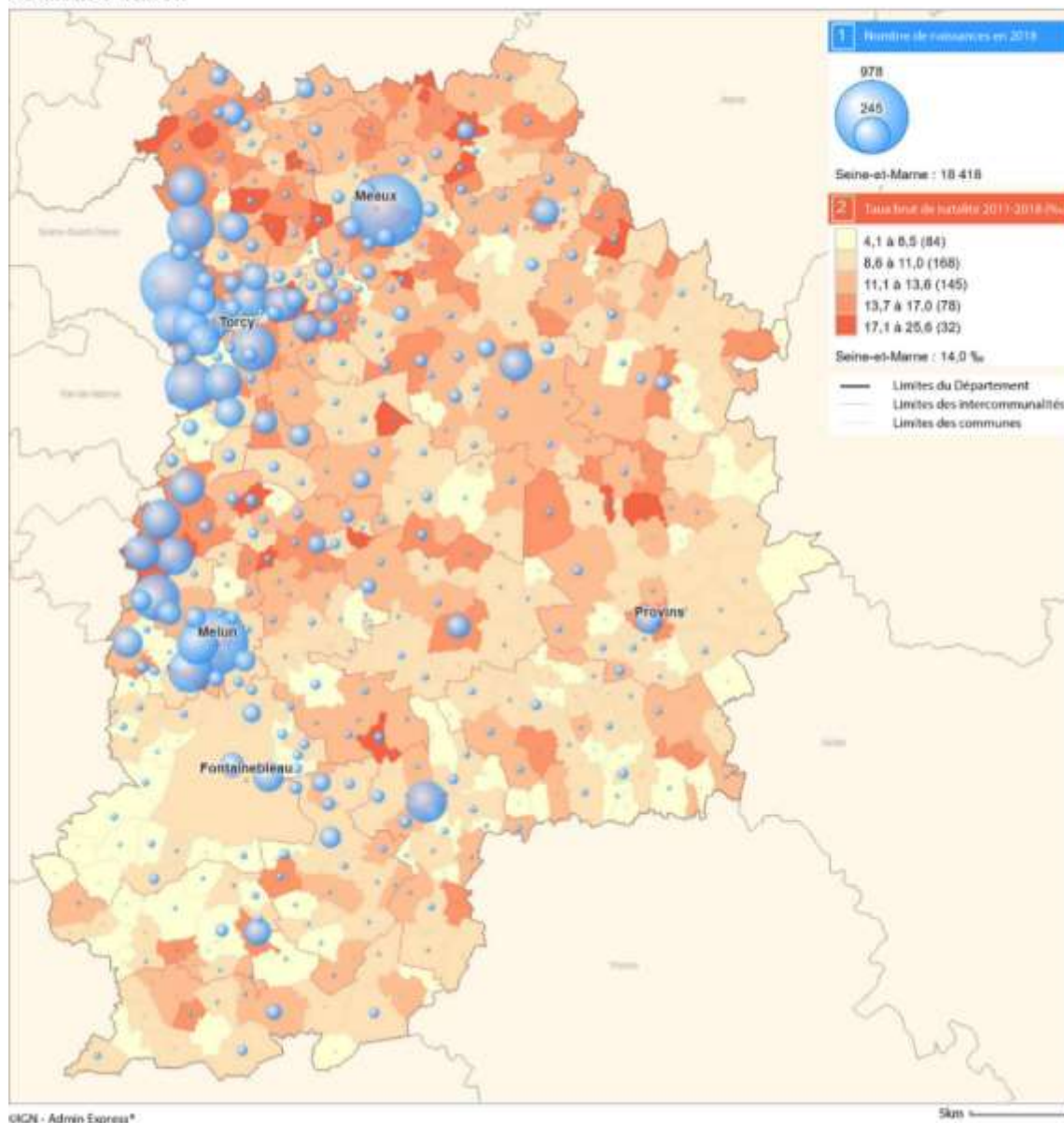


Solde naturel :

Rapport entre le nombre de naissances et le nombre de décès pour un territoire et une année donnée. Il est donc positif quand le nombre de naissances est supérieur au nombre de décès et négatif si les décès sont supérieurs aux naissances.

Nombre de naissances en 2018 et taux brut de natalité sur la période 2011-2018 par commune en Seine-et-Marne

Source : Insee RP et Etat Civil



Sur le territoire départemental, le nombre de naissances et les taux bruts de natalité sont plus élevés à l'ouest, sur une frange allant de Roissy à Melun en passant par Marne-la-Vallée et Sénart. Ce sont en effet dans les communes densément peuplées que l'on observe les plus forts taux de natalité sur la période 2011-2018 (16,3‰) et le plus grand nombre de naissances en 2018 (8 088 naissances, soit 44% des naissances du département). En revanche, dans les communes peu denses, la natalité est moins forte (11,3‰, soit 2 989 naissances) et davantage encore dans les communes très peu denses (10,7‰, soit 262 naissances).

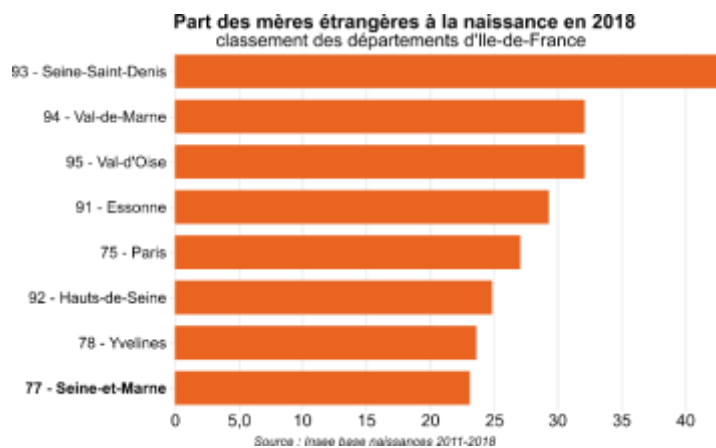
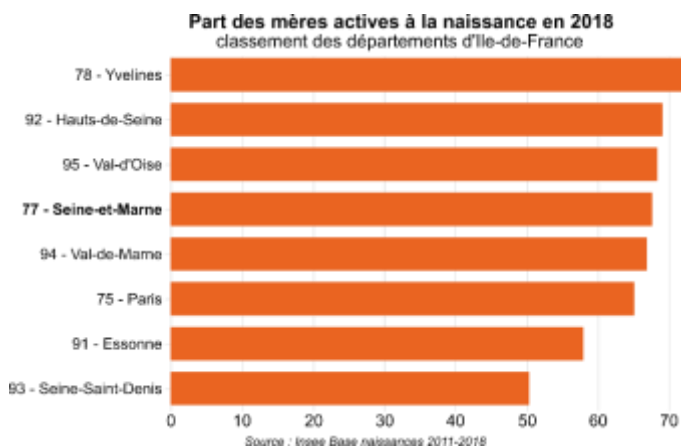
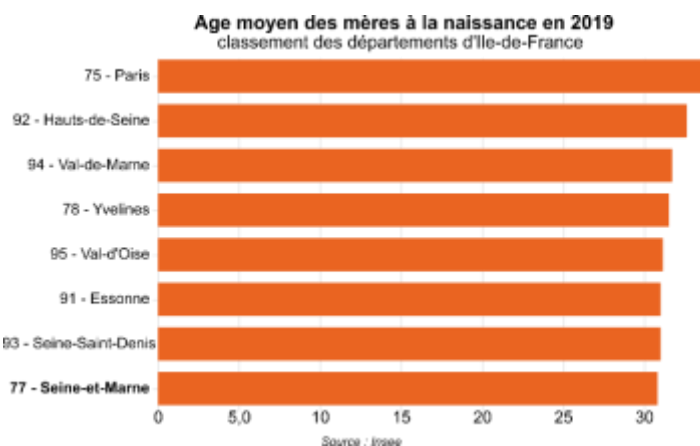
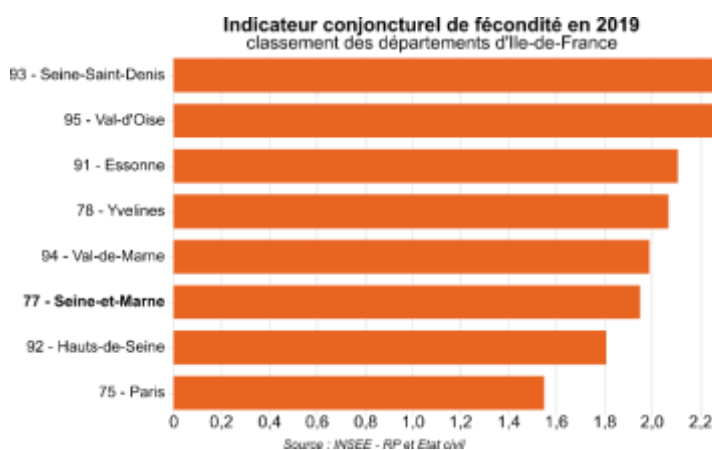
Taux brut de natalité 2011-2018 :

Rapport entre le nombre moyen de naissances de 2011 à 2018 et la population totale moyenne de 2012 à 2017. S'exprime en pour mille (‰). Se calcule non pas sur une année, mais sur plusieurs, pour lisser le résultat obtenu en cas d'année comptant un nombre exceptionnel de naissances.

1. Population

Quel est le profil des mères seine-et-marnaises ?

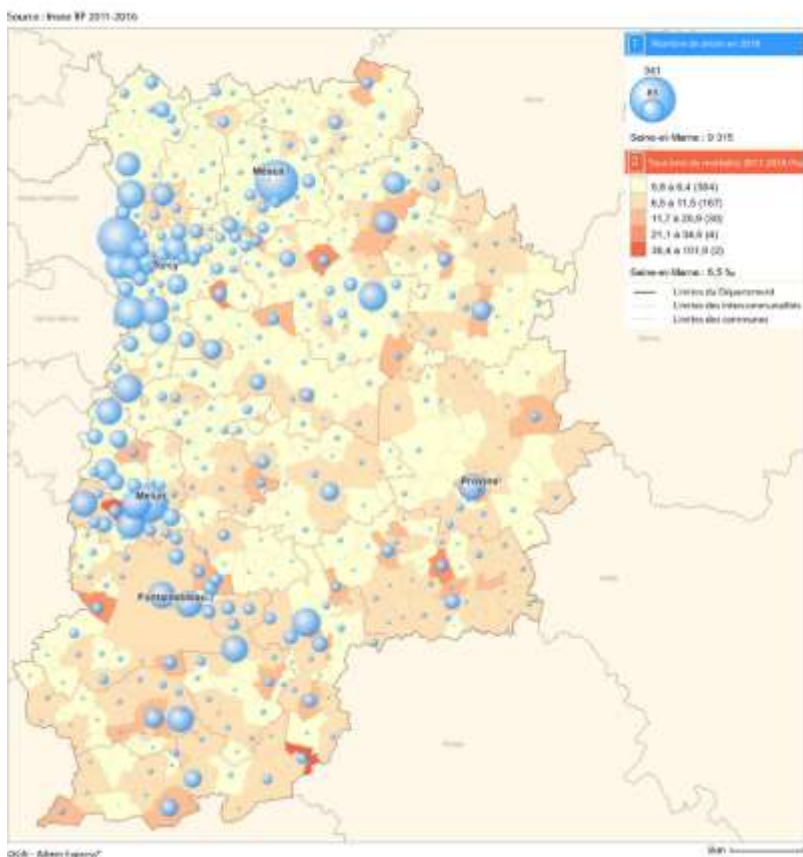
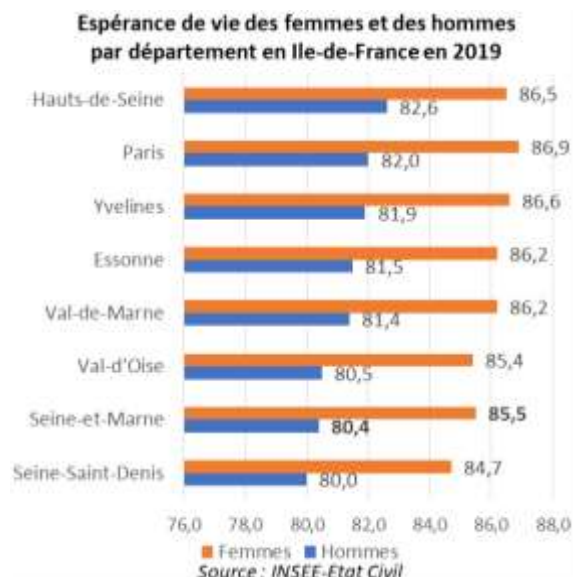
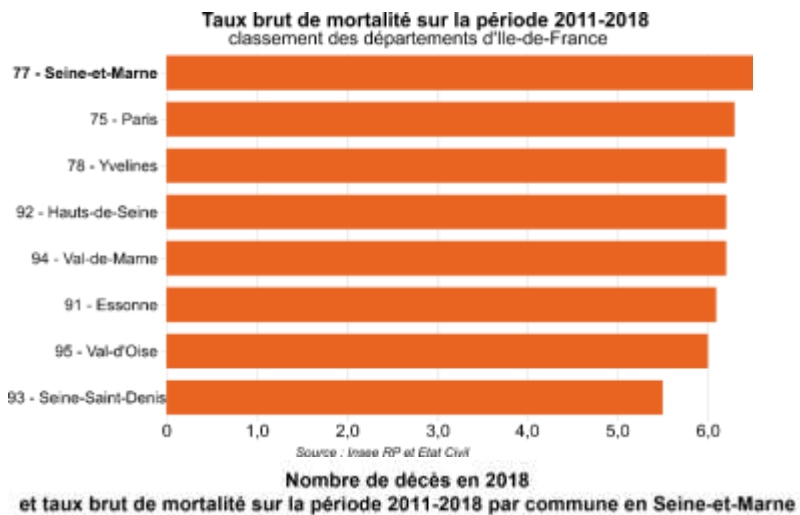
- **Les Seine-et-Marnaises ont autant d'enfants que les Franciliennes** : l'indicateur conjoncturel de fécondité (voir définition en encart) est équivalent à celui de l'ensemble de l'Ile-de-France : avec 1,95 enfants par femme contre 1,93 pour la région en 2019.
- **Les mères seine-et-marnaises sont jeunes** : avec une moyenne d'âge de 30,8 ans en 2019, elles sont ainsi les plus jeunes de la région.
- **Les mères seine-et-marnaises travaillent davantage que les autres mères de la région Ile-de-France** : avec 67,7% des mères ayant une activité professionnelle à la naissance de leur enfant, le département est 4^{ème} sur 8 en 2018.
- **Seules 23,1% des femmes qui donnent naissance en Seine-et-Marne sont étrangères, contrairement aux autres mères de la région, dont le taux s'élève à 30%.**



Indicateur conjoncturel de fécondité :

Il mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Il s'agit donc d'un indicateur synthétique à partir d'un nombre de naissances sur une année donnée, ce qui ne peut pas présager de manière certaine du nombre d'enfants qu'aura chaque femme dans l'avenir.

1. Population



La Seine-et-Marne présente le plus fort taux brut de mortalité de la région (voir définition en encart) s'élevant à 6,4‰ sur la période 2011-2018 alors que celui d'Ile-de-France est de 6,1‰. L'espérance de vie (voir définition en encart) y est également faible. En effet, celle des hommes s'élève à 80,4 ans en 2019 soit la 2^{ème} plus faible de la région, devant la Seine-Saint-Denis (80,0 ans) et celle des femmes, qui atteint 85,5 ans est la 3^{ème} plus faible de la région devant le Val-d'Oise (85,4 ans) et la Seine-Saint-Denis (84,7 ans).

Au sein du département, les décès se concentrent à l'ouest où la population est la plus nombreuse, mais, rapporté au nombre d'habitants - soit le taux brut de mortalité - c'est dans le sud du

département que la mortalité est la plus forte, car la population y est la plus âgée.

Taux brut de mortalité 2011-2018 :

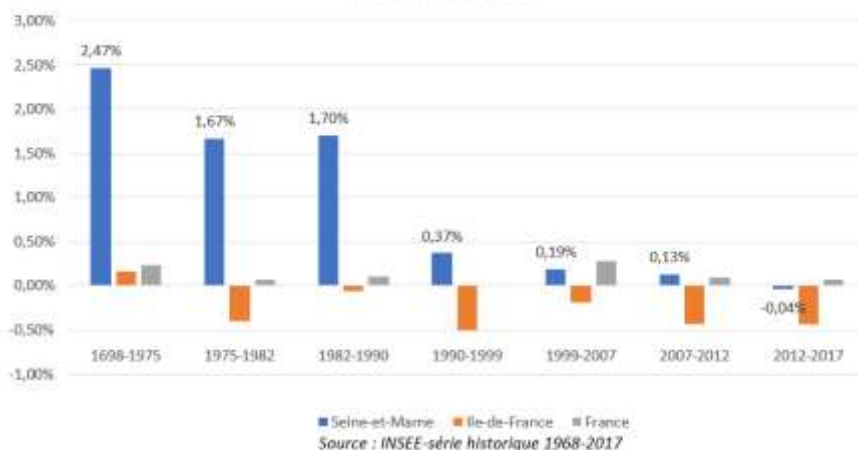
Rapport entre le nombre de décès de 2011 à 2018 et la population totale moyenne de 2012 à 2017. S'exprime en pour mille (‰). Se calcule non pas sur une année, mais sur plusieurs, pour lisser le résultat obtenu en cas d'année exceptionnelle (par exemple, surmortalité due à une canicule ou une épidémie).

Espérance de vie :

L'espérance de vie à la naissance (ou à l'âge 0) représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge

1.5. Un solde migratoire devenu négatif depuis la dernière période 2012-2017

Contribution du solde migratoire au taux d'évolution annuel moyen en Seine-et-Marne, en Ile-de-France et en France entre 1968 et 2017

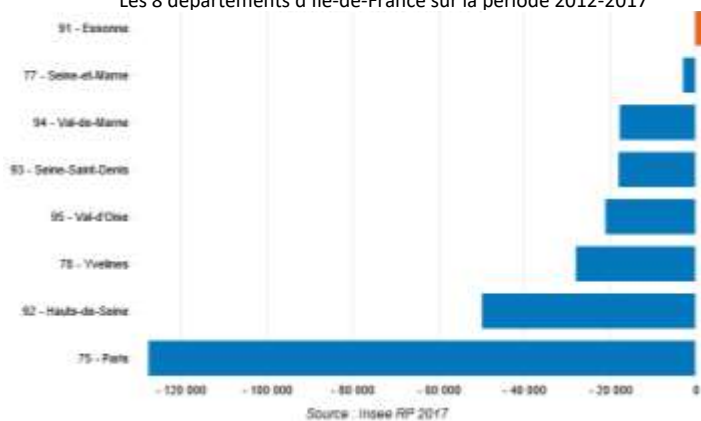


Depuis 1968, le département de Seine-et-Marne a longtemps été un territoire d'accueil pour de nouveaux habitants. En effet, de 1968 à 2012, son solde migratoire (voir définition en encart) a toujours été positif : le nombre d'habitants venus s'installer en Seine-et-Marne a toujours été supérieur à ceux qui l'ont quitté.

De plus, que ce soit en comparaison à l'Ile-de-France, comme à la France entière, la contribution du solde migratoire à la croissance de la population a toujours été plus forte en Seine-et-Marne, contrastant d'ailleurs avec le reste de la région Ile-de-France où celui-ci est négatif depuis 1975.

Solde migratoire apparent

Les 8 départements d'Ile-de-France sur la période 2012-2017



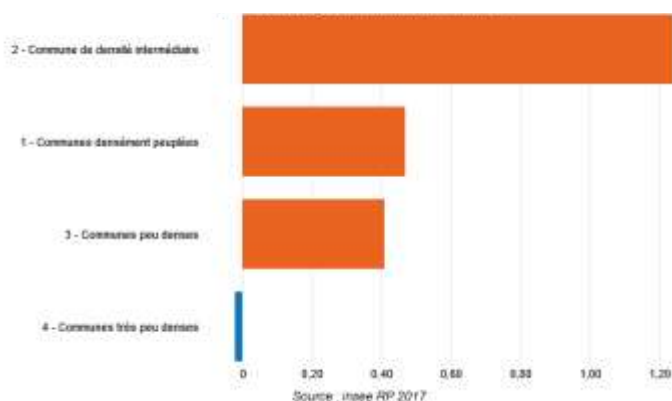
Mais depuis la dernière période du recensement 2012-2017, le solde migratoire du département est devenu négatif : la différence entre le nombre d'habitants venus s'installer en Seine-et-Marne et ceux ayant quitté le département s'élève à **-2 782 habitants, faisant ainsi baisser le taux de croissance annuel moyen de -0,04 points**. Cette évolution est aussi perceptible à l'échelle de la région où cette contribution est passée de 0,16 points entre 1968 et 1975 à -0,44 points entre 2012 et 2017. Seule l'Essonne a un solde migratoire positif entre 2012 et 2017 (+0,05 points).

Solde migratoire apparent :

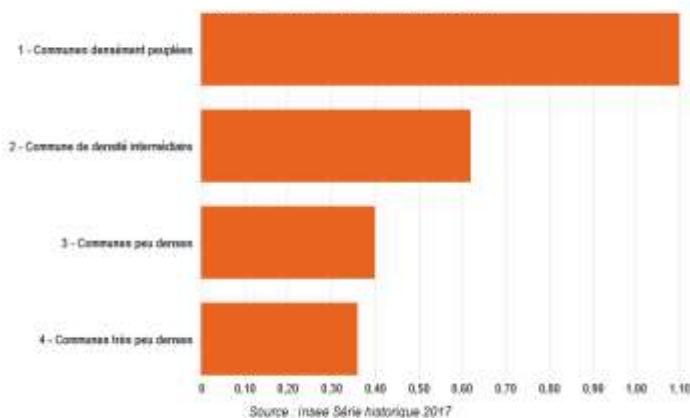
Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

On parle de solde migratoire « apparent » car le calcul statistique du solde migratoire n'est pas égal directement au nombre d'entrées moins le nombre de sorties. Le solde migratoire est en fait estimé indirectement par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. En effet, le recensement de la population permet de compter directement qui est entré sur le territoire par la question « Où habitez-vous l'année précédente ? ». Mais l'ensemble des sorties d'un territoire ne peuvent pas être comptabilisées par les réponses à cette question car les personnes parties à l'étranger ne sont pas couvertes par le recensement.

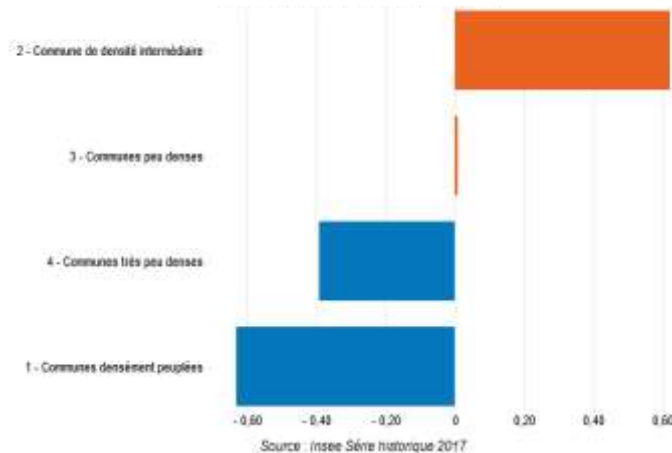
Taux de croissance annuel moyen de la population selon la grille communale de densité en Seine-et-Marne entre 2012 et 2017



Contribution du solde naturel à la croissance de la population selon la grille communale de densité en Seine-et-Marne entre 2012 et 2017



Contribution du solde migratoire à la croissance de la population selon la grille communale de densité en Seine-et-Marne entre 2012 et 2017



Entre 2012 et 2017, ce sont dans les communes de densité intermédiaire que la croissance de la population a été la plus forte (+1,24% par an, soit +31 161 habitants entre 2012 et 2017). Cette forte croissance s'explique à la fois par un solde naturel positif qui contribue à 0,62 points de croissance (avec un solde naturel de +15 613 habitants entre 2012 et 2017) et par un solde migratoire positif qui contribue à 0,62 points de croissance (avec un solde migratoire de +15 548 habitants entre 2012 et 2017). On observe d'ailleurs que ce sont les communes qui présentent le plus fort solde migratoire du département.

Dans les communes densément peuplées, la croissance de la population s'est élevée entre 2012 et 2017 à +0,47% par an (soit +13 183 habitants entre 2012 et 2017). Cette croissance s'explique uniquement par un solde naturel positif qui contribue à 1,1 point de croissance (avec un solde naturel de +31 149 habitants entre 2012 et 2017). Ces communes présentent en parallèle un solde migratoire négatif (-17 966 habitants entre 2012 et 2017), qui contribue à une baisse de -0,63 points de la croissance totale de la population.

La croissance de la population dans les communes peu denses entre 2012 et 2017 (+0,41% par an, soit +5 736 habitants), s'explique en grande partie par un solde naturel positif (+5 607 habitants entre 2012 et 2017) qui contribue à 0,40 point de croissance et, dans une moindre mesure, par un solde migratoire positif (+129 habitants entre 2012 et 2017) qui contribue à 0,01 point de croissance.

La baisse du nombre d'habitants dans les communes très peu denses entre 2012 et 2017 (-0,02% par an, soit -29 habitants entre 2012 et 2017) s'explique par un solde migratoire négatif

(-493 habitants entre 2012 et 2017) qui contribue à une baisse de -0,39 point du taux de croissance. D'autre part, la contribution du solde naturel n'explique pour sa part une hausse de la population qui ne s'élève qu'à +0,37 point (avec un solde naturel de 464 habitants entre 2012 et 2017).

Répartition des habitants arrivés en Seine-et-Marne en 2017 par lieu de d'origine

	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Venu d'une autre commune de Seine-et-Marne	51,8%	42,5%	54,1%	62,6%	71,3%
Venu de la Métropole du Grand Paris	22,3%	28,2%	20,6%	16,1%	9,7%
Venu d'un autre département de Grande Couronne	8,1%	10,4%	6,5%	7,3%	4,6%
Venu d'un département limitrophe à l'Île-de-France	3,6%	2,6%	3,7%	4,9%	5,6%
Venu d'un autre département en France	14,2%	16,3%	15,1%	9,1%	8,8%

Source : INSEE – RP 2017

Répartition des habitants qui ont quitté la Seine-et-Marne en 2017 par lieu de destination

	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Parti vers une autre commune de Seine-et-Marne	52,7%	47,8%	55,2%	58,1%	57,3%
Parti vers la Métropole du Grand Paris	13,8%	18,6%	12,4%	6,7%	6,8%
Parti vers un autre département de Grande Couronne	6,2%	8,1%	5,1%	4,8%	1,4%
Parti vers un département limitrophe à l'Île-de-France	7,3%	5,1%	8,1%	9,5%	18,9%
Parti vers un autre département en France	19,9%	20,4%	19,2%	21,0%	15,7%

Source : INSEE – RP 2017

Entre 2016 et 2017, **plus d'une fois sur deux** (51,8% des arrivants et 52,7% des sortants) **lorsqu'un Seine-et-Marnais déménage, il reste dans le département, ce qui représente 51 381 habitants. Ce sont dans les communes peu denses et très peu denses que les échanges avec le reste de la Seine-et-Marne sont les plus intenses** : dans les communes peu denses, 62,6% des arrivants viennent d'une autre commune du département, soit 12 437 habitants et dans les communes très peu denses 71,3%, soit 1 163 habitants. A l'inverse, 58,1% de ceux qui quittent une commune peu dense s'installent dans une autre commune de Seine-et-Marne, soit 10 499 habitants et dans les communes très peu denses, ils représentent 57,3% des sortants, soit 1 033 habitants.

Hors migrations internes au département, les nouveaux arrivants en Seine-et-Marne viennent principalement de la Métropole du Grand Paris (22,3% des arrivants, soit 22 130 habitants). Ces nouveaux habitants s'installent :

- **dans les communes densément peuplées** (28,2% des arrivants, soit 10 264 habitants). C'est également dans les communes densément peuplées que la part de ceux quittant la Seine-et-Marne vers la Métropole du Grand Paris est la plus forte. Cependant, ils représentent un nombre et une part moins élevés que les arrivants (18,6% des sortants, soit 7 493 habitants)
- **dans les communes de densité intermédiaire** (20,6% des arrivants, soit 8 500 habitants)
- **dans les communes peu denses** (16,1% des arrivants, soit 3 207 habitants).

Les Seine-et-Marnais quittant la région vont principalement s'installer dans les départements autres que ceux limitrophes à l'Île-de-France (19,9% des sortants, soit 19 430 habitants). Ce sont depuis les communes densément peuplées (20,4% des sortants, soit 8 188 habitants) et depuis les communes peu denses (21% des sortants, soit 3 792 habitants) que l'on observe les parts les plus fortes pour ce type de migrations.

Répartition des nouveaux arrivants en Seine-et-Marne selon leur âge en 2017

	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
0 - 19 ans	25,0%	25,4%	24,3%	25,6%	20,0%
20 - 24 ans	13,6%	14,9%	13,1%	10,8%	21,5%
25 - 29 ans	16,4%	17,6%	16,5%	12,6%	13,9%
30 - 39 ans	21,7%	21,5%	21,7%	22,5%	12,5%
40 - 59 ans	15,9%	14,7%	16,6%	17,3%	20,3%
60 - 74 ans	4,5%	3,4%	4,6%	7,5%	4,2%
75 ans et plus	2,9%	2,4%	3,0%	3,6%	7,5%

Source : INSEE – RP 2017

Les prochains indicateurs permettent de caractériser les nouveaux arrivants dans le département en 2017 (par âge, par composition familiale, par CSP et par statut d'occupation de leur nouveau logement) en ne prenant en compte que les **47 791 habitants qui sont venus de l'extérieur de la Seine-et-Marne** entre 2016 et 2017.

Les 3 tranches d'âge les plus représentées parmi les nouveaux arrivants en Seine-et-Marne en 2017 sont :

- **Les 0-19 ans** : 25% des arrivants, soit 11 934 habitants
- **Les 30-39 ans** : 21,7% des arrivants, soit 10 364 habitants
- **Les 25-29 ans** : 16,4% des arrivants, soit 7 828 habitants

On remarque des parts plus élevées de nouveaux arrivants de 25-29 ans dans les communes densément peuplées (17,6% des arrivants, soit 3 689 habitants) et de densité intermédiaire (16,5%, soit 3 136 habitants).

Les 30-39 ans sont davantage représentés dans les communes peu denses (22,5%, soit 1 673 habitants), dans les communes de densité intermédiaire (21,7%, soit 4 122 habitants) et dans les communes densément peuplées (21,5% des nouveaux arrivants, soit 4 510 habitants).

On observe l'arrivée de nouveaux habitants plus âgés dans les communes peu denses et très peu denses avec, par exemple, pour les 40-59 ans, des taux pouvant atteindre 20,3% dans les communes très peu denses (soit 1 288 habitants). Enfin, les seniors préfèrent s'installer dans les communes peu denses et très peu denses. Les chiffres l'illustrent : pour les plus de 60 ans, les taux peuvent atteindre plus de 11% dans les communes peu denses (soit 824 habitants) et très peu denses (soit 55 habitants).

1. Population

Répartition des nouveaux arrivants en Seine-et-Marne selon la composition familiale de leur ménage en 2017

	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Personnes seules	17,5%	17,6%	20,0%	11,2%	13,8%
Familles monoparentales	11,4%	12,0%	11,0%	10,9%	6,5%
Couples	63,7%	62,0%	62,8%	70,5%	71,2%
Autres	7,4%	8,4%	6,2%	7,4%	8,5%

Source : INSEE – RP 2017

Une large majorité des nouveaux arrivants en Seine-et-Marne en 2017 sont des couples (63,7% des arrivants, soit 30 464 habitants), suivis par les personnes vivant seules (17,5%, soit 8 375 habitants).

Les couples sont majoritaires parmi les nouveaux arrivants quel que soit le type de territoire regardé. Néanmoins, ils s'installent davantage dans les communes peu denses (70,5%, soit 5 238 habitants) et très peu denses (71,2%, soit 333 habitants)

On observe que les personnes seules et les familles monoparentales s'installent dans une plus large part dans les communes de densément peuplées (3 678 personnes seules et 2 503 familles monoparentales) et de densité intermédiaire (3 799 personnes seules et 2 089 familles monoparentales).

Pourquoi calcule-t-on le solde migratoire apparent et le profil des arrivants et sortants du département sur des années différentes ?

Le solde migratoire apparent est calculé sur la période 2012-2017, alors que le profil des arrivants et des sortants du département (par lieu d'origine/destination, par âge, par CSP, par composition familiale et par statut d'occupation) est basé sur la période 2016-2017. En effet, les fichiers détaillés permettant de réaliser des analyses fines sur le profil des migrants ne mettent à disposition que des données sur les migrations ayant eu lieu l'année précédente.

1. Population

Répartition des nouveaux arrivants en Seine-et-Marne selon leur Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) en 2017

	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Artisans, commerçants, chefs d'ets	2,1%	1,6%	2,3%	2,6%	2,1%
Agriculteurs	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Ouvriers	9,9%	9,3%	9,8%	11,4%	18,1%
Employés	19,8%	20,5%	18,8%	20,0%	22,5%
Professions intermédiaires	16,7%	16,6%	17,3%	15,2%	13,8%
Cadres	11,6%	11,0%	13,4%	8,9%	9,6%
Retraités	6,1%	4,9%	6,1%	9,3%	11,8%
Autres (inactifs, étudiants)	33,8%	35,9%	32,3%	32,5%	22,1%

Source : INSEE – RP 2017

Parmi les actifs, les employés (19,8% des nouveaux arrivants, soit 9 456 habitants) et les professions intermédiaires (16,7%, soit 7 960 habitants) sont les CSP les plus représentées parmi les nouveaux arrivants en Seine-et-Marne en 2017. Ainsi, plus d'un tiers des arrivants est issu de la classe moyenne.

Un habitant sur 10 qui emménage en Seine-et-Marne est soit cadre (11,6%, soit 5 553 habitants) soit ouvrier (9,9%, soit 4 730 habitants).

On observe également que les retraités représentent 6,1% des arrivants dans le département (soit 2 938 habitants) et les autres inactifs 33,8% des arrivants (soit 16 160 habitants). Les inactifs représentent ainsi 4 arrivants sur 10 en 2017 en Seine-et-Marne.

Les nouveaux arrivants employés et professions intermédiaires sont globalement répartis de manière homogène au sein du département.

Les cadres s'installent davantage dans les communes de densité intermédiaire (13,4% des arrivants, soit 2 535 habitants) et dans les communes densément peuplées (11%, soit 2 535 habitants).

Les ouvriers s'installent dans des proportions plus fortes dans les communes peu denses (846 ouvriers, soit 11,4% des nouveaux arrivants) et très peu denses (85 ouvriers, soit 18,1% des nouveaux arrivants).

Les retraités s'installent dans des proportions plus fortes dans les communes peu denses (693 retraités, soit 9,3% des nouveaux arrivants) et très peu denses (55 retraités, soit 11,8% des nouveaux arrivants).

1. Population

Répartition des nouveaux arrivants en Seine-et-Marne selon le statut d'occupation de leur logement en 2017

	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Propriétaires	38,5%	34,1%	35,8%	56,0%	67,4%
Locataires du privé	37,0%	35,9%	41,0%	30,9%	23,0%
Locataires HLM	11,7%	15,8%	10,9%	2,7%	0,0%
Autres	12,8%	14,2%	12,3%	10,4%	9,6%

Source : INSEE – RP 2017

En 2017, plus des 3/4 des nouveaux arrivants en Seine-et-Marne sont soit propriétaires (38,5% des arrivants, soit 18 393 habitants), soit locataires du privé (37,0% des arrivants, soit 17 686 habitants).

Les communes rurales de la Seine-et-Marne accueillent en majorité des populations qui font le choix de devenir propriétaires. Ainsi parmi les nouveaux arrivants 56% sont propriétaires dans les communes peu denses, soit 4 159 habitants et davantage encore dans les communes très peu denses puisque 67,4% d'entre eux font le choix de la propriété, soit 315 habitants.

Les nouveaux arrivants en location privée s'installent davantage dans les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire. Ils représentent 35,9% des arrivants dans les communes densément peuplées, soit 7 508 habitants et 41% des arrivants dans les communes de densité intermédiaire, soit 7 777 habitants.

Les nouveaux arrivants locataires HLM s'installent plutôt dans les communes densément peuplées du département. Ils représentent 15,8% des nouveaux arrivants, soit 3 308 habitants. Les 3 communes ayant accueillis le plus d'habitants en HLM entre 2016 et 2017 sont ainsi :

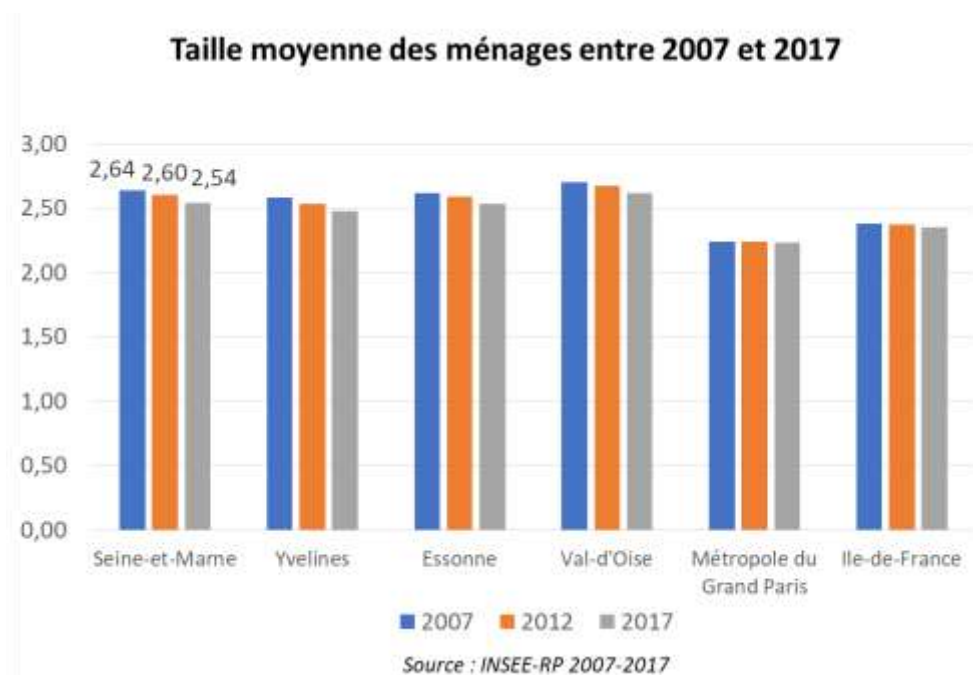
- **Melun**, où les locataires HLM représentent 18,9% des nouveaux arrivants, soit 341 habitants
- **Meaux**, où les locataires HLM représentent 17,5% des nouveaux arrivants, soit 292 habitants
- **Le Mée-sur-Seine**, où les locataires HLM représentent 42,1% des nouveaux arrivants, soit 223 habitants

1.6. Les ménages en Seine-et-Marne : un modèle centré sur les couples et les familles avec enfants

En 2017, les ménages seine-et-marnais se composent en moyenne de 2,54 personnes, ils sont donc **plus grands que la moyenne française** (2,25 personnes) **et que la moyenne en Ile-de-France** (2,35). Seuls le Val-d'Oise, avec 2,62 personnes en moyenne et la Seine-Seine-Denis, 2,59 personnes en moyenne, se caractérisent par des ménages de plus grande taille.

Entre 2007 et 2017, la taille des ménages du département s'est réduite, passant de 2,64 personnes en 2007 à 2,54 en 2017. On observe cette baisse à toutes les échelles :

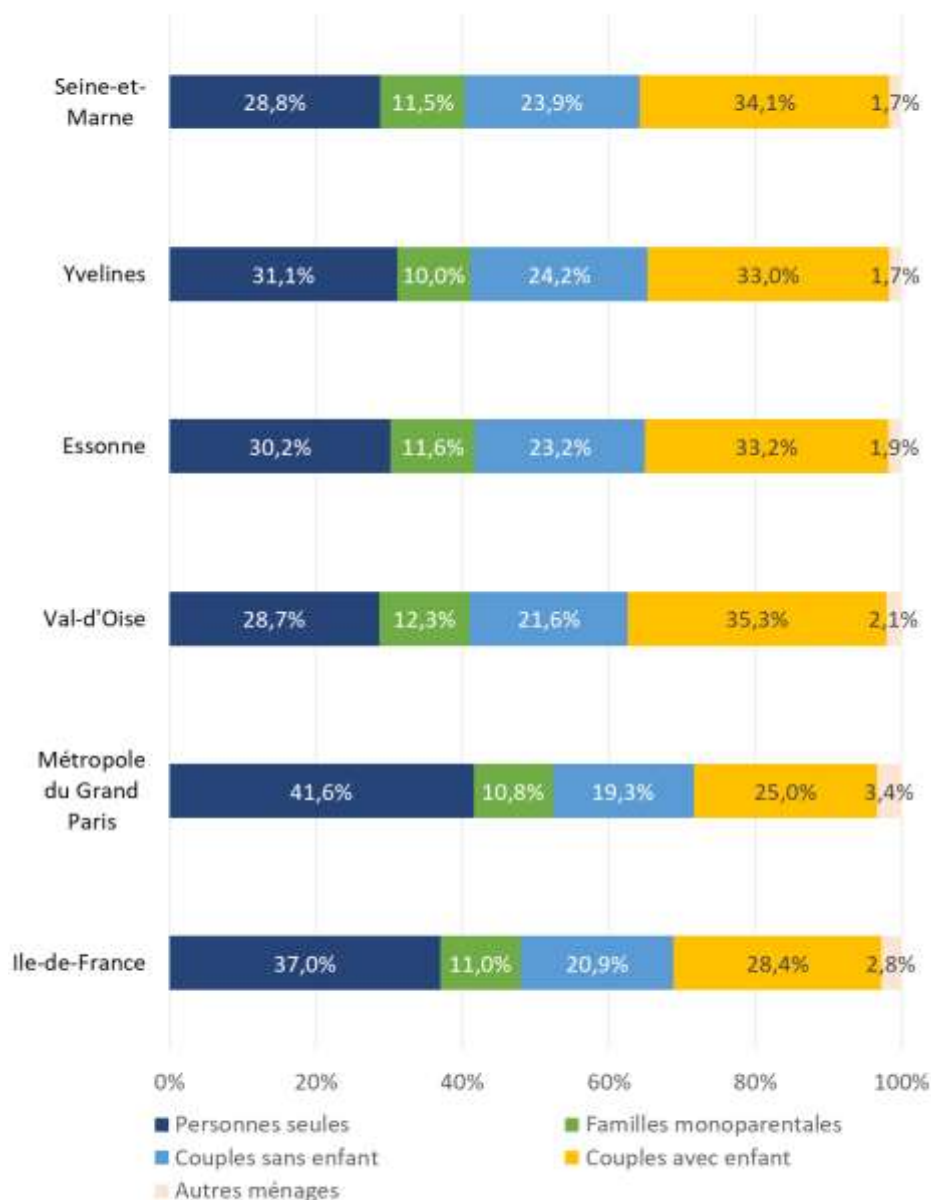
- A l'échelle française, la taille moyenne des ménages est passée de 2,34 personnes en 2007 à 2,25 en 2017
- A l'échelle de la région Ile-de-France, la taille moyenne des ménages est passée de 2,38 personnes en 2007 à 2,35 en 2017



La taille des ménages en Seine-et-Marne depuis 2007 **diminue plus rapidement que dans le reste de la région** (- 0,10 personnes en Seine-et-Marne contre -0,03 en Ile-de-France). Cette tendance est visible dans tous les départements de Grande Couronne avec des ménages perdant de -0,08 personnes dans le Val-d'Oise à -0,10 dans les Yvelines. En revanche, dans la Métropole du Grand Paris, la taille moyenne des

ménages n'a que peu évolué en 10 ans (2,24 personnes en 2007 et 2,23 personnes en 2017).

Répartition des ménages par type de ménage en Ile-de-France en 2017



Source : INSEE - RP 2017

En 2017, plus d'un tiers des ménages seine-et-marnais sont **des couples avec enfants** (34,1% des ménages, soit 188 587 ménages). Suivent ensuite les personnes seules (28,8%, soit 159 377 ménages), les couples sans enfant (23,9%, soit 131 815 ménages), puis les familles monoparentales (11,5%, soit 63 299 ménages).

Une situation bien différente est observée dans la Métropole du Grand Paris, puisque les habitants y vivent bien plus seuls qu'en Seine-et-Marne (41,6%, soit 1 317 445 ménages) et le nombre de couple avec enfants y est plus faible (25%, soit 610 734 ménages). Peu de différences s'observent enfin sur la part de familles monoparentales car il y en a 10,8% dans la Métropole du Grand Paris, soit 343 202 ménages.

Un profil de ménage se dessine en Seine-et-Marne, centré sur les couples et les familles avec enfants. Ainsi en 2017 le

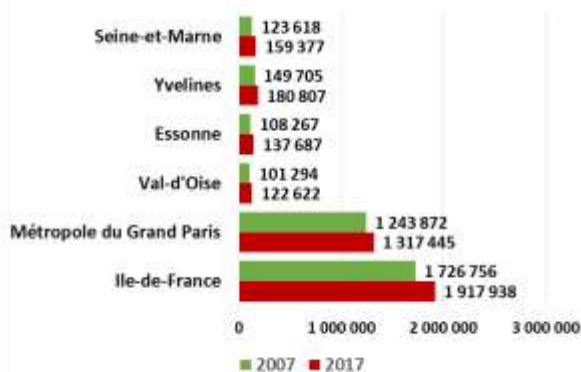
département présente le **plus fort taux de couples avec et sans enfants de la région** (58% des ménages, soit 320 402 ménages) et le **3^{ème} plus fort taux de familles avec enfants de la région** (45,6%, soit 251 886 familles), après le Val-d'Oise (47,7%, soit 223 276 ménages) et la Seine-Saint-Denis (46,4%, soit 260 693 ménages). **A l'inverse la part des personnes seules est la plus faible de la région** (28,8%, soit 159 377 ménages).

Comment l'INSEE définit-elle un ménage ?

Un ménage désigne « l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. »

1. Population

Evolution du nombre de ménages personnes seules en Ile-de-France entre 2007 et 2017



Evolution du nombre de familles monoparentales en Ile-de-France entre 2007 et 2017



Evolution du nombre de couples sans enfant en Ile-de-France entre 2007 et 2017



Evolution du nombre de couples avec enfants en Ile-de-France entre 2007 et 2017



Sources : INSEE – RP 2017

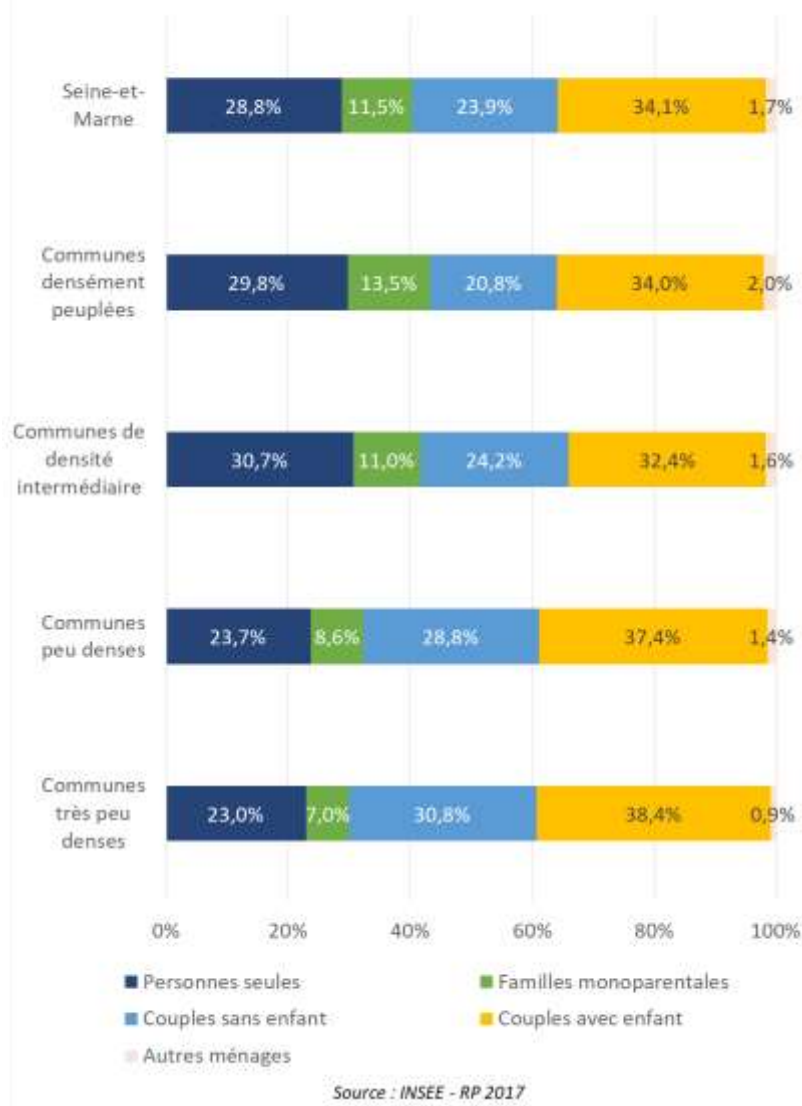
Entre 2007 et 2017, le nombre de ménages a augmenté au sein du département (+13%, soit +64 655 ménages). **Néanmoins, l'évolution du nombre de familles monoparentales (+35%, soit + 16 558 ménages) et de personnes seules (+29%, soit + 35 759 ménages) s'est avérée plus forte que celle du nombre de couples sans enfants (+9%, soit +10 677 ménages) et avec enfants (+2%, soit +3 423 ménages).**

Ces évolutions viennent modifier la structure des ménages seine-et-marnais pour se rapprocher du profil des ménages de la Métropole du Grand Paris. En effet, **d'une part, on assiste à une baisse de la part des couples (avec ou sans enfant) de 4,7 points, soit la 2^{ème} plus forte baisse après l'Essonne (-4,9 points), alors que la part des personnes seules et des familles monoparentales ont respectivement augmenté de 3,5 points et 1,9 points, soit parmi les plus fortes hausses de la région. D'autre part, la part des ménages avec enfants a baissé de 1,9 points, soit la plus forte baisse de la région, alors que celle des ménages sans enfant a augmenté de 2,6 points, soit la plus forte hausse de la région.**

Ces tendances sont également visibles dans les autres départements de Grande Couronne où le nombre de personnes seules et de familles monoparentales a augmenté plus rapidement que le nombre de ménages en couples avec ou sans enfant. On remarque même que le nombre de couples avec enfants a diminué dans les Yvelines (-2%, soit -3 951 ménages).

Comparé à la Métropole du Grand Paris, **l'augmentation du nombre de personnes seules (+6% dans la Métropole, soit +73 573 ménages) et du nombre de familles monoparentales (+18%, soit +51 329 ménages) est moins forte qu'en Seine-et-Marne. En revanche, l'augmentation du nombre de couples avec enfants est plus forte que dans le département (+4% dans la Métropole, soit +27 836 ménages). Enfin, le nombre de couples sans enfant est en baisse dans la Métropole (-0,2%, soit -937 ménages). Ainsi, alors que la part des couples y est en baisse (-1,1 point), celle des ménages avec enfants progresse (+1 point).**

Répartition des ménages par type de ménage en Seine-et-Marne en 2017



En 2017, dans le département, les personnes seules et les familles monoparentales vivent en plus grand nombre dans les communes densément peuplées (29,8% de ménages personnes seules, soit 66 386 ménages et 13,5% de ménages familles monoparentales, soit 30 006 ménages), avec des parts de personnes seules pouvant atteindre 41,6% à Melun (soit 7 180 ménages) et des parts de familles monoparentales pouvant atteindre 17,3% au Mée-sur-Seine (soit 1 349 ménages).

Dans les communes de densité intermédiaire, on retrouve des proportions importantes de personnes seules (30,7%, soit 65 003 ménages) et de couples sans enfants (24,2%, soit 51 194 ménages).

Au contraire, ce sont dans les communes peu denses et très peu denses que l'on retrouve le moins de personnes seules et de familles monoparentales. Par exemple, dans les communes très peu denses, seuls 23% des ménages sont des personnes vivant seules (soit 2 270

ménages) et 7% sont des familles monoparentales, soit 689 ménages. C'est également dans ce type de communes que les proportions de couples avec ou sans enfants sont les plus fortes. Par exemple, dans les communes très peu denses, 30,8% des ménages sont des couples sans enfant (soit 3 045 ménages) et 38,4% sont des couples avec enfants (soit 3 794 ménages).

Dans les villes nouvelles, on observe une proportion de couples avec enfants (35,8%, soit 43 076 ménages) et de familles monoparentales (12,9%, soit 15 485 ménages) plus élevée que la moyenne du département, alors que la part de couples sans enfant y est plus faible (20,6%, soit 24 762 ménages). La part de personnes seules est, elle, équivalente à la moyenne seine-et-marnaise (28,8%, soit 34 700 ménages).

Comment l'INSEE définit-elle une famille ?

Une famille « est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

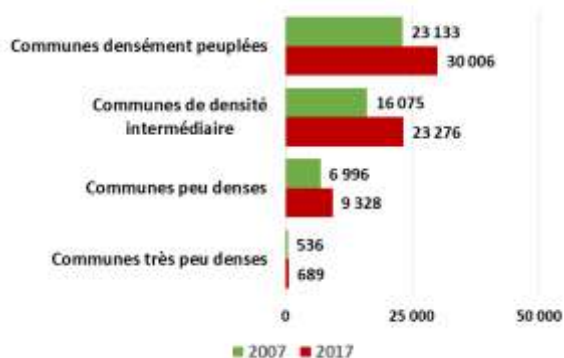
- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

1. Population

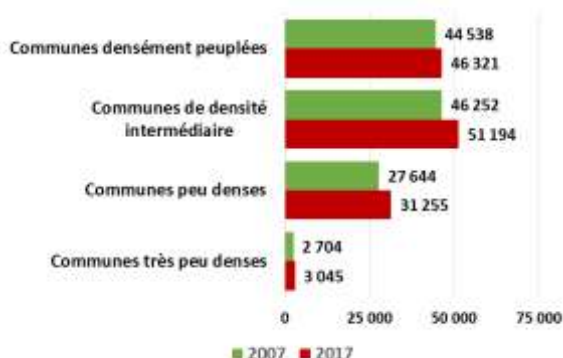
Evolution du nombre de ménages personnes seules en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017



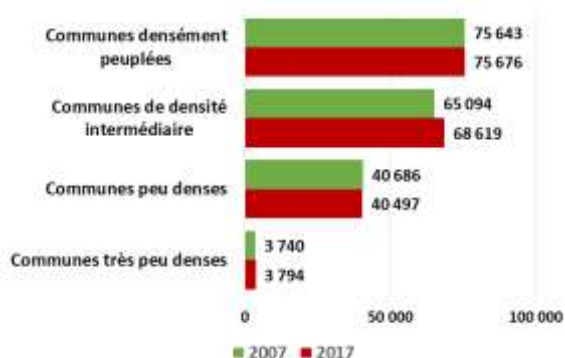
Evolution du nombre de familles monoparentales en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017



Evolution du nombre de couples sans enfant en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017



Evolution du nombre de couples avec enfants en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017



Sources : INSEE – RP 2017

Entre 2007 et 2017, ce sont dans les communes de densité intermédiaire que le nombre de personnes vivant seules (+31%, soit +15 352 ménages) et de familles monoparentales (+45%, soit +7 201 ménages) progresse le plus rapidement. Mais on observe également que la quasi totalité de l'augmentation du nombre de couples avec enfants dans le département se concentre dans ces communes (+5%, soit +3 525 ménages). Ainsi, la part des familles avec enfants n'a baissé que de -1,4 points, soit la plus faible baisse du département, portée par la hausse de la part des familles monoparentales (+2,1 points, la plus forte hausse du département), la part des couples avec enfants étant en baisse comme dans le reste du département (-3,5 points).

Les autres types de communes sont également concernées par l'augmentation du nombre de personnes seules (entre +26% dans les communes peu denses, soit +5 276 ménages et +28% dans les communes densément peuplées, soit +14 640 ménages) et du nombre de familles monoparentales (entre +29% dans les communes très peu denses, soit +153 ménages et +33% dans les communes peu denses, soit +2 332 ménages). L'évolution du nombre de couples sans enfant est supérieure à la moyenne du département dans toutes les communes sauf dans les communes densément peuplées (+4%, soit + 1 783 ménages). On compte ainsi 13% de couples sans enfants en plus dans les communes peu denses (+3 611 ménages) et très peu denses (+341 ménages) et 11% en plus dans les communes de densité intermédiaire (+4 942 ménages).

Ainsi, la part des familles avec enfants baisse dans tout le département, mais, ce sont dans les communes peu denses (-2,8 points) et très peu denses (-2,3 points) qu'elle est la plus forte. On observe également une forte baisse de la part des couples avec ou sans enfant dans les communes densément peuplées (-5,3 points), alors que ces communes présentaient déjà la part de couples la plus faible (54,8%, soit 121 997 ménages), associée à la plus forte hausse de la part de personnes seules (+3,9 points).

1. Population

Les familles avec enfants selon le nombre d'enfants en France entre 2007 et 2017

	Nombre de familles en 2017				% de familles en 2017			
	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants et plus	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants et plus
Seine-et-Marne	91 978	90 735	34 524	12 247	40,1%	39,5%	15,0%	5,3%
Ile-de-France	767 078	696 542	272 605	105 569	41,6%	37,8%	14,8%	5,7%
France	3 878 445	3 543 920	1 227 441	404 761	42,8%	39,1%	13,6%	4,5%

	Evolution en nombre entre 2007 et 2017				Evolution en % entre 2007 et 2017			
	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants et plus	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants	Avec 4 enfants et plus
Seine-et-Marne	5 114	4 914	2 130	1 156	5,9%	5,7%	6,6%	10,4%
Ile-de-France	20 676	32 230	16 675	5 118	2,8%	4,9%	6,5%	5,1%
France	78 320	109 938	-16 273	1 836	2,1%	3,2%	-1,3%	0,5%

Source : INSEE – RP 2007-2017

En 2017, près de 80% des familles seine-et-marnaises sont composées de 1 ou 2 enfants. (soit 91 978 familles avec 1 enfant, soit 40,1% des familles avec enfants et 90 735 familles avec 2 enfants, soit 39,5%), un chiffre équivalent à la moyenne régionale (79,5%, soit 1 463 620 familles).

Néanmoins, comparé aux autres départements de France métropolitaine, la part des familles avec 1 enfant s'avère faible en Seine-et-Marne : le département présente le 15^{ème} taux le plus faible. Ces familles sont davantage présentes en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie, en Provence et en Corse avec des taux pouvant atteindre 54,1% en Corse-du-Sud (soit 11 876 familles).

Les familles de 2 enfants sont présentes en Seine-et-Marne dans des proportions supérieures à la moyenne régionale (37,8%) et équivalentes à la moyenne nationale (39,1%).

En revanche, la part des familles nombreuses s'avère élevée en Seine-et-Marne par rapport au reste de la France : le département présente le 10^{ème} taux le plus élevé en France. Ces familles sont davantage présentes dans le Nord, en Ile-de-France et en région lyonnaise avec des taux pouvant atteindre 26,4% en Seine-Saint-Denis (soit 68 980 familles).

Entre 2007 et 2017, le nombre de familles avec enfants en Seine-et-Marne a progressé plus rapidement que dans le reste de la région et que dans le reste du pays, notamment en ce qui concerne les familles composées d'un enfant (+5,9%, soit +5 114 familles) et celles comptant 4 enfants et plus (+10,4%, soit +1 156 familles).

Comment l'INSEE définit-elle un enfant ?

Selon l'INSEE, « est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, quel que soit son âge, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage (avec lesquels elle constituerait alors une famille en tant qu'adulte). »

Cependant, dans les données présentées ici sur les familles selon le nombre d'enfants, seuls sont comptés les enfants de moins de 25 ans. Donc les familles qui, en 2017, ne sont composées que d'enfants de plus de 25 ans ne sont pas comptées. Ainsi, les données présentées ici prennent en compte sur l'année 2017 plus de 91% des familles avec enfants, soit 229 484 familles.

1. Population

Répartition des enfants de 0 à 18 ans selon leur âge en Ile-de-France en 2017

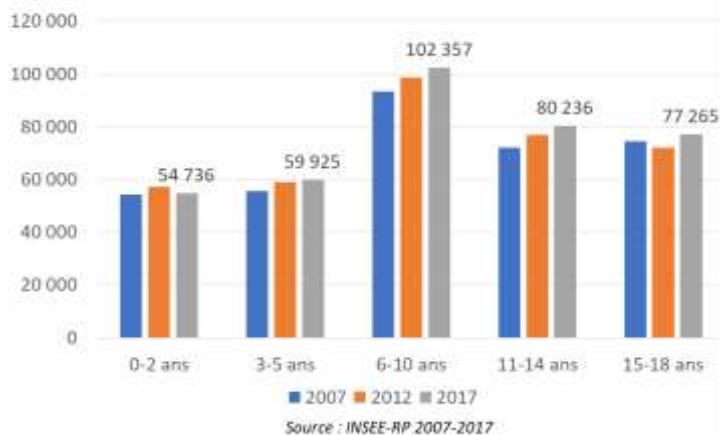


En 2017, en Seine-et-Marne, on compte davantage d'enfants âgés de 6 à 18 ans que d'enfants âgés de 0 à 5 ans en effet :

- 27,3% ont entre 6 et 10 ans, soit 102 357 enfants,
- 21,4% ont entre 11 et 14 ans, soit 80 236 enfants,
- 20,6% ont entre 15 et 18 ans, soit 77 265 enfants.

La part des 6-10 ans et des 11-14 ans est supérieure à la moyenne régionale et, aux autres départements de Grande Couronne. A l'inverse, la part des 0-2 ans dans le département est inférieure à la moyenne en Ile-de-France et s'avère être le taux le plus faible en Grande Couronne. Ce constat est à rapprocher du faible taux de natalité du département : avec un taux de 13,9‰ en 2018, qui représente 18 418 naissances sur le département cette année-ci, la Seine-et-Marne présente le 3^{ème} taux le plus faible de la région.

Evolution du nombre d'enfants de 0 à 18 ans selon leur âge en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017



Dans le département, entre 2007 et 2017, le nombre d'enfants âgés de 0 à 18 ans a augmenté, quel que soit la tranche d'âge (+7%, soit +24 556 enfants), soit la hausse la plus importante en Grande Couronne (Yvelines : +0,1%, soit +287 enfants, Val-d'Oise : +4,7%, soit +13 530 enfants, Essonne : +7,2%, soit +20 442 enfants).

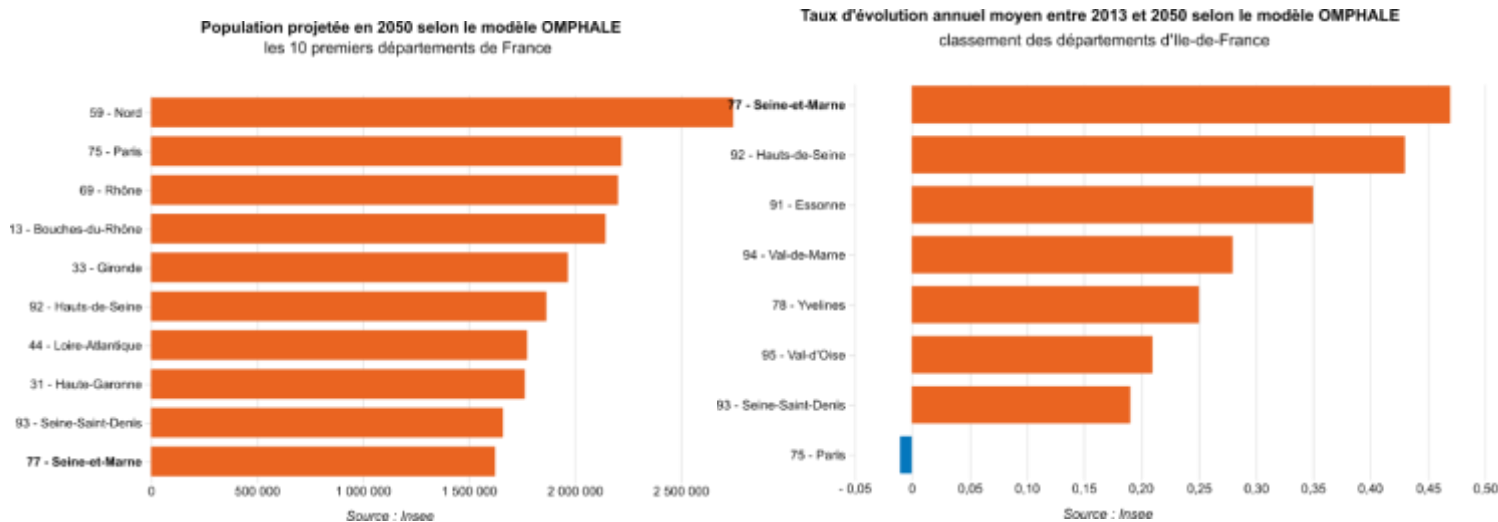
Dans le détail, c'est le nombre d'enfants âgés de 11 à 14 ans qui a progressé le plus rapidement (+11,4% entre 2007 et 2017, soit +8 224 enfants), suivis des 6-10 ans (+9,6%, soit +8 928 enfants),

des 3-5 ans (+7,6%, soit +4 210 enfants) et des 15-18 ans (+3,7%, soit +2 778 enfants).

Au sein du département, en 2017, la répartition des enfants selon leur âge varie peu d'un territoire à un autre. On observe néanmoins que les enfants les plus jeunes sont davantage présents dans les communes densément peuplées (15,8% de 0-2 ans soit 25 371 enfants). Les enfants de 11 à 18 ans sont davantage présents dans les communes de densité intermédiaire (42,6%, soit 57 403 enfants), les communes peu denses (44,2%, soit 31 944 enfants) et très peu denses (45,1%, soit 2 891 enfants).

1.7. Un département toujours en croissance démographique dans les prochaines années

Selon le modèle de projections démographiques de l'INSEE, nommé OMPHALE (voir principes de fonctionnement en encart), la Seine-et-Marne compterait **1 622 00 habitants en 2050 (soit 220 000 de plus qu'en 2017)** et serait ainsi l'un des départements aux dynamiques démographiques les plus fortes de France Métropolitaine. En effet, le département se classerait au **10^e rang national de par son nombre d'habitants et au 22^e rang national de par sa croissance démographique**, avec un taux d'évolution annuel moyen de 0,47%. Ce taux de croissance élevé ferait de la Seine-et-Marne le département à la **plus forte croissance démographique de la région Ile-de-France**.



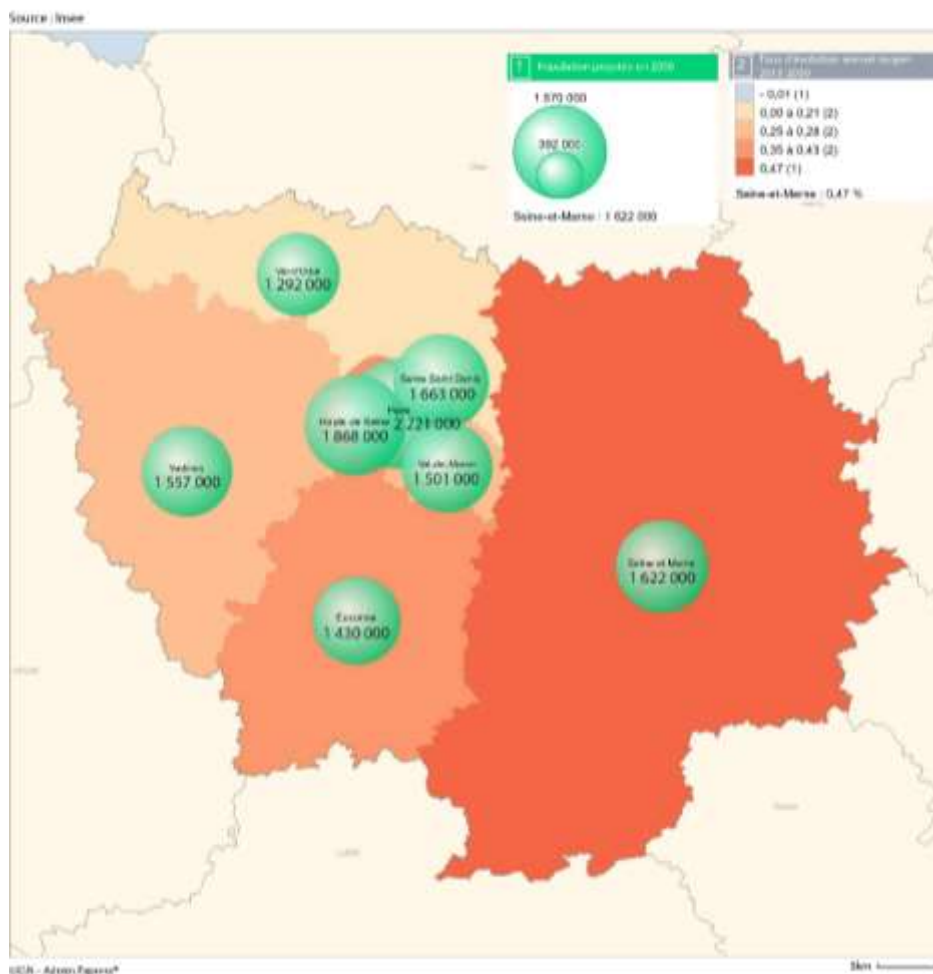
Fonctionnement des projections démographiques OMPHALE :

Les projections démographiques OMPHALE, développées par l'INSEE, sont un modèle statistique permettant à partir des données des derniers recensements de projeter le nombre d'habitants d'une zone, par âge et par sexe pour les années futures (et non de prévoir l'avenir). Les résultats sont obtenus en prolongeant les tendances passées des 3 composantes suivantes : les naissances, les décès et les migrations. Le modèle permet de moduler ces 3 composantes afin de proposer des projections selon diverses hypothèses de fécondité, de mortalité et de migrations. Dans cette publication, les résultats sont issus du scénario central donné par l'INSEE qui se base sur les hypothèses suivantes pour les projections à l'échelle française :

- Indicateur Conjoncturel de Fécondité à 1,95 enfant par femme de 2013 à 2070 et âge moyen à la maternité atteignant 32 ans en 2040 ;
- Espérance de vie en 2070 de 93 ans pour les femmes et 90,1 ans pour les hommes ;
- Solde migratoire constant à +70 000 personnes par an de 2013 à 2070.

1. Population

Population projetée en 2050 et taux d'évolution annuel moyen entre 2013 et 2050 par département d'Ile-de-France

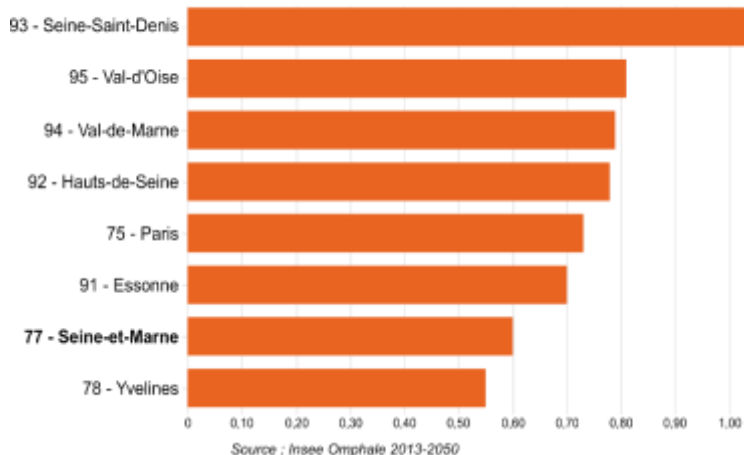


Dans la continuité des observations réalisées sur la période 2012-2017, la croissance démographique du département **devrait continuer à ne dépendre que de la natalité d'ici 2050**. En effet, à cette date, sur les 0,47% de croissance annuelle de la population, 0,6% serait expliquée par un solde naturel positif et - 0,13% serait expliquée par un solde migratoire négatif. Concrètement, **l'ensemble de la croissance démographique du département continuerait à être assurée par les naissances, alors que les migrations seraient toujours un facteur négatif à l'évolution de la population.**

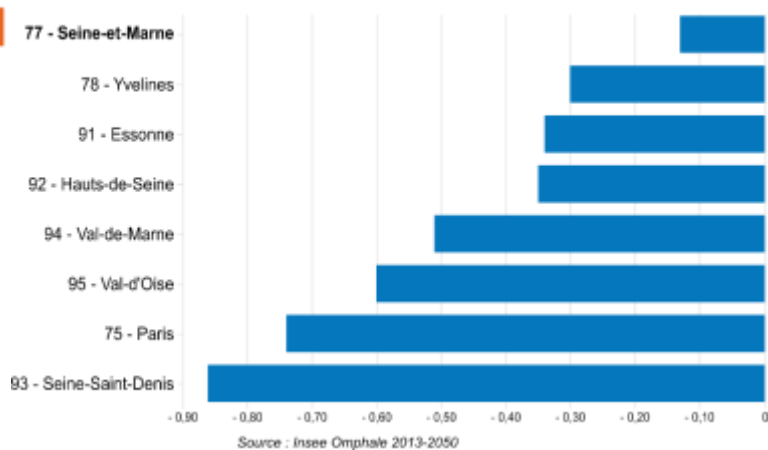
Comparé aux autres départements de la région, son solde migratoire, même négatif, resterait le plus élevé de la

région, ainsi **la Seine-et-Marne serait le département perdant le moins d'habitants de la région en raison des migrations résidentielles**. Au sujet du solde naturel, même s'il resterait positif comme pour les 7 autres départements de la région, **il serait en revanche l'un des plus faibles d'Ile-de-France.**

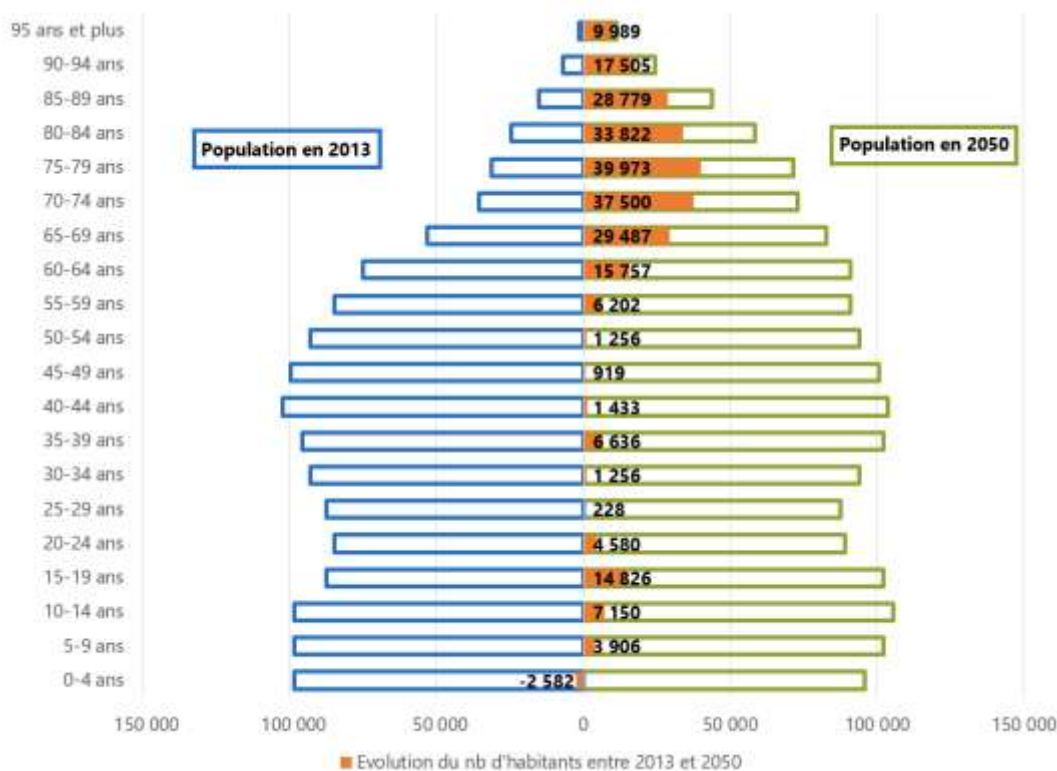
Contribution du solde naturel dans le taux d'évolution annuel moyen entre 2013 et 2050 selon le modèle OMPHALE classement des départements d'Ile-de-France



Contribution du solde migratoire dans le taux d'évolution annuel moyen entre 2013 et 2050 selon le modèle OMPHALE classement des départements d'Ile-de-France



Evolution de la pyramide des âges en Seine-et-Marne entre 2013 et 2050 selon le modèle OMPHALE



Sources : INSEE – OMPHALE 2013-2050

L'ensemble de la population départementale devrait augmenter, excepté les plus jeunes (0-4 ans). **Les plus forts taux de croissance sont à prévoir pour les personnes de plus de 60 ans** : le vieillissement de la population devrait alors s'accroître. C'est d'ailleurs en Seine-et-Marne que la part des 60 ans et plus devrait le plus augmenter dans la région avec une hausse de 10,2 points entre 2013 et 2050 contre +8,7 points pour l'ensemble de la région. Ainsi en 2050, près d'un habitant sur trois en Seine-et-Marne aura plus de 60 ans.

Comme évoqué en encart, le modèle de projections démographiques OMPHALE est basé sur les 3 composantes suivantes : **les naissances, les décès et les migrations. Une variable importante n'est pas incluse dans ce modèle, l'évolution de la construction de logements.** Ainsi, pour estimer plus localement le nombre futur d'habitants d'un territoire, l'INSEE a réalisé une étude spécifique à l'Ile-de-France en partenariat avec l'Institut Paris Région, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France (DRIEA) et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile-de-France (DRIHL) intitulée « **Evolution conjointe du parc de logements et de la population en Ile-de-France – Deux scénarios à l'horizon 2035** », publiée en décembre 2018. A l'échelle d'une commune, la construction d'un nouveau programme de logements aura un impact sur l'apport de population sur ce territoire, surtout dans la région Ile-de-France, qui est un territoire où le rythme de construction est très élevé. De plus, l'évolution du taux de vacance et l'évolution du nombre moyen de personnes par ménage sont des variables prises en compte, prépondérantes dans un marché de l'immobilier tendu comme celui du marché francilien.

1. Population

Deux scénarios de construction ont été appliqués à ce modèle :

- **Un scénario bas, fixé à 50 000 nouveaux logements construits par an, dont 6 300 en Seine-et-Marne** qui permettrait de **répondre aux tendances actuelles de natalité, migrations et desserrement des ménages** sans pour autant être suffisant pour réduire les tensions du marché de l'immobilier
- **Un scénario haut, basé sur les objectifs fixés par la loi du « Grand Paris » adopté en 2010, qui vise à construire 70 000 logements neufs par an en Ile-de-France, dont 8 400 en Seine-et-Marne,** permettant ainsi de **favoriser la rotation des logements en augmentant la vacance.**

En 2035, dans le scénario bas (construction de 6 300 logements), l'apport de population en Seine-et-Marne serait le même que dans le modèle de projection OMPHALE qui pour rappel ne prend pas en compte la variable logement, avec 1 556 000 habitants.

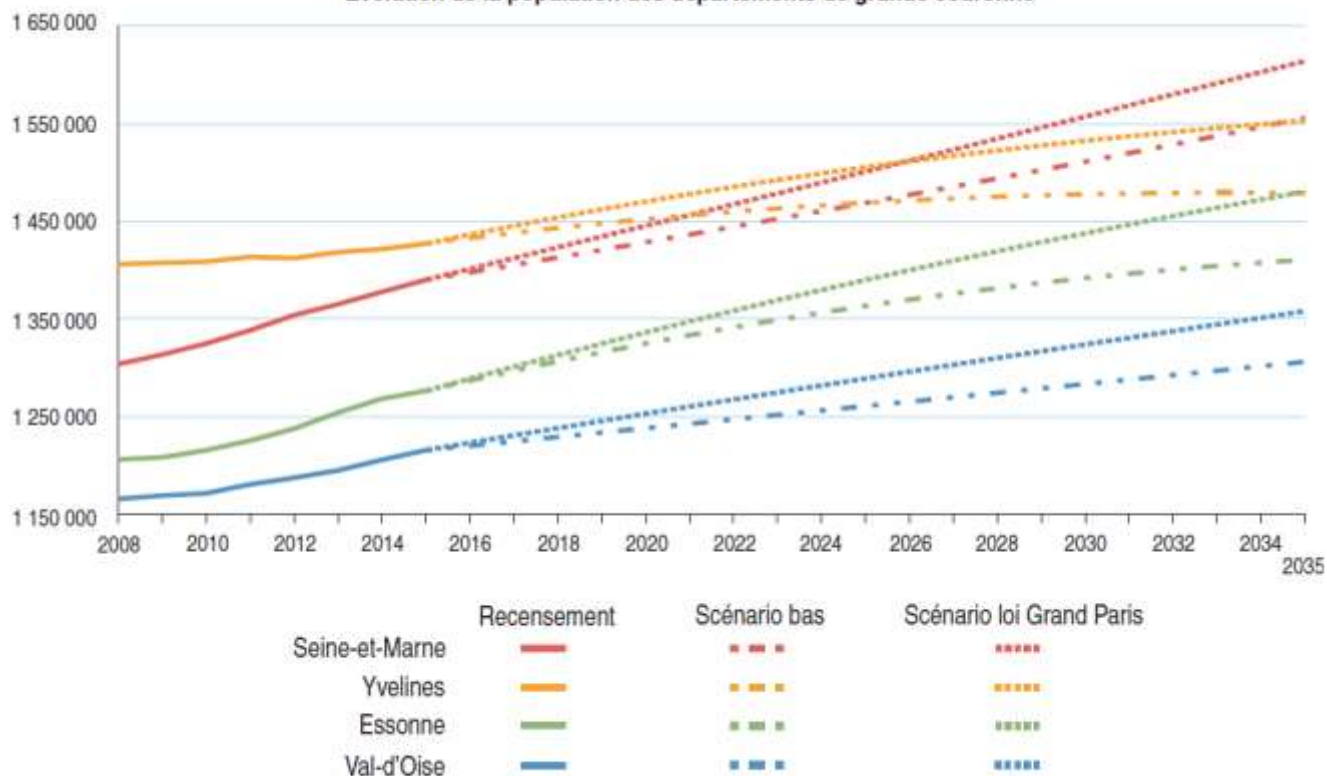
En revanche, selon le scénario haut, prévoyant 8 400 logements neufs par an en Seine-et-Marne jusqu'à 2035, le nombre d'habitants prévus sur le département serait supérieur à celui prévu en ne prenant en compte que la natalité, mortalité et les migrations. **On compterait ainsi 1 615 000 habitants en 2035, soit 48 000 de plus que le nombre d'habitants prévus par le modèle OMPHALE.** En effet, l'objectif de la loi « Grand Paris » étant de réduire les tensions existantes sur le marché de l'immobilier francilien, ces constructions de logements neufs supplémentaires devraient permettre de **freiner le départ des jeunes ménages et des familles du département**, en réduisant le déficit migratoire et en facilitant l'accès au logement pour les jeunes et les étudiants arrivant dans la région.

Evolution de la population d'ici 2035 selon les 2 différents scénarios de construction

	Scénario tendanciel *	Scénario bas de construction				Scénario loi Grand Paris de construction			
		Population 2035	Population 2035	Taille moyenne des ménages 2035	Nombre de constructions par an 2015-2035	Renouvellement par an 2015-2035	Population 2035	Taille moyenne des ménages 2035	Nombre de constructions par an 2015-2035
Paris	2 202 000	2 205 000	1,88	3 900	-2 200	2 175 000	1,85	4 500	-2 500
Hauts-de-Seine	1 658 000	1 718 000	2,17	7 600	-2 600	1 791 000	2,16	11 600	-4 500
Seine-Saint-Denis	1 757 000	1 832 000	2,49	9 200	-2 700	1 895 000	2,46	12 400	-4 100
Val-de-Marne	1 524 000	1 576 000	2,27	7 400	-1 200	1 626 000	2,25	10 100	-2 200
Petite couronne	4 939 000	5 126 000	2,31	24 200	-6 500	5 312 000	2,29	34 100	-10 800
Seine-et-Marne	1 567 000	1 556 000	2,40	6 300	-400	1 615 000	2,35	8 400	-500
Yvelines	1 441 000	1 479 000	2,33	6 100	-1 000	1 553 000	2,28	8 700	-1 300
Essonne	1 501 000	1 411 000	2,40	5 300	-400	1 481 000	2,34	8 500	-800
Val-d'Oise	1 337 000	1 306 000	2,50	4 200	-400	1 358 000	2,49	5 800	-700
Grande couronne	5 846 000	5 752 000	2,40	21 900	-2 200	6 007 000	2,36	31 400	-3 300
Île-de-France	12 987 000	13 083 000	2,26	50 000	-10 900	13 494 000	2,23	70 000	-16 600

* Les projections de population régionales et départementales sur la période 2013-2050 ont été actualisées en décembre 2017 dans le cadre d'un groupe de travail piloté par l'Insee Île-de-France.
Sources : Omphale 2017, Simulateur Immobilier IAU-DRIEA ; Groupe de travail IAU IdF, Insee Île-de-France, Apur, DRIEA et DRIHL pour les scénarios bas et loi Grand Paris.

Évolution de la population des départements de grande couronne



Source : Groupe de travail IAU idF, Insee Île-de-France, Apur, Driea et Drihl pour les scénarios bas et loi Grand Paris.

Estimer la population future en Seine-et-Marne repose ainsi sur un ensemble de facteurs à prendre en compte : les facteurs « naturels » comme la natalité, la mortalité et les migrations, mais aussi sur des facteurs « externes » comme les évolutions sociétales telles que le desserrement des ménages ou les évolutions en termes d'offre de logements. En tout état de cause, les dynamiques de construction seront une variable essentielle à prendre en compte dans les prochaines années pour évaluer si le scénario haut de loi « Grand Paris » est atteint, voire dépassé, permettant d'appréhender au mieux, l'apport d'une population supplémentaire non liée aux variables classiques de projections de populations.

2. Logements

2.1. Un mode d'habiter centré sur l'habitat individuel, mais qui tend à s'équilibrer avec une importante construction de logements collectifs

Les données sur les permis de construire issues de la base Sitadel (voir principes de fonctionnement en encart), permettent d'étudier les dynamiques de constructions de logements. Dans cette étude, ces données sont mobilisées de la manière suivante :

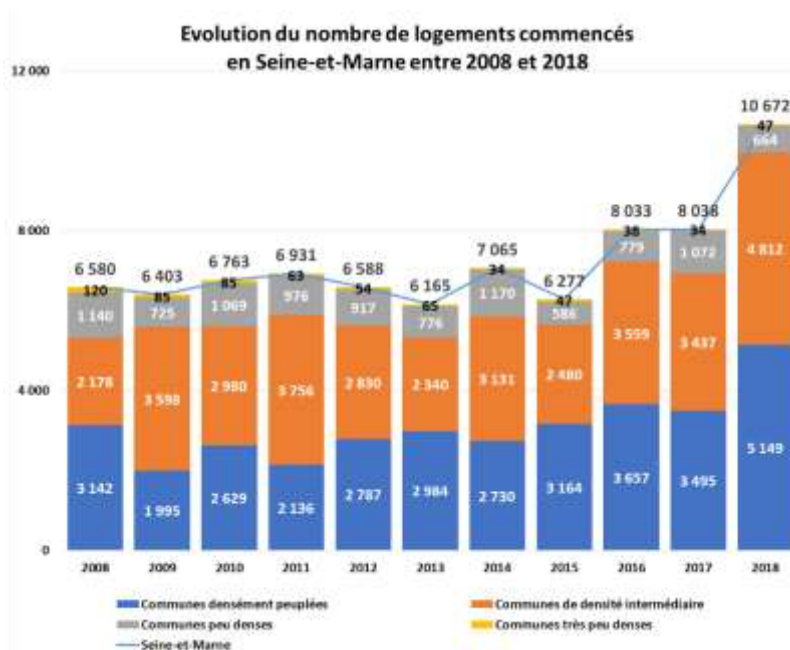
- Les logements commencés entre 2008 et 2018 permettent d'étudier la construction passée et actuelle sachant que, en France, le délai moyen entre le commencement d'un chantier et son achèvement se situe entre 11 et 12 mois pour une maison et entre 21 et 25 mois pour un immeuble.
- Une estimation des logements livrés entre 2020 et 2022 réalisée à partir des permis de construire déposés entre 2017 et fin 2019.

On constate au regard des logements commencés depuis 2008 que la production actuelle dans le département ne s'est jamais révélée aussi forte. En effet, le nombre de logements dont le chantier a réellement démarré (dits « logements commencés »), a augmenté de +62% entre 2008 et 2018 passant de 6 580 logements commencés en 2008 à 10 672 en 2018. On assiste en 2016 et 2017 à un emballement de la construction dans le département avec environ + 2 000 logements commencés par rapport à 2015 (+30% environ), soit plus de 8 000 logements mis en chantiers par an. L'année 2018 se révèle exceptionnelle car il s'agit du plus grand nombre de logements commencés depuis 2008.

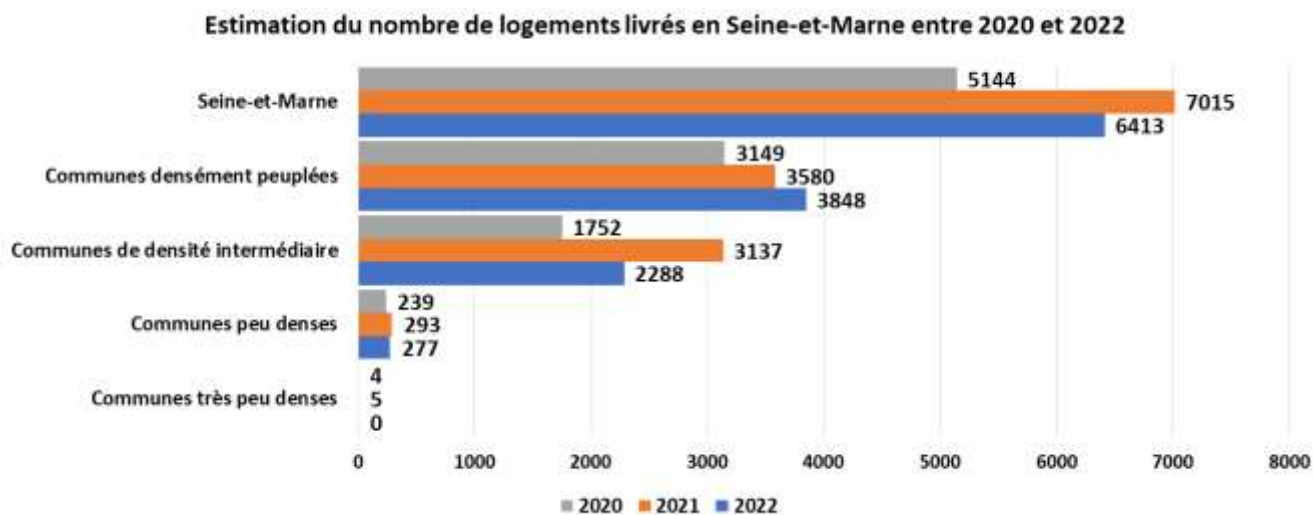
Beaucoup de chantiers de constructions sont mis en œuvre partout en Seine-et-Marne hormis dans les communes très peu denses où les dynamiques sont très faibles. On observe 2 périodes dans la répartition des logements commencés sur le territoire seine-et-marnais. Jusqu'en 2014, ce sont dans les communes de densité intermédiaire que l'on compte le plus de logements commencés (entre 43% en 2012 et 56% en 2009). Depuis 2015, ce sont les communes densément peuplées que l'on observe le plus grand nombre

de constructions (jusqu'à 50% des logements commencés, soit 3 164 logements en 2015).

En 2018, les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire concentrent 93% des logements commencés, soit 9 961 logements, alors qu'elles ne regroupent que 78% de la population départementale (1 095 758 habitants en 2017). Les villes nouvelles, alors qu'elles ne regroupent que 22% de la population départementale (312 487 habitants en 2017), concentrent 46% des logements commencés en 2018 (soit 4 928 logements).



Source : Sitadel 2008-2018



Source : Sitadel 2017-2019

L'estimation du nombre de logements livrés dans le département entre 2020 et 2022 s'appuie **sur les permis de construire délivrés dans le département entre 2017 et 2019 en y appliquant les délais moyens de mise en chantier en Ile-de-France** (entre 3 et 5 mois pour une maison et entre 7 et 15 mois pour un immeuble) **et le délais moyens d'achèvement observés en France ces dernières années** (entre 11 et 12 mois pour une maison et entre 21 et 25 mois pour un immeuble), (voir les grands principes de réalisation et les effets du Covid19 sur la construction en Seine-et-Marne en encart).

Sur les 3 prochaines années, dans le département, **c'est en 2021, qu'un pic de livraisons devrait être atteint avec 7 015 logements livrés. C'est dans les communes densément peuplées que la part et le nombre de constructions sera la plus importante, avec en 2022 60% des livraisons soit 3 848 logements. On observe également cette dynamique dans les communes de densité intermédiaire avec 3 137 logements qui devraient être livrés en 2021. Entre 2020 et 2022, les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire continueraient à concentrer plus de 95% des logements livrés dans le département, avec dans les communes densément peuplées un nombre de livraisons plus important année après année (+14% entre 2020 et 2021 soit +431 logements livrés, et +7% entre 2021 et 2022, soit +268 logements livrés).**

Comment et dans quel cadre a été réalisée l'estimation du nombre de logements livrés en Seine-et-Marne entre 2020 et 2022 ?

L'estimation du nombre de logements livrés en Seine-et-Marne entre 2020 et 2022 a été réalisée à partir **des fichiers détaillés des permis de construire et des délais moyens de mise en chantier et d'achèvement fournis par les services de Sitadel**. Ces données permettent de connaître précisément les caractéristiques des logements qui vont être prochainement construits dans le département ainsi que leurs dates d'autorisation et de mise en chantier.

Qu'est-ce que Sitadel et comment cette base est-elle exploitée pour cette étude sur la construction de logements ?

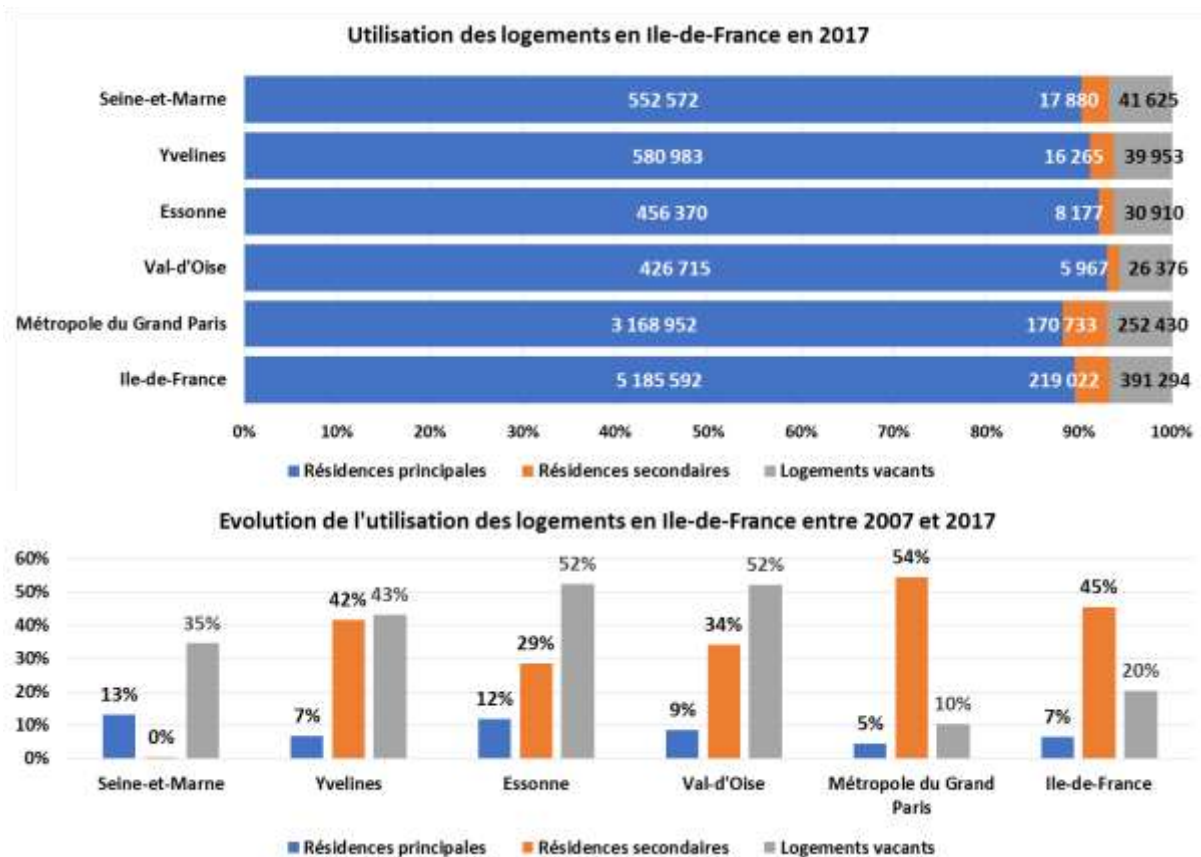
SITADEL est le « Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux », rattaché au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Cette base de données recense l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logement) et à usage non résidentiel (locaux d'activité) soumises à la procédure d'instruction du permis de construire. Elle permet un suivi historique de la construction et est enrichie mensuellement.

Les indicateurs de cette étude sont détaillés soit en « **permis déposés** », « **logements autorisés** » et « **logements commencés** » qui correspondent à différentes étapes de la construction d'un logement :

- **La procédure d'autorisation de construction d'un nouveau logement commence par le dépôt du permis de construire en mairie**
- **Après le dépôt du permis de construire, celui-ci est instruit par les services de la mairie ou de l'intercommunalité qui va en autoriser ou non la construction : ceux qui sont acceptés sont considérés comme « logements autorisés ».**
- **Puis, tous les logements autorisés n'aboutissent pas nécessairement au démarrage de leur construction. Certains projets peuvent être en effet annulés en raison d'aléas (problèmes financiers du constructeur, aléas techniques...). Pour ceux dont la construction commence réellement (concrétisé par la remise d'un document aux services instructeurs se nommant « Déclaration d'Ouverture du Chantier »), ils sont comptés comme « logements commencés ».**

L'étude des effets de la crise du Covid19 sur la construction en Seine-et-Marne

Cette étude s'attache à étudier l'évolution de la construction en Seine-et-Marne sur un temps long et permet de dégager des tendances générales sur les dynamiques immobilières. A ce titre, les effets de la crise du Covid19 (qui a toujours cours au moment de l'écriture de cette étude), ne peuvent donc être traités ici. **Ce sujet fera l'objet d'une étude ultérieure, lorsque des données suffisamment robustes seront disponibles et le recul nécessaire sera pris pour les analyser.**

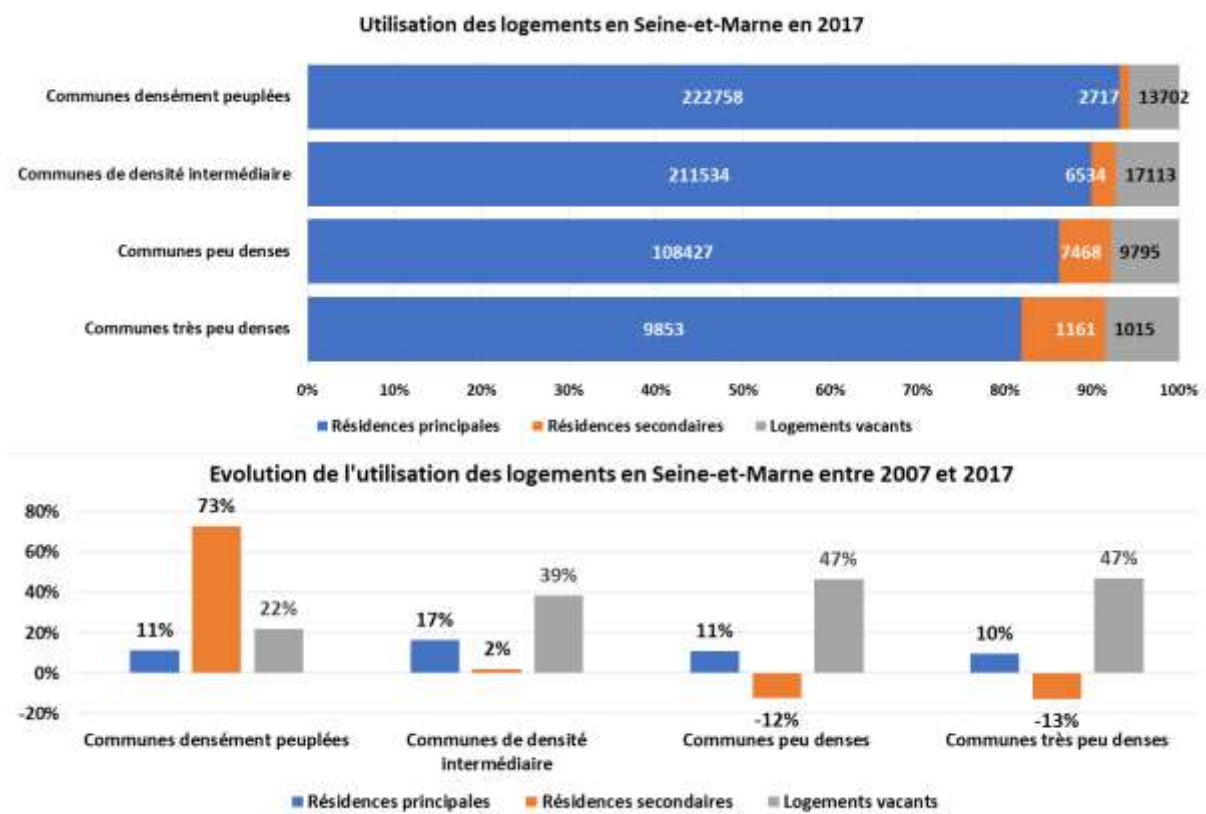


Source : INSEE – RP 2007-2017

En 2017, en Seine-et-Marne, 90,3% (552 572 logements) de l'ensemble des 612 076 logements sont des résidences principales. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne régionale (89,5%) et inférieur aux 3 autres départements de Grande Couronne qui oscille entre 91,2% (pour les Yvelines) et 93% (pour le Val-d'Oise). Ce léger écart s'explique par une part de résidences secondaires plus importante avec 2,9% des logements, soit 17 880 résidences secondaires (2^{ème} taux le plus fort après la Métropole du Grand Paris) et par le taux de vacance le plus élevé de Grande Couronne (6,8%, soit 41 625 logements vacants). En effet, dans les autres départements de Grande Couronne la part des résidences secondaires varie entre 1,3% dans la Val-d'Oise (5 967 résidences secondaires) et 2,6% dans les Yvelines (16 265 résidences secondaires) et la part des logements vacants entre 5,7% dans le Val-d'Oise (26 376 logements vacants) et 6,3% dans les Yvelines (39 953 logements vacants).

Au regard des évolutions entre 2007 et 2017, c'est en Seine-et-Marne que l'on observe la hausse la plus importante du nombre de résidences principales (+13%, soit +64 597 résidences principales près de deux fois plus que dans la Métropole du Grand Paris), à mettre en corrélation avec la forte augmentation du nombre de logements et au dynamisme démographique du département. Au contraire, le département est le seul à voir son nombre de résidences secondaires rester stable (+73 résidences secondaires entre 2007 et 2017) alors que leur augmentation dans le reste de l'Ile-de-France est très importante (+29% pour l'Essonne à 54% dans la Métropole du Grand Paris). Concernant la vacance, la part des logements vacants augmente moins vite que dans les autres départements de Grande Couronne (+35% entre 2007 et 2017, soit +10 696 logements vacants).

2. Logements



Source : INSEE – RP 2007-2017

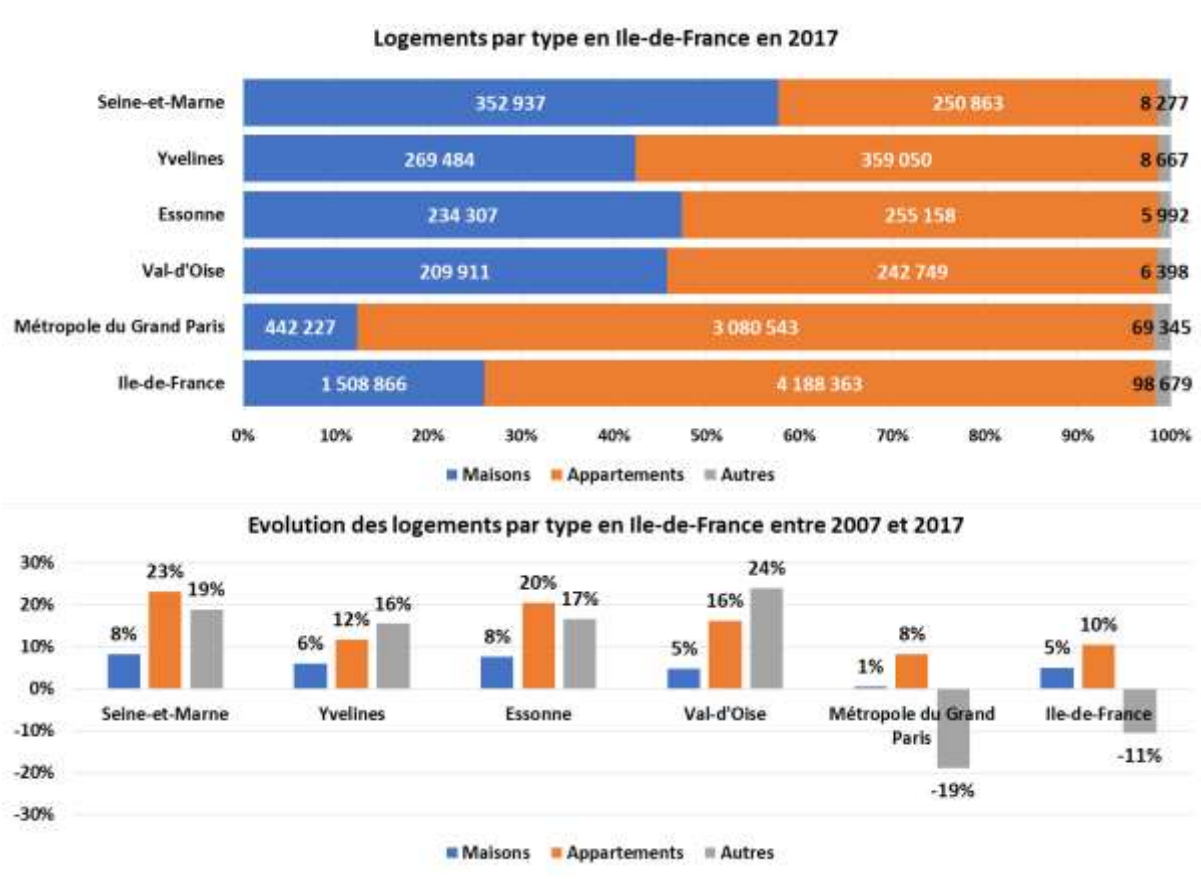
Au sein du département, la part des résidences principales est supérieure à 90% dans l'ensemble des communes, **hormis dans les communes peu denses et très peu denses qui cumulent de forts taux de résidences secondaires** (jusqu'à 9,7% des logements dans les communes très peu denses en 2017, soit 1 161 résidences secondaires) **et de forts taux de vacance** (jusqu'à 9,7% dans les communes très peu denses en 2017, soit 1 015 logements vacants). **On observe également des taux de logements vacants importants à Meaux** (7,9%, soit 1 943 logements vacants) **et à Melun** (9,9%, soit 1 913 logements vacants). A l'inverse, ce sont dans les villes nouvelles que l'on observe les taux de vacance les plus faibles (4,7%, soit 6 085 logements vacants).

Entre 2007 et 2017, ce sont dans les communes de densité intermédiaire que le nombre de résidences principales a le plus augmenté dans le Département (+17%, soit +30 258 résidences principales), à mettre en corrélation avec son fort solde migratoire positif et au nombre important de logements neufs construits (53% des logements commencés dans le département en 2017, soit 4 297 logements commencés).

En outre, il est observé une baisse du nombre de résidences secondaires dans les communes peu denses (-12%, soit -1 036 résidences secondaires) et dans les communes très peu denses (-13%, soit -171 résidences secondaires). A l'inverse, **dans les communes densément peuplées, le nombre de résidences secondaires a augmenté entre 2007 et 2017** (+73%, soit +1 147 résidences secondaires). Néanmoins, il s'agit d'un phénomène marginal, car ce type de résidences ne représente que 1% du parc de logements dans ces communes.

Ce sont dans les communes peu denses et très peu denses que le nombre de logements vacants progresse le plus rapidement entre 2007 et 2017 (+47% dans les communes peu denses, soit +3 120 logements vacants et +47% dans les communes très peu denses, soit +325 logements vacants). **Un phénomène corrélé à un fort taux de vacance observé et qui s'amplifie depuis 10 ans.**

2. Logements



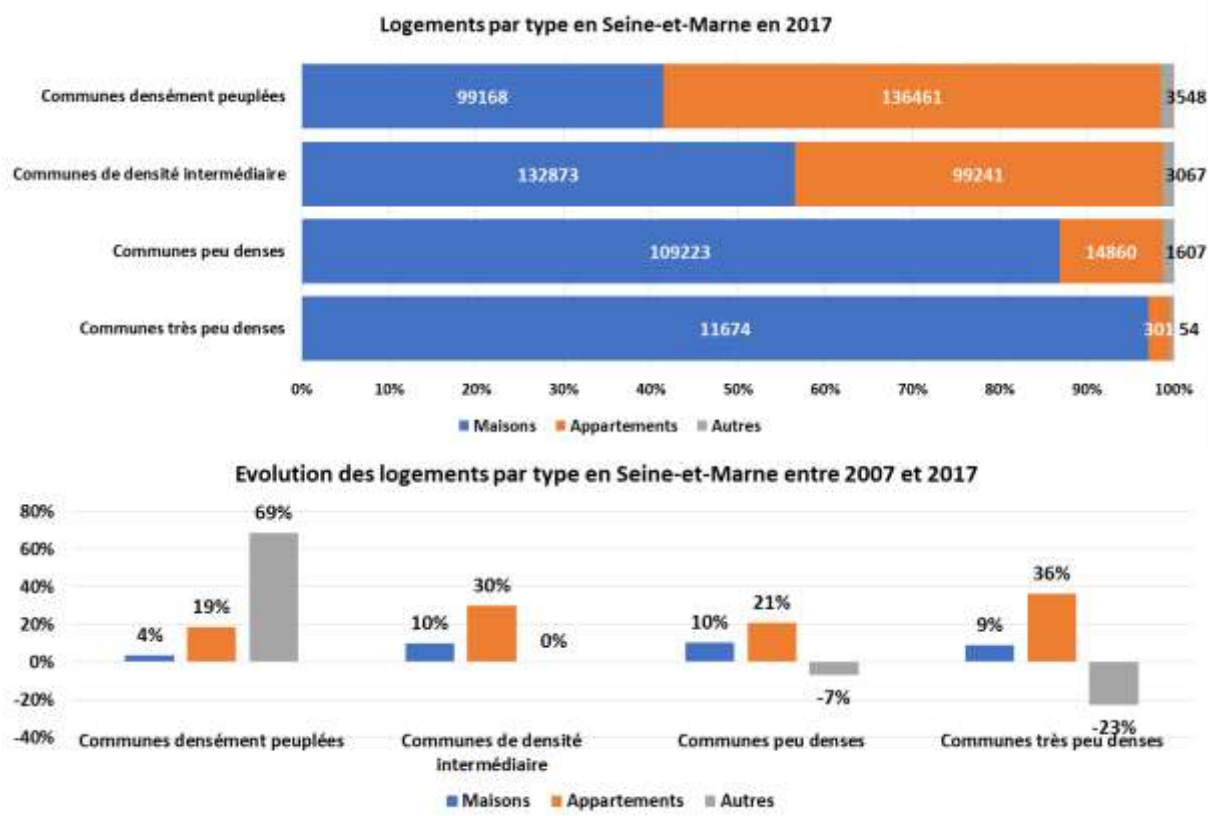
Source : INSEE – RP 2007-2017

On compte en Seine-et-Marne en 2017 57,7% de maisons (soit 352 937 logements) et 40% d'appartements (soit 250 863 logements).

Le département est celui dont la part des maisons est la plus forte de la région (26% en moyenne en Ile-de-France) et d'ailleurs le seul d'Ile-de-France dont le parc est composé davantage de maisons que d'appartements.

Entre 2007 et 2017, un bouleversement s'observe dans la construction en Seine-et-Marne, puisqu'il a été construit deux fois plus d'appartements (+23%, soit +47 103 appartements) que de maisons (+8%, soit +26 946 maisons) durant cette période, opérant un rééquilibrage dans la façon d'habiter dans le département.

En tout état de cause, cette forte progression de la construction fait de la Seine-et-Marne, le département d'Ile-de-France où il se construit le plus d'appartements et de maisons depuis 2007.



Source : INSEE – RP 2007-2017

Au sein du département, on distingue 3 profils de communes :

- Dans les communes densément peuplées, le parc de logements est composé à majorité d'appartements (57,1% en 2017 soit 136 461 logements), avec des taux pouvant atteindre jusqu'à 85,5% à Melun (soit 16 544 appartements) et 79,1% à Meaux (soit 19 356 appartements)
- Les communes de densité intermédiaire où le parc de logements est relativement homogène : 42,2% des logements sont des appartements (soit 99 241 logements) et 56,5% sont des maisons (132 873 logements).
- Les communes denses et très peu denses où le parc de logements est composé en grande majorité de maisons : environ 9 logements sur 10 sont des maisons en 2017.

Entre 2007 et 2017, on observe une progression relativement homogène du nombre de maisons sur l'ensemble du département (+8%, soit +26 945 maisons), hormis dans les communes densément peuplées où la hausse est plus faible (+4%, soit +3 477 maisons), en corrélation avec le parc composé en majorité d'appartements.

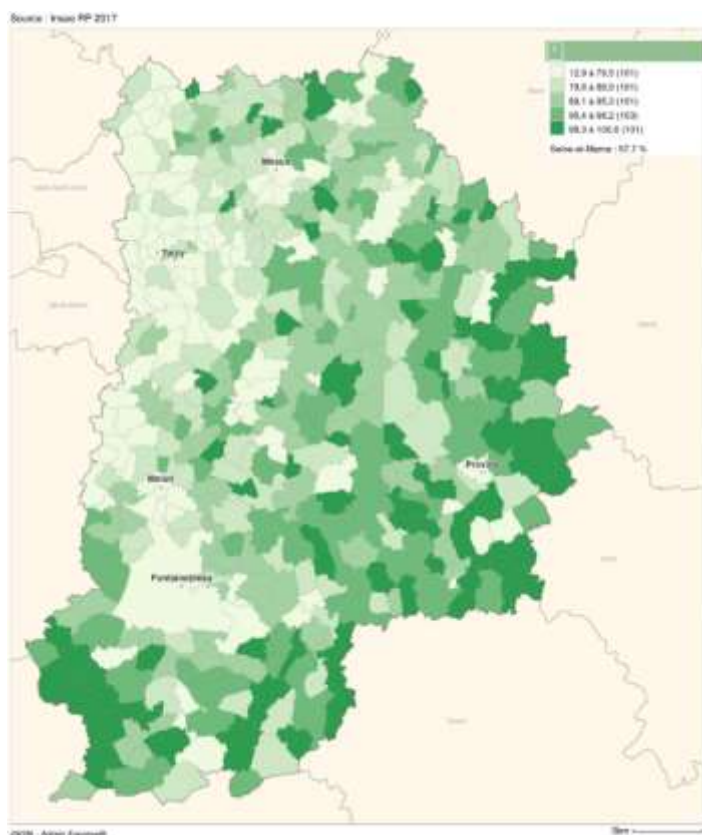
Un bouleversement important s'est opéré en termes d'habitat dans les communes de densité intermédiaire depuis 10 ans, puisqu'il s'y est construit 22 903 appartements. Le parc d'appartements représentait 38,2% de la totalité du parc de logements en 2007 alors qu'il représente 42,2% du parc en 2017. En outre, ajoutons qu'il s'est construit 3 appartements pour 1 maison durant cette même période.

2. Logements

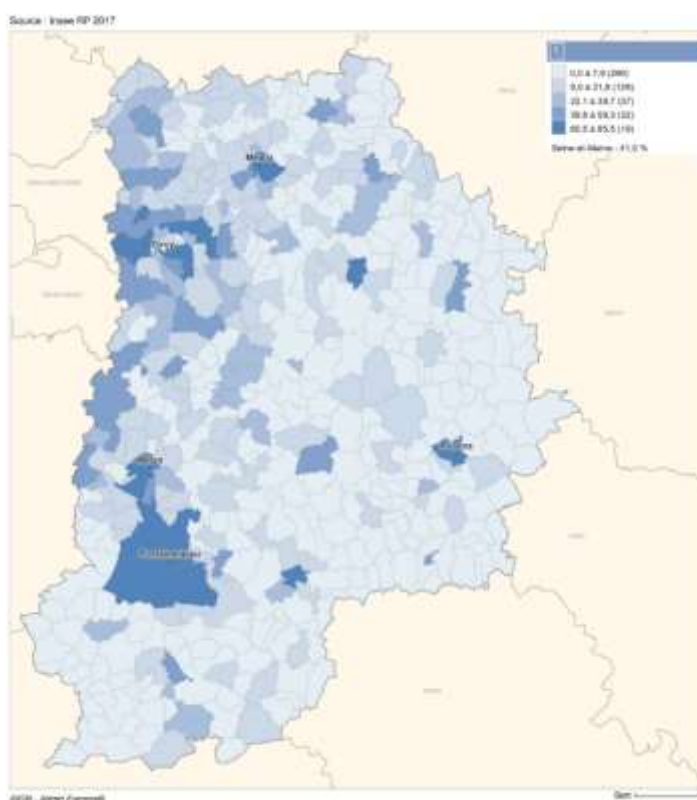
On observe également **dans les villes nouvelles une hausse importante du nombre d'appartements** (+34% entre 2007 et 2017, soit +18 578 appartements). Alors que les appartements représentaient 51% du parc en 2007, il en représente 55,8% en 2017.

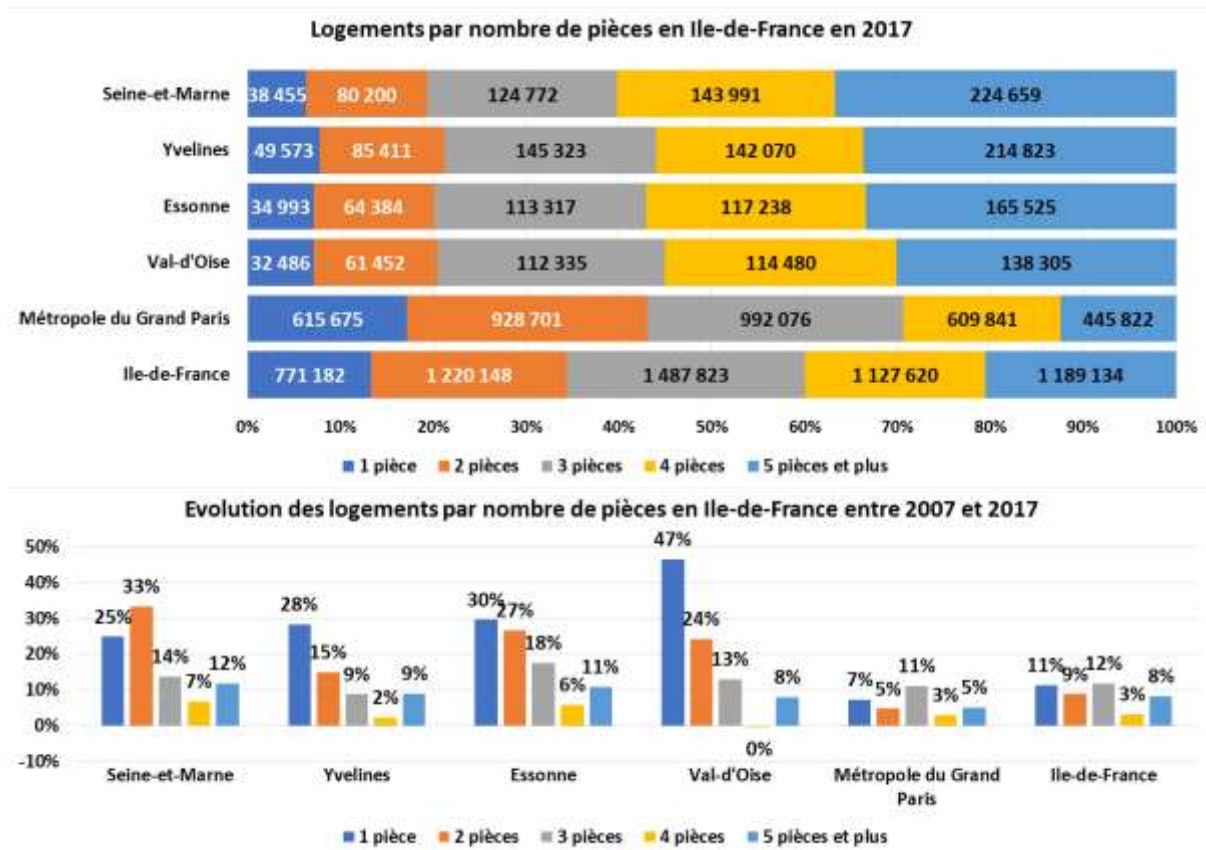
On remarque enfin dans les communes très peu denses une hausse importante du nombre d'appartements (+36%, soit +80 appartements), une donnée à relativiser du fait que les appartements ne représentent en 2017 que 2,5% du parc de logements.

Part des maisons par commune
en Seine-et-Marne en 2017



Part des appartements par commune
en Seine-et-Marne en 2017





Source : INSEE – RP 2007-2017

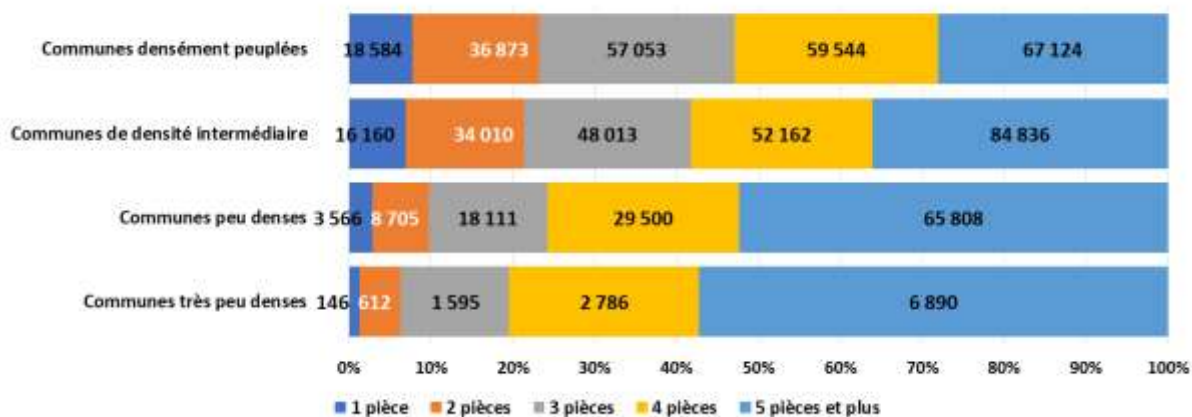
Les logements en Seine-et-Marne sont plus grands que dans le reste de la région Ile-de-France. En effet, 60,2% d'entre eux sont composés d'au moins 4 pièces (représentant 368 650 logements), contre seulement 40% pour l'ensemble de la région. A contrario, seuls 6,3% des logements du département sont des T1 en 2017, soit 38 456 logements, contre 13,3% pour l'ensemble de l'Ile-de-France.

Comparé aux autres départements de Grande Couronne, la tendance est semblable même si les logements sont un peu plus grands que dans les Yvelines (56% de T4 et plus, soit 356 893 logements), l'Essonne (57,1% de T4 et plus, soit 282 763 logements) et le Val-d'Oise (55% de T4 et plus, soit 252 785 logements). Le parc de logements dans la Métropole du Grand Paris est au contraire composé de petits logements : près de 70% sont des logements de 3 pièces et moins.

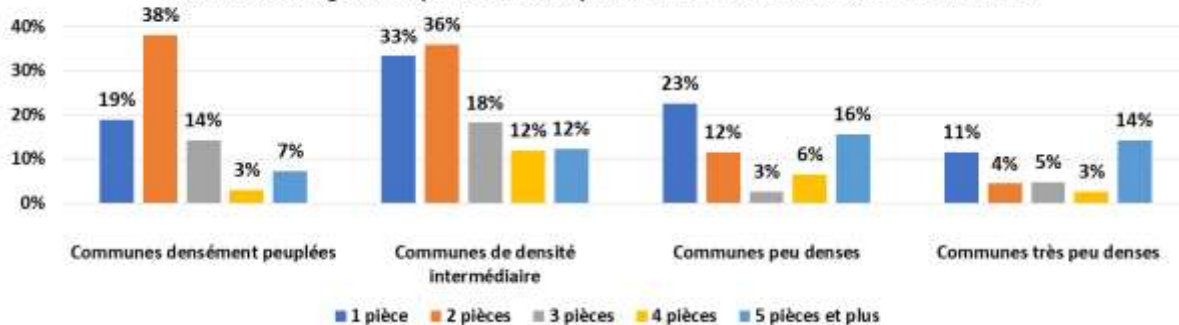
Comme constaté précédemment, il y a une augmentation de la construction en Seine-et-Marne depuis 2007. La taille des logements en Seine-et-Marne évolue au profit des plus petits logements. En effet, on remarque une hausse du nombre de petits logements (+ 25% de T1, soit +7 647 logements et +33% de T2, soit +20 053 logements) plus importante que celle des grands logements (+14% de T3, soit +14 990 logements, +7% de T4, soit +9 157 logements et +12% de T5 et plus, soit +23 522 logements). Ainsi, entre 2007 et 2017, on observe notamment que c'est la part des T2 qui a le plus progressé (+1,9 point) et que la part des T4 est celle qui a le plus baissé (-1,6 point).

Dans les autres départements de Grande Couronne, on observe également une construction des petits logements plus soutenue entre 2007 et 2017. La dynamique observée en Essonne est proche de celle observée en Seine-et-Marne (+1,3 point pour les T2 et -1,9 point pour les T4). Dans les Yvelines et le Val-d'Oise, la part des T4 diminue aussi fortement (-1,5 point dans les Yvelines et -2,8 point dans le Val-d'Oise) au profit, en particulier, de logements d'1 pièce (+1,2 point dans les Yvelines et +1,7 point dans le Val-d'Oise).

Logements par nombre de pièces en Seine-et-Marne en 2017



Evolution des logements par nombre de pièces en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017

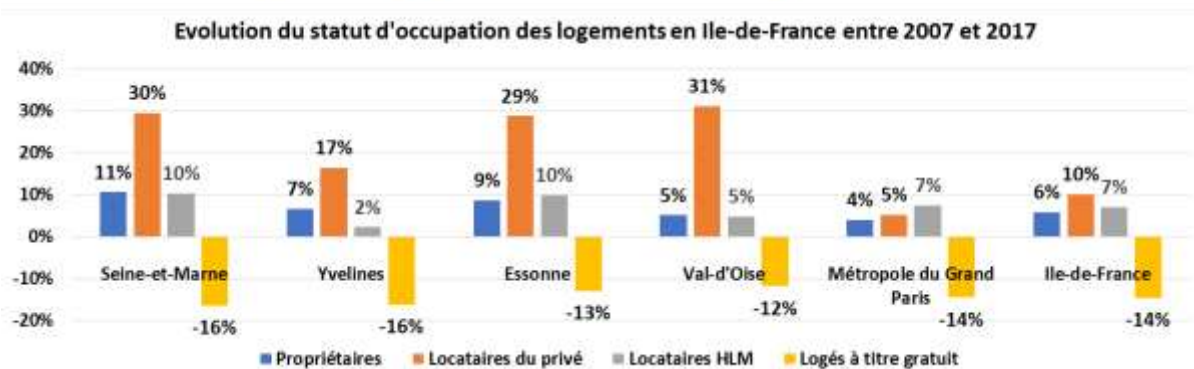
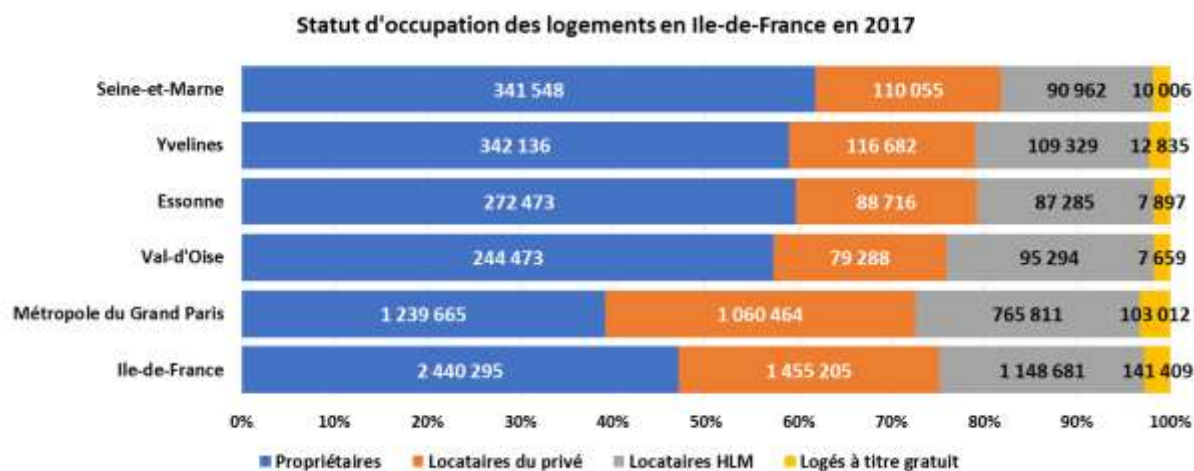


Source : INSEE – RP 2007-2017

Au sein du département, les petits logements (T1 et T2) sont davantage présents dans les communes densément peuplées (23% de T1 et T2, soit 55 457 logements), les communes de densité intermédiaire (21% de T1 et T2, soit 50 170 logements) et les villes nouvelles (25% de T1 et T2, soit 32 212 logements). Ces taux sont inférieurs à ceux observés dans la Métropole du Grand Paris où les T1 et T2 représentent 43% du parc, soit 1 544 376 logements, soit le double de la part observée en Seine-et-Marne.

Dans les communes peu denses et très peu denses, le parc se compose de très grands logements, puisque les T5 et plus représentent plus de la moitié des logements dans ces communes. Une information qui est à rapprocher du fait qu'environ 9 logements sur 10 sont des maisons dans ces communes.

2. Logements



Résidences principales maisons par statut d'occupation en Ile-de-France entre 2007 et 2017

	2017					Evolution 2007/2017				
	Total	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés à titre gratuit	Total	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés à titre gratuit
Seine-et-Marne	100%	88,1%	7,5%	2,6%	1,7%	8%	8%	13%	17%	-8%
Yvelines	100%	88,9%	6,8%	2,5%	1,8%	5%	5%	4%	14%	-18%
Essonne	100%	90,5%	6,0%	2,0%	1,5%	7%	6%	12%	23%	-13%
Val-d'Oise	100%	88,7%	6,1%	3,3%	1,8%	4%	3%	12%	11%	-12%
Métropole du Grand Paris	100%	86,3%	8,8%	2,5%	2,3%	0%	-1%	18%	14%	-20%
Ile-de-France	100%	88,2%	7,3%	2,6%	1,9%	4%	4%	13%	15%	-15%

Résidences principales appartements par statut d'occupation en Ile-de-France entre 2007 et 2017

	2017					Evolution 2007/2017				
	Total	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés à titre gratuit	Total	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés à titre gratuit
Seine-et-Marne	100%	25,5%	36,3%	36,3%	1,8%	21%	28%	34%	10%	-25%
Yvelines	100%	36,8%	29,5%	31,4%	2,4%	9%	9%	19%	2%	-17%
Essonne	100%	31,4%	31,3%	35,4%	1,8%	18%	16%	32%	10%	-11%
Val-d'Oise	100%	30,6%	28,3%	39,3%	1,8%	13%	10%	35%	5%	-11%
Métropole du Grand Paris	100%	32,6%	36,3%	27,7%	3,3%	6%	6%	6%	8%	-12%
Ile-de-France	100%	32,4%	34,9%	29,7%	3,0%	8%	8%	11%	7%	-13%

Source : INSEE-RP 2007-2017

La Seine-et-Marne est un département de propriétaires (6 seine-et-marnais sur 10) Cette forte proportion est également perceptible dans les autres départements de Grande Couronne avec environ 6 résidences principales sur 10 occupées par des propriétaires en 2017. La part des propriétaires est en revanche inférieure dans la Métropole du Grand Paris où seul 1 ménage sur 4 est propriétaire (1 239 665 propriétaires).

20% des Seine-et-Marnais sont locataires du privé (soit 110 055 locataires du privé). Ce taux est équivalent aux autres départements de Grande Couronne. Il est en revanche inférieur à celui observé dans la Métropole du Grand Paris où 1/3 des ménages sont locataires du privé (soit 1 239 665 locataires du privé).

2. Logements

Aussi, la Seine-et-Marne présente le plus faible taux de locataires HLM de la région (16,5%, soit 90 962 résidences principales en 2017 contre 22,2% pour l'ensemble de la région).

En 2017, près de 9 maisons sur 10 sont occupées par des propriétaires dans le département (soit 283 546 maisons), un taux équivalent à l'ensemble de l'Ile-de-France. En revanche, les Seine-et-Marnais ne sont que peu propriétaires de leur appartement (seulement un quart d'entre eux, positionnant le département au dernier rang francilien). **Ils sont en majorité locataires du privé (36,3% des résidences principales appartements, soit 81 531 logements) ou locataires HLM (36,3% des résidences principales appartements, soit 81 477 logements).** Ces taux se révèlent être d'ailleurs parmi les plus élevés de la région (en moyenne 34,9% pour les locataires du privé en 2017 en Ile-de-France et en moyenne 29,7% pour les locataires HLM).

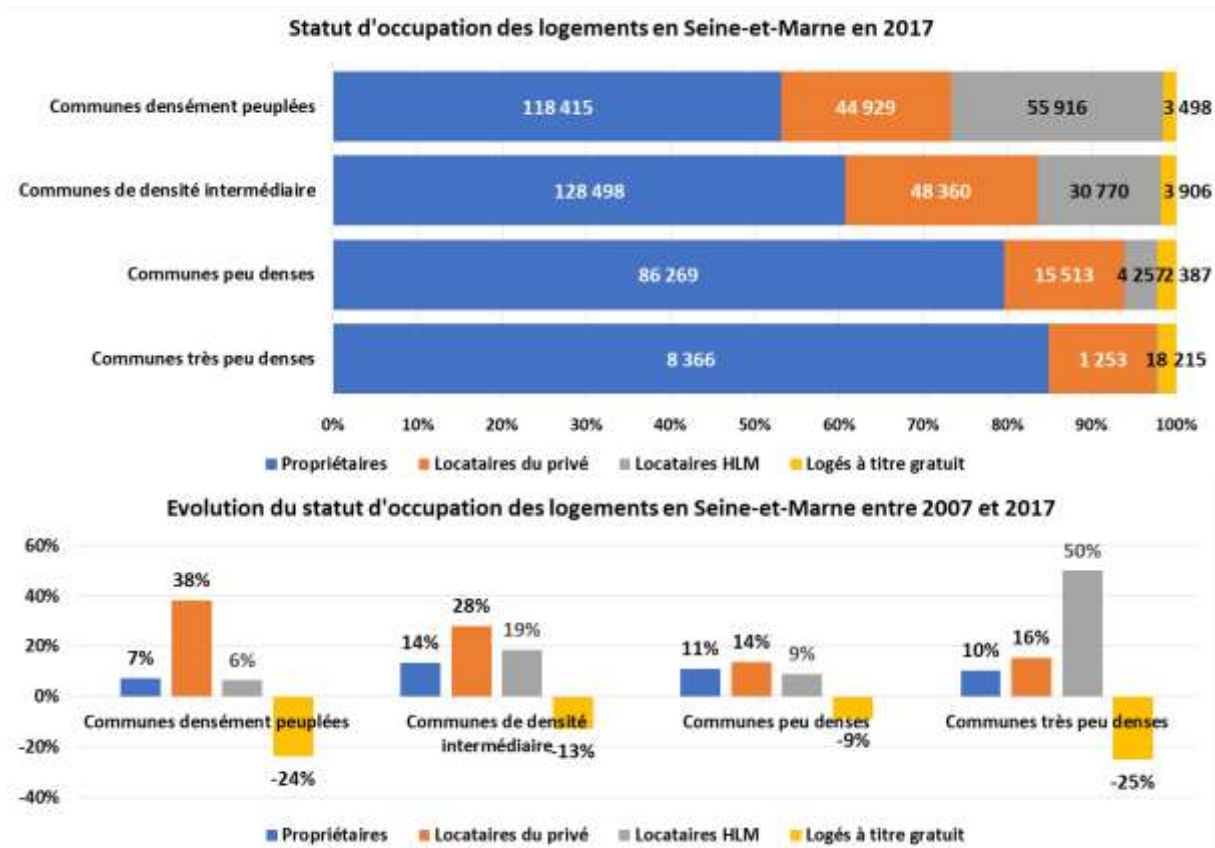
Entre 2007 et 2017, on observe en Seine-et-Marne une forte progression du nombre de locataires du privé (+30%, soit +25 113 logements), contre +11% pour les propriétaires (soit + 32 855 logements) et +7% pour les locataires HLM (+ 8 585 logements). Cette situation est comparable au département de l'Essonne.

Pour les maisons, la progression la plus forte s'observe chez les locataires HLM (+17%, soit +1 223 maisons), phénomène marginal - car seuls 2,6% des propriétaires occupent une maison en Seine-et-Marne en 2017 – mais qui montre une diversification du parc HLM dans le département.

Pour les appartements, on observe la plus forte progression chez les locataires du privé (+34%, soit +20 758 appartements), ce qui conforte la 1^{ère} place du département en Grande Couronne et d'afficher un taux équivalent à celui de la Métropole du Grand Paris (soit 978 798 locataires du privé en appartement en 2017) où la progression n'a été que de 6% entre 2007 et 2007 (soit +59 146 locataires du privé en appartement).

Aussi, il est à remarquer pour les appartements une forte hausse du nombre de propriétaires (+28%, soit +12 364 appartements), croissance 2 fois plus importante que dans l'Essonne et trois fois plus que les autres départements d'Ile-de-France). **Cette tendance vient renforcer la dynamique de département de propriétaires.**

2. Logements



Résidences principales maisons par statut d'occupation en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017

	2017					Evolution 2007/2017				
	Total	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés à titre gratuit	Total	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés à titre gratuit
Seine-et-Marne	100%	88,1%	7,5%	2,6%	1,7%	8%	8%	13%	17%	-8%
Communes densément peuplées	100%	87,6%	5,6%	5,4%	1,4%	3%	2%	10%	9%	-12%
Communes de densité inter.	100%	88,4%	7,8%	2,0%	1,8%	10%	10%	13%	38%	-7%
Communes peu denses	100%	88,4%	8,6%	0,9%	2,1%	11%	10%	14%	14%	-3%
Communes très peu denses	100%	86,8%	11,1%	0,1%	2,0%	10%	10%	14%	17%	-28%

Résidences principales appartements par statut d'occupation en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017

	2017					Evolution 2007/2017				
	Total	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés à titre gratuit	Total	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires HLM	Logés à titre gratuit
Seine-et-Marne	100%	25,5%	36,3%	36,3%	1,8%	21%	28%	34%	10%	-25%
Communes densément peuplées	100%	28,3%	29,7%	40,2%	1,7%	18%	21%	40%	6%	-29%
Communes de densité inter.	100%	23,1%	42,9%	32,2%	1,9%	27%	38%	33%	18%	-18%
Communes peu denses	100%	14,0%	56,4%	26,8%	2,7%	16%	69%	16%	6%	-31%
Communes très peu denses	100%	7,1%	85,2%	1,9%	5,7%	35%	50%	33%	NR	9%

Source : INSEE-RP 2007-2017

Au sein du département, ce sont dans les communes peu denses et très peu denses que l'on observe les plus forts taux de propriétaires (jusqu'à 84,9% des résidences principales dans les communes très peu denses en 2017), du fait que le parc de logements est composé à 90% de maisons et que les Seine-et-Marnais sont 9 cas sur 10 propriétaires de leur maison.

Pour les appartements, la répartition par statut d'occupation est relativement homogène dans le département, hormis dans les communes peu denses et très peu denses. Dans ces communes, on observe une forte proportion de locataires du privé avec des taux pouvant atteindre 85,2% dans les communes très peu denses (soit 179 appartements), à mettre en corrélation avec la faible présence de logements sociaux (0,2% des résidences principales, soit 18 locataires HLM).

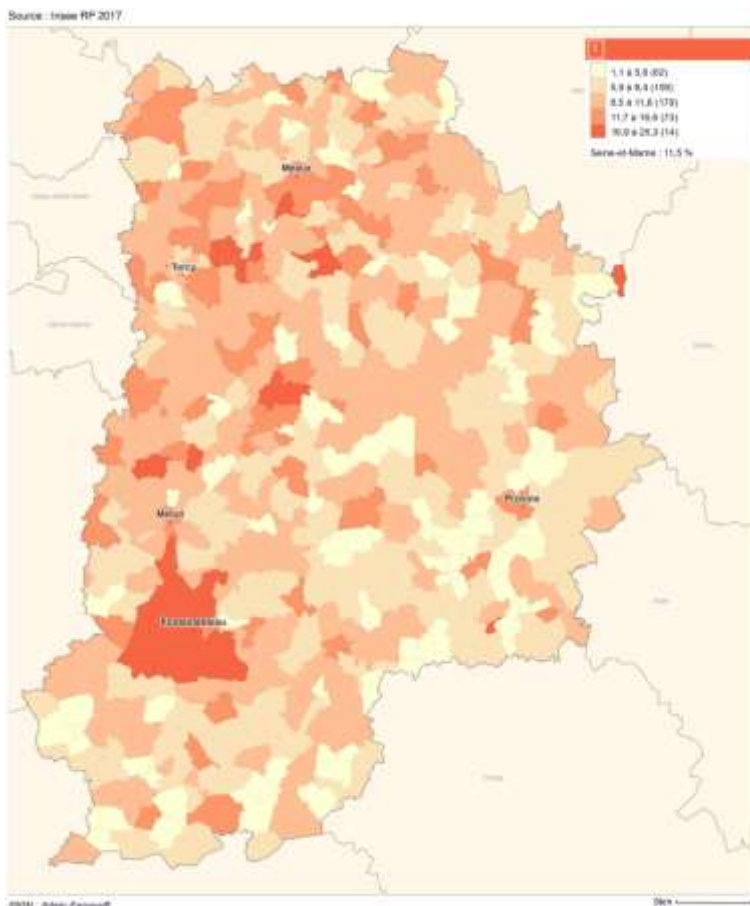
Entre 2007 et 2017, dans les appartements, on observe une forte augmentation du nombre de locataires du privé dans les communes densément peuplées (+40%, soit +10 592 locataires du privé) et une forte augmentation du nombre de propriétaires dans les communes de densité intermédiaire (+38%, soit +5 562 propriétaires). Ces évolutions sont à mettre en corrélation aux nombreuses constructions d'appartements dans ces communes (+19% dans les communes densément peuplées, soit +21 535 appartements et +30% dans les communes de densité intermédiaire, soit +22 903 appartements). Ainsi, ces communes ont concentré 94% des appartements neufs en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017.

Dans les communes densément peuplées, les habitants vivant en appartement sont de plus en plus souvent locataires du privé : la part des locataires du privé en appartements a augmenté de 4,7 points alors que celle des propriétaires n'a augmenté que de 0,7 point et celle des locataires HLM a baissé de 4,4 points. Ces évolutions ne peuvent pas être expliquées par les nouveaux arrivants car en 2017 ils sont aussi nombreux à acheter un logement (34,1%, soit 7 136 nouveaux arrivants) qu'à en louer un dans le privé (35,9%, soit 7 508 nouveaux arrivants). Cette évolution serait plutôt à mettre en corrélation à la baisse de la part des locataires HLM dans ces communes : des occupants de logements sociaux qui vont, dans le cadre de leur parcours résidentiel, louer dans le parc privé.

Dans les communes de densité intermédiaire, les habitants vivant en appartements sont eux de plus en plus souvent propriétaires : la part des propriétaires en appartements a augmenté de 1,9 points. Néanmoins, on constate que la part de locataires du privé en appartements a également augmenté de 1,8 point. En effet, dans ces communes, on observe qu'une part importante des nouveaux arrivants commence par s'installer en louant leur logement dans le privé : en 2017, 7 777 habitants, (soit 41% des nouveaux arrivants en communes de densité intermédiaire), mais aussi en tant que propriétaires de leur logement (35,8% soit 6 782 habitants). Ces choix résidentiels sont à corrélés avec une forte croissance démographique et une attractivité de ces communes pour les jeunes couples avec enfants faisant le choix de la location dans le privé ou de l'acquisition.

2. Logements

Taux de rotation des ménages par commune en Seine-et-Marne en 2017

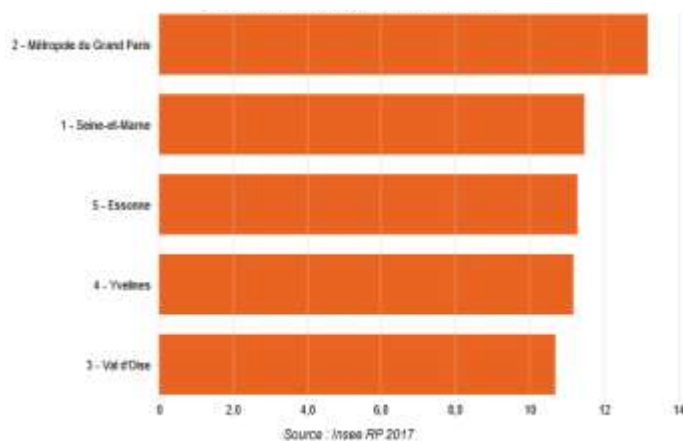


Le taux de rotation des logements dans le département est le plus important de Grande Couronne en 2017 : 11,5% des logements seine-et-marnais sont occupés par un ménage qui s'y est installé depuis moins de 2 ans¹. Cette situation est à rapprocher du solde migratoire en Seine-et-Marne qui reste un des plus forts d'Île-de-France : de nombreux ménages viennent s'installer dans le Département.

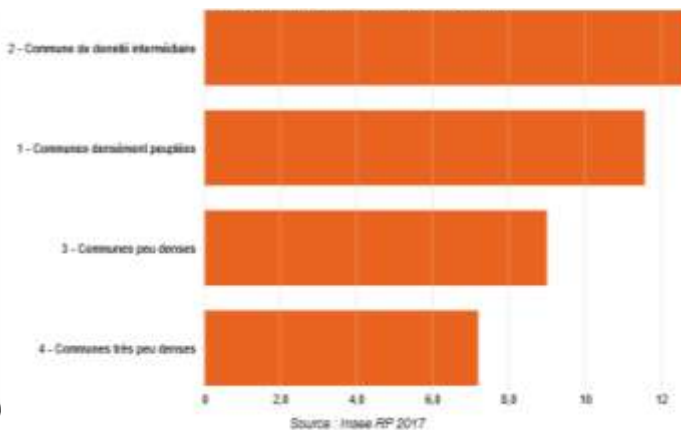
Au sein de la Seine-et-Marne, les plus forts taux de rotation s'observent dans les communes de densité intermédiaire (12,8%). Parmi ces communes, 4 ont des taux de rotation supérieurs à 20% : **Montévrain** (25,3%), **Mareuil-lès-Meaux** (24,1%), **Chessy** (23%) et **Serris** (23%). Ces communes accueillent en effet de nouveaux habitants en nombre important : elles connaissent une forte croissance de leur population avec des taux pouvant atteindre 5,45% par an à Mareuil-lès-Meaux entre 2012 et 2017 et leur solde migratoire sont pour toutes positif. Il s'élève jusqu'à + 1 423

habitants entre 2012 et 2017 à Montévrain, ce qui contribue fortement à la croissance de sa population (2,81% par an).

Taux de rotation des ménages en Ile-de-France en 2017



Taux de rotation des ménages en Seine-et-Marne en 2017

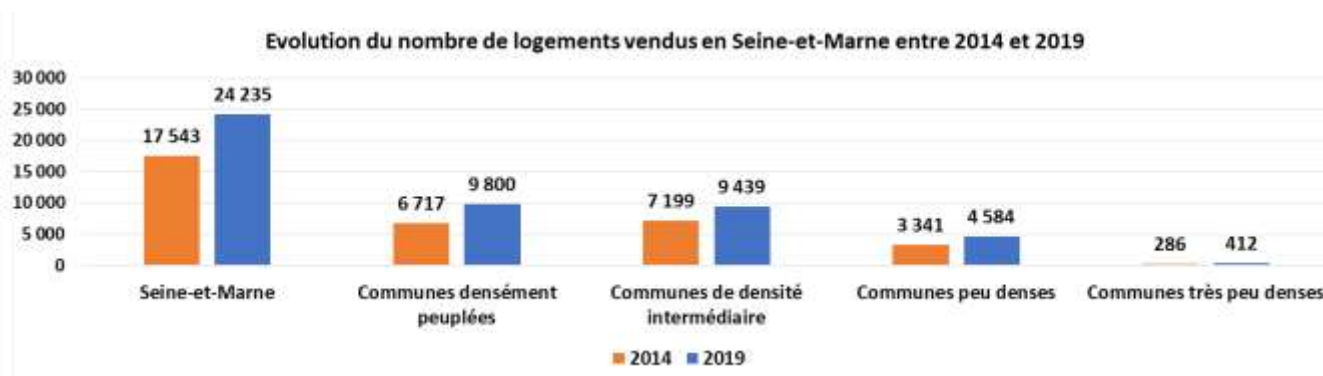


Comment est calculé le taux de rotation ?

Il est adopté la méthodologie proposée par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui correspond au rapport entre **le nombre de ménages dont l'ancienneté d'emménagement est inférieure à 2 ans** et le nombre total de ménages du parc étudié.

¹ Au regard de la méthode de calcul utilisé, le taux de rotation ne distingue pas les arrivées des ménages dans le parc ancien de ceux arrivés dans le parc neuf.

2.2. Un marché de l'immobilier attractif et dynamique



Source : DVF 2014-2019

On compte en 2019 en Seine-et-Marne 24 235 logements vendus. Les ventes immobilières se concentrent principalement, dans les communes densément peuplées (40% des ventes, soit 9 800 ventes) et dans les communes de densité intermédiaire (39% des ventes, soit 9 439 ventes). Au sein des communes denses, les 3 grandes villes du département concentrent 30% des ventes (à Meaux, Chelles et Melun, soit 2 870 ventes). Les villes nouvelles concentrent 20% des ventes du département, soit 4 754 ventes.

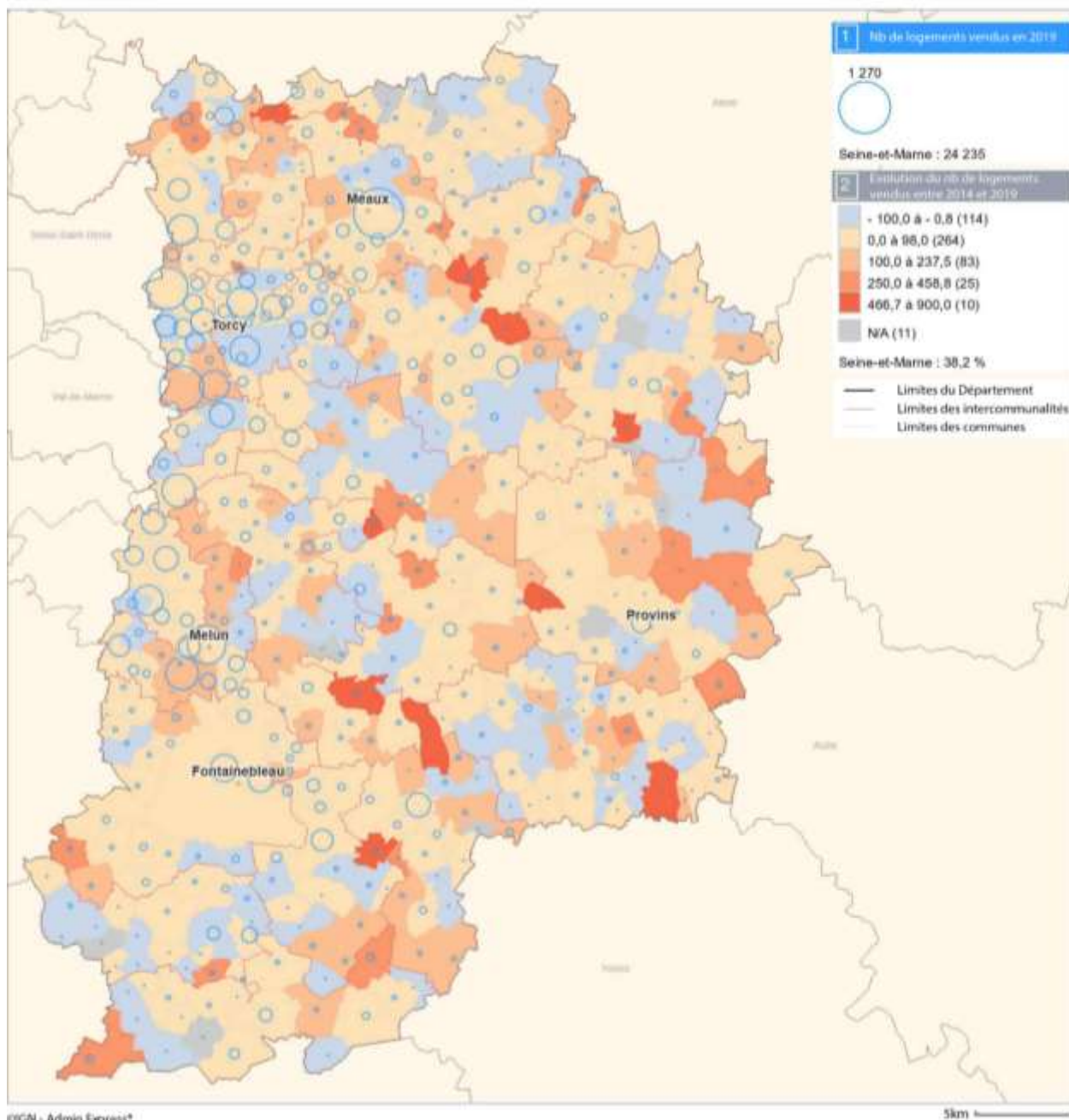
Le nombre de logements vendus en Seine-et-Marne a augmenté de 38% entre 2014 et 2019, correspondant à 6 692 ventes supplémentaires. Le nombre de ventes a augmenté dans toute la Seine-et-Marne. Néanmoins, on observe les plus importantes progressions dans les communes densément peuplées (+46%, soit + 3 083 ventes), notamment à Meaux (+70% entre 2014 et 2019, soit +522 ventes) et à Melun (+80%, soit +332 ventes). Aussi, dans les communes très peu denses, l'augmentation du nombre de logements vendus sur cette période est supérieure à la moyenne départementale (+44%, soit +126 ventes), passant de 286 logements vendus en 2014 à 412 en 2019. Il faut cependant noter que les communes très peu denses ne regroupent en 2019 que 1,7% des logements vendus du département.

Qu'est-ce que DVF et comment cette base est-elle exploitée pour cette étude sur la construction de logements ?

Le fichier DVF « Demandes de valeurs foncières », est publié et produit par la direction générale des finances publiques. Il permet de connaître les transactions immobilières intervenues au cours des cinq dernières années sur le territoire métropolitain et les DOM-TOM, à l'exception de l'Alsace-Moselle et de Mayotte. Les données contenues sont issues des actes notariés et des informations cadastrales. Cette base est remise à jour tous les 6 mois.

Nombre de logements vendus en 2019 et évolution du nombre de logements vendus entre 2014 et 2019 par commune en Seine-et-Marne

Source : DVF Avril 2019



2. Logements

Nombre de logements vendus par type et par typologie en Seine-et-Marne en 2019

2019	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Nb total de logements vendus	24 235	9 800	9 439	4 584	412
Nb total d'appartements vendus	11 471	6 394	4 421	649	7
T1	2 085	1 211	767	107	0
T2	3 212	1 542	1 434	233	3
T3	3 810	2 122	1 464	222	2
T4	1 920	1 244	607	67	2
T5 et plus	444	275	149	20	0
Nb total de maisons vendues	12 764	3 406	5 018	3 935	405
T1	215	28	89	84	14
T2	642	101	248	270	23
T3	2 058	462	772	735	89
T4	4 028	1 175	1 575	1 163	115
T5 et plus	5 821	1 640	2 334	1 683	164

2019	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Appartements vendus	47%	65%	47%	14%	2%
T1	18%	19%	17%	16%	0%
T2	28%	24%	32%	36%	43%
T3	33%	33%	33%	34%	29%
T4	17%	19%	14%	10%	29%
T5 et plus	4%	4%	3%	3%	0%
Maisons vendues	53%	35%	53%	86%	98%
T1	2%	1%	2%	2%	3%
T2	5%	3%	5%	7%	6%
T3	16%	14%	15%	19%	22%
T4	32%	34%	31%	30%	28%
T5 et plus	46%	48%	47%	43%	40%

Source : DVF 2019

En 2019, en Seine-et-Marne, il s'est quasiment vendu autant d'appartements (47% des logements vendus, soit 11 471 logements) que de maisons (53%, soit 12 764 logements). Néanmoins, selon les types de communes, cette répartition diffère. Ainsi, **les logements vendus sont majoritairement des appartements dans les communes densément peuplées** (65% des logements vendus, soit 6 394 logements). Au contraire, **dans les communes peu denses et très peu denses, ce sont les maisons qui sont plus vendues que les appartements** en 2019 (jusqu'à 98% des logements vendus dans les communes très peu denses, soit 405 logements). **Ces tendances concordent avec la composition même du parc de logements de chacun de ces types de communes** (voir Partie 2.1).

En 2019, **61% des appartements vendus sont des T2 ou des T3** (3 212 T2 et 3 810 T3) **et 77% des maisons vendues sont des T4 et plus** (soit 9 849 logements). Les typologies d'appartements vendus sont relativement homogènes dans le département.

2. Logements

Evolution du nombre d'appartements et de maisons vendus par typologie en Seine-et-Marne entre 2014 et 2019

Evolution 2014/2019	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Nb total d'appartements vendus	40%	54%	27%	20%	17%
Nb d'appartements T1 vendus	67%	121%	29%	7%	-100%
Nb d'appartements T2 vendus	19%	18%	22%	11%	0%
Nb d'appartements T3 vendus	37%	46%	27%	32%	0%
Nb d'appartements T4 vendus	65%	91%	30%	40%	NR
Nb d'appartements T5 et plus vendus	53%	56%	46%	54%	NR

Evolution 2014/2019	Seine-et-Marne	Communes densément peuplées	Communes de densité intermédiaire	Communes peu denses	Communes très peu denses
Nb total de maisons vendues	36%	32%	35%	40%	45%
Nb de maisons T1 vendues	2%	0%	7%	-13%	250%
Nb de maisons T2 vendues	17%	0%	31%	14%	-4%
Nb de maisons T3 vendues	27%	29%	18%	34%	48%
Nb de maisons T4 vendues	37%	28%	39%	45%	34%
Nb de maisons T5 et plus vendues	44%	40%	42%	50%	55%

Source : DVF 2014-2019

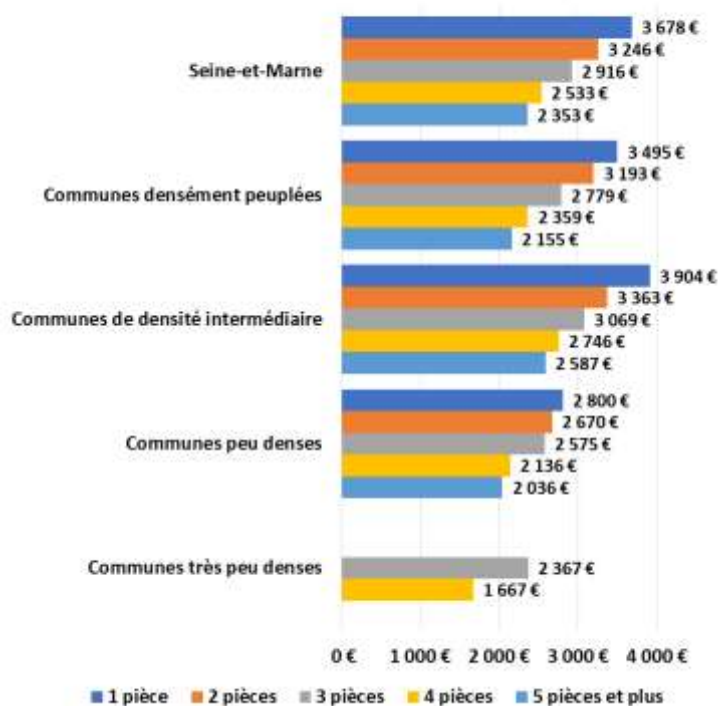
Entre 2014 et 2019, le nombre de ventes d'appartements a augmenté dans le département de 40% (soit +3 295 ventes). Cette hausse a été particulièrement importante **dans les communes densément peuplées** (+54%, soit +2 254 ventes), notamment dans les grandes villes du département, comme à **Meaux** (+75%, soit +463 ventes) et à **Melun** (+73%, soit +254 ventes).

Les plus fortes progressions des ventes ont porté sur les petits et grands appartements, avec une hausse de 67%, soit 840 ventes supplémentaires pour les T1 et 65%, soit 753 ventes pour les T4. Ce phénomène s'observe avec beaucoup d'acuité **dans les communes densément peuplées** (+121% d'appartements d'1 pièce, soit +662 ventes et +91% d'appartements de 4 pièces, soit +593 ventes).

Le nombre de ventes de maisons, a progressé de 36% dans le département (soit +3 397 ventes), notamment dans les zones où le parc est composé en grande majorité de maisons, **dans les communes peu denses** (+40%, soit +1 133 ventes) **et très peu denses** (+45%, soit +125 ventes).

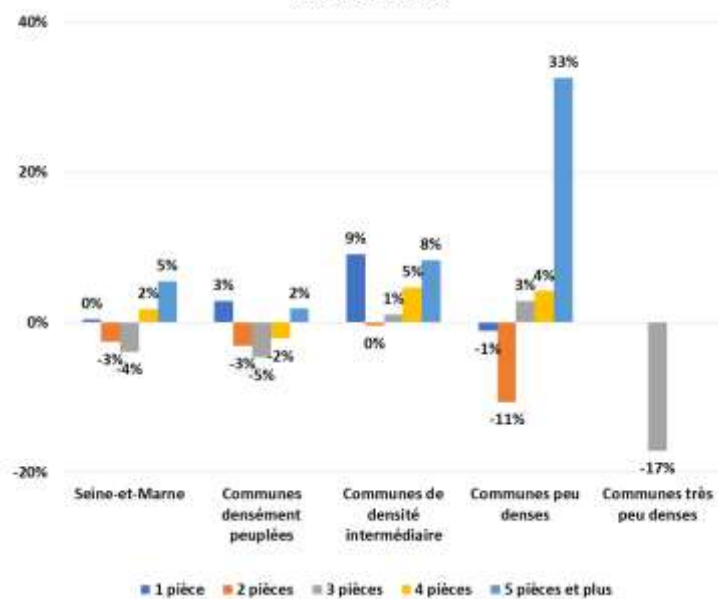
2. Logements

Prix moyen par m² des appartements en Seine-et-Marne en 2019



Source : DVF 2019

Evolution du prix moyen par m² des appartements en Seine-et-Marne entre 2014 et 2019



Source : DVF 2014-2019

Dans le département, en 2019, le prix de vente moyen d'un appartement de 3 pièces s'est élevé à 2 916 €/m².

Comparé au reste de l'Ile-de-France, les appartements seine-et-marnais sont les moins chers de la région². En Grande Couronne, les prix s'élèvent jusqu'à 3 930 €/m² dans les Yvelines et en Petite Couronne jusqu'à 10 220 €/m² (à Paris) au 4^{ème} trimestre 2019. La moyenne en Ile-de-France s'élève à 6 310 €/m².

Ce sont dans les communes de densité intermédiaire que l'on observe les prix de ventes d'appartements les plus élevés (3 069 €/m² pour un T3). Ce sont les seules communes, où, quel que soit le nombre de pièces, on observe une augmentation des prix entre 2014 et 2019 supérieure à la moyenne départementale : par exemple, les prix de vente des appartements de 3 pièces ont progressé de +5%, soit +32 €/m². Ce sont d'ailleurs dans ces communes que la croissance de la population est la plus forte (+1,2%/an entre 2012 et 2017) et la progression du nombre de ventes d'appartements même si dorénavant le dynamisme immobilier concerne davantage les communes densément peuplées (+27% entre 2014 et 2019, +930 ventes).

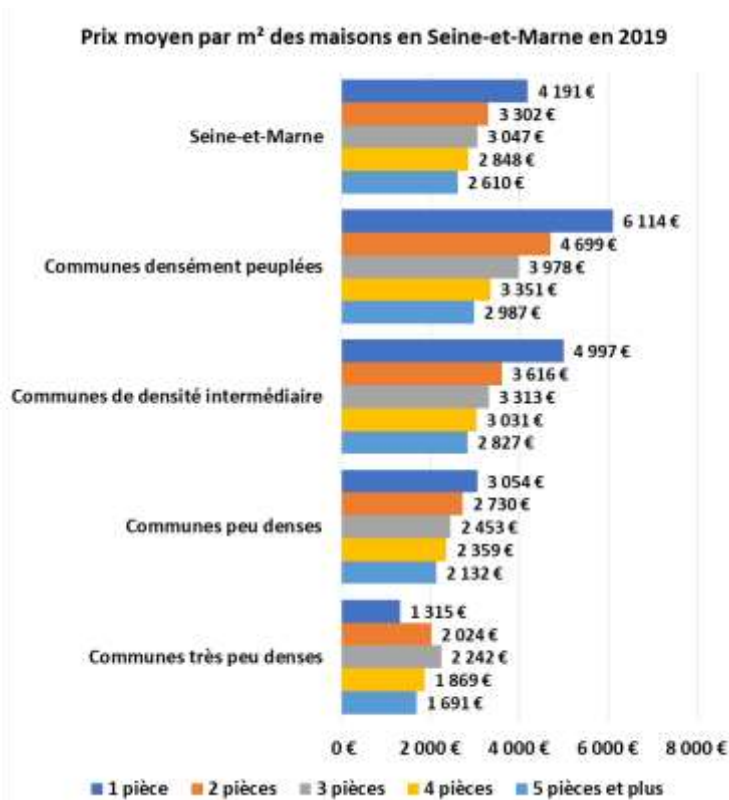
On observe également des prix supérieurs à la moyenne départementale dans les villes nouvelles (3 233 €/m² pour un T3). Dans les 3 grandes villes du département, on observe des situations diverses. Ainsi, les prix de ventes à Chelles (2 926 €/m²) sont relativement proches

de la moyenne départementale. **Mais à Melun (2 435 €/m²) et Meaux (2 554 €/m²), ils s'avèrent plus faibles.**

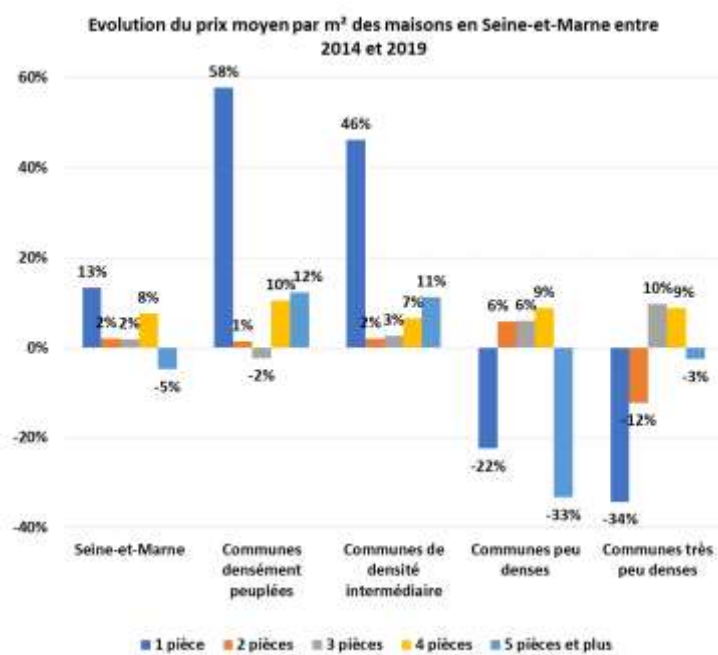
Ce sont enfin dans les communes peu denses (2 575 €/m²) et très peu denses (2 367 €/m²) que l'on retrouve les prix de ventes d'appartements les plus faibles.

² « Prix au m² des appartements anciens sous-jacents aux indices Notaires-INSEE » - Base BIEN – Paris Notaires Services - 2020

2. Logements



Source : DVF 2019



Source : DVF 2014-2019

la moyenne du département **dans les villes nouvelles** (+13%, soit +384 €/m²) **et à Meaux** (+12%, +320 €/m²).

Dans le département, en 2019, le prix de vente moyen d'une maison de 4 pièces s'est élevé à 2 848 €/m². Quel que soit le nombre de pièces, le prix au m² des maisons est supérieur à celui des appartements.

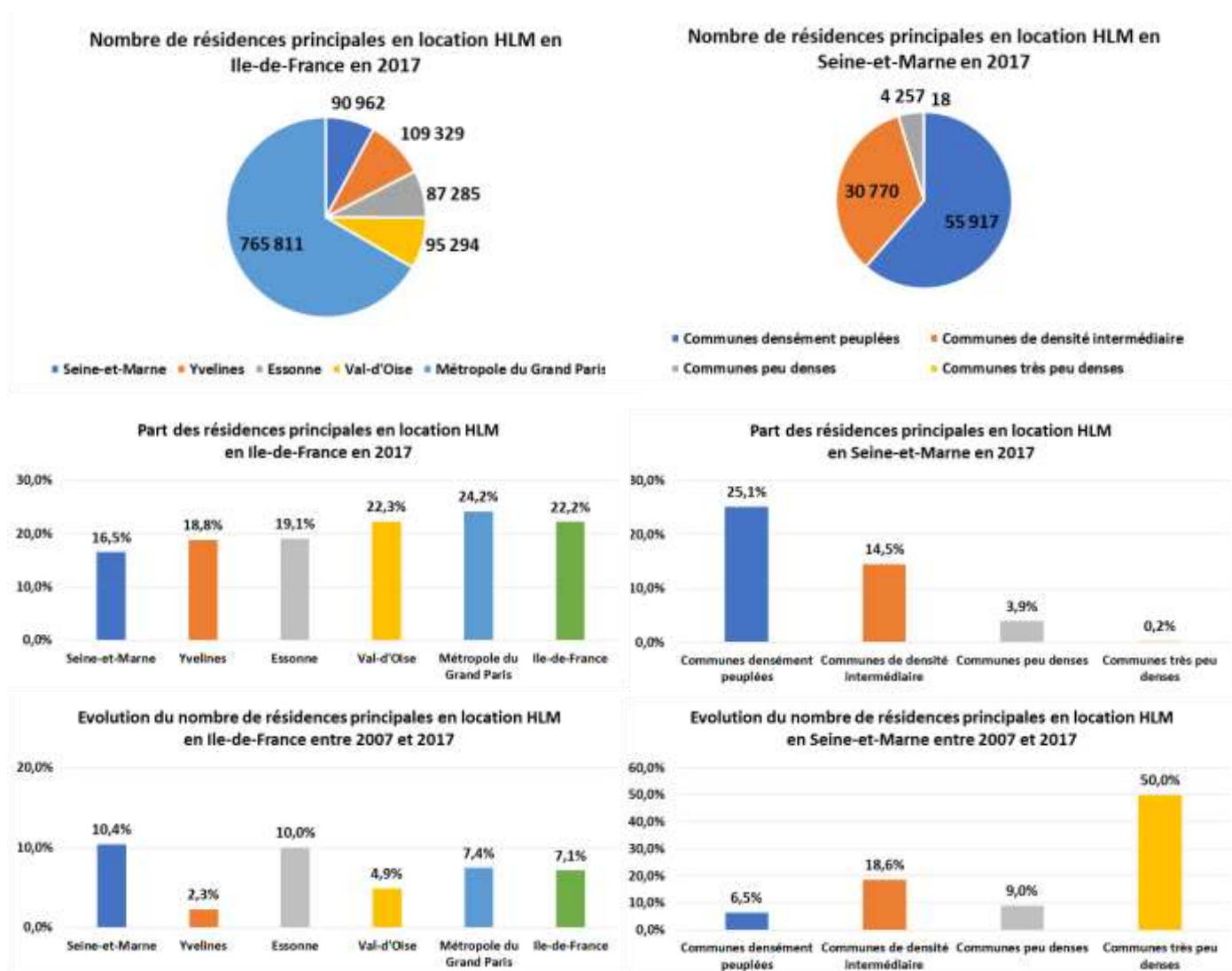
Ce sont dans les communes densément peuplées que l'on observe les prix des maisons les plus élevés (3 351 €/m² pour une maison de 4 pièces). Les prix sont également supérieurs à la moyenne départementale dans les villes nouvelles (3 371 €/m²) et à Chelles (3 625 €/m²). En revanche, A Melun (2 823 €/m²) et à Meaux (3 031 €/m²), ils s'avèrent plus faibles.

Ce sont dans les communes peu denses (2 359 €/m²) et très peu denses (1 869 €/m²) que l'on retrouve les prix de ventes de maisons les plus faibles. Par rapport aux prix observés dans les communes densément peuplées, les maisons de 4 pièces sont moins chères de 30% dans les communes peu denses (992 €/m² d'écart) et de 44% dans les communes très peu denses (1 482 €/m² d'écart).

Les prix des maisons, quelle que soit leur nombre de pièces, ont augmenté en Seine-et-Marne, hormis les T5 (-5%, soit -132 €/m²). Ce sont les prix des maisons de 1 pièce et de 4 pièces qui ont augmenté le plus dans le département (respectivement +13%, soit +494 €/m² et +8%, soit +200 €/m²).

Pour les 4 pièces, les hausses les plus fortes s'observent dans les communes densément peuplées (+10%, soit +318 €/m²). On remarque également des augmentations supérieures à la

2.3. Un parc de logements sociaux qui s'agrandit corrélé à une demande plus importante



Source : INSEE – 2007-2017

En 2017, on compte en Seine-et-Marne 90 962 résidences principales occupées par des locataires HLM (voir en encart la méthode de comptage des logements sociaux adopté dans cette étude), soit 16,5% des résidences principales. Il s'agit du taux le plus faible d'Ile-de-France (22,2% en moyenne dans la région).

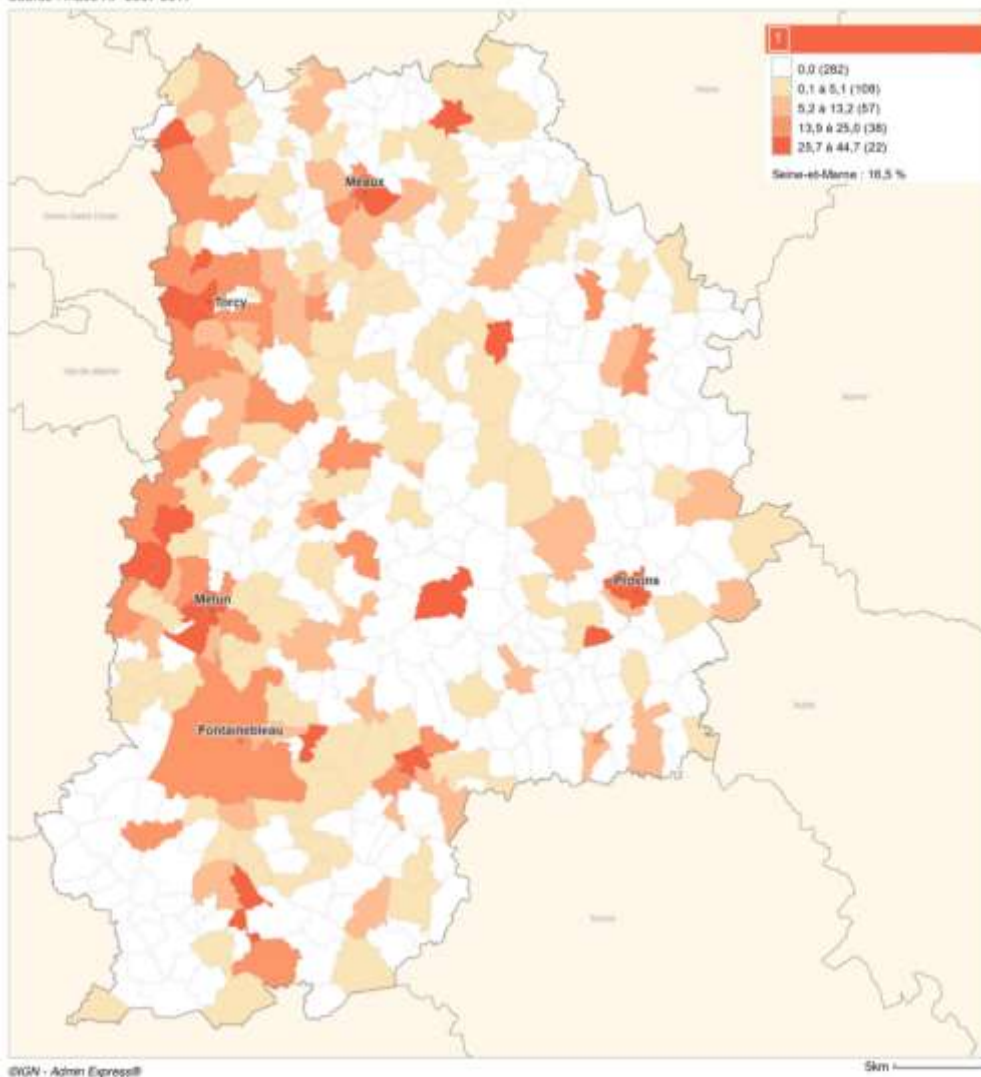
Néanmoins, entre 2007 et 2017, la progression du nombre de locataires en logement social est la plus forte d'Ile-de-France (+10,4%, soit +8 585 résidences principales HLM).

Au sein du département, ce sont dans les communes densément peuplées que l'on retrouve les plus fortes concentrations de locataires HLM. Parmi ces communes, Le Mée-sur-Seine (44,7%, soit 3 486 résidences principales HLM), Dammarie-les-Lys (37,7%, soit 3 374 résidences principales HLM), Melun (34,4%, soit 5 937 résidences principales HLM) et Meaux (33,5%, soit 7 483 résidences principales HLM) sont celles accueillant le plus de locataires HLM en 2017.

2. Logements

Part de résidences principales en location HLM parmi l'ensemble des résidences principales par commune en Seine-et-Marne en 2017

Source : Insee RP 2007-2017



282 communes sur 507 ne comptent aucun logement social en Seine-et-Marne, réparties en très grande majorité dans les zones peu denses et très peu denses du département, ainsi 171 communes peu denses sur 273 et 89 sur 95 communes très peu denses ne comptent aucun parc de logement HLM.

Entre 2007 et 2017, le nombre de résidences principales occupées par des locataires HLM a augmenté dans tout le département, en particulier dans les communes de densité intermédiaire (+18,6%, soit +4 831 résidences principales HLM). On observe à Bussy-Saint-Georges que le nombre de résidences principales HLM a plus que doublé (+117%, soit +1 035 résidences

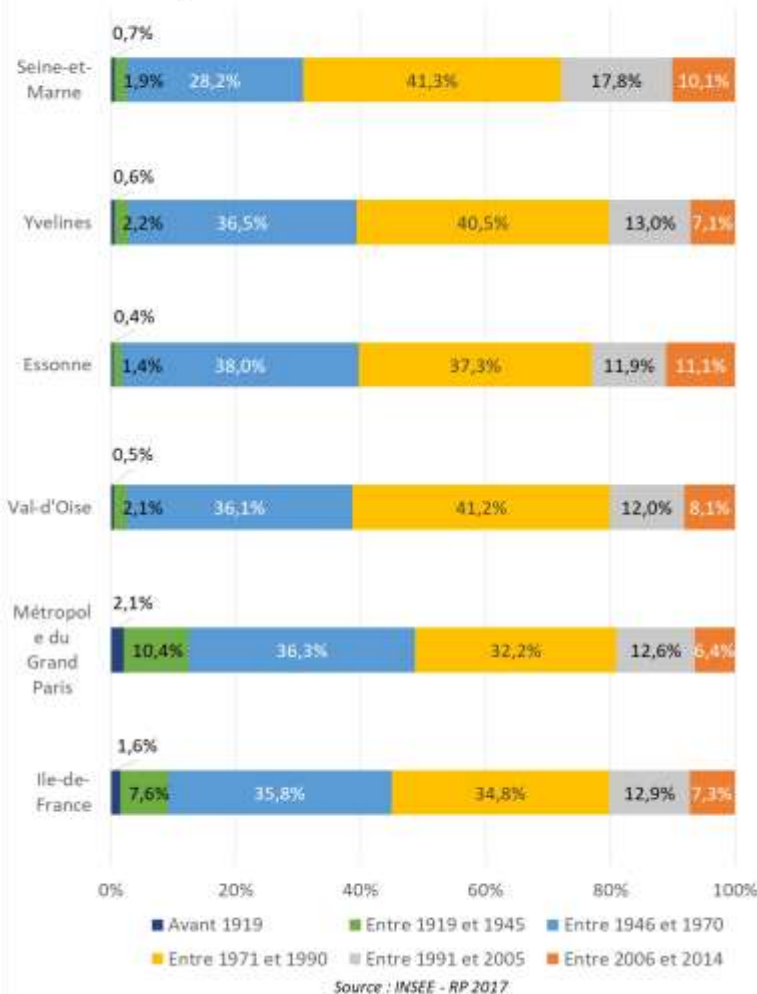
principales HLM). Il s'agit de la plus forte hausse du département en nombre de résidences principales HLM.

Comment est compté le nombre de logements sociaux dans cette étude ?

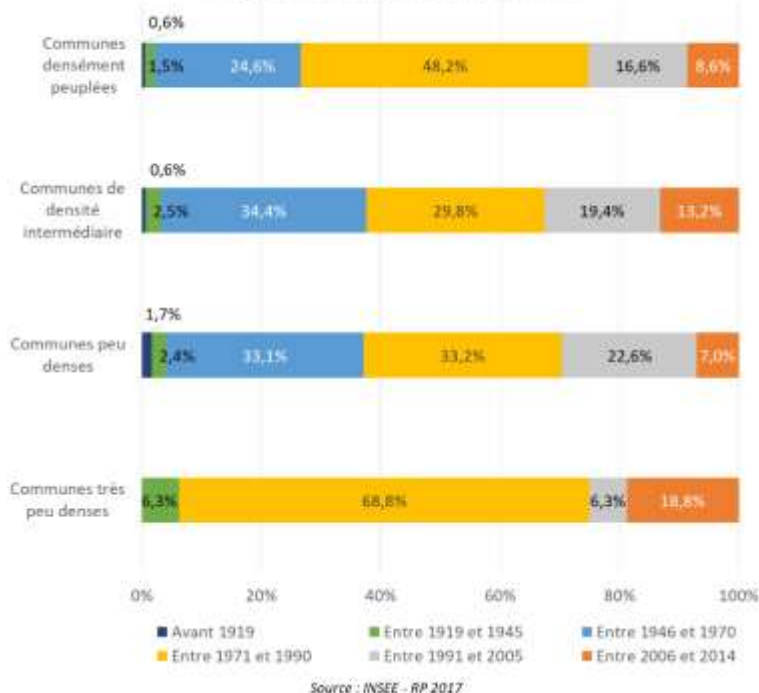
Dans cette étude, sont exploitées les données du recensement de la population de l'INSEE pour compter le nombre de résidences principales occupées par des locataires HLM. Sont donc comptés les logements occupés par des ménages qui ont déclaré lors de leur recensement habiter dans un logement social.

Il s'agit donc d'un comptage différent que celui qui est effectué au titre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 qui stipule que les communes de plus de 3 500 habitants – et de 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne – appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025. En effet, le décompte des logements sociaux dans le cadre de cette loi est réalisé directement à partir du Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS) qui doit être mis à jour tous les ans par les organismes HLM.

Répartition des logements sociaux construits avant 2015 par date de construction en Ile-de-France



Répartition des logements sociaux construits avant 2015 par date de construction en Seine-et-Marne



Le parc de logements sociaux en Seine-et-Marne s'avère plus récents que dans le reste de la région. En effet, plus du quart des logements sociaux du département ont été construits après 1990 (27,9%, soit 24 640 logements), alors que dans les autres départements de Grande Couronne, ce taux oscille entre 20,1% dans le Val-d'Oise et 23% en Essonne et qu'il est en moyenne de 20,2% pour l'ensemble de la région.

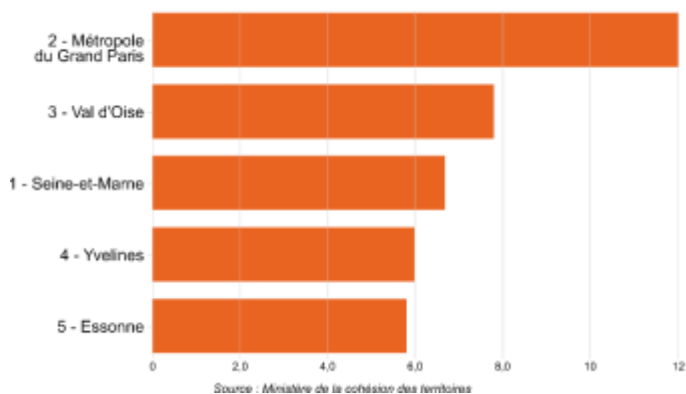
Néanmoins, comme dans les autres départements de Grande Couronne, environ 4 logements sociaux sur 10 de Seine-et-Marne ont été construits entre 1971 et 1990 (soit 36 488 logements), époque où la construction de ce type de logement était importante.

Au sein du département, différents profils de communes se distinguent :

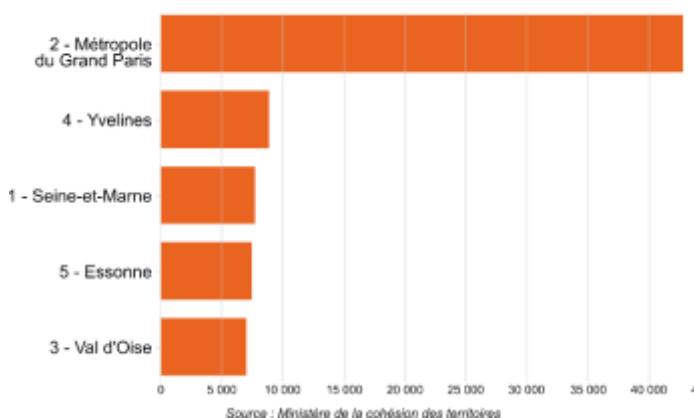
- Les communes avec un parc de logements sociaux plutôt ancien : dans les communes densément peuplées où environ les $\frac{3}{4}$ des logements sociaux ont été construits avant 1990, soit 40 824 logements.
- Les communes avec un parc plutôt récent : dans les communes de densité intermédiaire (32,6%, soit 9 618 logements) à rapprocher des dynamiques de construction de ces communes : c'est en effet dans ces communes que le nombre de résidences principales a le plus augmenté dans le département (+17%, soit +30 258 résidences principales). Les communes peu denses (29,6%, soit 1 249 logements) présentent également une part importante de logements sociaux construits après 1990.

2. Logements

Nombre de demandeurs en cours par attribution en Ile-de-France en 2018



Nombre d'attributions de logements sociaux en Ile-de-France en 2018



Demandeurs en cours et attributions de logements sociaux en Ile-de-France entre 2015 et 2018

	Evolution 2015/2018		
	Nb de demandeurs en cours	Nb d'attributions de logements sur l'année	Nb de demandeurs en cours par attribution
Seine-et-Marne	13%	-2%	15%
Yvelines	15%	-7%	24%
Essonne	16%	-5%	23%
Val-d'Oise	20%	-2%	22%
Métropole du Grand Paris	13%	-11%	27%
Ile-de-France	14%	-9%	24%

Source : Fichier de la demande de logement social – 2015-2018

cours pour une attribution en 2018.

Au 31 décembre 2018, on compte 51 734 personnes en attente d'un logement social en Seine-et-Marne. Rapporté au nombre de logements attribués en 2018, on compte dans le département 6,7 demandeurs en cours pour une attribution. Ce taux est équivalent aux autres départements de Grande Couronne avec des chiffres variant entre 6 demandeurs en cours pour une attribution dans les Yvelines et 7,8 dans le Val-d'Oise. Dans la Métropole du Grand Paris, on dénombre 12 demandeurs en

Qu'est-ce que le Fichier de la demande de logement social ?

Le fichier de la demande de logement social est mis à disposition par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Cette base de données est issue du Système National d'Enregistrement de la demande de logement social (SNE) qui rassemble toutes les demandes de logement social dans un fichier national unique. Cette base contient donc des informations autant sur les demandeurs en cours (c'est-à-dire les demandeurs de logement social en attente de se voir attribuer un logement) que sur les demandes satisfaites (c'est-à-dire les demandeurs qui se sont vus attribuer un logement social).

Comment est calculé le nombre de demandeurs en cours par attribution ?

Le nombre de demandeurs en cours par attribution pour une année N est égale au rapport entre le nombre de demandeurs en cours au 31 décembre de l'année N sur le nombre d'attributions de logements sociaux sur l'année N.

2. Logements

Demandeurs en cours et attributions de logements sociaux en Seine-et-Marne entre 2015 et 2018

	2018			Evolution 2015/2018		
	Nb de demandeurs en cours au 31 décembre	Nb d'attributions sur l'année	Nb de demandeurs en cours par attribution	Nb de demandeurs en cours	Nb d'attributions de logement sur l'année	Nb de demandeurs en cours par attribution
Seine-et-Marne	51 734	7 700	6,7	13%	-2%	15%
Communes densément peuplées	32 305	4 553	7,1	13%	-3%	17%
Communes de densité intermédiaire	17 859	2 810	6,4	13%	3%	9%
Communes peu denses	1 500	324	4,6	3%	-16%	22%
Communes très peu denses	70	13	5,4	-31%	-57%	58%

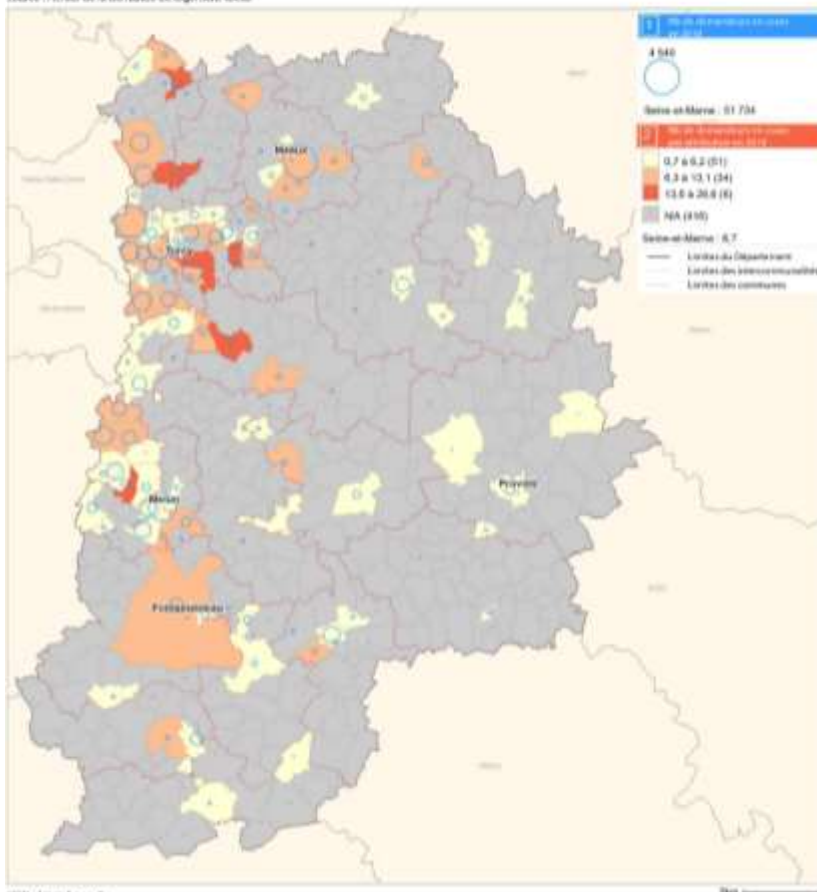
Source : Fichier de la demande de logement social – 2015-2018

Au sein de la Seine-et-Marne, en 2018, **les demandes de logement social sont concentrées dans les communes densément peuplées** (62% des demandes, soit 32 305 demandes) **et dans les communes de densité intermédiaire** (35% des demandes, soit 17 859 demandes) là où se situe la majorité des logements sociaux du département.

Le nombre d'attributions reste stable dans le département (-2% entre 2015 et 2018, soit -126 attributions), notamment **dans les communes densément peuplées** (-3%, soit -136 attributions) **et dans les communes de densité intermédiaire** (+3%, soit +87 attributions). **Dans les communes peu denses et très peu denses, on observe en revanche, entre 2015 et 2018, une baisse du nombre d'attributions** (-16%, soit -60 attributions dans les communes peu denses et -57% soit -17 attributions dans les communes très peu denses). Néanmoins, dans ces communes, le parc de logement social ne représente que 4,7% des logements sociaux du département en 2017 (soit 4 275 logements sociaux) et le nombre de logements sociaux y a

Nombre de demandeurs en attente et niveau de la demande de logement social en 2018 en Seine-et-Marne

Source : Fichier de la demande de logement social



progressé moins rapidement que l'ensemble du département entre 2007 et 2017 (+9%, soit +356 logements, contre +10,4% pour l'ensemble du département).

Rapporté au nombre d'attributions réalisées en 2018, **la pression s'avère ainsi plus forte dans les communes densément peuplées** (7,1 demandes pour une attribution) **et dans les communes de densité intermédiaire** (6,4 demandes pour une attribution). **Ce sont d'ailleurs dans ces mêmes communes que l'on constate entre 2015 et 2018 les plus fortes augmentations du nombre de demandeurs en cours** (+13%, soit +3 832 demandes dans les communes densément peuplées et +13%, soit +2 050 demandes dans les communes de densité intermédiaire).

3. Diplômes / formation

3.1. Des élèves toujours plus nombreux sauf en maternelle

On compte en Seine-et-Marne, à la rentrée 2019 :

- 397 écoles maternelles
- 724 écoles élémentaires
- 150 collèges
- 74 lycées
- 182 établissements proposant des formations post-bac, qui sera analysé plus en détail dans la partie 3.3 « Une offre de formation orientée vers les BTS, les DUT et les IFSI »

De la maternelle au lycée, **les établissements publics sont majoritaires** en Seine-et-Marne (99% des écoles maternelles, soit 393 écoles, 95% des écoles élémentaires, soit 685 écoles, 85% des collèges, soit 128 collèges et 74% des lycées, soit 55 lycées en 2019).

Nombre d'écoles maternelle et élémentaires et nombre d'élèves en Seine-et-Marne à la rentrée 2019

	Ecoles maternelles publiques		Ecoles maternelles privées		Total	
	Nb d'écoles	Nb d'élèves	Nb d'écoles	Nb d'élèves	Nb d'écoles	Nb d'élèves
Seine-et-Marne	393	43 970	4	101	397	44 071
Communes densément peuplées	176	22 680	1	34	177	22 714
Communes de densité	139	15 599	3	67	142	15 666
Communes peu denses	67	5 213	0	0	67	5 213
Communes très peu denses	11	478	0	0	11	478

	Ecoles élémentaires publiques		Ecoles élémentaires privées		Total	
	Nb d'écoles	Nb d'élèves	Nb d'écoles	Nb d'élèves	Nb d'écoles	Nb d'élèves
Seine-et-Marne	685	112 978	39	7 969	724	120 947
Communes densément peuplées	198	46 934	13	3 138	211	50 072
Communes de densité	207	41 155	18	3 684	225	44 839
Communes peu denses	243	23 576	8	1 147	251	24 723
Communes très peu denses	37	1 313	0	0	37	1 313

Source : Education Nationale 2019

Dans le département, **80% des écoles maternelles** (soit 319 écoles) **se situent dans les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire**. **Les écoles élémentaires sont réparties de manière homogène entre les communes densément peuplées** (29% des écoles, soit 211 écoles élémentaires), **de densité intermédiaire** (31%, soit 225 écoles) **et peu denses** (34%, soit 251 écoles).

3. Diplômes / formation

Nombre de collèges et lycées et nombre d'élèves en Seine-et-Marne à la rentrée 2019

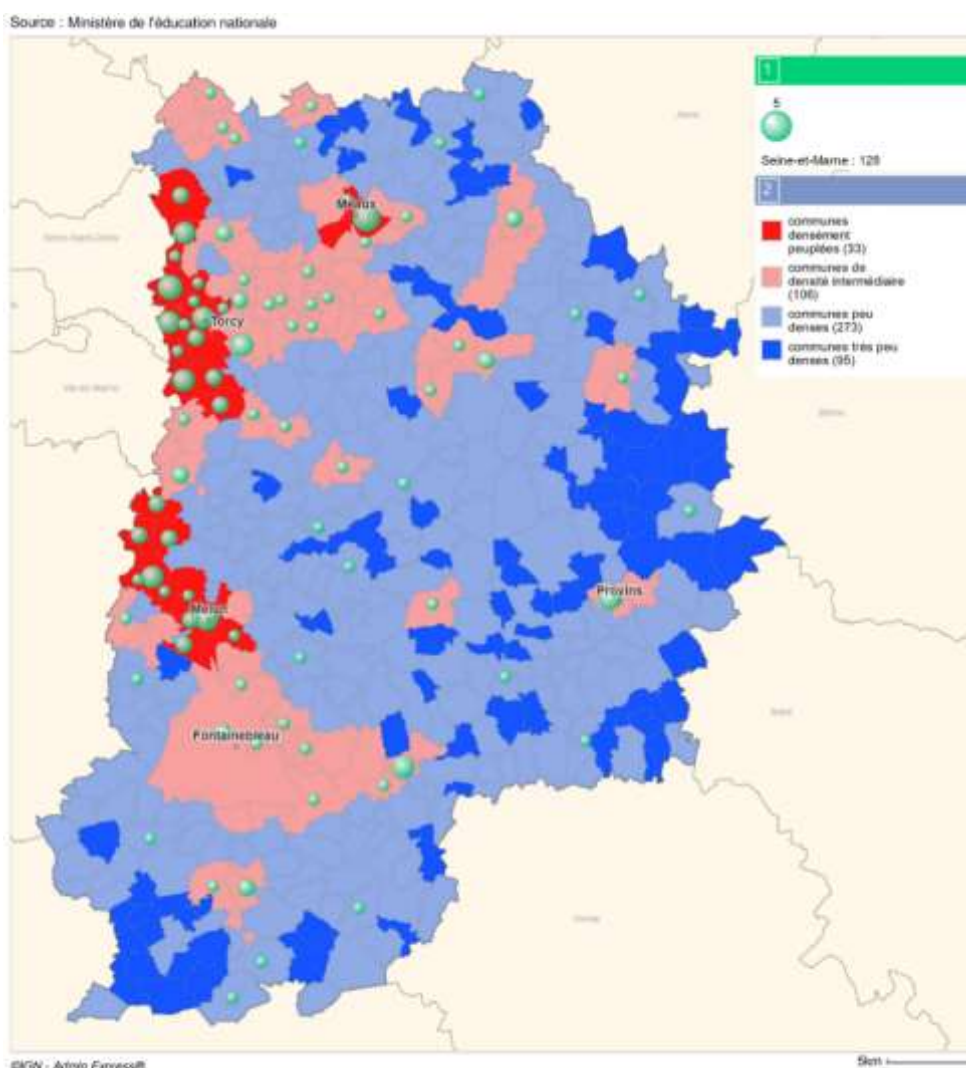
	Collèges publics		Collèges privés		Total	
	Nb de collèges	Nb d'élèves	Nb de collèges	Nb d'élèves	Nb de collèges	Nb d'élèves
Seine-et-Marne	128	72 879	22	9 895	150	82 774
Communes densément peuplées	57	32 901	7	4 140	64	37 041
Communes de densité	54	31 778	9	4 330	63	36 108
Communes peu denses	17	8 200	6	1 425	23	9 625
Communes très peu denses	0	0	0	0	0	0

	Lycées publics		Lycées privés		Total	
	Nb de lycées	Nb d'élèves	Nb de lycées	Nb d'élèves	Nb de lycées	Nb d'élèves
Seine-et-Marne	55	53 835	19	7 237	74	61 072
Communes densément peuplées	29	28 554	10	3 927	39	32 481
Communes de densité	23	23 212	8	3 305	31	26 517
Communes peu denses	3	2 069	1	5	4	2 074
Communes très peu denses	0	0	0	0	0	0

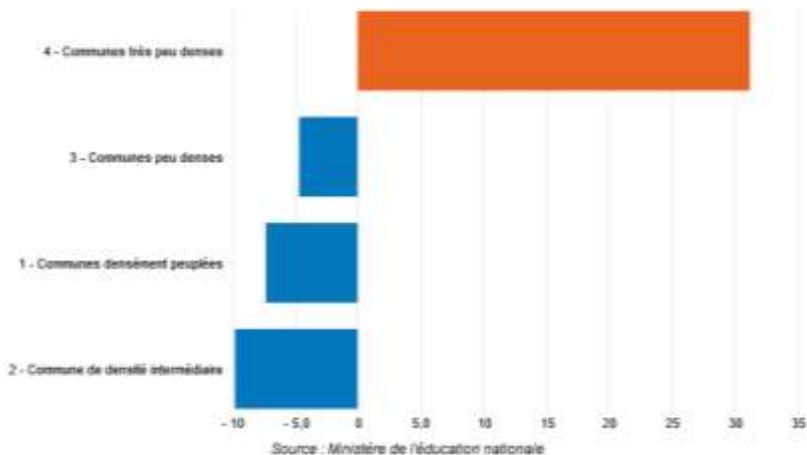
Source : Education Nationale 2019

On ne trouve aucun collège ou lycée dans les communes très peu denses du département. **Ces types d'établissements sont davantage concentrés dans les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire** : 85% des collèges (soit 127 collèges) et 95% des lycées (soit 70 lycées).

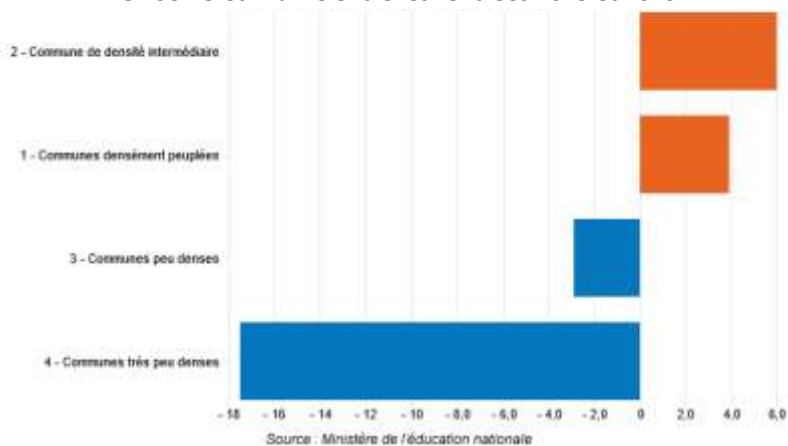
Nombre de collèges publics par commune en Seine-et-Marne à la rentrée 2019



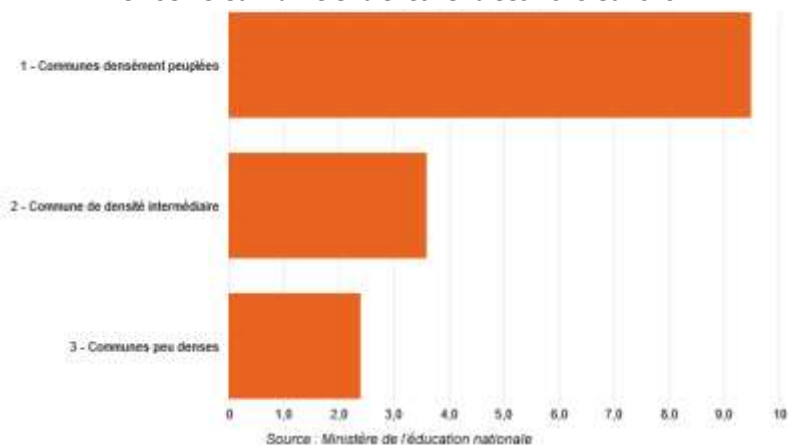
Evolution (%) du nb d'élèves en écoles maternelles publiques en Seine-et-Marne entre les rentrées 2015 et 2019



Evolution (%) du nb d'élèves en écoles élémentaires publiques en Seine-et-Marne entre les rentrées 2015 et 2019



Evolution (%) du nb d'élèves en collèges publics en Seine-et-Marne entre les rentrées 2015 et 2019



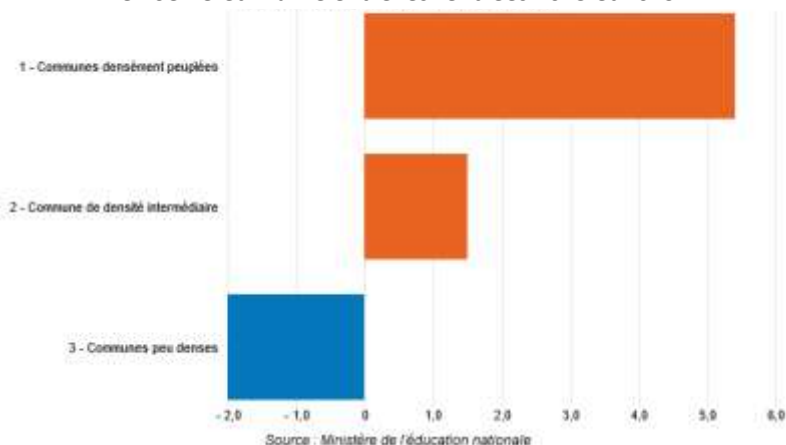
Entre 2015 et 2019, les effectifs d'élèves ont augmenté dans tous les types d'établissements publics (élémentaires : +2,8%, soit +3 125 élèves, collèges : +6%, soit +4 152 élèves, lycées : +3,4%, soit +1 760 élèves) sauf dans les écoles maternelles publiques où ils ont diminué de 7,6% dans le département, soit -3 632 élèves. Cette tendance peut être mise en corrélation à la baisse de la contribution de la natalité à la croissance de la population seine-et-marnaise entre les périodes 2007-2012 (0,85%) et 2012-2017 (0,77%) (voir Partie 1.4). Cette baisse est perceptible dans tout le département, notamment dans les communes de densité intermédiaire (-9,8%, soit -1 699 élèves). Seules les communes très peu denses ont connu une hausse d'effectif en maternelle (+31%, passant de 364 à 478 élèves).

Dans les écoles élémentaires publiques, le nombre d'élèves a augmenté dans le département de 2,8% entre 2015 et 2019, soit +3 125 élèves. On observe les hausses les plus importantes dans communes densément peuplées (+3,9%, soit +1 772 élèves) et de densité intermédiaire (+6%, soit +2 336 élèves). Une augmentation significative du nombre d'élèves, à mettre en corrélation avec une large part de l'augmentation du nombre de couples avec enfants dans le département qui se concentre dans les communes de densité intermédiaire (+5% entre 2007 et 2017, soit +3 525

ménages). En revanche, les effectifs diminuent dans les communes peu denses (-2,9%, soit -704 élèves) et très peu denses (-17,5%, soit -279 élèves).

Les effectifs des collèges publics ont augmenté de 6% entre 2015 et 2019 dans le département, soit + 4 152 collégiens. Cette augmentation est visible dans tous les territoires du département, notamment dans les communes densément peuplées : +9,5%, soit +2 852 élèves. Dans les communes de densité intermédiaire, la hausse du nombre de collégiens est moins prononcée (+3,6%, + 1 110 collégiens). Néanmoins, au vu des

Evolution (%) du nb d'élèves en lycées publics en Seine-et-Marne entre les rentrées 2015 et 2019

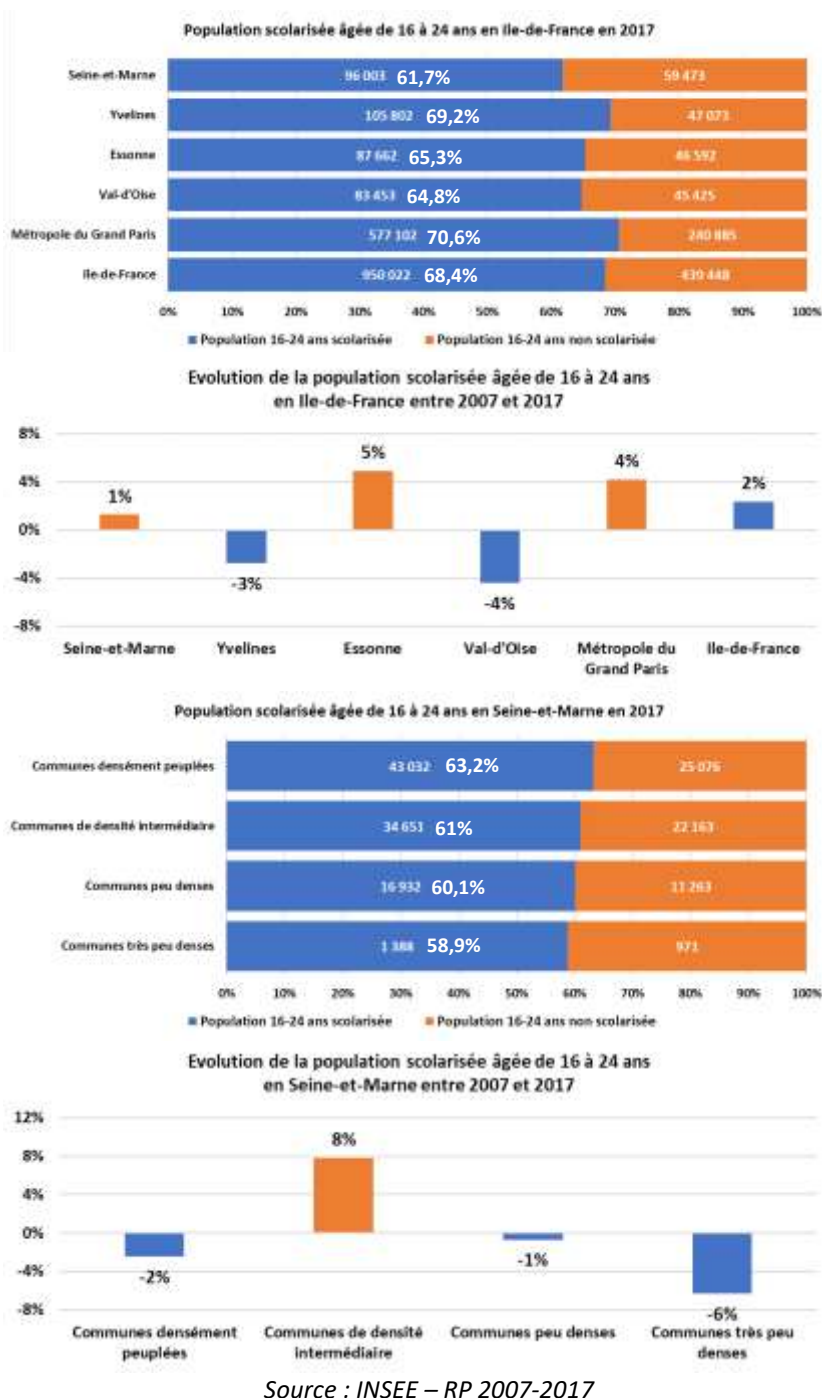


évolutions d'élèves en élémentaires dans ces communes, on peut s'attendre à une augmentation croissante du nombre de collégiens dans les prochaines années.

Dans les lycées publics, le nombre d'élèves a augmenté de 3,4% entre 2015 et 2019 dans le département, soit +1 760 lycéens. **Les augmentations les plus fortes ont eu lieu dans les communes densément peuplées : +5,4%, soit +1 456 lycéens.** A l'inverse, dans les communes

peu denses, le nombre de lycéens a reculé de -2%, soit -42 lycéens.

3.2. Un faible niveau de diplôme mais une augmentation forte du nombre de diplômés depuis 10 ans



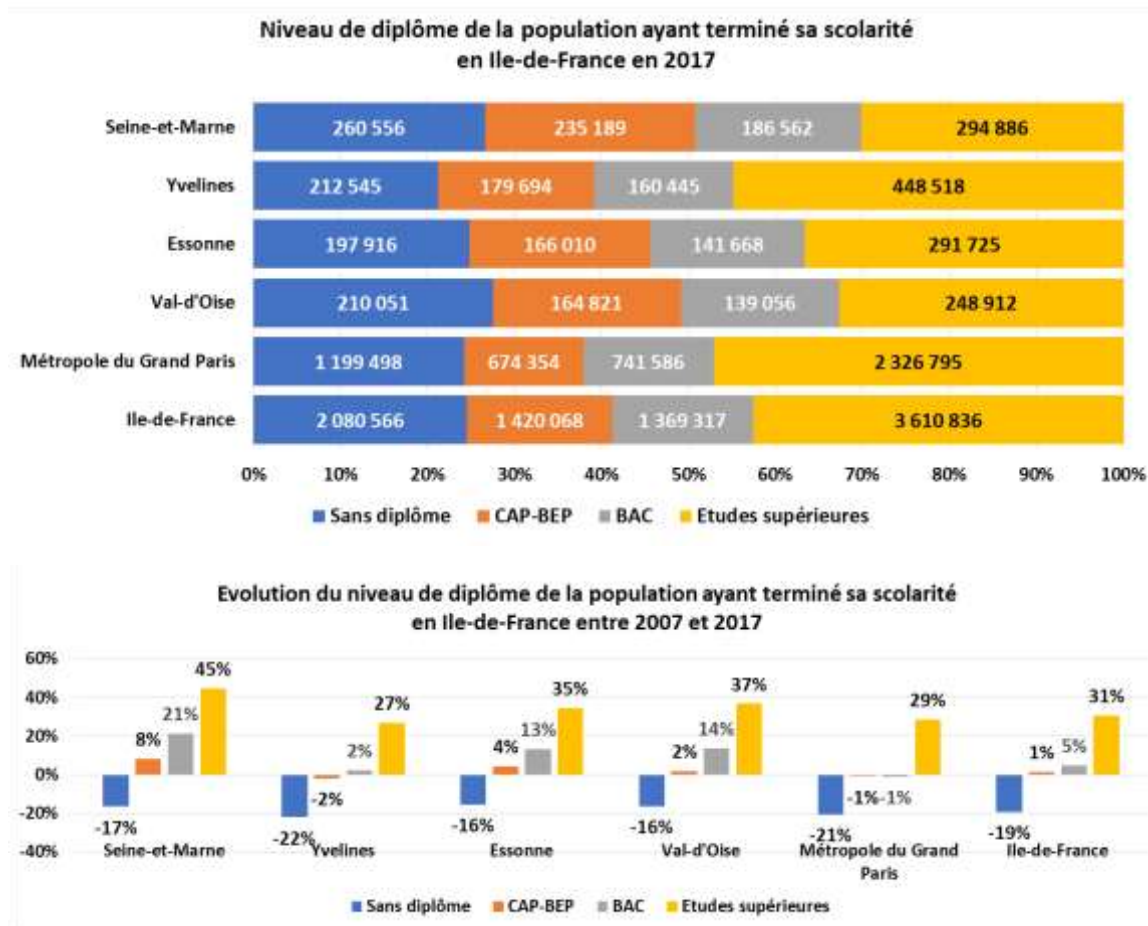
On compte en 2017 en Seine-et-Marne 96 003 jeunes de 16 à 24 ans scolarisés : 61,7% des 16-24 ans suivent ainsi des études. Ce taux apparaît comme le plus faible de la région, les taux de scolarisation des 16-24 ans des autres départements de Grande Couronne oscillent entre 64,8% (dans le Val-d'Oise) et 69,2% (dans les Yvelines) et atteint 70,6% dans la Métropole du Grand Paris. Néanmoins, le département de Seine-et-Marne connaît, comme l'Essonne et la Métropole du Grand Paris, une hausse du nombre de 16-24 ans scolarisés (+1% entre 2007 et 2017, soit +1 207 personnes scolarisées âgées de 16 à 24 ans).

Au sein du département, les taux de scolarisation des 16-24 ans diffèrent d'une commune à une autre en 2017. On observe les plus forts taux dans les communes densément peuplées (63,2%, soit 43 032 16-24 ans scolarisés) et dans les communes de densité intermédiaire (61%, soit 34 651 16-24 ans scolarisés). Entre 2007 et 2017, le nombre de scolarisés de 16 à 24 ans n'a augmenté que dans les communes de densité intermédiaire (+8%, soit +2 516 scolarisés de 16 à 24 ans), assurant ainsi une hausse du nombre de scolarisés de 16 à 24 ans dans le département. Dans tous les autres

types de communes, il a diminué : de -2% dans les communes densément peuplées à -6% dans les communes très peu denses.

Comment est calculé le taux de scolarisation des 16-24 ans ?

Le taux de scolarisation des 16-24 ans est égal au rapport entre le nombre de personnes scolarisées âgées de 16 à 24 ans sur la population totale âgée de 16 à 24 ans.



Source : INSEE – RP 2007-2017

Les Seine-et-Marnais titulaires d'un diplôme de niveau CAP-BEP (24,1%, soit 235 189 personnes) et de niveau Bac (19,1%, soit 186 562 personnes) sont plus nombreux que dans le reste de la région (17% de CAP-BEP et 16% de niveau Bac). Ces taux sont supérieurs aux autres départements de Grande Couronne où la part de diplômés CAP-BEP peut atteindre 21,6% dans le Val-d'Oise et la part de diplômés de niveau Bac peut atteindre 18,2% dans le Val-d'Oise.

A l'inverse, la part de Seine-et-Marnais titulaires d'un diplôme d'études supérieures est la plus faible de la région (30,2%, soit 294 886 personnes en Seine-et-Marne, contre 42,6% en Ile-de-France).

On observe enfin que la part des sans diplôme (26,7%, soit 260 556 personnes) est la 2^{ème} plus forte de Grande Couronne après le Val-d'Oise (27,5% de sans diplôme dans le Val-d'Oise).

3. Diplômes / formation

Niveau de diplôme des femmes ayant terminé leur scolarité en Ile-de-France entre 2007 et 2017

	2017				Evolution 2007/2017			
	Sans diplôme	CAP-BEP	BAC	Etudes supérieures	Sans diplôme	CAP-BEP	BAC	Etudes supérieures
Seine-et-Marne	27,8%	20,7%	19,6%	31,8%	-18%	12%	21%	49%
Yvelines	22,8%	16,4%	16,8%	44,0%	-24%	2%	1%	31%
Essonne	25,8%	18,5%	18,5%	37,2%	-18%	8%	13%	39%
Val-d'Oise	28,5%	19,1%	18,7%	33,7%	-19%	4%	13%	41%
Métropole du Grand Paris	24,8%	12,5%	15,4%	47,3%	-23%	3%	-4%	32%
Ile-de-France	25,4%	15,0%	16,6%	43,0%	-22%	5%	3%	34%

Source : INSEE – RP 2007-2017

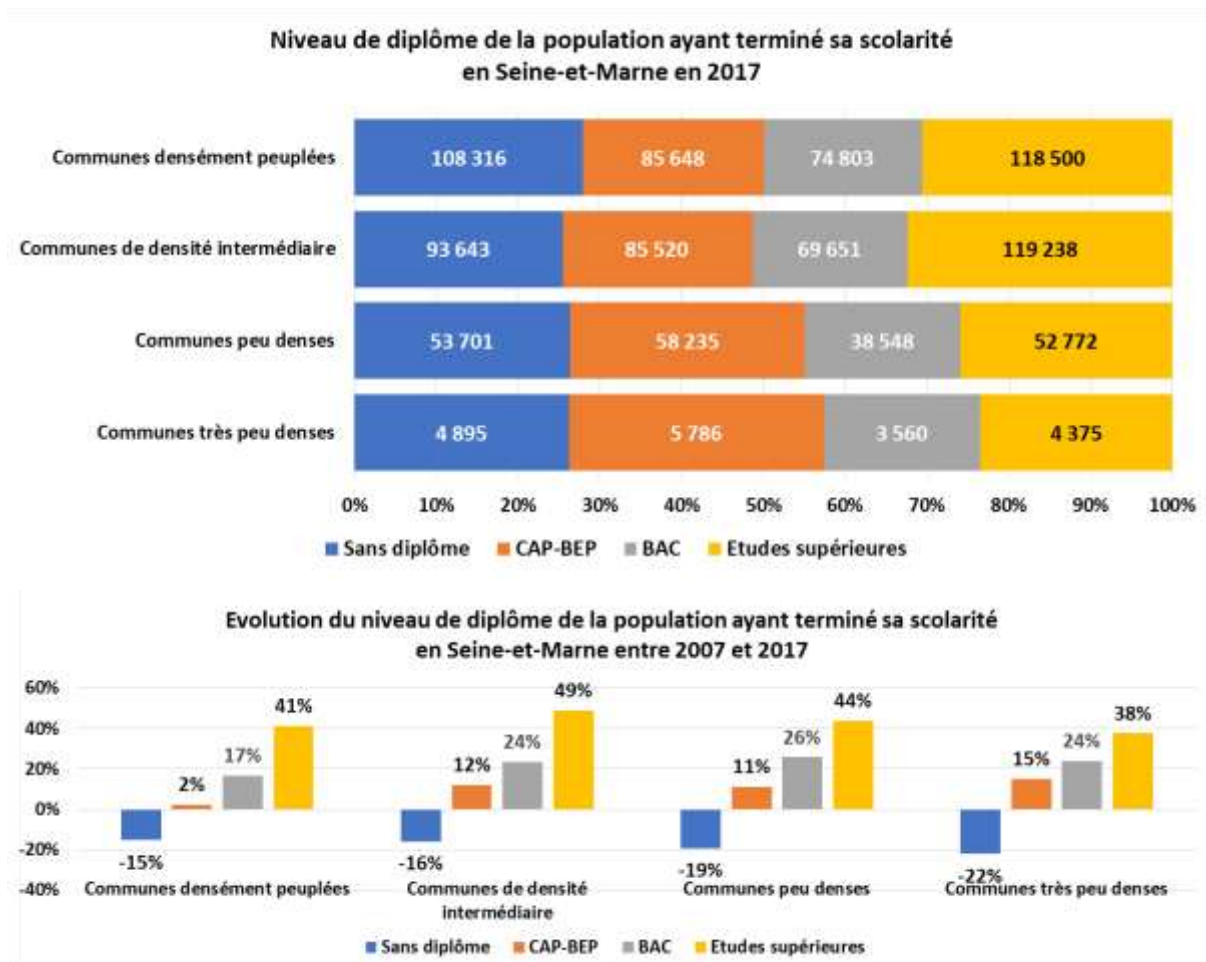
Niveau de diplôme des hommes ayant terminé leur scolarité en Ile-de-France entre 2007 et 2017

	2017				Evolution 2007/2017			
	Sans diplôme	CAP-BEP	BAC	Etudes supérieures	Sans diplôme	CAP-BEP	BAC	Etudes supérieures
Seine-et-Marne	25,4%	27,7%	18,5%	28,4%	-14%	5%	21%	40%
Yvelines	19,5%	19,6%	15,2%	45,6%	-20%	-6%	4%	23%
Essonne	23,8%	23,3%	17,0%	35,9%	-12%	2%	14%	30%
Val-d'Oise	26,4%	24,3%	17,8%	31,5%	-13%	0%	14%	32%
Métropole du Grand Paris	23,6%	15,0%	14,6%	46,8%	-17%	-4%	2%	25%
Ile-de-France	23,6%	18,6%	15,6%	42,1%	-17%	-2%	7%	27%

Source : INSEE – RP 2007-2017

Comme dans le reste de la région, en Seine-et-Marne, on compte davantage de femmes que d'hommes sans diplôme en 2017 (27,8 % chez les femmes, soit 141 584 femmes contre 25,4% chez les hommes, soit 118 971 hommes). On constate également un taux plus élevé de diplômés d'un CAP-BEP chez les hommes (27,7%, soit 130 044 hommes) et pour le Bac chez les femmes (19,6%, soit 99 022 femmes). Ces tendances sont identiques dans le reste de la région. On remarque aussi que la part des femmes titulaires d'un diplôme d'études supérieures (31,8%, soit 161 906 femmes) est supérieure de 3,4 points à celle des hommes titulaires du même type de diplôme (28,4%, soit 132 980 hommes) : cet écart en faveur des femmes est le plus important de la région.

Entre 2007 et 2017, le nombre de personnes sans diplôme a baissé en Seine-et-Marne de 17% (soit -51 677 personnes), une baisse équivalente à l'Essonne et au Val-d'Oise. Cette baisse est encore plus importante chez les femmes (-18%, soit -31 566 femmes). Le nombre de Seine-et-Marnais titulaires d'un diplôme d'études supérieures a fortement progressé (+45%, soit +91 093 personnes) : il s'agit de la plus forte hausse de la région. Cette hausse se révèle plus importante chez les femmes (+49%, soit +52 993 femmes). Le nombre de personnes avec un diplôme de niveau CAP-BEP a progressé de 8% dans le département (soit +17 550 personnes), et de 21% pour les personnes ayant un diplôme de niveau Bac (soit +32 548 personnes), soit des augmentations plus importantes que dans le reste de la région.



Source : INSEE – RP 2007-2017

Au sein du département, en 2017, **ce sont dans les communes de densité intermédiaire que les niveaux de diplômes sont les plus élevés**. En effet, la part des titulaires d'un diplôme d'études supérieures y est la plus forte (32,4%, soit 119 238 personnes). A l'inverse, on y observe moins d'habitants titulaires du Bac (18,9%, soit 69 651 personnes), d'un CAP ou BEP (23,2%, soit 85 520 personnes) ou sans diplôme (25,4%, soit 93 643 personnes).

Dans les communes densément peuplées, vivent à la fois une part importante de personnes avec un faible niveau de diplôme (28% sont sans diplômes, soit le taux le plus élevé du département) **et de personnes avec un niveau de diplôme élevé** (30,6% sont titulaires d'un diplômes d'études supérieures, soit le 2^{ème} le plus élevé du département).

Les Seine-et-Marnais qui vivent dans les communes peu denses et très peu denses sont nombreux à être titulaires d'un CAP-BEP (jusqu'à 31,1% de la population dans les communes très peu denses, soit 5 786 personnes) **ou d'un diplôme de niveau Bac** (jusqu'à 19,1% de la population dans les communes très peu denses, soit 3 560 personnes).

Entre 2007 et 2017, **le nombre de personnes sans diplôme baisse dans l'ensemble du département, en particulier dans les communes peu denses** (-19%, soit -12 848 personnes) **et très peu denses** (-22%, soit -1 391 personnes). **En parallèle, le niveau de diplôme de ces communes augmente**, notamment avec de fortes progressions du nombre de titulaires de diplômes **de niveau Bac** (+26%, soit + 7 893 personnes) et

3. Diplômes / formation

d'études supérieures (+44%, soit +16 070 personnes) **dans les communes peu denses** et une forte progression du nombre de titulaires de **CAP-BEP** (+15%, soit + 759 personnes) et de diplômes **de niveau Bac** (+24%, soit +687 personnes) **dans les communes très peu denses**.

Dans les communes de densité intermédiaire, on observe la plus forte hausse du nombre de diplômés d'études supérieures (+44%, soit +39 143 personnes), alors qu'il s'agit déjà des communes où ils sont les plus nombreux. On remarque également que **le nombre de Seine-et-Marnais titulaires d'un CAP-BEP** (+12%, soit +9 136 personnes) **et d'un diplôme de niveau Bac** (+24%, soit +13 273 personnes) **progressent aussi rapidement que dans les communes peu denses et très peu denses**.

Dans les communes densément peuplées, ce sont surtout les Seine-et-Marnais avec un haut de niveau de diplôme qui sont de plus en plus nombreux (+41% de diplômés d'études supérieures, soit +34 683 personnes). **Le nombre de titulaires de diplômes de niveau inférieur progresse plus lentement que dans le reste du département** (+2% de CAP-BEP, soit +1 750 personnes et +17% de niveau Bac, soit +10 695 personnes).

3. Diplômes / formation

Niveau de diplôme des femmes ayant terminé leur scolarité en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017

	2017				Evolution 2007/2017			
	Sans diplôme	CAP-BEP	BAC	Etudes supérieures	Sans diplôme	CAP-BEP	BAC	Etudes supérieures
Seine-et-Marne	27,8%	20,7%	19,6%	31,8%	-18%	12%	21%	49%
Communes densément peuplées	28,8%	19,7%	19,6%	31,9%	-17%	7%	16%	45%
Communes de densité intermédiaire	26,9%	20,0%	19,4%	33,7%	-18%	17%	24%	53%
Communes peu denses	27,7%	23,5%	20,0%	28,8%	-22%	13%	25%	47%
Communes très peu denses	28,2%	25,1%	20,2%	26,6%	-23%	16%	22%	45%

Source : INSEE – RP 2007-2017

Niveau de diplôme des hommes ayant terminé leur scolarité en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017

	2017				Evolution 2007/2017			
	Sans diplôme	CAP-BEP	BAC	Etudes supérieures	Sans diplôme	CAP-BEP	BAC	Etudes supérieures
Seine-et-Marne	25,4%	27,7%	18,5%	28,4%	-14%	5%	21%	40%
Communes densément peuplées	27,0%	24,8%	19,0%	29,2%	-14%	-2%	17%	37%
Communes de densité intermédiaire	23,9%	26,8%	18,4%	31,0%	-14%	8%	23%	44%
Communes peu denses	25,2%	33,9%	17,9%	23,1%	-16%	10%	27%	39%
Communes très peu denses	24,5%	36,9%	18,1%	20,5%	-21%	14%	26%	30%

Source : INSEE – RP 2007-2017

Une part importante des femmes sont sans diplôme dans les communes densément peuplées (28,8%, soit 58 680 femmes, contre 27% des hommes, soit 49 636 hommes). D'ailleurs, dans ces communes, leur nombre baisse moins rapidement que dans le reste du département entre 2007 et 2017 (-17%, soit -11 856 femmes). En revanche, ce sont dans les communes peu denses (-22%, soit -7 872 femmes) et très peu denses (-23%, soit -762 femmes) que le nombre de femmes sans diplôme baisse le plus.

Les diplômées d'études supérieures sont davantage présentes dans les communes de densité intermédiaire (33,7%, soit 64 981 femmes) et dans les villes nouvelles (38,9%, soit 42 238 femmes). Dans ces communes, la part des hommes avec ce niveau de diplôme sont moins nombreux : 31% des hommes qui vivent dans les communes de densité intermédiaire, soit 54 257 hommes et 35,9% des hommes qui vivent en villes nouvelles, soit 35 840 hommes. On remarque d'ailleurs dans ces mêmes communes un nombre de plus en plus important de femmes diplômées des études supérieures : +49% dans les communes de densité intermédiaire, soit +39 143 personnes et +50% dans les villes nouvelles, soit +26 024 personnes.

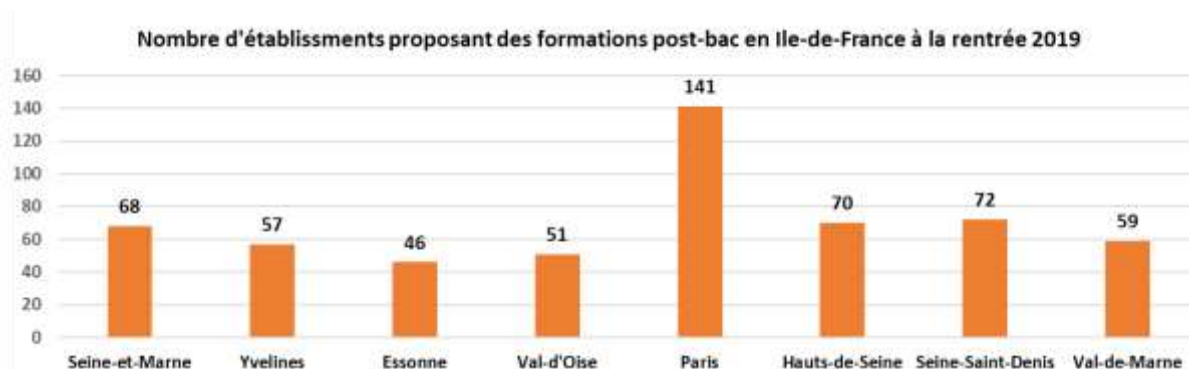
Les hommes titulaires d'un diplôme de niveau CAP-BEP sont davantage représentés dans les communes peu denses (33,9%, soit 34 053 hommes) et très peu denses (36,9%, soit 3 485 hommes). Dans ces communes, la part des femmes avec ce niveau de diplôme est inférieure de 10 points. Néanmoins, entre 2007 et 2017, le nombre de femmes titulaires d'un CAP-BEP a augmenté plus rapidement que chez les hommes sur l'ensemble du département (+12% chez les femmes, soit +11 321 femmes, contre +4% chez les hommes, soit +4 844 hommes).

3.3. Une offre de formation orientée vers l'université et l'enseignement supérieur de cycle court

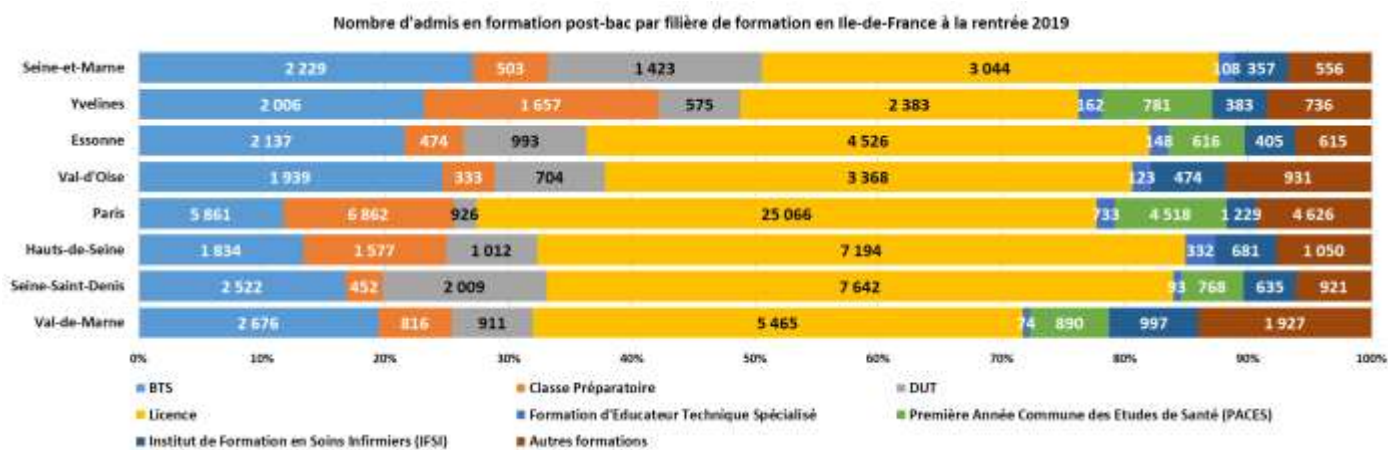
A la rentrée 2019, **68 établissements** proposaient en Seine-et-Marne des formations post-bac sur la plateforme Parcoursup (voir en encart les objectifs de cette plateforme), **soit le total le plus important de Grande Couronne et le 4^{ème} de la région** après Paris (141 établissements), la Seine-Saint-Denis (72 établissements) et les Hauts-de-Seine (70 établissements).

Ces établissements ont admis **8 220 nouveaux étudiants**, soit le **2^{ème} plus faible nombre d'admis dans la région devant le Val-d'Oise** (7 872 admis). Les formations ayant le plus recruté en Seine-et-Marne à la rentrée 2019 sont en :

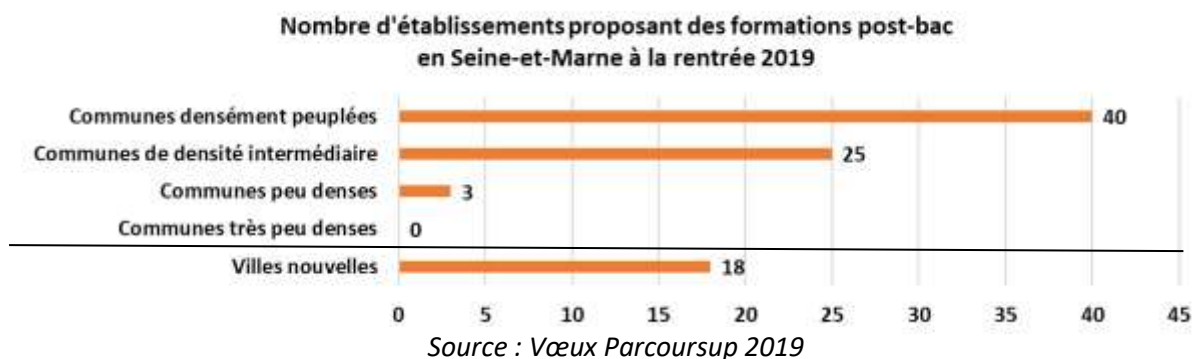
- **1 étudiant sur 3 est admis en Licence** (37%, soit 3 044 admis), c'est cependant le 2^{ème} taux le plus faible d'Ile-de-France devant les Yvelines (27%).
- **BTS** (27%, soit 2 229 admis), **le taux le plus élevée de la région**
- **DUT** (17%, soit 1 423 admis), **le taux le plus élevée de la région et le 2^{ème} plus grand nombre d'admis en DUT de la région** (1 423 admis) derrière la Seine-Saint-Denis (2 009 admis).



Source : Vœux Parcoursup 2019



Source : Vœux Parcoursup 2019



Dans le département, les établissements proposant des formations post-bac sont **principalement implantés dans les villes du département proches des grands axes de communication routiers et ferrés :**

- Dans les communes densément peuplées **dont les grandes villes du département** regroupant la majorité des classes préparatoires
- **dans les communes de densité intermédiaire** regroupant la majorité des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).
- **dans les villes nouvelles** regroupant la majorité des universités

78% des admis en DUT intègrent des établissements implantés dans une des 2 villes nouvelles (soit 947 admis), dont une part importante à **l'IUT de Sénart** (1 admis sur 2, soit 693 admis).

Plus de 9 étudiants sur 10 admis en Licence intègre à la rentrée 2019 soit l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée située à Champs-sur-Marne (63%, 1 946 admis), soit l'Université Panthéon Assas à Melun (29%, soit 888 admis).

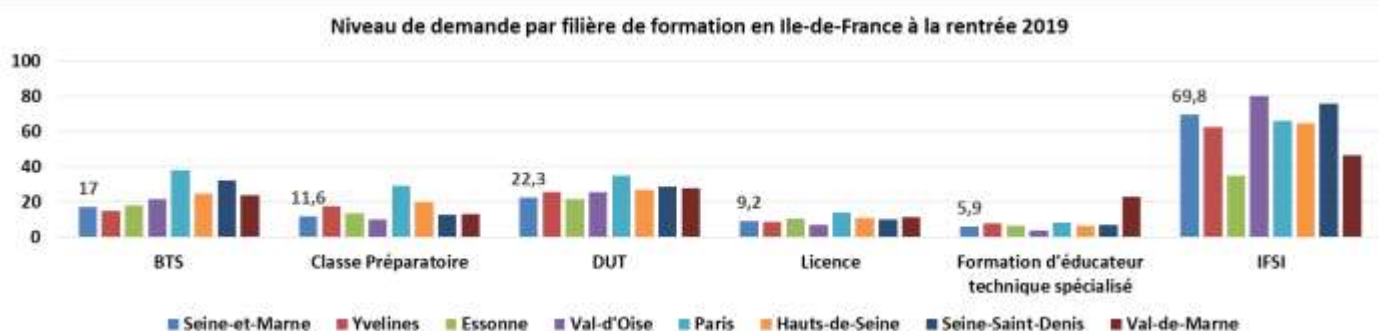
Qu'est-ce-que Parcoursup ?

Parcoursup est le portail internet national de préinscription à l'enseignement supérieur. Il s'adresse à toute personne qui souhaite s'inscrire dans une première année de l'enseignement supérieur. On retrouve ainsi principalement les néo-bacheliers, les étudiants en réorientation et les étudiants étrangers. Ils doivent formuler et confirmer des vœux pour recevoir une affectation. Un candidat peut faire jusqu'à 10 vœux non hiérarchisés en phase principale.

En 2019, certains établissements recrutent encore hors du processus d'affectation Parcoursup : l'université Paris Dauphine, une grande partie des écoles de commerce, certaines écoles d'ingénieurs, les IEP, certaines écoles privées ou spécialisées (art, architecture, paramédicales,...). Ces formations intégreront Parcoursup pour la campagne 2020, le temps de la généralisation de la plateforme.

Les principales formations post-bac présentées dans cette étude :

- **BTS** : le Brevet de Technicien Supérieur est un diplôme national de niveau III (Bac+2)
- **CPGE** : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
- **DUT** : le Diplôme Universitaire de Technologie est un diplôme national de niveau III (Bac+2)
- **EETS** : Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (niveau Bac+3)
- **IFSI** : Institut De Formation En Soins Infirmiers
- **PACES** : Première Année Commune des Etudes de Santé



Source : Vœux Parcoursup 2019

Le niveau de demande (voir définition en encart) varie d'une formation à une autre ainsi que d'un territoire à un autre.

En Ile-de-France, à la rentrée 2019, quel que soit la filière de formation (BTS, classe préparatoire, université), **le niveau de demande en Petite Couronne est plus élevé qu'en Seine-et-Marne et notamment à Paris.**

Le niveau de demande des formations seine-et-marnaises en BTS, classe préparatoire et DUT est le 2^{ème} plus faible de la région : en BTS, on compte 17 candidats pour une place, en classe préparatoire 11 candidats pour une place et en DUT 22 candidats pour une place.

En revanche, en Licence, le niveau de demande est le 2^{ème} plus élevé de Grande Couronne : on compte en Seine-et-Marne 9 candidats pour une place en 2019. **Les formations en IFSI sont également très demandées en Seine-et-Marne :** avec près de 70 candidats pour une place, il s'agit du 3^{ème} plus fort niveau de demande de la région.

Comment a été calculé le niveau de demande par filière formation ?

Cet indicateur indique le niveau de demande pour une formation. Plus ce chiffre est élevé, plus la demande pour cette formation est importante.

Il est égal au rapport entre le nombre de vœux émis par filière de formation sur Parcoursup sur le nombre de places ouvertes par filière de formation.

Par exemple, en Seine-et-Marne, en 2019, le niveau de demande des BTS s'élève à 17,0, ce qui signifie que le nombre de vœux émis est 17 fois supérieur au nombre de places ouvertes dans les établissements proposant des formations en BTS sur la plateforme Parcoursup.

3. Diplômes / formation

Niveau de demande les plus élevés par filière de formation et par établissement en Seine-et-Marne à la rentrée 2019

	Commune	Etablissement	Niveau de demande
En BTS	Longperrier	Lycée Charles De Gaulle	34,7
	Meaux	Lycée Henri Moissan	32,5
	Ozoir-la-Ferrière	Lycée professionnel Lino Ventura	32,1
En Classe Préparatoire	Fontainebleau	Lycée Francois Ier	16,3
	Melun	Lycée Jacques Amyot	14,7
	Meaux	Lycée Pierre De Coubertin	10,0
En DUT	Champs-sur-Marne	I.U.T de Marne la Vallée	34,3
	Meaux	I.U.T de Marne la Vallée	25,0
	Fontainebleau	I.U.T. de Sénart	21,8
En Licence	Lieusaint	Université Paris- Est- Créteil Val de Marne UPEC	12,9
	Champs-sur-Marne	Université Paris-Est Marne-la-Vallée	9,9
	Melun	Université Panthéon- Assas Paris2	6,6
En Formation d'Éducateur Technique Spécialisé	Melun	IRTS Île-de-France	5,9
En Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)	Melun	IFSI CH Marc Jacquet Melun	98,7
	Fontainebleau	I.F.S.I. du centre hospitalier du sud Seine-et-Marne	81,6
	Montereau-Fault-Yonne	I.F.S.I. du centre hospitalier du sud Seine-et-Marne	74,2
Pour d'autres formations	Montereau-Fault-Yonne	Lycée André Malraux	40,8
	Melun	Lycée Leonard De Vinci	18,6
	Champs-sur-Marne	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de la ville et des territoires	16,2

Source : Vœux Parcoursup 2019

Niveau de demande les plus faibles par filière de formation et par établissement en Seine-et-Marne à la rentrée 2019

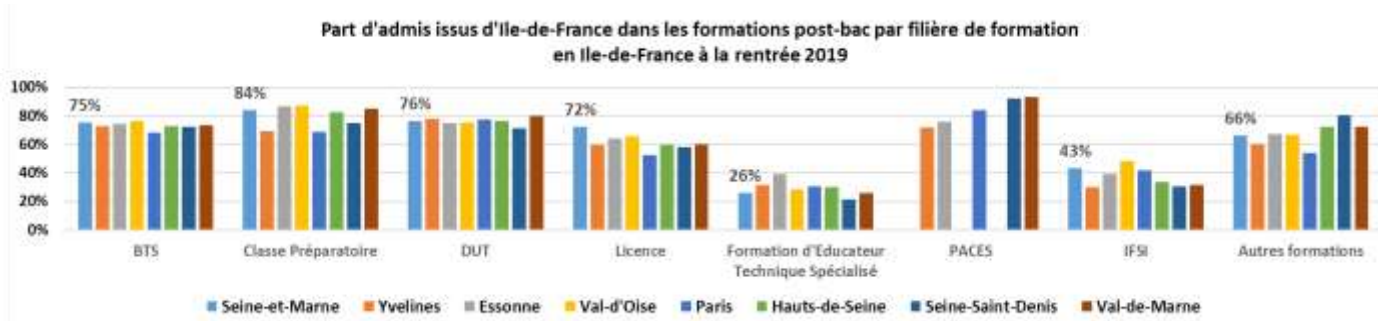
	Commune	Etablissement	Niveau de demande
En BTS	Serris	Lycée Emilie du Châtelet	3,2
	Provins	Lycée Thibaut de Champagne	6,5
	Congis-sur-Thérouanne	Lycée du Gué-à-Tresmes	6,8
En Classe Préparatoire	Meaux	Lycée Bossuet	2,9
	Meaux	Lycée Jean VILAR	3,1
	Sourdun	Lycée Internat d'Excellence de Sourdun	5,6
En DUT	Lieusaint	I.U.T de Sénart	16,9
	Fontainebleau	I.U.T. de Sénart	21,8
	Meaux	I.U.T de Marne la Vallée	25,0
En Licence	Melun	Université Panthéon- Assas Paris2	6,6
	Champs-sur-Marne	Université Paris-Est Marne-la-Vallée	9,9
	Lieusaint	Université Paris- Est- Créteil Val de Marne UPEC	12,9
En Formation d'Éducateur Technique Spécialisé	Melun	IRTS Île-de-France	5,9
En Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)	Meaux	IFSI Grand Hôpital Est Francilien	55,1
	Coulommiers	IFSI Grand Hôpital Est Francilien	56,1
	Provins	IFSI du CH de Provins	65,1
Pour d'autres formations	Meaux	Lycée professionnel Charles Baudelaire	1,3
	Champs-sur-Marne	Ecole nationale des sciences géographiques	2,9
	Varenes-sur-Seine	Lycée professionnel Gustave Eiffel	2,9

Source : Vœux Parcoursup 2019

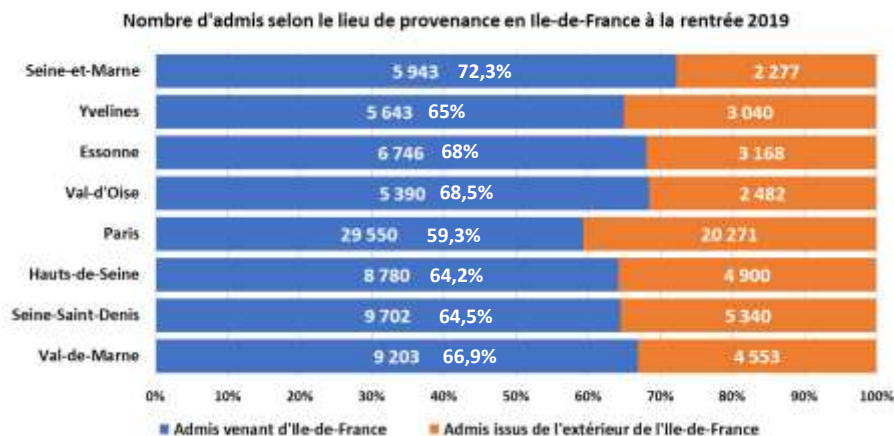
Dans le département, on observe que **les établissements présentant les niveaux de demande les plus élevés en BTS, classe préparatoire et en IFSI se situent souvent dans les grandes villes du département**, comme le Lycée Henri Moissan à Meaux pour les BTS, le lycée Jacques Amyot à Melun pour les classes préparatoires ou l'IFSI Marc Jacquet de Melun.

Ce sont dans les villes nouvelles que l'on retrouve les plus forts niveaux de demande en DUT et en Licence comme à l'IUT de Champs-sur-Marne pour les DUT ou l'Université Paris Est Créteil Val-de-Marne à Lieusaint pour les Licences. C'est en effet dans ces communes que ces types d'établissements se concentrent dans le département.

3. Diplômes / formation



Source : Vœux Parcoursup 2019

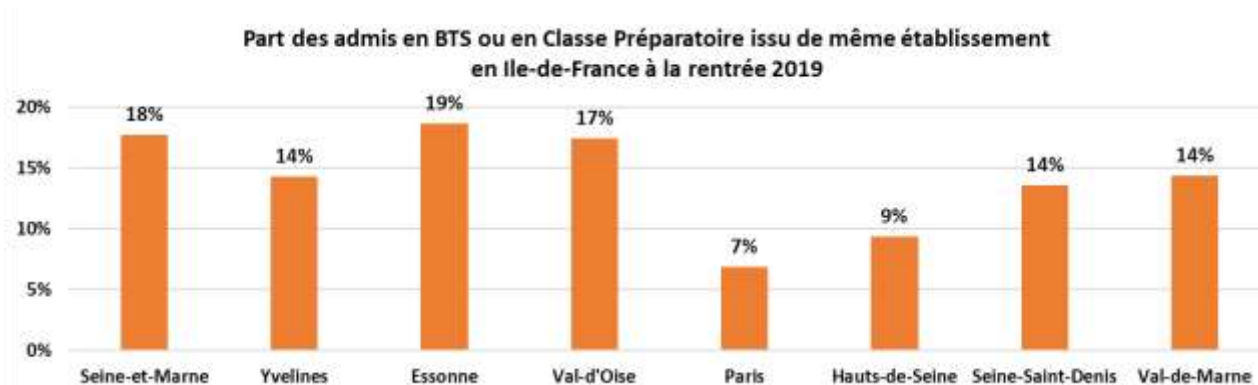


Source : Vœux Parcoursup 2019

À la rentrée 2019, sur les 8 220 admis dans des établissements seine-et-marnais proposant des formations post-bac, **5 943 viennent d'Ile-de-France** (c'est-à-dire qu'ils ont passé leur Baccalauréat dans les académies de Paris, Créteil ou Versailles), **soit 72,3% des admis : il s'agit du plus fort taux de la région.**

En BTS, 75% des admis viennent d'Ile-de-France, soit 1 681 admis : ce taux est relativement semblable dans les autres départements de la région (de 68% à Paris à 76% dans le Val-d'Oise).

On observe qu'en Licence, en IFSI et en formation d'éducateur technique spécialisé, la part des admis venant de la région est élevée : **72% des admis en Licence viennent d'Ile-de-France (2 203 admis), soit le taux le plus élevé de la région ; 43% des admis en IFSI viennent d'Ile-de-France (154 admis), soit le 2^{ème} plus fort taux de la région et 26% des admis en formation d'éducateur technique spécialisé (368 admis), soit le 3^{ème} plus fort taux de la région.**



Source : Vœux Parcoursup 2019

Enfin, au sein des établissements **proposant des formations en BTS et en Classe préparatoire, 18% des admis en 2019 en Seine-et-Marne étudiaient déjà dans le même établissement l'année précédente, soit 484 admis. Il s'agit du 2^{ème} taux le plus fort de la région.**

4. Emploi / activité

4.1. Un tissu économique de plus en plus spécialisé dans les transports et entreposage, la construction et le tourisme

Nombre d'établissements par bassin d'emploi en Seine-et-Marne en 2019

Source : SRENE



La Seine-et-Marne, avec 148 299 établissements (soit 8% des établissements de la région) se place en 6ème position en Ile-de-France.

Les 3 bassins d'emploi comptant le plus d'établissements dans le département en 2019 sont :

- Marne-la-Vallée : 49 129 établissements
- Sud 77 : 23 359 établissements
- Centre 77 : 17 309 établissements

Qu'est-ce qu'un établissement selon l'INSEE ?

Selon l'INSEE, « un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale (qui est alors l'entreprise). Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière... »

Nombre de communes et population en 2017 par bassin d'emploi en Seine-et-Marne

	Population en 2017	Nombre de communes				Exemples de communes au sein du bassin	
		Total	Dont communes densément peuplées	Dont communes de densité intermédiaire	Dont communes peu denses		Dont communes très peu denses
Seine-et-Marne	1 403 997	507	33	106	273	95	
Brie-créçois	91 632	54	0	19	28	7	Crécy-la-Chapelle, Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre
Centre 77	170 190	51	6	6	35	4	Melun, Guignes, Boissise-le-Roi
Porte Sud du Grand Paris	109 275	8	7	0	1	0	Cesson, Lieusaint, Savigny-le-Temple
Est 77	140 008	153	0	6	97	50	La Ferté-Gaucher, Fontenay-Trésigny, Nangis, Provins
Marne la Vallée	453 500	50	15	31	4	0	Chelles, Bussy-Saint-Georges, Champs-sur-Marne, Pontault-Combault
Grand Roissy - Le Bourget	93 477	17	2	8	7	0	Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Le Mesnil-Amelot, Mitry-Mory
Nord Est 77	147 304	68	3	13	41	11	Meaux, Annet-sur-Marne, Saint-Soupplets
Sud 77	198 611	106	0	23	60	23	Fontainebleau, Nemours, Montereau-Fault-Yonne

Source : INSEE – RP 2017

Qu'est-ce qu'un bassin d'emploi ?

Un bassin d'emploi est un regroupement de communes proches ayant entre elles de fortes relations économiques ou liées par des migrations alternantes domicile - travail importantes. Le bassin d'emploi est la maille pour la production statistique de données agrégées utilisée par le Ministère du Travail.

La Seine-et-Marne est ainsi couverte par 8 bassins d'emploi, dont 2 sont situés sur plusieurs départements :

- « Grand Roissy le Bourget » qui est situé sur la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise
- « Porte Sud du Grand Paris » qui est situé sur la Seine-et-Marne et l'Essonne.

Dans cette étude, les bassins d'emploi partagés avec d'autres départements ne sont traités que sur la partie seine-et-marnaise



Le tissu économique seine-et-marnais se compose à **77 % d'établissements n'employant pas de salarié en 2019** (identique au plan national), soit 114 126 établissements, les nouvelles implantations en 2019 concernent à 87 % des établissements sans salarié.

Les TPE (voir définition en encart) représentent 18,6 % des établissements seine-et-marnais en 2019, soit 27 531 établissements. Les nouvelles implantations en 2019 concernent à 11% ce type d'établissement. **Les PME représentent quant à elles 4,4% des établissements du département en 2019, soit 6 476 établissements.** 164 nouvelles PME ont été créées en 2019, soit 2 % du nombre total d'implantations en Seine-et-Marne. **On compte 164 ETI en Seine-et-Marne, soit 0,1% des établissements du département.** Aucune implantation de nouvelles ETI n'a été constatée en 2019.

Dans la plupart des bassins d'emplois, la répartition des micro-entreprises et TPE est relativement homogène dans le département. On distingue cependant des bassins présentant certaines caractéristiques :

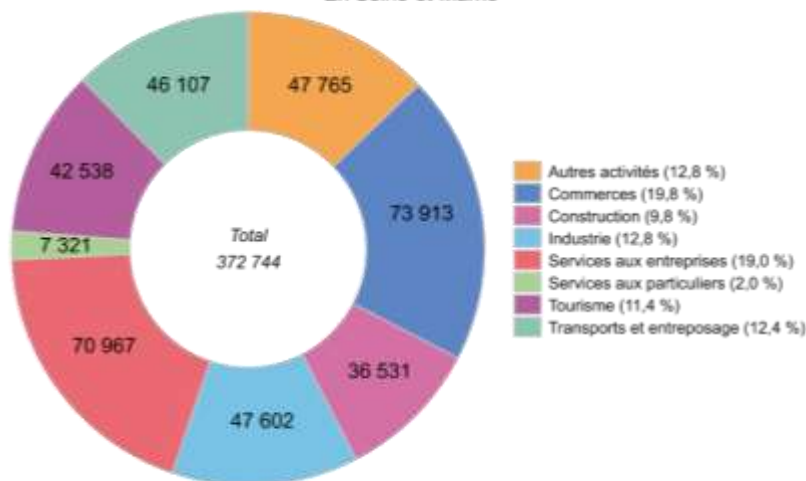
- le bassin d'emploi du **Grand Roissy-Le Bourget** concentre une part de micro-entreprises plus faible (73%, soit 6 397 établissements) que la moyenne départementale (77%), alors que **la part de TPE, PME et ETI y est plus élevée.**
- Aussi, dans les bassins d'emploi de **Porte Sud du Grand Paris** et de **Marne-la-Vallée**, on observe un **nombre plus important de PME, ETI et grandes entreprises.**

Définition des différentes tailles d'entreprises :

- *Micro-entreprises : 0 salarié*
- *Très Petites Entreprises (TPE) : de 1 à 9 salariés*
- *Petites et Moyennes Entreprises (PME) : de 10 à 249 salariés*
- *Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) : de 250 à 4 999 salariés ou chiffres d'affaires compris entre 50 millions et 1,5 milliards d'euros*
- *Grandes entreprises : au moins 5 000 salariés ou plus de 1,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires*

4. Emploi / activité

Nombre d'emplois salariés par secteur d'activité en 2018
En Seine-et-Marne



Source : ACOSS 2009-2018

En 2018, en Seine-et-Marne, on compte **372 744 emplois salariés**. Les secteurs employant le plus dans le département sont :

- **Le commerce** : 19,8% des emplois salariés en 2018, soit 73 913 emplois salariés
- **Le service aux entreprises** : 19%, soit 70 967 emplois salariés
- **L'industrie** : 12,8%, soit 47 602 emplois salariés.

Afin de comparer la situation seine-et-marnaise au reste de la région, sont utilisés **les coefficients de spécialisation de**

l'emploi (voir définition en encart). Ainsi, en 2018, on observe que les emplois du département **sont davantage tournés que le reste de la région vers les transports et l'entreposage (coefficient à 1,8), la construction (1,5), l'industrie (1,5) et le tourisme (1,3)** avec les spécificités suivantes :

- Dans les Yvelines, les emplois sont encore davantage spécialisés dans l'industrie (coefficient à 2,1) qu'en Seine-et-Marne.
- **Dans les transports et l'entreposage, le coefficient de spécialisation seine-et-marnais est parmi le plus fort de la région avec le Val-d'Oise (1,8) et la Seine-Saint-Denis (2,5).**
- Avec un coefficient de spécialisation de l'emploi de 1,3 **dans le secteur du tourisme, la Seine-et-Marne est le 2^{ème} département de la région** après Paris dans ce domaine d'activités.

Coefficient de spécialisation de l'emploi par département d'Ile-de-France en 2018

	Commerces	Construction	Industrie	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Tourisme	Transports et entreposage	Autres activités
Seine-et-Marne	1,3	1,5	1,5	0,6	0,7	1,3	1,8	0,7
Paris	0,8	0,4	0,4	1,2	1,5	1,5	0,7	1,2
Yvelines	1,1	1,4	2,1	0,8	0,9	0,8	0,7	0,9
Essonne	1,2	1,5	1,3	0,9	0,8	0,7	1,4	0,8
Hauts-de-Seine	0,8	0,7	1,1	1,4	0,6	0,6	0,6	1,0
Seine-Saint-Denis	1,1	1,6	0,9	0,8	0,8	0,7	2,5	0,9
Val-de-Marne	1,3	1,6	0,9	0,7	0,9	0,8	1,5	1,0
Val-d'Oise	1,3	1,6	1,3	0,7	0,9	0,9	1,8	0,8

Source : ACOSS 2018

Comment est calculé le coefficient de spécialisation de l'emploi ?

Le coefficient de spécialisation de l'emploi permet de mesurer **la concentration de l'emploi d'une zone dans chaque secteur d'activité** en tenant compte de l'importance de chacun des secteurs par rapport à un territoire de référence. Pour analyser la position de la Seine-et-Marne par rapport aux autres départements d'Ile-de-France, **on compare la répartition des emplois dans chaque secteur dans chaque département à la répartition des emplois dans chaque secteur d'activité dans l'ensemble de la région Ile-de-France.**

Par exemple, le coefficient de spécialisation de Seine-et-Marne dans le secteur des transports et entreposage en 2018, qui est égal à 1,8, signifie que **la part des emplois dans ce secteur dans le département est 1,8 fois supérieure à la moyenne régionale : les emplois de Seine-et-Marne sont davantage tournés vers les transports et entreposage que dans le reste de la région.**

4. Emploi / activité

Coefficient de spécialisation de l'emploi par bassin d'emploi en Seine-et-Marne en 2018

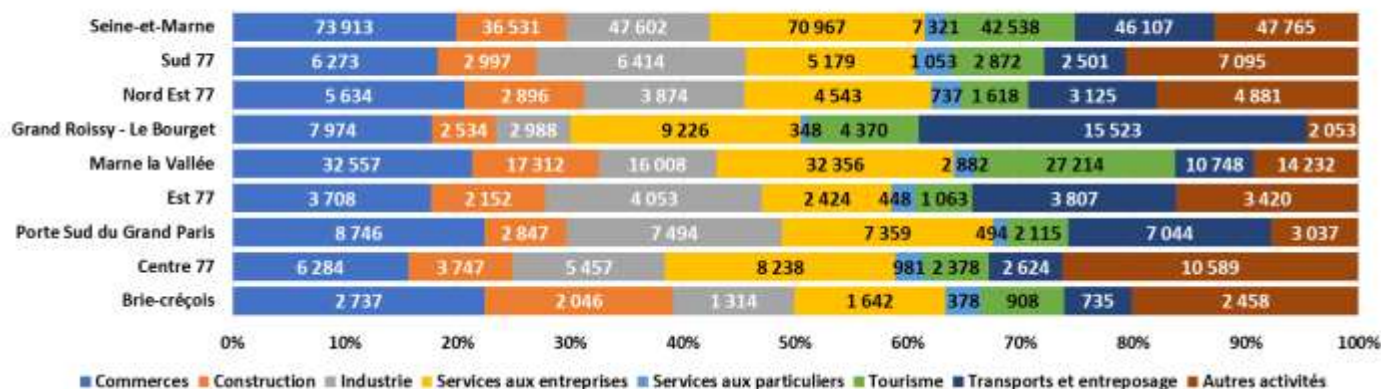
	Commerces	Construction	Industrie	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Tourisme	Transports et entreposage	Autres activités
Brie-créçois	1,1	1,7	0,8	0,7	1,5	0,7	0,5	1,6
Centre 77	0,8	0,9	1,1	1,1	1,2	0,5	0,5	2,1
Porte Sud du Grand Paris	1,1	0,7	1,5	1,0	0,6	0,5	1,5	0,6
Est 77	0,9	1,0	1,5	0,6	1,1	0,4	1,5	1,3
Marne la Vallée	1,1	1,2	0,8	1,1	0,9	1,6	0,6	0,7
Grand Roissy - Le Bourget	0,9	0,6	0,5	1,1	0,4	0,9	2,8	0,4
Nord Est 77	1,0	1,1	1,1	0,9	1,3	0,5	0,9	1,4
Sud 77	0,9	0,9	1,5	0,8	1,5	0,7	0,6	1,6

Source : ACOSS 2018

Voici une géographie de la spécialisation de l'emploi dans le département en 2018 :

- Les emplois dans le secteur du commerce sont répartis de manière homogène sur le département
- **Le sud et l'est du département sont davantage spécialisés dans l'industrie** : les bassins **Porte Sud du Grand Paris, Est 77 et Sud 77** présentent les plus forts coefficients de spécialisation dans ce secteur (1,5).
- **L'extrême nord** (bassins du Brie-créçois et Nord-Est 77) et **l'extrême Sud du département** (bassin Sud 77) présentent une économie davantage tournée vers **les services aux particuliers** que dans le reste du département.
- 2 bassins se distinguent par une forte spécialisation dans un secteur précis : **Marne-la-Vallée dans le tourisme** avec, notamment, la présence de Disneyland Paris et **Grand Roissy – Le Bourget dans les transports et entreposage** avec la présence de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle

Répartition des emplois salariés par secteur d'activité et bassin d'emploi en Seine-et-Marne en 2018



Source : ACOSS 2018

Remarque : Les « autres activités » comprennent les administrations publiques, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale, les activités financières et d'assurance.

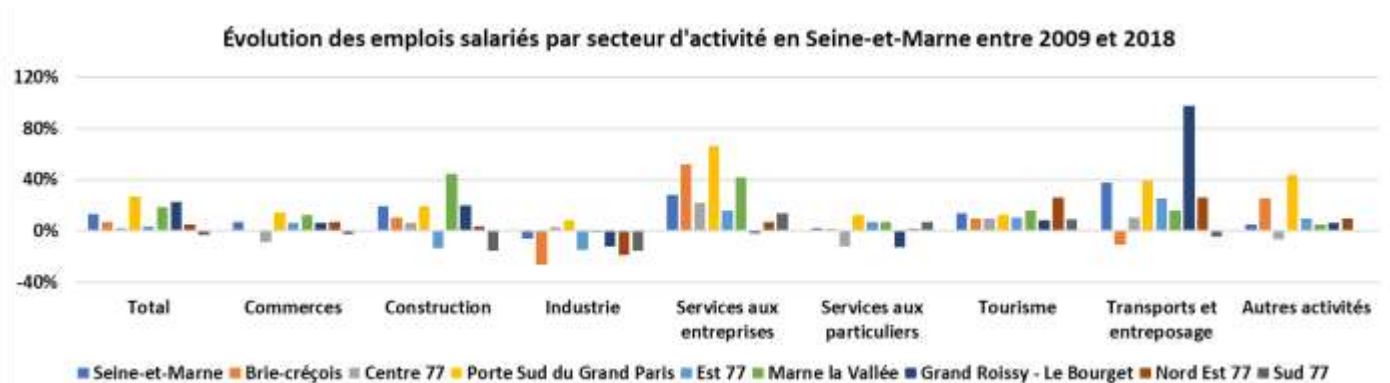
4. Emploi / activité



Source : ACOSS 2009-2018

En Ile-de-France, entre 2009 et 2018, le nombre d'emplois salariés a augmenté de 9% (+377 960 emplois salariés) pour atteindre 4 778 110 emplois salariés en 2018. La Seine-et-Marne représente ainsi cette année-là 7,8% de l'ensemble des emplois salariés de la région avec 372 744 emplois salariés, plaçant le Département à la 6^{ème} place de la région sur 8.

Sur la période 2009-2018, le nombre d'emplois a progressé dans le département de 13% (+43 154 emplois salariés), soit la 2^{ème} plus forte hausse de la région après la Seine-Saint-Denis (+20%, soit +83 371 emplois salariés). La Seine-et-Marne se démarque par une forte progression dans les secteurs de la construction (+19%, soit +5 843 emplois), des services aux entreprises (+28%, soit +15 487 emplois salariés) et des transports et entreposage (+37%, soit +12 573 emplois salariés).



Source : ACOSS 2009-2018

Au sein du département, le nombre d'emplois salariés a progressé dans tous les bassins d'emplois sur cette période sauf dans le bassin Sud 77 où l'on constate une baisse de 3% du nombre d'emplois salariés (-1 124 emplois salariés).

On observe les hausses d'emplois les plus fortes du département dans les bassins Porte Sud du Grand Paris (+27%, soit +8 215 emplois salariés), Grand Roissy-Le Bourget (+23%, soit +8 346 emplois salariés) et Marne-la-Vallée (+19%, soit +24 237 emplois salariés).

Le nombre d'emplois salariés a augmenté dans tous les secteurs d'activité entre 2009 et 2018, à l'exception de l'industrie qui affiche une baisse de -6 % sur 10 ans, soit une perte de 3 222 emplois salariés. Il est à noter que dans tous les autres départements franciliens, la tendance est également à la baisse du nombre d'emplois dans ce secteur et celle en Seine-et-Marne est la 3^{ème} plus faible baisse de la région. Ce secteur perd des emplois sur cette période dans quasiment tous les bassins d'emploi, avec une baisse atteignant 26% dans le bassin du Brie-Créçois (soit -470 emplois salariés). Seuls les bassins Centre 77 (+3%, soit 141

4. Emploi / activité

emplois salariés) et Porte Sud du Grand Paris (+8%, soit +552 emplois salariés), affichent une évolution positive.

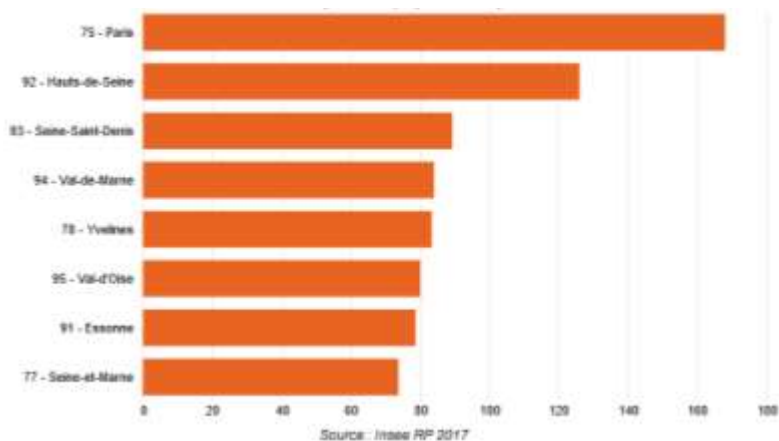
Dans les transports et l'entreposage, la hausse la plus forte est observée **dans le bassin du Grand Roissy-Le Bourget où le nombre d'emplois dans ce secteur a quasiment doublé en 10 ans** (+97%, soit + 7 660 emplois salariés).

Dans les services aux entreprises, la hausse du nombre d'emplois est particulièrement visible dans les bassins du **Brie-Créçois** (+52%, soit +559 emplois salariés) **et Porte Sud du Grand Paris** (+66%, +2 925 emplois salariés).

Dans la construction, on observe la hausse la plus forte dans le bassin de **Marne-la-Vallée qui affiche une progression de 44% des emplois salariés dans ce secteur, soit + 5 324 emplois salariés.**

4.2. Une localisation de l'emploi en Seine-et-Marne et dans la Métropole du Grand Paris occasionnant des modes de déplacements multimodaux néanmoins centrés sur la voiture

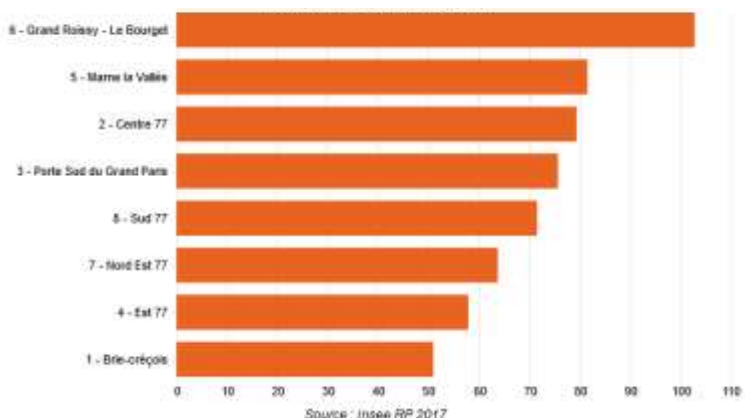
Ratios emplois/actifs en Ile-de-France en 2017



En 2017, on compte dans le département **73,8 emplois pour 100 actifs occupés** : le ratios emplois/actifs de Seine-et-Marne s'avère être le plus faible d'Ile-de-France (+0,4 points depuis 2007).

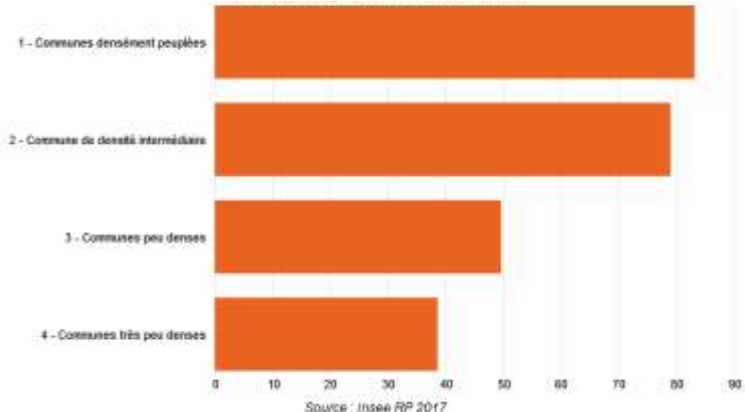
Les 3 autres départements de Grande Couronne présentent également de faibles ratios emplois/actifs allant de 78,8 en Essonne à 83,6 dans les Yvelines. Paris et les Hauts-de-Seine sont les seuls départements à accueillir plus d'emplois que d'actifs en Ile-de-France.

Ratios emplois/actifs par bassin d'emplois en Seine-et-Marne en 2017



Au sein du département, **les bassins d'emploi présentant les plus forts ratios emplois/actifs sont Grand Roissy – Le Bourget (102,8 emplois pour 100 actifs occupés en 2017), Marne-la-Vallée (81,5) et Centre 77 (79,3)**. Le bassin du Grand Roissy-Le Bourget est d'ailleurs le seul du département qui compte davantage d'emplois que d'actifs occupés qui y habitent en 2017.

Ratios emplois/actifs selon la grille communale de densité en Seine-et-Marne en 2017



On observe donc une concentration de l'emploi dans l'ouest du département, dans les territoires proches de la Métropole du Grand Paris. Néanmoins, un fort ratio emplois/actifs ne signifie pas nécessairement que les actifs restent dans leur bassin d'emploi de résidence pour travailler. En effet, les migrations pendulaires entre les bassins de Marne-la-

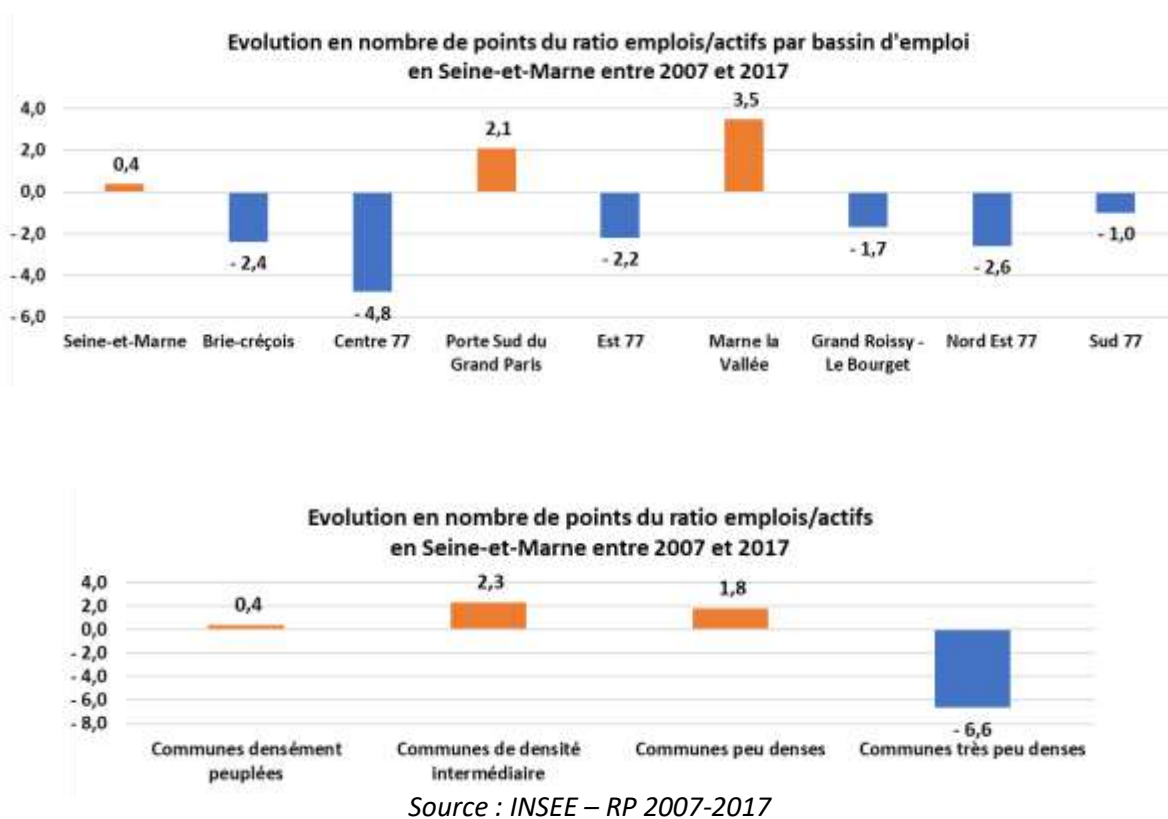
Vallée et du Grand Roissy-Le Bourget avec la Métropole du Grand Paris sont intenses, dans un sens, comme dans l'autre : ces 2 bassins présentent les plus fortes proportions d'actifs occupés allant travailler dans la Métropole du Grand Paris et les plus fortes proportions d'actifs venant de la Métropole du Grand Paris pour venir y travailler (voir Partie 4.3).

4. Emploi / activité

Seuls les bassins d'emplois de Marne-la-Vallée (+3,5 points) et Porte Sud du Grand Paris (+2,1 points) ont connu une hausse de leur ratios emplois/actifs entre 2007 et 2017 : une concentration de l'emploi qui renforce donc ce ratio déjà favorable.

On retrouve cette dynamique au regard de la grille communale de densité : ce sont en effet dans les communes densément peuplées (83,3) et dans les communes de densité intermédiaire (79) que les ratios emplois/actifs sont les plus forts en 2017. La plupart de ces communes sont situées à l'ouest du département, proches de la Métropole du Grand Paris, profitant ainsi de son dynamisme économique.

Ce sont dans les communes de densité intermédiaire que le ratio emplois/actifs a le plus progressé (+2,3 points), alors que les communes très peu denses connaissent la plus forte baisse (-6,6 points). Ce sont dans ces communes que le ratio emplois/actifs est déjà le plus faible du département (38,7 emplois pour 100 actifs occupés en 2017), confirmant cette augmentation de la concentration de l'emploi dans les zones où il est déjà concentré.

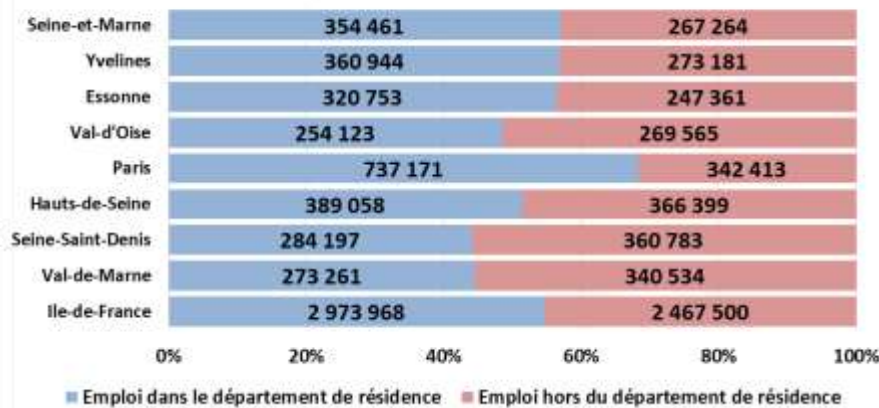


Comment est calculé le ratio emplois/actifs ?

Le ratio emplois/actifs mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi.

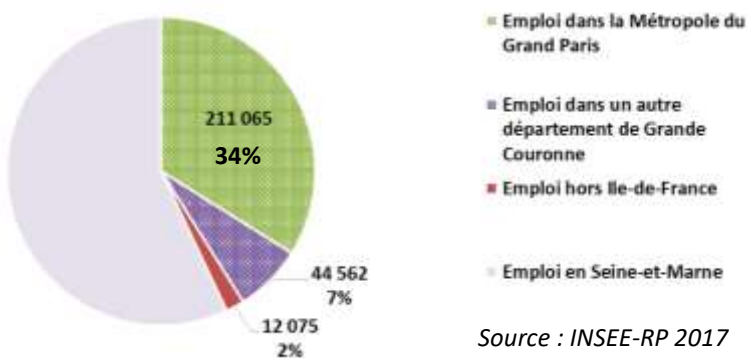
Répartition de la population active occupée selon son lieu d'emploi par département en Ile-de-France en 2017



Source : INSEE-RP 2017

actifs occupés vivant à Paris travaillent plus souvent dans leur département de résidence (68% des actifs occupés, soit 737 171 actifs occupés).

Lieu d'emploi des actifs occupés seine-et-marnais travaillant hors du département en 2017



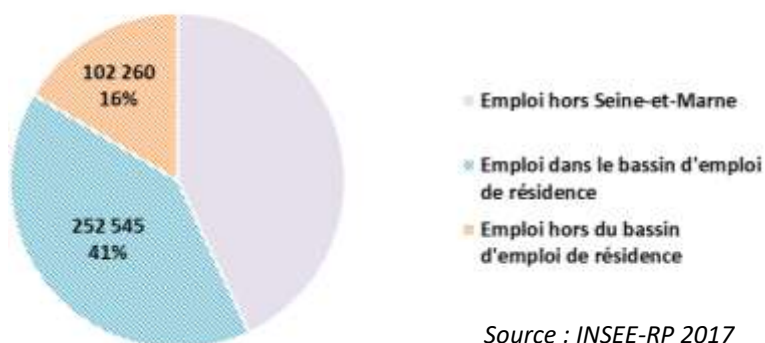
Source : INSEE-RP 2017

Pour les Seine-et-Marnais travaillant hors du département :

Une très grande majorité des Seine-et-Marnais qui travaillent hors du Département, travaillent dans la Métropole du Grand Paris 34% (sur 43%) soit 211 065 actifs occupés. Seuls 7% des Seine-et-Marnais travaillent dans un autre département de Grande Couronne, soit 44 562 actifs occupés.

Enfin, 2% des Seine-et-Marnais travaillent hors de l'Ile-de-France, soit 12 075 actifs occupés

Lieu d'emploi des actifs occupés seine-et-marnais travaillant en Seine-et-Marne en 2017

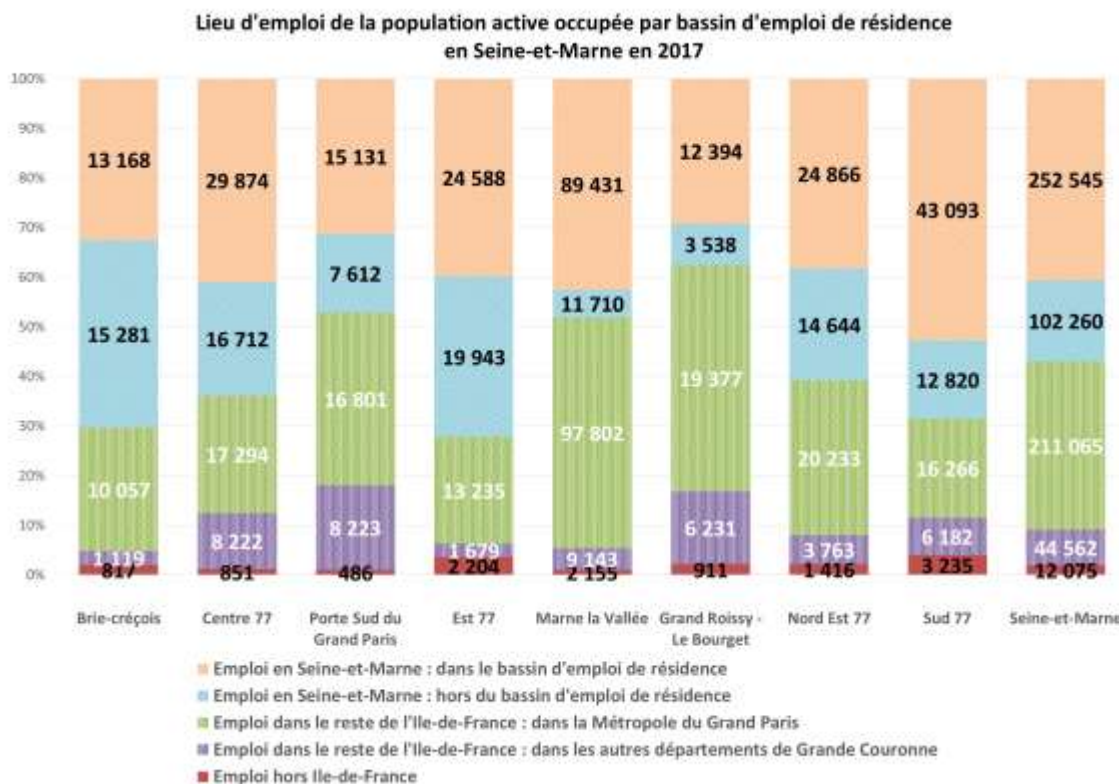


Source : INSEE-RP 2017

Pour les Seine-et-Marnais qui travaillent dans le département :

Sur les 57% d'actifs qui travaillent en Seine-et-Marne, on observe que la majorité d'entre eux travaillent dans leur bassin d'emploi de résidence (41%), soit 252 545 actifs occupés et seulement 16% travaillent hors de leur bassin d'emploi de résidence, soit 102 260 actifs occupés.

Source : INSEE-RP 2017



Source : INSEE-RP 2017

A l'échelle des bassins d'emploi :

Les actifs seine-et-marnais travaillent quasiment dans les mêmes proportions en dehors du département (43%) que dans le département (57%), ce chiffre varie très fortement en fonction de la localisation des emplois avec un gradient ouest/est qui se dessine au fur et à mesure que l'on s'éloigne des zones de concentration de l'emploi (Métropole du Grand Paris et départements de Grande Couronne) situées à l'extérieur du département. Ainsi les actifs résidents dans les bassins frontaliers de la Petite et Grande Couronne (62% à Grand Roissy-Le Bourget, 53% à Porte Sud du Grand Paris et 52% à Marne-la-Vallée) sont plus de 50% à travailler en dehors de la Seine-et-Marne, alors que les bassins du centre, de l'est et du sud 2 actifs sur 3 travaillent en Seine-et-Marne.

A l'échelle des bassins d'emploi pour les Seine-et-Marnais qui travaillent hors du département :

Pour les Seine-et-Marnais travaillant hors du département, les actifs des bassins d'emploi de Porte Sud du Grand Paris (34,8%, soit 16 801 actifs occupés), Marne-la-Vallée (46,5%, soit 97 802 actifs occupés) et Grand Roissy – Le Bourget (45,6%, soit 19 377 actifs occupés) travaillent davantage dans la Métropole du Grand Paris que la moyenne départementale (34%). La proximité immédiate de ces bassins d'emploi à la Métropole est un facteur qui explique ce chiffre élevé, en tout état de cause, plus l'on progresse vers l'est et le sud du département et moins les Seine-et-Marnais se rendent vers la Métropole pour travailler (19,9% dans le bassin Sud 77, soit 16 266 actifs occupés). Notons toutefois, que même les bassins d'emploi les plus éloignés de la Métropole du Grand Paris (Brie-Créçois et Est77), accueillent une part d'actifs (24,9%, soit 10 057 actifs) et (21,5%, soit 13 235 actifs) allant y travailler assez élevée au regard de la distance (par exemple Provins, dans le bassin d'emploi Est 77, se situe à 90 km de Paris) et du temps (environ 1h30 est nécessaire que ce soit en voiture ou en train pour se rendre à Paris depuis Provins).

En plus d'être voisins de la Métropole du Grand Paris, les bassins Porte Sud du Grand Paris et Grand Roissy-Le Bourget, sont respectivement frontaliers avec les départements de Grande Couronne de l'Essonne et du Val-d'Oise, ainsi la proportion d'actifs à y travailler est 2 fois supérieure (17% à Porte Sud du Grand Paris, soit 8 223 actifs occupés et 14,7% à Grand Roissy-Le Bourget, soit 6 231 actifs occupés) que la moyenne des actifs seine-et-marnais (7%). Le bassin d'emploi du Centre 77 concentre également une part importante d'actifs travaillant en Grande Couronne (11,3%, soit 8 222 actifs occupés). Enfin, les autres bassins d'emploi qui sont plus éloignés concentrent environ 2 fois moins d'actifs que la moyenne (par exemple dans les bassins du Brie-créçois avec 2,8%, soit 1 119 actif occupés et d'Est 77 avec 2,7%, soit 1 679 actifs occupés) et leur part est très réduite par rapport aux actifs qui se rendent dans la Métropole du Grand Paris, du fait notamment d'une faible interconnexion au niveau transports en commun et d'un ratio emploi/actif bien plus faible que dans la Métropole (122,9 pour la Métropole contre autour de 80 pour les départements de Grande Couronne).

Pour les actifs de Seine-et-Marne qui travaillent hors Ile-de-France, ceux qui sont limitrophes aux départements du Loiret, l'Yonne, la Marne, l'Aisne et l'Aube (Est 77 et Sud 77) accueillent des actifs qui travaillent hors de la région en plus grande proportion, respectivement 3,6% (soit 2 204 actifs) et 4% (soit 3 235 actifs).

A l'échelle des bassins d'emploi pour les Seine-et-Marnais qui travaillent dans le département :

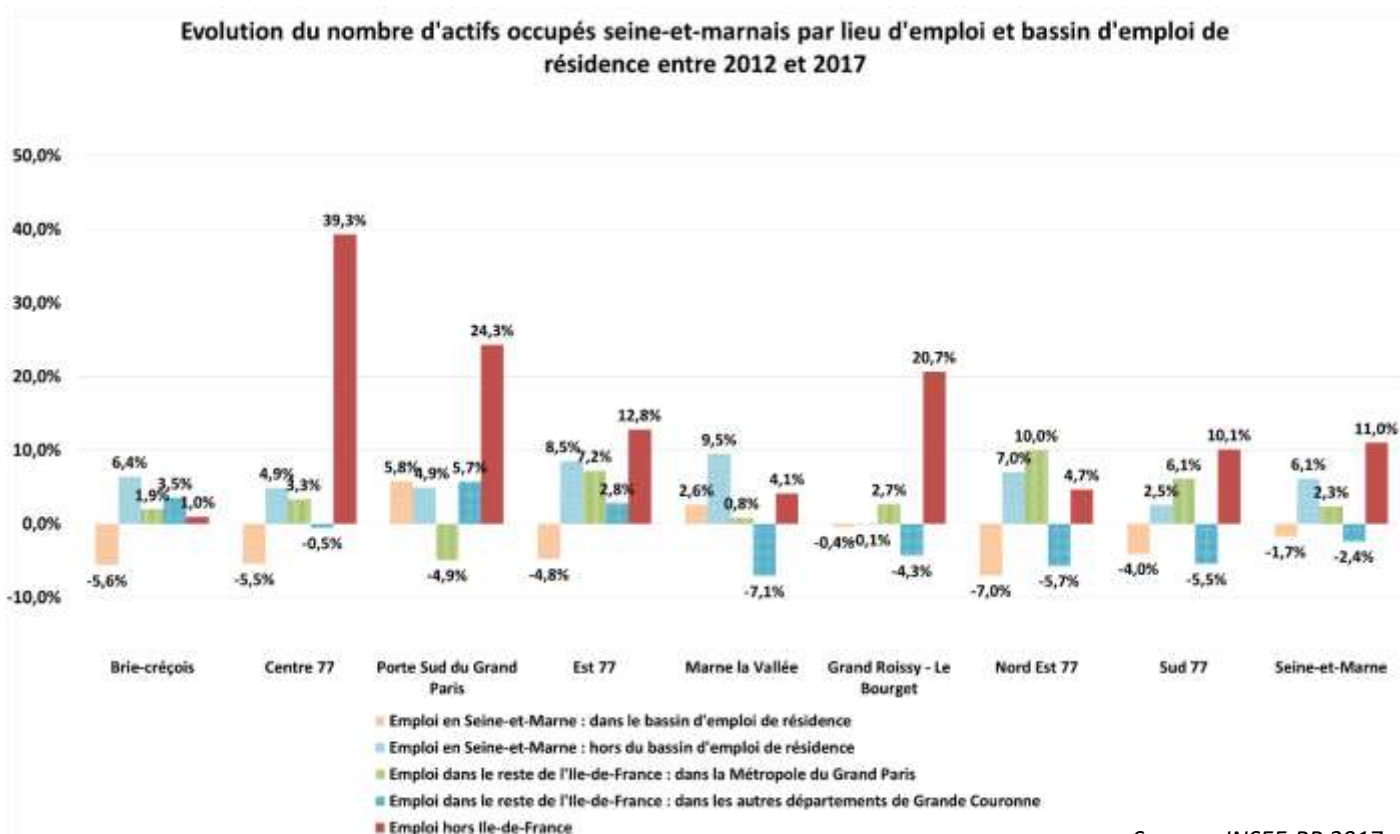
Parmi les bassins d'emploi qui accueillent en grande majorité des actifs qui travaillent en Seine-et-Marne, il est possible de distinguer plusieurs dynamiques :

- **Les bassins d'emploi qui concentrent plus d'actifs travaillant dans le même bassin que dans un autre de la Seine-et-Marne.** Dans le bassin **Sud 77**, 53% des actifs occupés (soit 43 093) travaillent dans leur bassin contre 16% hors du bassin. Dans le bassin **Nord Est 77**, 38% des actifs occupés (soit 24 866) travaillent dans leur bassin, contre 23% hors du bassin.
- **Le bassin d'emploi où le rapport est équilibré**, comme à **Est 77** où 40% des actifs occupés travaillent dans le bassin (soit 24 588) et 32% en dehors (soit 19 943).
- **Le bassin d'emploi où les actifs travaillent en majorité dans un autre bassin d'emploi de la Seine-et-Marne autre que celui où ils résident**, comme à **Brie-créçois** où 38% des actifs occupés travaillent hors du bassin (soit 15 281) et 33% dans le bassin (soit 13 168 actifs occupés).
- **Pour les bassins situés proches de la Métropole, la part d'actifs qui travaillent dans le bassin d'emploi de résidence est faible.**

4. Emploi / activité

Entre 2012 et 2017, dans le département, le nombre d'actifs occupés travaillant dans leur bassin d'emploi de résidence a baissé de 1,7%, soit -4 423 actifs occupés. Seuls les bassins d'emploi Porte Sud du Grand Paris (+5,8%, soit + 823 actifs occupés) et de Marne-la-Vallée (+2,6%, soit 2 235 actifs occupés) ont vu leur nombre d'actifs occupés travaillant dans leur bassin de résidence augmenter.

Sur cette période, les flux domicile-travail entre les 8 bassins d'emploi de Seine-et-Marne se sont intensifiés : 4 423 actifs occupés supplémentaires se déplacent d'un bassin d'emploi à un autre en Seine-et-Marne pour se rendre sur leur lieu de travail, soit +4,6 %. On observe que c'est dans le bassin de Marne-la-Vallée que les flux entrants ont le plus augmenté : +9,4%, soit +3 025 actifs occupés seine-et-marnais venant d'un autre bassin d'emploi du département pour y travailler. C'est également à Marne-la-Vallée que le nombre d'actifs sortants a le plus progressé : +9,5%, soit +1 013 actifs occupés seine-et-marnais qui quittent ce bassin d'emploi pour aller travailler dans un autre bassin d'emploi du département.



Source : INSEE-RP 2017

4. Emploi / activité

Sur cette même période, le nombre d'actifs occupés travaillant dans la Métropole du Grand Paris a augmenté de 2%, soit + 4 827 actifs occupés. Par bassin d'emploi, cette hausse est perceptible en particulier dans celui de Nord-Est 77 (+10%, soit +1 841 actifs occupés).

Entre 2012 et 2017, le nombre d'actifs occupés travaillant dans un autre département de Grande Couronne a baissé de 2%, soit – 1 080 actifs occupés. Cette baisse est perceptible en particulier dans le bassin d'emploi de Marne-la-Vallée (-7%, soit -698 actifs occupés).

Entre 2012 et 2017, le nombre d'actifs occupés seine-et-marnais travaillant hors Ile-de-France a progressé de 11%, soit + 1 194 actifs occupés, avec dans le détail, une légère baisse du nombre d'actifs occupés travaillant dans un bassin limitrophe à la Seine-et-Marne (-1,7%, soit -79 actifs occupés) et une forte hausse du nombre d'actifs occupés seine-et-marnais travaillant dans un autre bassin d'emploi hors Ile-de-France (+20,1%, soit + 1 273 actifs occupés).

On observe que ces évolutions n'ont eu que peu d'impact sur la répartition des actifs occupés selon leur lieu de travail : en 2012, 33% des actifs seine-et-marnais travaillaient dans la Métropole du Grand Paris, contre 34% en 2017 (soit 211 065 actifs occupés).



Pourquoi quelques écarts sont-ils perceptibles entre les différents indicateurs sur les mobilités professionnelles ?

L'ensemble des indicateurs sur les mobilités professionnelles a été construit à partir du recensement de la population de l'Insee. Certains indicateurs comme la « Répartition de la population active occupée selon son lieu d'emploi par département en Ile-de France en 2017 » a été réalisé à partir des données traitées par l'INSEE dans l'« exploitation principale » alors que d'autres comme le « Lieu d'emploi de la population active seine-et-marnaise par bassin d'emploi de résidence en 2017 » a été réalisé à partir des données traitées par l'INSEE dans l'« exploitation complémentaire ».

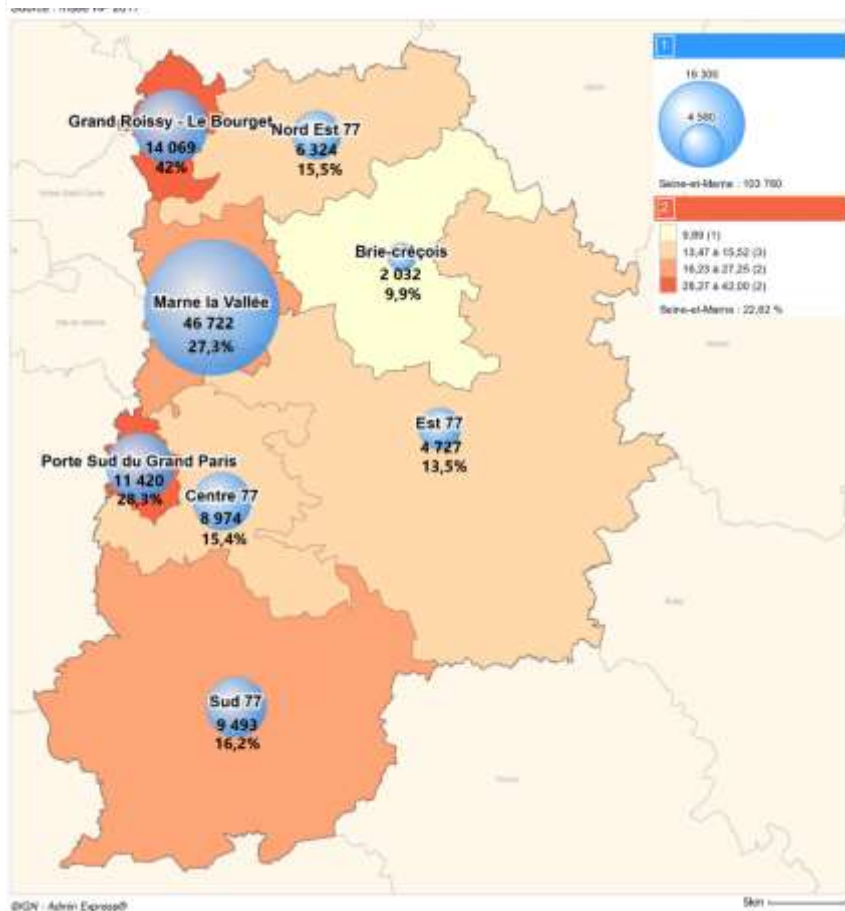
Les fichiers en « exploitation complémentaire » permettent de produire des variables plus complexes que dans "l'exploitation principale". Alors que l'INSEE conçoit les fichiers en « exploitation principale » avec des procédures automatisées, ceux en « exploitation complémentaire » mêlent procédures automatiques et intervention humaine et ne portent que sur un échantillon des questionnaires collectés, au contraire de l'exploitation principale qui utilise l'ensemble des questionnaires récoltés. Ainsi, les modes de traitements statistiques propres à ces deux types d'exploitations expliquent les quelques écarts qui peuvent exister entre ces différents indicateurs.

4. Emploi / activité

Les flux domicile-travail des actifs occupés vivant hors de Seine-et-Marne et venant travailler dans le département

En 2017, dans le département, 22,6% des emplois, soit 103 760 emplois sont occupés par des actifs vivant

Part des emplois occupés par des actifs occupés vivant hors de Seine-et-Marne par bassin d'emploi de travail en Seine-et-Marne en 2017



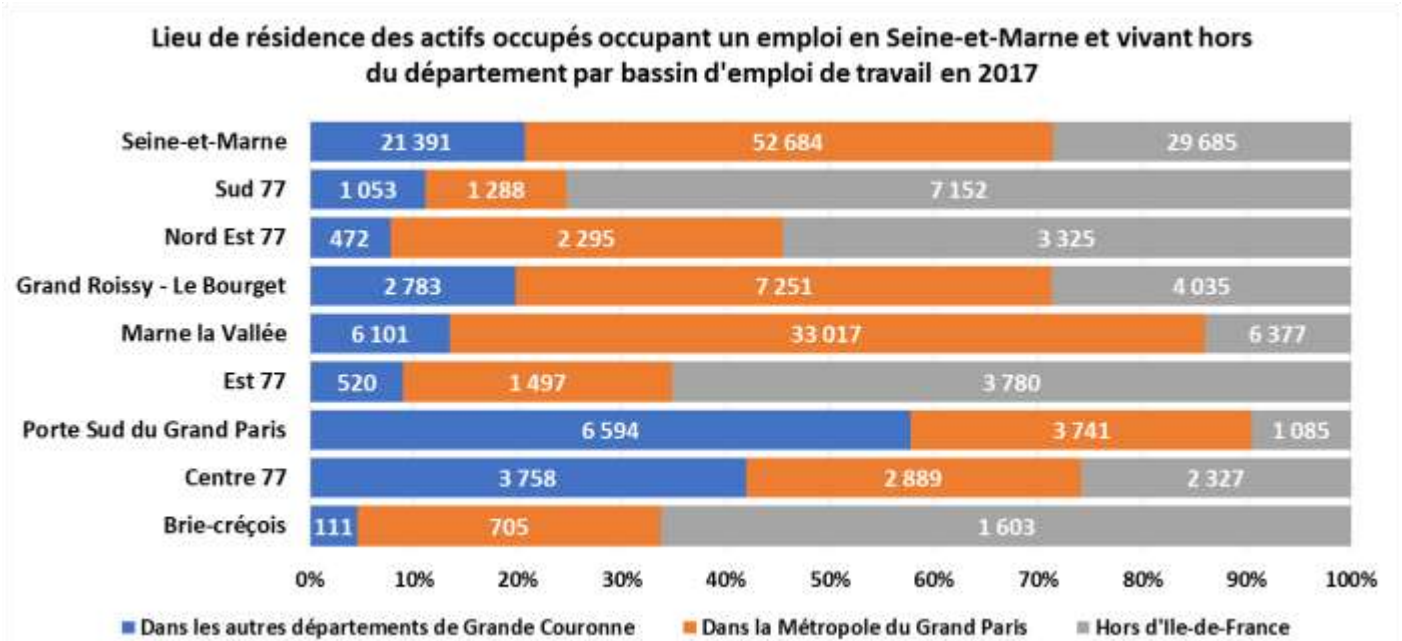
hors de Seine-et-Marne. Ce sont **dans les bassins d'emploi limitrophes à la Métropole du Grand Paris que cette situation est la plus visible, comme dans le bassin d'emplois Grand Roissy-Le Bourget** où 14 069 emplois soit 42% des emplois sont occupés par des actifs occupés n'habitant pas en Seine-et-Marne. On en compte aussi une part importante **dans le bassin Porte Sud du Grand Paris** avec 11 420 emplois, soit 28,3% des emplois et dans le **bassin d'emploi de Marne-la-Vallée** avec 46 722, soit 27,3% des emplois. **C'est dans le bassin du Brie-créçois que cette part est la plus faible (9,9%, soit 2 032 emplois).** Entre 2012 et 2017, en Seine-et-Marne, le nombre d'emplois occupés par des actifs vivant hors du département a augmenté de 9% (soit + 8 705 emplois). La hausse la plus forte s'observe dans le bassin d'emploi Porte Sud du Grand Paris (+23%, soit +2 172

emplois).

Evolution des emplois seine-et-marnais occupés par des actifs occupés vivant hors du Département entre 2012 et 2017

Lieu d'emploi	Evolution en nombre d'emplois	Evolution des emplois en %
Seine-et-Marne	8 705	9%
Brie-créçois	171	9%
Centre 77	1 000	13%
Porte Sud du Grand Paris	2 172	23%
Est 77	259	6%
Marne la Vallée	2 949	7%
Grand Roissy - Le Bourget	1 527	12%
Nord Est 77	446	8%
Sud 77	181	2%

Source : INSEE-RP 2012-2017



En 2017, les actifs occupés venant travailler en Seine-et-Marne vivent pour moitié dans la Métropole du Grand Paris (51% d'entre eux, soit 52 684 actifs occupés), 21% viennent d'un autre département de Grande Couronne (soit 21 391 actifs occupés) et 29% vivent hors de la région (soit 29 685 actifs occupés).

On retrouve dans des proportions plus importantes les actifs occupés venant de la Métropole du Grand Paris dans les bassins d'emploi de Marne-la-Vallée (73% des actifs occupés venant de l'extérieur du département dans ce bassin, soit 33 017 actifs occupés) et Grand Roissy-Le Bourget (52%, soit 7 251 actifs occupés).

On retrouve dans des proportions plus importantes les actifs occupés venant des autres départements de Grande Couronne dans les bassins d'emploi Porte Sud du Grand Paris (58%, soit 6 594 actifs occupés) et Centre 77 (42%, soit 3 758 actifs occupés).

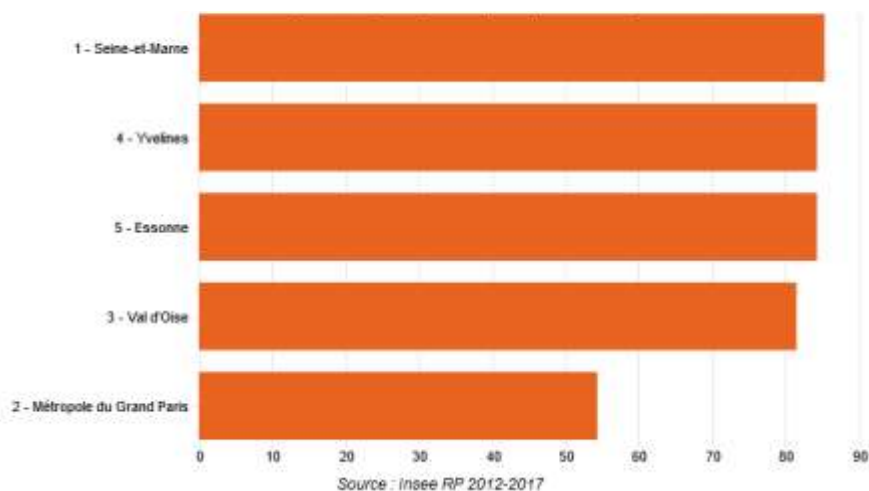
Ce sont dans les bassins d'emploi Sud 77 (75%, 7 152 actifs occupés), Brie-créçois (66%, 1 603 actifs occupés) et Est 77 (65%, 3 780 actifs occupés) que l'on retrouve les plus fortes proportions d'actifs occupés venant de l'extérieur de l'Ile-de-France.

Les modes de transports utilisés par les actifs occupés vivant en Seine-et-Marne pour se rendre au travail

La Seine-et-Marne présente en 2017 le taux d'équipement en voiture le plus élevé de la région avec 85,3%

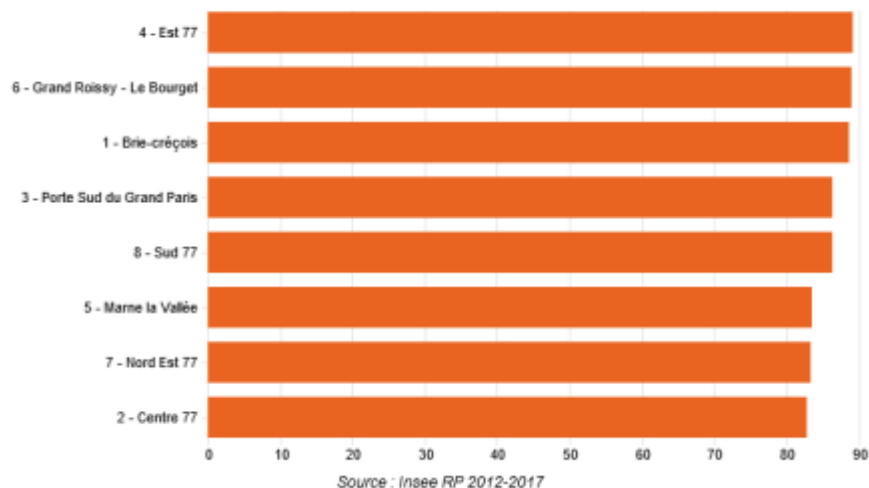
des ménages possédant au moins une voiture, soit 471 484 ménages. Dans tout le département, les taux d'équipement en voiture restent élevés avec des taux dépassant 80%.

Part des ménages possédant au moins une voiture en Ile-de-France en 2017



Les bassins d'emploi de Marne-la-Vallée (avec 83,6%, soit 149 118 ménages), Nord Est 77 (avec 83,3%, soit 46 735 ménages) et Centre 77 (avec 82,9%, soit 56 859 ménages) présentent des taux d'équipement inférieurs à la moyenne départementale en 2017. C'est dans le bassin d'emploi Est 77 que la part des ménages possédant au moins une voiture est la plus forte (89,2%, soit 49 246 ménages).

Part des ménages possédant au moins une voiture par bassin d'emploi en Seine-et-Marne en 2017

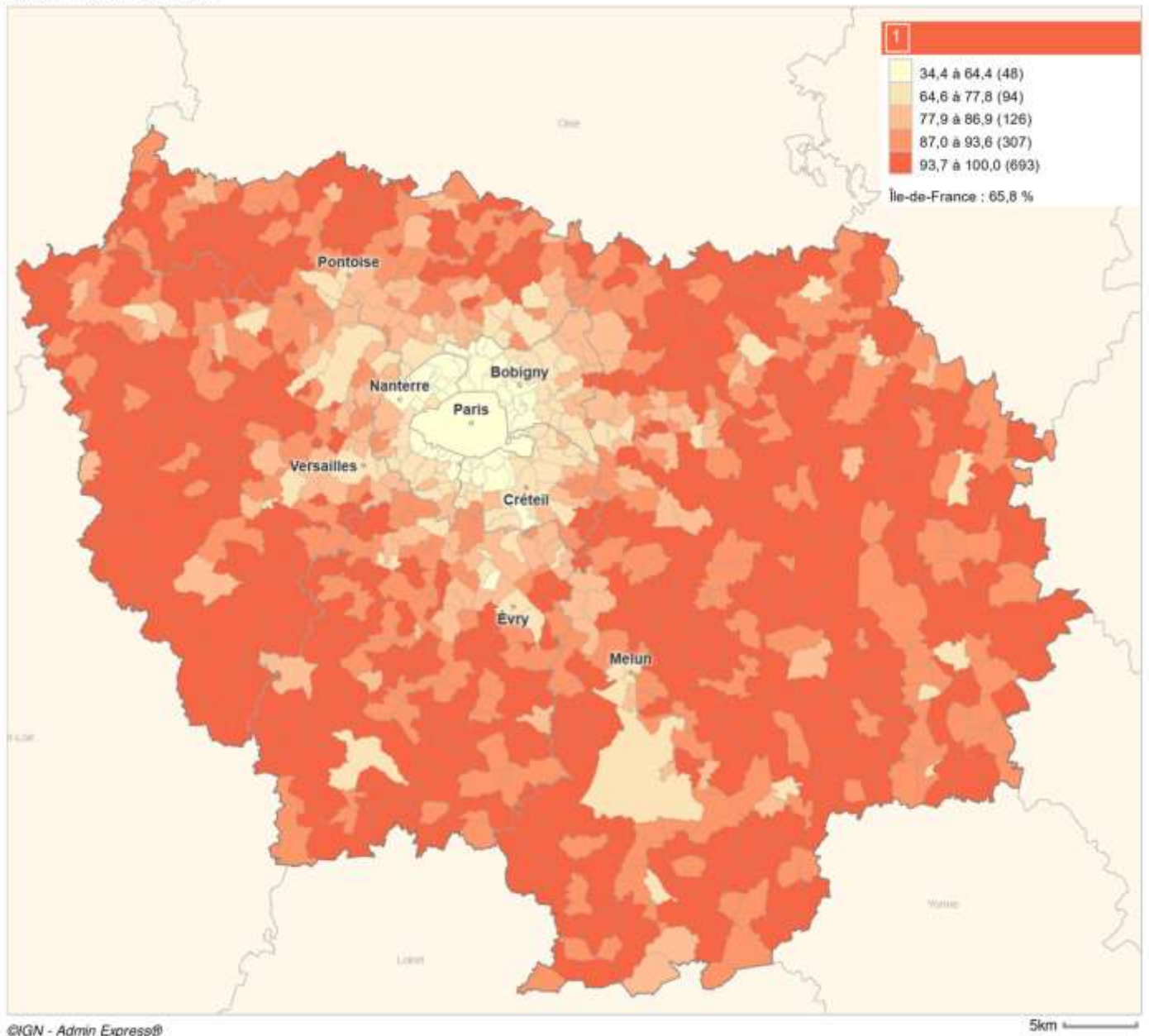


3 413 886 ménages) et 54,3% pour la Métropole du Grand Paris (soit 1 719 359 ménages).

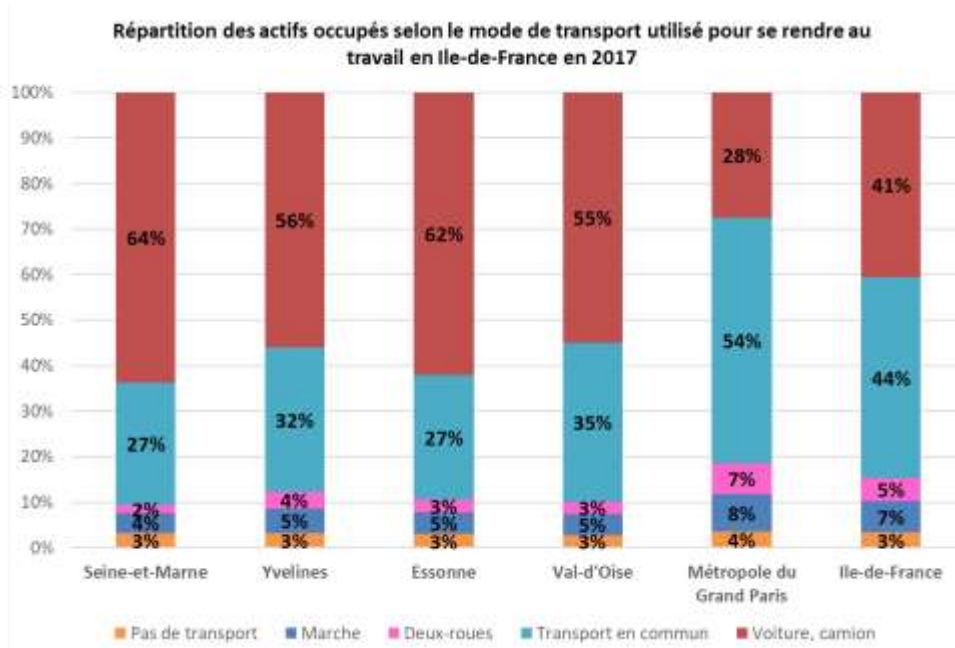
Néanmoins, ces chiffres restent proches des autres départements de Grande Couronne car dans ces 4 départements, plus de 80% des ménages possèdent au moins une voiture, contre 65,8% pour l'ensemble de la région (soit

Part des ménages possédant au moins une voiture par commune en Ile-de-France en 2017

Source : Insee RP 2012-2017



4. Emploi / activité



Sur l'ensemble de l'Ile-de-France en 2017, les transports en commun sont le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail, avec 44% des actifs occupés concernés, soit 2 398 955 actifs occupés. Dans la Métropole du Grand Paris, plus d'un actif occupé sur deux prend les transports en commun (54%, soit 1 724 663 actifs occupés) en 2017.

La Seine-et-Marne est le département d'Ile-de-France où la part des actifs occupés utilisant la voiture pour aller au travail est la plus forte (64%, soit 396 111 actifs occupés) et où les parts des autres moyens de transports sont les plus faibles, quel que soit le mode. Néanmoins, dans tous les autres départements de Grande Couronne, la part de la voiture est également majoritaire dans les déplacements domicile-travail où elle représente toujours plus de la moitié des déplacements de ce type.

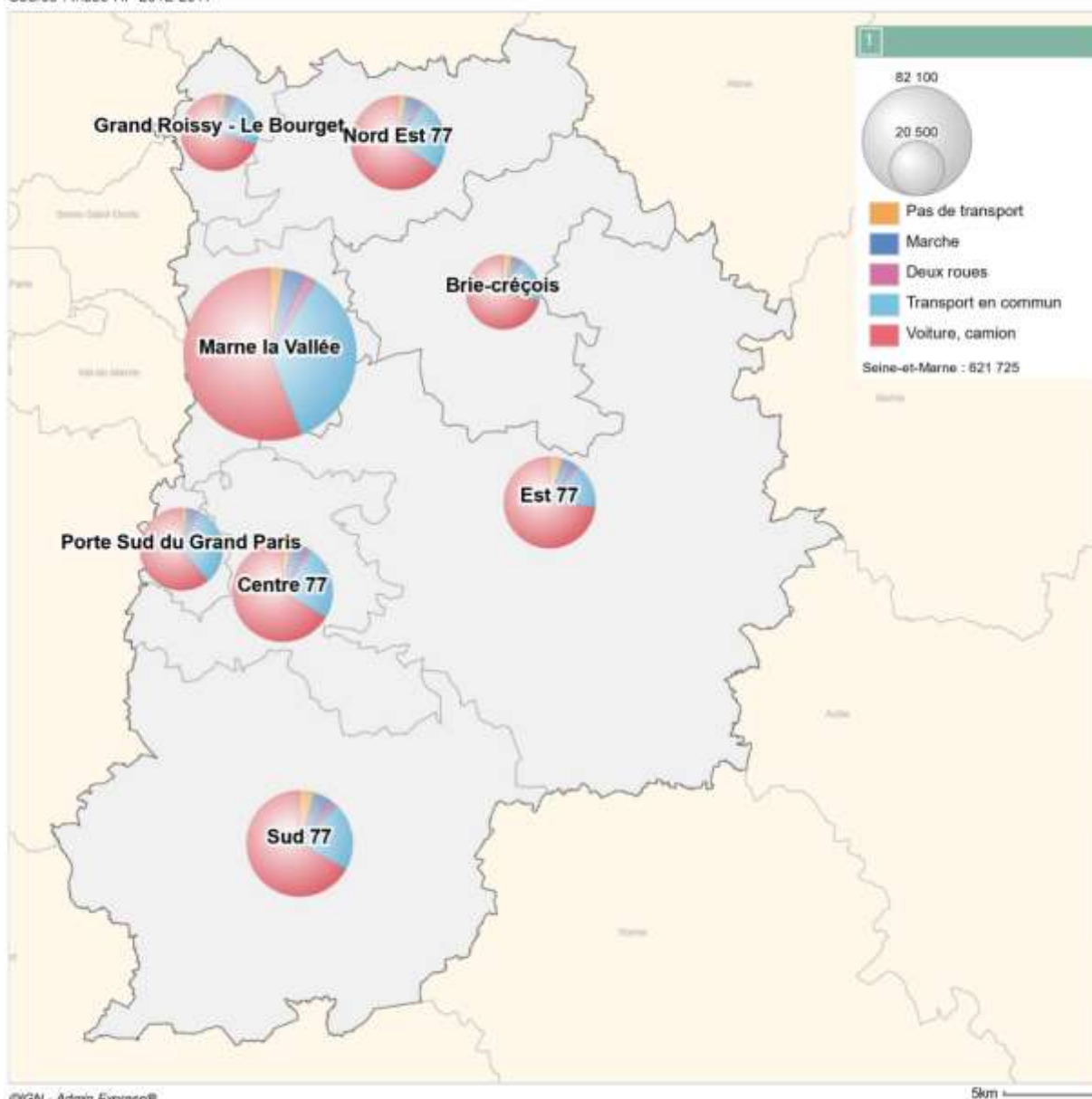
En 2017, dans le département, c'est dans le bassin d'emploi de Marne-la-Vallée que la part modale de la voiture est la plus faible (56%, soit 117 622 actifs occupés) et la part pour les transports en commun la plus forte (35,1%, soit 73 757 actifs occupés). Au contraire, c'est dans le bassin d'emploi Est 77 que la voiture est la plus utilisée pour aller au travail : 73,6% des actifs occupés vivant dans ce bassin d'emploi l'utilisent, soit 44 601 actifs occupés.

Entre 2012 et 2017, la part modale de la marche (-0,2 point, soit -5 302 actifs occupés), des deux roues (-0,3 point, soit -1 647 actifs occupés) et sans transport (-0,2 point, soit -1 323 actifs occupés) a diminué dans tout le département. La part modale des transports en commun a augmenté de 0,8 point sur le département (+ 6 589 actifs occupés). La part modale de la voiture a elle aussi augmenté (+0,6 point, soit +7 316 actifs occupés), mais moins rapidement que pour les transports collectifs.

Entre 2012 et 2017, au sein du département, l'évolution de l'utilisation de chaque type de transport par les actifs occupés seine-et-marnais diffère d'un bassin d'emploi à un autre. Ainsi, sur cette période, ce sont dans les bassins d'emploi Centre 77 et Nord Est 77 que l'on observe la hausse la plus forte de la part modale des transports en commun (respectivement +1,4 point, soit +995 actifs occupés et +1,5 point, soit +1 309 actifs occupés). C'est dans le bassin Porte Sud du Grand Paris que la part de la voiture a le plus progressé (+2,7 points, soit +1 717 actifs occupés).

Répartition des actifs occupés vivant en Seine-et-Marne selon le mode de transport par bassin d'emploi de résidence en 2017

Source : Insee RP 2012-2017



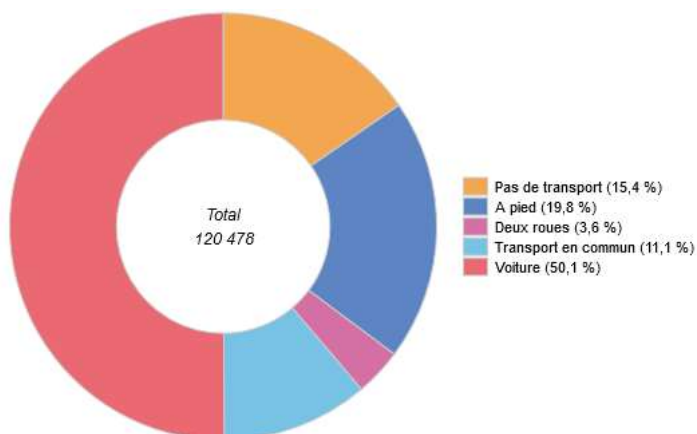
Evolution en nombre d'actifs occupés vivant en Seine-et-Marne et évolution de la part modale selon le mode de transport par bassin d'emploi de résidence entre 2012 et 2017

Lieu de résidence	Pas de transport	Marche	Deux roues	Transport en commun	Voiture, camion	Pas de transport	Marche	Deux roues	Transport en commun	Voiture, camion
Seine-et-Marne	-1 323	-5 302	-1 647	6 589	7 316	-0,2	-0,9	-0,3	0,8	0,6
Brie-créçois	22	-495	-133	448	816	0,0	-1,3	-0,4	0,8	0,9
Centre 77	-71	-027	-313	995	299	-0,1	-1,4	-0,4	1,4	0,5
Porte Sud du Grand Paris	-315	-111	-202	-375	1 717	-0,7	-0,3	-0,5	-1,3	2,7
Est 77	-170	-379	-192	683	363	-0,3	-0,7	-0,3	1,1	0,2
Marne la Vallée	-426	-1 411	-306	2 584	3 069	-0,3	-0,8	-0,2	0,7	0,5
Grand Roissy - Le Bourget	-56	-220	-207	173	547	-0,1	-0,5	-0,5	0,3	0,9
Nord Est 77	-309	-723	-198	1 309	1 235	-0,5	-1,2	-0,3	1,5	0,6
Sud 77	2	-936	-96	772	-730	0,1	-1,1	-0,1	1,2	-0,1

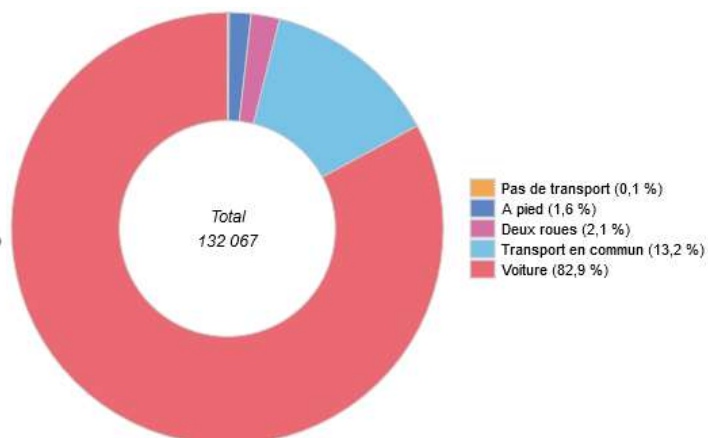
Source : INSEE-RP 2012-2017

Répartition des actifs occupés vivant en Seine-et-Marne selon le mode de transport et le lieu d'emploi en 2017

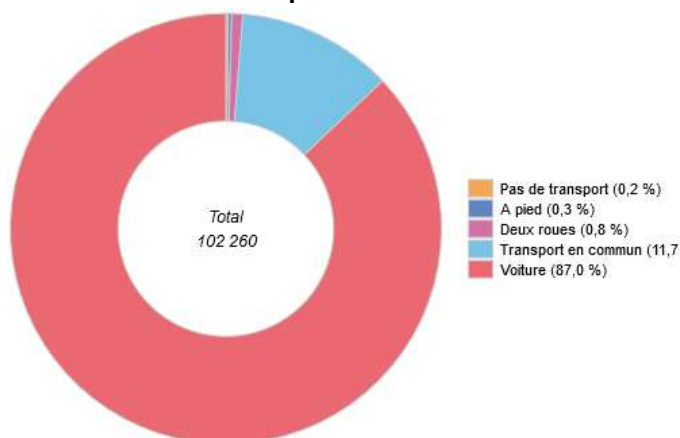
Lieu d'emploi dans la commune de résidence



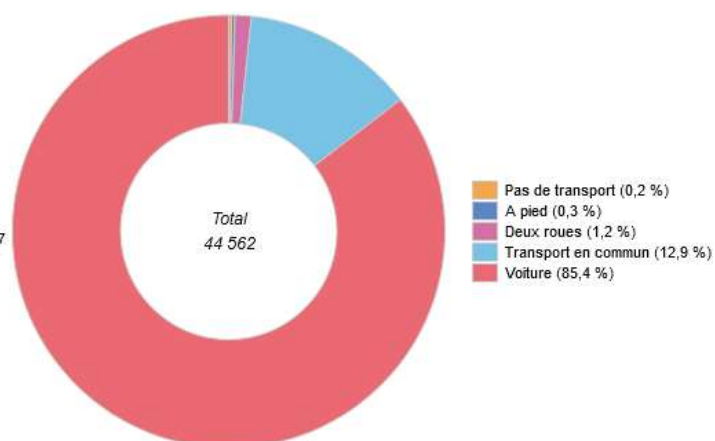
Lieu d'emploi dans le bassin d'emploi de résidence, hors commune de résidence



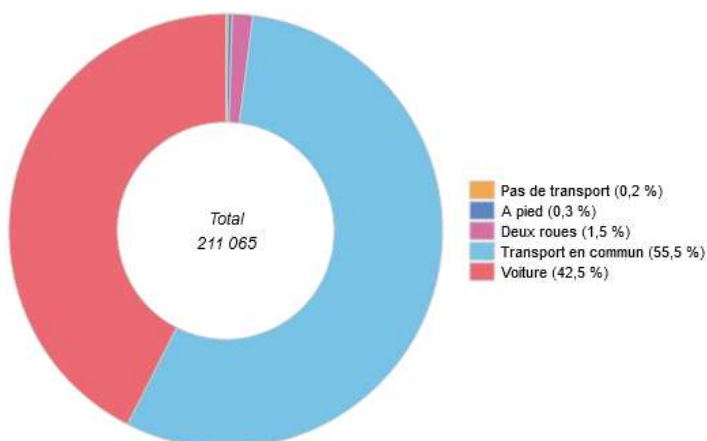
Lieu d'emploi en Seine-et-Marne, hors bassin d'emploi de résidence



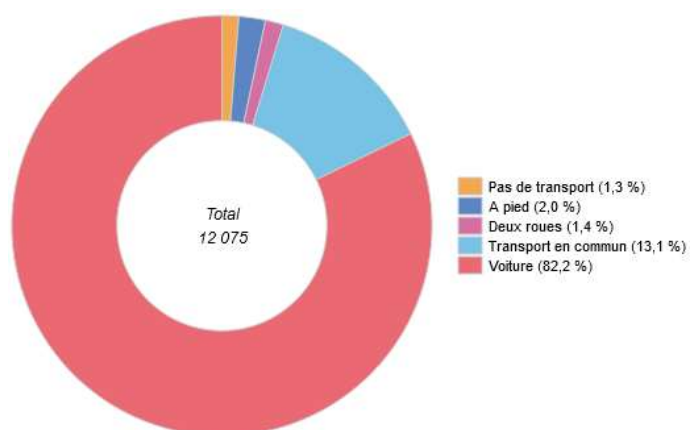
Lieu d'emploi dans un autre département de Grande Couronne



Lieu d'emploi dans la Métropole du Grand Paris



Lieu d'emploi hors Ile-de-France



Source : INSEE-RP 2017

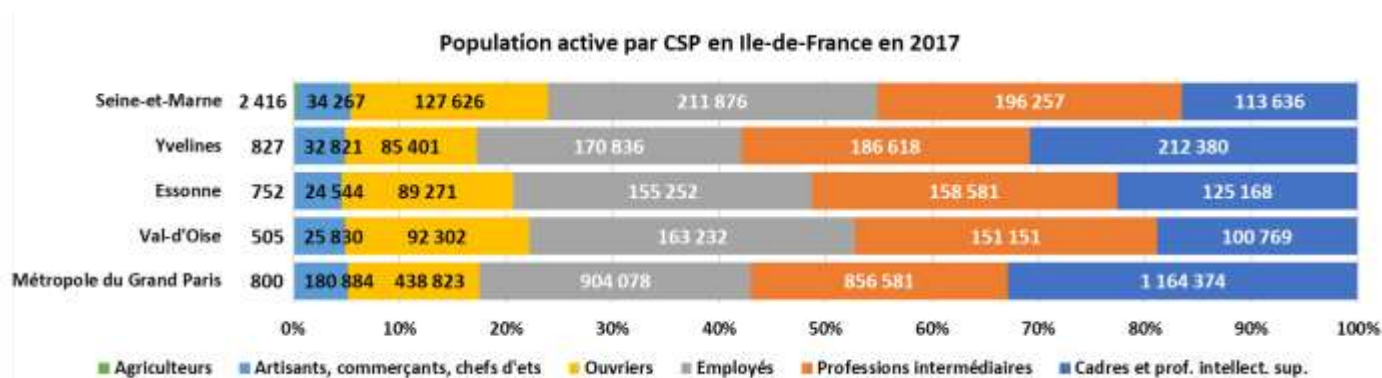
Il s'agit également d'étudier les modes de transports utilisés par les actifs occupés seine-et-marnais en fonction de leur lieu de travail.

Ainsi, en 2017, en Seine-et-Marne, l'absence de transport (15,4%, soit 18 530 actifs occupés), la marche (19,8%, soit 23 883 actifs occupés) et l'utilisation d'un 2 roues (3,6%, soit 4 331 actifs occupés) **présentent les parts modales les plus élevées lorsque les actifs occupés travaillent dans leur commune de résidence.** On observe néanmoins que 50% d'entre eux utilisent leur voiture pour se rendre au travail dans leur commune de résidence, soit 60 331 actifs occupés.

Les actifs occupés seine-et-marnais travaillant dans le département hors de leur commune de résidence, dans un autre département de Grande Couronne ou hors de la région utilisent très largement la voiture : entre 82,2% pour les actifs occupés travaillant hors Ile-de-France (soit 9 928 actifs occupés) et 87% pour les actifs occupés travaillant en Seine-et-Marne hors de leur bassin d'emploi de résidence (soit 89 014 actifs occupés).

Pour tous les actifs occupés sauf ceux travaillant dans la Métropole du Grand Paris (représentant les 2/3 des actifs occupés seine-et-marnais), la part modale des transports en commun, en 2017, varie entre 11,1% pour les actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence (soit 13 403 actifs occupés) et 13,2% pour les actifs travaillant dans leur bassin d'emploi de résidence hors commune de résidence (soit 17 453 actifs occupés). **Pour ceux travaillant dans la Métropole du Grand Paris, cette part est plus élevée, atteignant 55,5%, soit 117 134 actifs occupés.**

4.3. Un département de classes moyennes



Evolution du nombre d'actifs par CSP en Ile-de-France entre 2007 et 2017

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'ets	Ouvriers	Employés	Professions intermédiaires	Cadres et prof. intellect. sup.
Seine-et-Marne	-19%	19%	-5%	5%	8%	17%
Yvelines	-26%	17%	-12%	-6%	-1%	10%
Essonne	-20%	19%	0%	1%	3%	12%
Val-d'Oise	-14%	18%	-7%	-2%	2%	13%
Métropole du Grand Paris	-17%	16%	13%	-5%	0%	15%
Ile-de-France	-20%	17%	3%	-3%	1%	14%

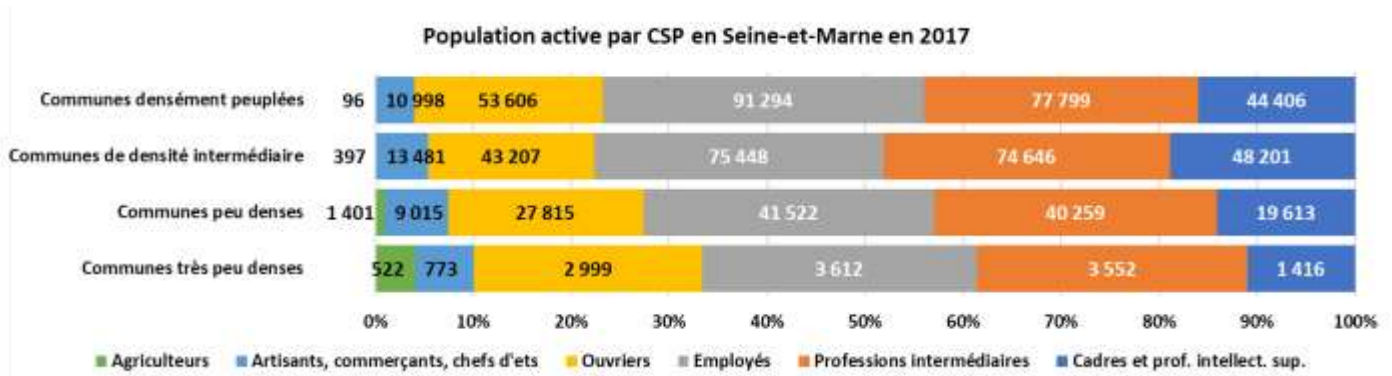
Source : INSEE-RP 2007-2017

La Seine-et-Marne compte 16,6% de cadres en 2017 (soit 113 636 cadres). A l'échelle de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne se classe avant-dernière juste devant la Seine-Saint-Denis (14,8%, soit 111 821 cadres). Concernant les ouvriers, la Seine-et-Marne en compte 18,6%, soit 127 626 actifs. En Ile-de-France, la Seine-et-Marne est le département qui accueille le plus d'ouvriers derrière la Seine-Saint-Denis (22,4%, soit 168 931 ouvriers). Ainsi la proportion d'ouvriers est trois fois plus importante qu'à Paris (6,7%, soit 78 838 ouvriers) et deux fois plus que dans les Hauts-de-Seine (8,5%, soit 70 091 ouvriers). Enfin, la part des employés et des professions intermédiaires est la plus forte d'Ile-de-France (59,5%, soit 211 876 employés et 196 257 professions intermédiaires), ce qui positionne la Seine-et-Marne comme un département des classes moyennes.

Les profils des autres départements de Grande Couronne sont proches de celui de la Seine-et-Marne, exception faite des Yvelines où la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est plus importante (30,8%, soit 212 380 cadres).

Entre 2007 et 2017, on observe dans le département une baisse du nombre d'agriculteurs (-19%, soit -562 agriculteurs) et d'ouvriers (-5%, soit - 7 148 ouvriers). On remarque que la Seine-et-Marne connaît la plus forte augmentation du nombre de cadres de la région sur cette période (+17%, soit +16 107 cadres).

4. Emploi / activité



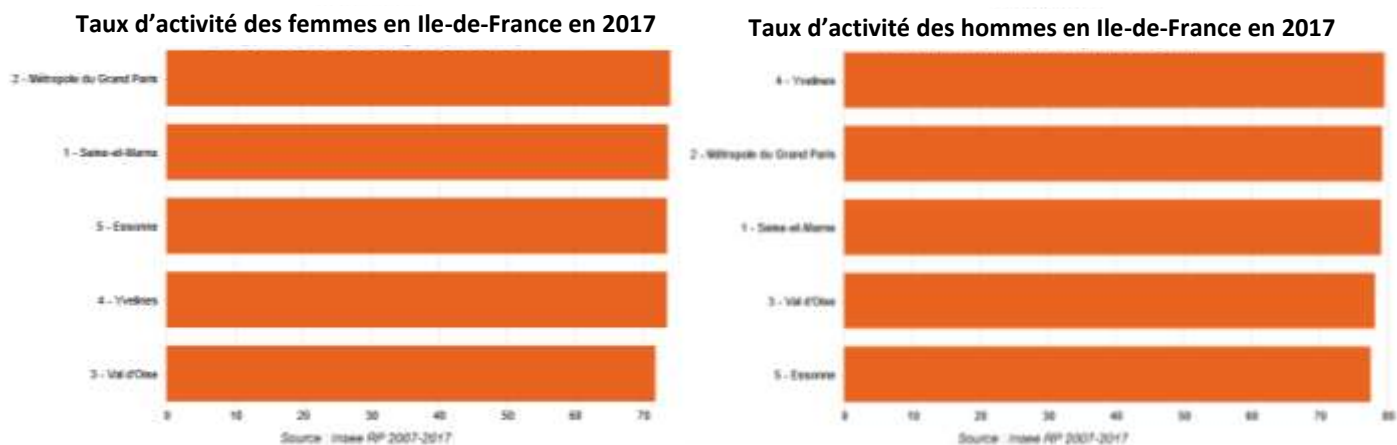
Evolution du nombre d'actifs par CSP en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'ets	Ouvriers	Employés	Professions intermédiaires	Cadres et prof. intellect. sup.
Communes densément peuplées	-11%	16%	-6%	0%	1%	16%
Communes de densité intermédiaire	-19%	26%	-4%	8%	14%	20%
Communes peu denses	-16%	14%	-6%	8%	11%	11%
Communes très peu denses	-26%	10%	-7%	10%	16%	7%

Source : INSEE-RP 2007-2017

Au sein du département, ce sont dans les communes peu denses et très peu denses que les parts des artisans, commerçants, chefs d'entreprises et d'ouvriers sont les plus fortes, avec, par exemple, jusqu'à 23,3% d'ouvriers dans les communes très peu denses, soit 2 999 ouvriers. Les employés sont eux davantage présents dans les communes densément peuplées (32,8%, soit 91 294 employés). On retrouve davantage de cadres dans les communes de densité intermédiaire (18,9%, soit 48 201 cadres). Les actifs professions intermédiaires sont eux répartis de manière homogène sur l'ensemble du département.

Entre 2007 et 2017, dans le département, on observe une baisse du nombre d'ouvriers dans l'ensemble du département avec des taux pouvant atteindre -7% dans les communes très peu denses, soit -236 ouvriers. Parmi les employés, la plus forte hausse est à observer dans les communes très peu denses (+10%, soit +337 employés). Parmi les professions intermédiaires, ce sont dans les communes très peu denses (+16%, soit +489 professions intermédiaires) que l'on constate les plus fortes hausses. Chez les cadres, les plus fortes hausses sont à observer dans les communes de densité intermédiaire (+20%, soit +8 002 cadres). Ce sont d'ailleurs dans ces communes que les cadres s'installent le plus : ils représentent en 2017 13,4% des nouveaux arrivants dans les communes de densité intermédiaire, soit 2 535 habitants.



En 2017, en Seine-et-Marne, **73,8%** des femmes de 15 à 64 ans et **79,1%** des hommes de cette tranche d'âge sont actifs (voir définition en encart). On compte ainsi dans le département en 2017, 342 594 femmes actives et 352 355 hommes.

Il s'agit, pour les femmes, du **2^{ème}** taux d'activité le plus fort de la région après la Métropole du Grand Paris et du **3^{ème}** plus élevé, après les Yvelines et la Métropole du Grand Paris pour les hommes. Ainsi, alors que le taux d'activité de la Métropole du Grand Paris s'élève pour les femmes à 74% et pour les hommes à 79,3% en 2017, il oscille dans les autres départements de Grande Couronne, pour les femmes, entre 71,9% dans le Val-d'Oise et 73,6% en Essonne et pour les hommes entre 77,6% dans l'Essonne et 78,2% dans le Val-d'Oise (exception déjà relevé précédemment du taux d'activité des femmes dans les Yvelines, le plus élevé de la région).

Entre 2007 et 2017, l'évolution du taux d'activité des femmes s'avère importante en Seine-et-Marne (+2,3 points, soit +29 267 femmes actives). Il s'agit en effet de la plus forte hausse après les Yvelines (+3,2 points). Chez les hommes, la hausse du taux d'activité est plus modérée : **+0,5 point, soit 13 039 hommes actifs supplémentaires** en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017.

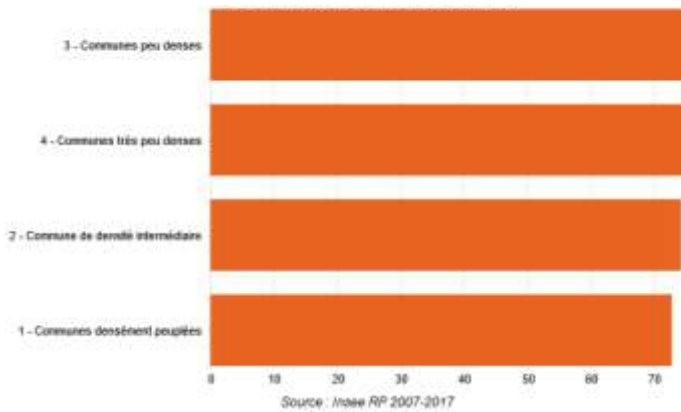
Pour approfondir : se référer au Portrait social de la Seine-et-Marne

*Pour en connaître davantage sur le profil social des populations en Seine-et-Marne, en termes de chômages, de revenus, de pauvreté et de précarité, vous pouvez consulter le **Portrait social de la Seine-et-Marne (produit également par l'Observatoire départemental)**, qui est l'étude de référence sur l'Observation sociale du territoire seine-et-marnais.*

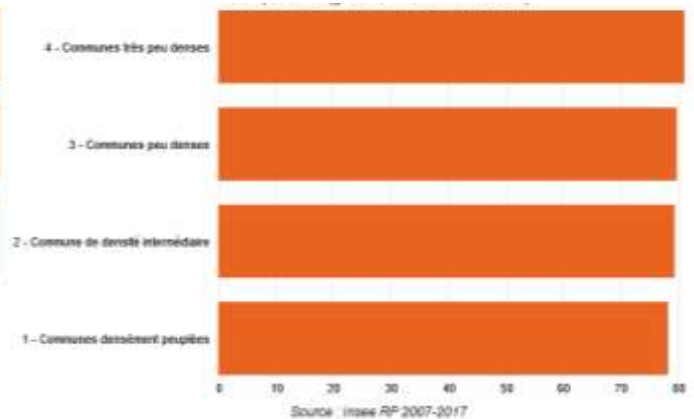
Comment est calculé le taux d'activité ?

Le taux d'activité est égal au rapport entre le nombre d'actifs âgés de 15 à 64 ans sur la population totale âgée de 15 à 64 ans, sachant que les actifs sont, au sens de l'INSEE, les personnes qui, soit travaillent (les actifs occupés), soit sont à la recherche d'un emploi (les personnes au chômage).

Taux d'activité des femmes en Seine-et-Marne en 2017



Taux d'activité des hommes en Seine-et-Marne en 2017



Au sein du département, on constate une forte homogénéité du taux d'activité des hommes et des femmes en 2017.

Entre 2007 et 2017, les taux d'activité des femmes ont augmenté partout dans le département. Les plus fortes hausses sont à constater dans les communes peu denses (+4 points, soit +6 163 femmes actives) et très peu denses (+4,5 points, soit +467 femmes actives).

Chez les hommes, les taux d'activité ont également augmenté partout dans le département. Comme pour les femmes, les plus fortes hausses sont à constater dans les communes peu denses (+0,8 point, soit +2 577 hommes actifs) et très peu denses (+1,5 points, soit +208 hommes actifs). Néanmoins, ces augmentations se révèlent moins fortes que chez les femmes.

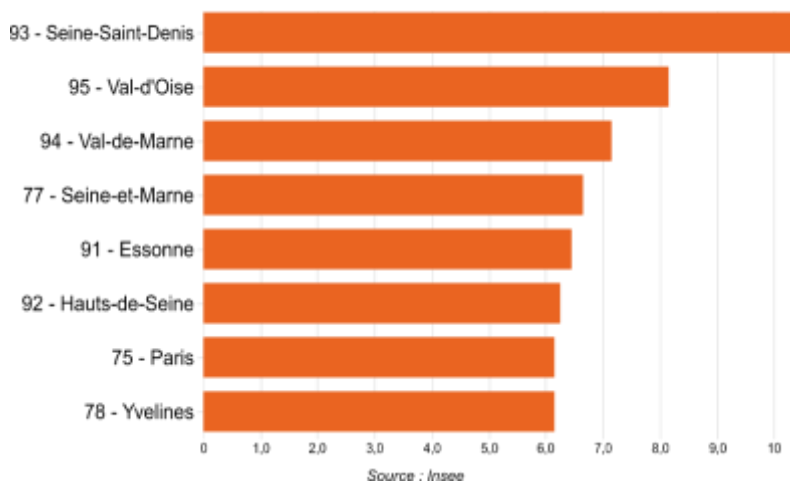
Evolution du taux d'activité des femmes et des hommes en nombre de points en Seine-et-Marne entre 2007 et 2017

	Evolution 2007/2017	
	Femmes	Hommes
Communes densément peuplées	1,1	0,3
Communes de densité intermédiaire	2,8	0,5
Communes peu denses	4,0	0,8
Communes très peu denses	4,5	1,5

Source : INSEE-RP 2007-2017

4. Emploi / activité

Taux de chômage localisé en Ile-de-France au 4ème trimestre 2019



Evolution du taux de chômage localisé en nombre de points en Ile-de-France entre fin 2014 et fin 2019

	Evolution 2014/2019
Seine-et-Marne	-1,5
Yvelines	-1,3
Essonne	-1,3
Val-d'Oise	-2,2
Paris	-2,1
Hauts-de-Seine	-1,6
Seine-Saint-Denis	-2,8
Val-de-Marne	-1,9

Source : INSEE-2014-2019

Au 4ème trimestre 2019, le taux de chômage métropolitain s'élevait à 8,1% de la population active. Les départements qui enregistrent les plus forts taux en Ile-de-France sont la Seine-Saint Denis (10,4%) et le Val-d'Oise (8,2%). **La Seine et Marne avec un taux de 6,7% de chômage, se situe en dessous de la moyenne métropolitaine et légèrement en dessous de la moyenne francilienne, de 7,2%.**

Après avoir connu plusieurs phases d'instabilité entre 1990 et 2013, alternant entre hausse et baisse du taux de chômage (en lien avec la situation économique et notamment les différentes crises économiques connues), depuis 2014, la part de demandeurs d'emploi parmi la population active métropolitaine est sensiblement en train de diminuer : on observe en effet une baisse de 2,2 points du taux de chômage, passant de 10,1% en 2014 à 7,9% en 2019 pour la France métropolitaine. **Pour la Seine-et-Marne le taux a diminué de 1,5 point passant de 8,2% à 6,7%. Ainsi, le taux de chômage en Seine-et-Marne prend une trajectoire parallèle à celle observée au niveau national.** La baisse du chômage en Seine-et-Marne sur les 5 dernières années est également relativement équivalente à celle des autres départements de Grande Couronne (de -1,3 point dans les Yvelines et l'Essonne à -2,2 points dans le Val-d'Oise).

Comment est calculé le taux de chômage localisé ?

La méthode d'estimation des taux de chômage localisés repose sur l'estimation du chômage départemental et de la population active occupée. Le nombre de chômeurs est obtenu par ventilation du chômage métropolitain (enquête emploi INSEE) à l'aide de la structure géographique observée à chaque trimestre dans les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La population active occupée départementale s'appuie quant à elle sur les estimations d'emploi au lieu de résidence issues du dispositif d'Estimations d'emploi localisées.

4. Emploi / activité

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C en Ile-de-France entre fin 2015 et fin 2019

	Fin 2019			Evolution fin 2015/fin 2019		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Seine-et-Marne	65,1%	11,2%	23,7%	-1%	6%	16%
Yvelines	66,6%	11,9%	21,5%	-1%	2%	17%
Essonne	64,5%	11,5%	24,1%	-2%	5%	16%
Val-d'Oise	68,7%	10,4%	20,9%	-5%	-7%	12%
Paris	63,9%	16,8%	19,3%	-6%	9%	2%
Hauts-de-Seine	68,5%	12,2%	19,3%	-3%	1%	10%
Seine-Saint-Denis	69,6%	11,8%	18,7%	-4%	11%	15%
Val-de-Marne	68,3%	11,9%	19,8%	-5%	6%	11%

	Fin 2019			
	Total	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Seine-et-Marne	101 650	66 190	11 380	24 080
Yvelines	95 990	63 900	11 420	20 670
Essonne	89 050	57 400	10 210	21 440
Val-d'Oise	101 120	69 440	10 560	21 120
Paris	198 760	127 050	33 410	38 300
Hauts-de-Seine	115 810	79 300	14 120	22 390
Seine-Saint-Denis	168 370	117 130	19 830	31 410
Val-de-Marne	106 350	72 640	12 650	21 060

Source : DARES 2015-2019

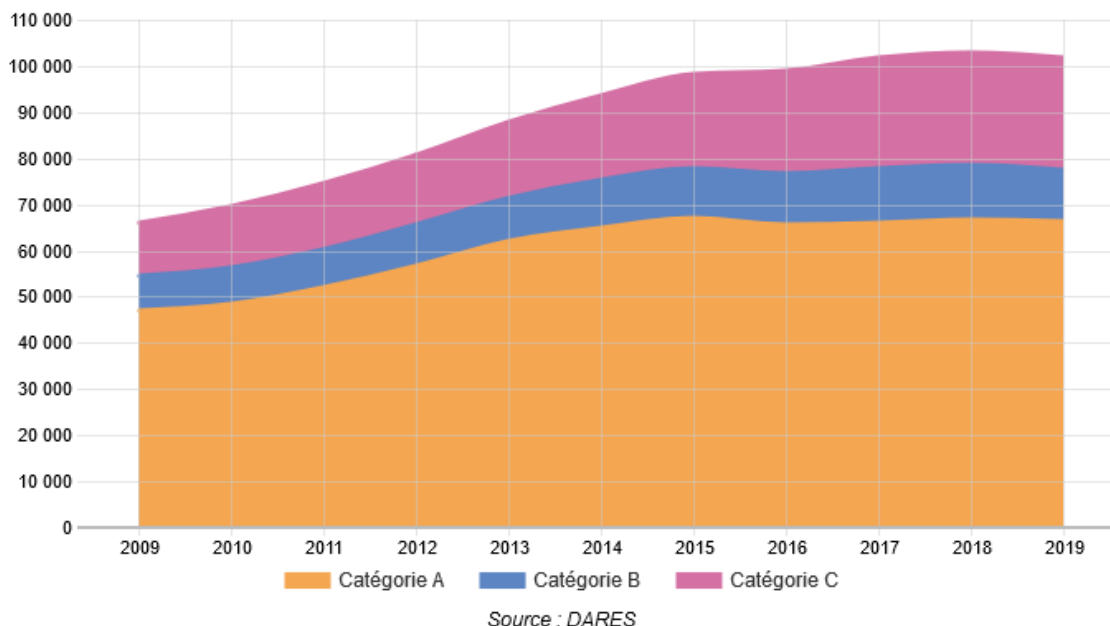
On compte fin 2019 en Seine-et-Marne, 101 650 demandeurs d'emplois dont 66 190 demandeurs de catégorie A (voir définition en encart), 11 380 demandeurs de catégorie B et 24 080 de catégorie C. On constate que la part des demandeurs d'emploi en catégorie A (demandeurs sans aucun emploi), est parmi les plus faibles de la région (65,1% en Seine-et-Marne). Seuls l'Essonne (64,5%, soit 57 400 demandeurs d'emplois en catégorie A) et Paris (63,9%, soit 127 050 demandeurs d'emplois en catégorie A) présentent des taux moins élevés.

A qui correspondent les différentes catégories de demandeurs d'emploi ?

- **Catégorie A** : Personne sans emploi, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi, quel que soit le type de contrat (CDI, CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier).
- **Catégorie B** : Personne ayant exercé une activité réduite de 78 heures maximum par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.
- **Catégorie C** : Personne ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures par mois, tenue d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

Les données partagées en opendata par Pôle emploi à l'échelle communale ne permettent pas de distinguer les catégories de demandeurs d'emploi A, B et C. Ainsi, seules des analyses à l'échelle départementale sont réalisées sur ce point.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C en Seine-et-Marne entre fin 2009 et fin 2019



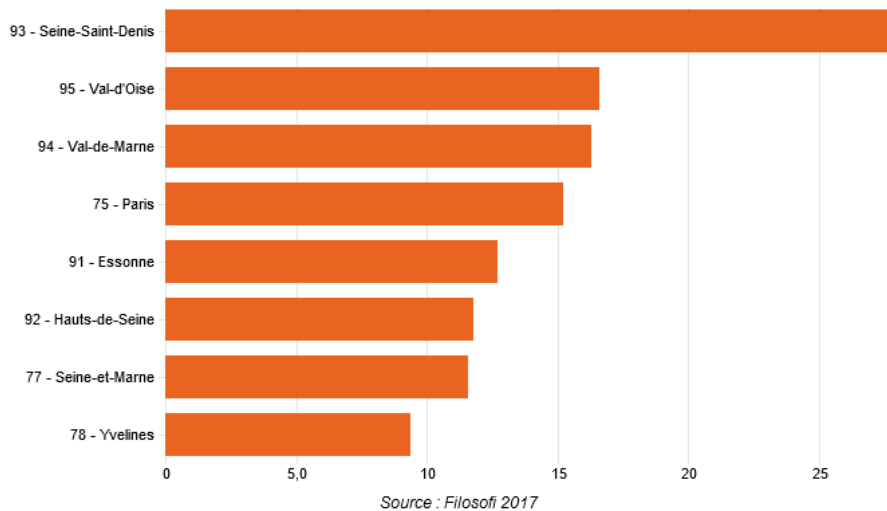
La part de demandeurs d'emplois en catégorie B (11,2%) en Seine-et-Marne se révèle relativement équivalente à celles observées dans les 3 autres départements de Grande Couronne. La part de demandeurs en catégorie B oscille entre 10,4% dans le Val-d'Oise (soit 10 560 demandeurs) et 11,9% dans les Yvelines (soit 11 420 demandeurs).

En revanche, la part des demandeurs en catégorie C (23,7%) est la 2^{ème} plus forte de la région après l'Essonne (24,1%, soit 21 440 demandeurs).

Entre fin 2015 et fin 2019, le nombre de demandeurs d'emplois a légèrement baissé en catégorie A alors qu'elle a augmenté dans les catégories B et C en Seine-et-Marne : -1% en catégorie A (soit -660 demandeurs), +6% en catégorie B (soit +630 demandeurs) et +16% en catégorie C (soit +3 340 demandeurs). Une augmentation importante du nombre de demandeurs de catégorie C qui n'est pas spécifique à la Seine-et-Marne puisque le même phénomène s'observe à l'échelle nationale : « De plus en plus de demandeurs d'emploi sont inscrits tout en ayant une activité professionnelle. Ainsi, entre fin 1996 et fin 2015, la part des demandeurs d'emploi classés en catégories B ou C (donc ayant exercé une activité au cours du mois) est passée de 19 % à 34 %. »³.

³ « Portrait statistique du demandeur d'emploi : 20 ans d'évolution », Pôle emploi, cellule statistiques, études et évaluations, Octobre 2016.

Taux de pauvreté en Ile-de-France en 2017



Selon la définition donnée par l'INSEE, être en situation de pauvreté monétaire implique **de percevoir un revenu inférieur à 60% du revenu médian. Ainsi, en France, en 2017, le seuil de pauvreté s'établit à 1 041 euros par mois pour une personne seule.**

Avec en 2017, en France métropolitaine, 8,9 millions de personnes vivant en-dessous de ce seuil, le taux de pauvreté s'élève à 14,1%. En Seine-et-Marne, **le taux de pauvreté est relativement faible, le département se classe au 14e rang national des territoires où le taux de pauvreté est le plus faible avec 11,6%**. Les départements du nord et du sud de la France ont des taux de pauvreté particulièrement élevés avoisinant les 20%. A l'inverse, les départements de l'Arc Atlantique et de l'est de la France présentent des taux assez bas plutôt proches des 15%.

En Ile-de-France, le taux de pauvreté seine-et-marnais est le 2^{ème} plus faible après les Yvelines (9,4%). La Seine-Saint-Denis a un taux très élevé, de l'ordre de 27,9%.

Comment est calculé le taux de pauvreté ?

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue.

Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) sur la mesure des inégalités.

Annexes

Définition de la grille communale de densité :

La brique de base de cette méthodologie est une grille de carreaux de 1km². Parmi eux, les carreaux dont la densité est supérieure à 300 habitants/km² sont considérés comme « denses ». Puis les carreaux « denses » contigus sont regroupés jusqu'à former une maille dont la population est au moins égale à 5 000 habitants : cette agrégation de carreaux est appelée la « maille dense ». Les autres carreaux sont alors considérés dans la « maille peu dense ».

Puis, on compte dans chaque commune la part de la population habitant dans ces mailles denses. Ainsi :

- Si plus de 50% de la population de la commune est en maille dense, la commune est considérée comme étant **dense** ou **intermédiaire**.
- Si moins de 50% de la population de la commune est en maille dense, la commune est considérée comme **peu dense** ou **très peu dense**.

Pour différencier les communes denses et intermédiaires, on construit une grille supplémentaire dont la brique de base est composée de carreaux de 1 km². Parmi eux, les carreaux dont la densité est supérieure à 1 500 habitants/km² sont considérés comme « très denses ». Puis les carreaux « très denses » contigus sont regroupés jusqu'à former une maille dont la population est au moins égale à 50 000 habitants : cette agrégation de carreaux est appelée la « maille très dense ».

Puis, on compte dans chaque commune **dense** ou **intermédiaire** la part de la population habitant dans ces mailles très denses. Ainsi :

- Si plus de 50% de la population de la commune est en maille très dense, la commune est considérée comme étant **très dense**.
- Si moins de 50% de la population de la commune est en maille très dense, la commune est considérée comme **intermédiaire**.

Pour différencier les communes peu denses et très peu denses, on construit une grille supplémentaire dont la brique de base est une grille de carreaux de 1 km². Parmi eux, les carreaux dont la densité est supérieure à 25 habitants/km² sont considérés comme « peu denses ». Puis les carreaux « peu denses » contigus sont regroupés jusqu'à former une maille dont la population est au moins égale à 300 habitants : cette agrégation de carreaux est appelée la « maille peu dense ».

Puis, on compte dans chaque commune **peu dense** ou **très peu dense** la part de la population habitant dans ces mailles peu denses. Ainsi :

- Si plus de 50% de la population de la commune est en maille peu dense, la commune est considérée comme étant **peu dense**.
- Si moins de 50% de la population de la commune est en maille peu dense, la commune est considérée comme **très peu dense**.

Liste des communes seine-et-marnaises selon leur classification dans la grille communale de densité

Nom de la commune	Grille communale de densité
Achères-la-Forêt	Communes peu denses
Amillis	Communes peu denses
Amponville	Communes peu denses
Andrezel	Communes très peu denses
Annet-sur-Marne	Communes de densité intermédiaire
Arbonne-la-Forêt	Communes peu denses
Argentières	Communes peu denses
Armentières-en-Brie	Communes peu denses
Arville	Communes très peu denses
Aubepierre-Ozouer-le-Repos	Communes très peu denses
Aufferville	Communes peu denses
Augers-en-Brie	Communes très peu denses
Aulnoy	Communes très peu denses
Avon	Communes de densité intermédiaire
Baby	Communes très peu denses
Bagneaux-sur-Loing	Communes de densité intermédiaire
Bailly-Romainvilliers	Communes de densité intermédiaire
Balloy	Communes peu denses
Bannost-Villegagnon	Communes peu denses
Barbey	Communes très peu denses
Barbizon	Communes peu denses
Barcy	Communes très peu denses
Bassevelle	Communes très peu denses
Bazoches-lès-Bray	Communes peu denses
Beauchery-Saint-Martin	Communes très peu denses
Beaumont-du-Gâtinais	Communes peu denses
Beauthail-Saints	Communes peu denses
Beauvoir	Communes peu denses
Bellot	Communes peu denses
Bernay-Vilbert	Communes peu denses
Beton-Bazoches	Communes peu denses
Bezalles	Communes très peu denses
Blandy	Communes peu denses
Blennes	Communes peu denses
Boisdon	Communes très peu denses
Bois-le-Roi	Communes de densité intermédiaire
Boissettes	Communes peu denses
Boissise-la-Bertrand	Communes de densité intermédiaire
Boissise-le-Roi	Communes de densité intermédiaire
Boissy-aux-Cailles	Communes très peu denses
Boissy-le-Châtel	Communes de densité intermédiaire

Boitron	Communes peu denses
Bombon	Communes peu denses
Bougligny	Communes très peu denses
Boulancourt	Communes peu denses
Bouleurs	Communes de densité intermédiaire
Bourron-Marlotte	Communes de densité intermédiaire
Boutigny	Communes peu denses
Bransles	Communes peu denses
Bray-sur-Seine	Communes peu denses
Bréau	Communes peu denses
Brie-Comte-Robert	Communes de densité intermédiaire
Brou-sur-Chantereine	Communes densément peuplées
Burcy	Communes très peu denses
Bussières	Communes peu denses
Bussy-Saint-Georges	Communes de densité intermédiaire
Bussy-Saint-Martin	Communes de densité intermédiaire
Buthiers	Communes peu denses
Cannes-Écluse	Communes peu denses
Carnetin	Communes de densité intermédiaire
Cély	Communes peu denses
Cerneux	Communes très peu denses
Cesson	Communes densément peuplées
Cessey-en-Montois	Communes très peu denses
Chailly-en-Bière	Communes peu denses
Chailly-en-Brie	Communes peu denses
Chaintreaux	Communes très peu denses
Chalautre-la-Grande	Communes peu denses
Chalautre-la-Petite	Communes peu denses
Chalifert	Communes de densité intermédiaire
Chalmaison	Communes peu denses
Chambry	Communes peu denses
Chamigny	Communes de densité intermédiaire
Champagne-sur-Seine	Communes de densité intermédiaire
Champcenest	Communes très peu denses
Champdeuil	Communes peu denses
Champeaux	Communes peu denses
Champs-sur-Marne	Communes densément peuplées
Changis-sur-Marne	Communes peu denses
Chanteloup-en-Brie	Communes de densité intermédiaire
Charmentray	Communes peu denses
Charny	Communes peu denses
Chartrettes	Communes de densité intermédiaire
Chartronges	Communes très peu denses
Châteaubleau	Communes peu denses

Château-Landon	Communes peu denses
Châtenay-sur-Seine	Communes peu denses
Châtenoy	Communes très peu denses
Châtillon-la-Borde	Communes très peu denses
Châtres	Communes peu denses
Chauconin-Neufmontiers	Communes de densité intermédiaire
Chauffry	Communes peu denses
Chaumes-en-Brie	Communes peu denses
Chelles	Communes densément peuplées
Chenoise-Cucharmoy	Communes peu denses
Chenou	Communes très peu denses
Chessy	Communes de densité intermédiaire
Chevrainvilliers	Communes très peu denses
Chevru	Communes peu denses
Chevry-Cossigny	Communes peu denses
Chevry-en-Sereine	Communes peu denses
Choisy-en-Brie	Communes peu denses
Citry	Communes peu denses
Claye-Souilly	Communes de densité intermédiaire
Clos-Fontaine	Communes très peu denses
Cocherel	Communes peu denses
Collégien	Communes densément peuplées
Combs-la-Ville	Communes densément peuplées
Compans	Communes peu denses
Conches-sur-Gondoire	Communes de densité intermédiaire
Condé-Sainte-Libiaire	Communes de densité intermédiaire
Congis-sur-Thérouanne	Communes peu denses
Coubert	Communes peu denses
Couilly-Pont-aux-Dames	Communes de densité intermédiaire
Coulombs-en-Valois	Communes peu denses
Coulommes	Communes de densité intermédiaire
Coulommiers	Communes de densité intermédiaire
Coupvray	Communes de densité intermédiaire
Courcelles-en-Bassée	Communes très peu denses
Courchamp	Communes très peu denses
Courpalay	Communes peu denses
Courquetaine	Communes très peu denses
Courtacon	Communes très peu denses
Courtomer	Communes peu denses
Courtry	Communes densément peuplées
Coutençon	Communes très peu denses
Coutevroult	Communes de densité intermédiaire
Crécy-la-Chapelle	Communes de densité intermédiaire
Crégy-lès-Meaux	Communes densément peuplées

Crèvecoeur-en-Brie	Communes peu denses
Crisenoy	Communes peu denses
Croissy-Beaubourg	Communes densément peuplées
Crouy-sur-Ourcq	Communes peu denses
Cuisy	Communes peu denses
Dagny	Communes peu denses
Dammarié-les-Lys	Communes densément peuplées
Dammartin-en-Goële	Communes de densité intermédiaire
Dammartin-sur-Tigeaux	Communes peu denses
Dampmart	Communes de densité intermédiaire
Darvault	Communes de densité intermédiaire
Dhuisy	Communes peu denses
Diant	Communes très peu denses
Donnemarie-Dontilly	Communes peu denses
Dormelles	Communes peu denses
Doüe	Communes peu denses
Douy-la-Ramée	Communes très peu denses
Échouboulains	Communes peu denses
Égligny	Communes très peu denses
Égreuille	Communes peu denses
Émerainville	Communes densément peuplées
Esbly	Communes de densité intermédiaire
Esmans	Communes peu denses
Étrépilly	Communes peu denses
Everly	Communes peu denses
Évry-Grégy-sur-Yerre	Communes peu denses
Faremoutiers	Communes de densité intermédiaire
Favières	Communes peu denses
Faÿ-lès-Nemours	Communes peu denses
Féricy	Communes peu denses
Férolles-Attilly	Communes de densité intermédiaire
Ferrières-en-Brie	Communes de densité intermédiaire
Flagy	Communes peu denses
Fleury-en-Bière	Communes peu denses
Fontainebleau	Communes de densité intermédiaire
Fontaine-Fourches	Communes peu denses
Fontaine-le-Port	Communes peu denses
Fontains	Communes très peu denses
Fontenailles	Communes peu denses
Fontenay-Trésigny	Communes de densité intermédiaire
Forfry	Communes très peu denses
Forges	Communes très peu denses
Fouju	Communes peu denses
Fresnes-sur-Marne	Communes peu denses

Frétoy	Communes très peu denses
Fromont	Communes peu denses
Fublaines	Communes de densité intermédiaire
Garentreville	Communes très peu denses
Gastins	Communes peu denses
Germigny-l'Évêque	Communes peu denses
Germigny-sous-Coulombs	Communes très peu denses
Gesvres-le-Chapitre	Communes très peu denses
Giremoutiers	Communes très peu denses
Gironville	Communes très peu denses
Gouaix	Communes peu denses
Gouvernes	Communes de densité intermédiaire
Grandpuits-Bailly-Carrois	Communes peu denses
Gravon	Communes peu denses
Gressy	Communes peu denses
Gretz-Armainvilliers	Communes de densité intermédiaire
Grez-sur-Loing	Communes peu denses
Grisy-Suisnes	Communes peu denses
Grisy-sur-Seine	Communes très peu denses
Guérard	Communes peu denses
Guercheville	Communes très peu denses
Guermantes	Communes de densité intermédiaire
Guignes	Communes peu denses
Gurcy-le-Châtel	Communes peu denses
Hautefeuille	Communes très peu denses
Héricy	Communes de densité intermédiaire
Hermé	Communes peu denses
Hondevilliers	Communes très peu denses
Ichy	Communes très peu denses
Isles-les-Meldeuses	Communes peu denses
Isles-lès-Villenoy	Communes de densité intermédiaire
Iverny	Communes peu denses
Jablins	Communes de densité intermédiaire
Jaignes	Communes très peu denses
Jaulnes	Communes très peu denses
Jossigny	Communes de densité intermédiaire
Jouarre	Communes de densité intermédiaire
Jouy-le-Châtel	Communes peu denses
Jouy-sur-Morin	Communes de densité intermédiaire
Juilly	Communes peu denses
Jutigny	Communes peu denses
La Brosse-Montceaux	Communes peu denses
La Celle-sur-Morin	Communes peu denses
La Chapelle-Gauthier	Communes peu denses

La Chapelle-Iger	Communes très peu denses
La Chapelle-la-Reine	Communes peu denses
La Chapelle-Moutils	Communes très peu denses
La Chapelle-Rablais	Communes peu denses
La Chapelle-Saint-Sulpice	Communes très peu denses
La Croix-en-Brie	Communes peu denses
La Ferté-Gaucher	Communes de densité intermédiaire
La Ferté-sous-Jouarre	Communes de densité intermédiaire
La Genevraye	Communes peu denses
La Grande-Paroisse	Communes de densité intermédiaire
La Haute-Maison	Communes très peu denses
La Houssaye-en-Brie	Communes peu denses
La Madeleine-sur-Loing	Communes peu denses
La Rochette	Communes densément peuplées
La Tombe	Communes peu denses
La Trétoire	Communes peu denses
Lagny-sur-Marne	Communes de densité intermédiaire
Larchant	Communes peu denses
Laval-en-Brie	Communes peu denses
Le Châtelet-en-Brie	Communes peu denses
Le Mée-sur-Seine	Communes densément peuplées
Le Mesnil-Amelot	Communes peu denses
Le Pin	Communes de densité intermédiaire
Le Plessis-aux-Bois	Communes peu denses
Le Plessis-Feu-Aussoux	Communes peu denses
Le Plessis-l'Évêque	Communes peu denses
Le Plessis-Placy	Communes très peu denses
Le Vaudoué	Communes peu denses
Léchelle	Communes peu denses
Les Chapelles-Bourbon	Communes peu denses
Les Écrennes	Communes peu denses
Les Marêts	Communes très peu denses
Les Ormes-sur-Voulzie	Communes peu denses
Lescherolles	Communes peu denses
Lesches	Communes de densité intermédiaire
Lésigny	Communes de densité intermédiaire
Leudon-en-Brie	Communes très peu denses
Lieusaint	Communes densément peuplées
Limoges-Fourches	Communes peu denses
Lissy	Communes peu denses
Liverdy-en-Brie	Communes peu denses
Livry-sur-Seine	Communes de densité intermédiaire
Lizines	Communes très peu denses
Lizy-sur-Ourcq	Communes peu denses

Lognes	Communes densément peuplées
Longperrier	Communes de densité intermédiaire
Longueville	Communes peu denses
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Communes peu denses
Louan-Villegruis-Fontaine	Communes très peu denses
Luisetaines	Communes peu denses
Lumigny-Nesles-Ormeaux	Communes peu denses
Luzancy	Communes peu denses
Machault	Communes peu denses
Magny-le-Hongre	Communes de densité intermédiaire
Maincy	Communes de densité intermédiaire
Maisoncelles-en-Brie	Communes peu denses
Maisoncelles-en-Gâtinais	Communes très peu denses
Maison-Rouge	Communes peu denses
Marchémoret	Communes peu denses
Marcilly	Communes peu denses
Mareuil-lès-Meaux	Communes de densité intermédiaire
Marles-en-Brie	Communes peu denses
Marolles-en-Brie	Communes très peu denses
Marolles-sur-Seine	Communes peu denses
Mary-sur-Marne	Communes peu denses
Mauperthuis	Communes peu denses
Mauregard	Communes peu denses
May-en-Multien	Communes peu denses
Meaux	Communes densément peuplées
Meigneux	Communes très peu denses
Meilleray	Communes peu denses
Melun	Communes densément peuplées
Melz-sur-Seine	Communes très peu denses
Méry-sur-Marne	Communes peu denses
Messy	Communes peu denses
Misy-sur-Yonne	Communes peu denses
Mitry-Mory	Communes densément peuplées
Moisenay	Communes peu denses
Moissy-Cramayel	Communes densément peuplées
Mondreville	Communes très peu denses
Mons-en-Montois	Communes peu denses
Montceaux-lès-Meaux	Communes peu denses
Montceaux-lès-Provins	Communes très peu denses
Montcourt-Fromonville	Communes peu denses
Montdauphin	Communes très peu denses
Montenils	Communes très peu denses
Montereau-Fault-Yonne	Communes de densité intermédiaire
Montereau-sur-le-Jard	Communes peu denses

Montévrain	Communes de densité intermédiaire
Montgé-en-Goële	Communes peu denses
Monthyon	Communes peu denses
Montigny-le-Guesdier	Communes peu denses
Montigny-Lencoup	Communes peu denses
Montigny-sur-Loing	Communes de densité intermédiaire
Montmachoux	Communes très peu denses
Montolivet	Communes très peu denses
Montry	Communes de densité intermédiaire
Moret-Loing-et-Orvanne	Communes de densité intermédiaire
Mormant	Communes peu denses
Mortcerf	Communes peu denses
Mortery	Communes très peu denses
Mouroux	Communes de densité intermédiaire
Mousseaux-lès-Bray	Communes peu denses
Moussy-le-Neuf	Communes de densité intermédiaire
Moussy-le-Vieux	Communes de densité intermédiaire
Mouy-sur-Seine	Communes peu denses
Nandy	Communes densément peuplées
Nangis	Communes de densité intermédiaire
Nanteau-sur-Essonne	Communes peu denses
Nanteau-sur-Lunain	Communes peu denses
Nanteuil-lès-Meaux	Communes de densité intermédiaire
Nanteuil-sur-Marne	Communes peu denses
Nantouillet	Communes très peu denses
Nemours	Communes de densité intermédiaire
Neufmoutiers-en-Brie	Communes peu denses
Noisiel	Communes densément peuplées
Noisy-Rudignon	Communes peu denses
Noisy-sur-École	Communes peu denses
Nonville	Communes peu denses
Noyen-sur-Seine	Communes très peu denses
Obsonville	Communes très peu denses
Ocquerre	Communes très peu denses
Oissery	Communes de densité intermédiaire
Orly-sur-Morin	Communes peu denses
Ormesson	Communes très peu denses
Othis	Communes de densité intermédiaire
Ozoir-la-Ferrière	Communes densément peuplées
Ozouer-le-Voulgis	Communes peu denses
Paley	Communes peu denses
Pamfou	Communes peu denses
Paroy	Communes peu denses
Passy-sur-Seine	Communes très peu denses

Pécyc	Communes peu denses
Penchard	Communes de densité intermédiaire
Perthes	Communes peu denses
Pézarches	Communes peu denses
Pierre-Levée	Communes peu denses
Poigny	Communes peu denses
Poincy	Communes de densité intermédiaire
Poligny	Communes peu denses
Pommeuse	Communes de densité intermédiaire
Pomponne	Communes de densité intermédiaire
Pontault-Combault	Communes densément peuplées
Pontcarré	Communes peu denses
Précyc-sur-Marne	Communes peu denses
Presles-en-Brie	Communes peu denses
Pringy	Communes de densité intermédiaire
Provins	Communes de densité intermédiaire
Puisieux	Communes peu denses
Quiers	Communes peu denses
Quincy-Voisins	Communes de densité intermédiaire
Rampillon	Communes peu denses
Réau	Communes peu denses
Rebais	Communes peu denses
Recloses	Communes peu denses
Remauville	Communes très peu denses
Reuil-en-Brie	Communes de densité intermédiaire
Roissy-en-Brie	Communes densément peuplées
Rouilly	Communes peu denses
Rouvres	Communes peu denses
Rozay-en-Brie	Communes peu denses
Rubelles	Communes densément peuplées
Rumont	Communes peu denses
Rupéreux	Communes très peu denses
Saâcy-sur-Marne	Communes peu denses
Sablonnières	Communes peu denses
Saint-Augustin	Communes de densité intermédiaire
Saint-Barthélemy	Communes très peu denses
Saint-Brice	Communes de densité intermédiaire
Saint-Cyr-sur-Morin	Communes peu denses
Saint-Denis-lès-Rebais	Communes peu denses
Sainte-Aulde	Communes peu denses
Sainte-Colombe	Communes peu denses
Saint-Fargeau-Ponthierry	Communes de densité intermédiaire
Saint-Fiacre	Communes peu denses
Saint-Germain-Laval	Communes de densité intermédiaire

Saint-Germain-Laxis	Communes peu denses
Saint-Germain-sous-Doue	Communes peu denses
Saint-Germain-sur-École	Communes peu denses
Saint-Germain-sur-Morin	Communes de densité intermédiaire
Saint-Hilliers	Communes peu denses
Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux	Communes peu denses
Saint-Just-en-Brie	Communes très peu denses
Saint-Léger	Communes très peu denses
Saint-Loup-de-Naud	Communes peu denses
Saint-Mammès	Communes de densité intermédiaire
Saint-Mard	Communes de densité intermédiaire
Saint-Mars-Vieux-Maisons	Communes très peu denses
Saint-Martin-des-Champs	Communes peu denses
Saint-Martin-du-Boschet	Communes très peu denses
Saint-Martin-en-Bière	Communes peu denses
Saint-Méry	Communes peu denses
Saint-Mesmes	Communes peu denses
Saint-Ouen-en-Brie	Communes peu denses
Saint-Ouen-sur-Morin	Communes peu denses
Saint-Pathus	Communes de densité intermédiaire
Saint-Pierre-lès-Nemours	Communes de densité intermédiaire
Saint-Rémy-la-Vanne	Communes peu denses
Saint-Sauveur-lès-Bray	Communes peu denses
Saint-Sauveur-sur-École	Communes peu denses
Saint-Siméon	Communes peu denses
Saint-Souplets	Communes peu denses
Saint-Thibault-des-Vignes	Communes densément peuplées
Salins	Communes peu denses
Sammeron	Communes peu denses
Samois-sur-Seine	Communes de densité intermédiaire
Samoreau	Communes de densité intermédiaire
Sancy	Communes peu denses
Sancy-lès-Provins	Communes très peu denses
Savigny-le-Temple	Communes densément peuplées
Savins	Communes peu denses
Seine-Port	Communes peu denses
Sept-Sorts	Communes de densité intermédiaire
Serris	Communes de densité intermédiaire
Servon	Communes de densité intermédiaire
Signy-Signets	Communes peu denses
Sigy	Communes peu denses
Sivry-Courtry	Communes peu denses
Sognolles-en-Montois	Communes peu denses
Soignolles-en-Brie	Communes peu denses

Soisy-Bouy	Communes peu denses
Solers	Communes peu denses
Souppes-sur-Loing	Communes peu denses
Sourdun	Communes peu denses
Tancrou	Communes très peu denses
Thénisy	Communes peu denses
Thieux	Communes peu denses
Thomery	Communes de densité intermédiaire
Thorigny-sur-Marne	Communes de densité intermédiaire
Thoury-Férottes	Communes peu denses
Tigeaux	Communes peu denses
Torcy	Communes densément peuplées
Touquin	Communes peu denses
Tournan-en-Brie	Communes de densité intermédiaire
Tousson	Communes peu denses
Treuzy-Levelay	Communes peu denses
Trilbardou	Communes peu denses
Trilport	Communes de densité intermédiaire
Trocy-en-Multien	Communes peu denses
Ury	Communes peu denses
Ussy-sur-Marne	Communes peu denses
Vaires-sur-Marne	Communes densément peuplées
Valence-en-Brie	Communes peu denses
Vanvillé	Communes très peu denses
Varennnes-sur-Seine	Communes de densité intermédiaire
Varreddes	Communes peu denses
Vaucourtois	Communes très peu denses
Vaudoy-en-Brie	Communes peu denses
Vaux-le-Pénil	Communes densément peuplées
Vaux-sur-Lunain	Communes très peu denses
Vendrest	Communes peu denses
Verdelot	Communes peu denses
Verneuil-l'Étang	Communes peu denses
Vernou-la-Celle-sur-Seine	Communes de densité intermédiaire
Vert-Saint-Denis	Communes densément peuplées
Vieux-Champagne	Communes très peu denses
Vignely	Communes peu denses
Villebéon	Communes peu denses
Villecerf	Communes peu denses
Villemaréchal	Communes peu denses
Villemareuil	Communes peu denses
Villemer	Communes peu denses
Villenauxe-la-Petite	Communes peu denses
Villeneuve-le-Comte	Communes peu denses

Villeneuve-les-Bordes	Communes peu denses
Villeneuve-Saint-Denis	Communes peu denses
Villeneuve-sous-Dammartin	Communes de densité intermédiaire
Villeneuve-sur-Bellot	Communes peu denses
Villenois	Communes densément peuplées
Villeparisis	Communes densément peuplées
Villerois	Communes peu denses
Ville-Saint-Jacques	Communes peu denses
Villevaudé	Communes peu denses
Villiers-en-Bière	Communes très peu denses
Villiers-Saint-Georges	Communes peu denses
Villiers-sous-Grez	Communes peu denses
Villiers-sur-Morin	Communes de densité intermédiaire
Villiers-sur-Seine	Communes très peu denses
Villuis	Communes très peu denses
Vimpelles	Communes très peu denses
Vinantes	Communes peu denses
Vincy-Manœuvre	Communes très peu denses
Voinsles	Communes peu denses
Voisenon	Communes peu denses
Voulangis	Communes de densité intermédiaire
Voulton	Communes très peu denses
Voux	Communes peu denses
Vulaines-lès-Provins	Communes très peu denses
Vulaines-sur-Seine	Communes de densité intermédiaire
Yèbles	Communes peu denses